



HAL
open science

Le cycle de vie du bidonville. Enquête de terrain dans trois bidonvilles du Val-de-Marne

Fabien Rodriguez

► **To cite this version:**

Fabien Rodriguez. Le cycle de vie du bidonville. Enquête de terrain dans trois bidonvilles du Val-de-Marne. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-04050856

HAL Id: dumas-04050856

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04050856>

Submitted on 29 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

MÉMOIRE

pour obtenir le diplôme de

MASTER DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

Master 2 Sciences sociales de l'Amérique latine - Science politique

présenté par

Fabien RODRIGUEZ

dirigé par

Denis MERKLEN

Professeur des universités en sociologie

Le cycle de vie du bidonville.

Enquête de terrain dans trois bidonvilles du Val-de-Marne.

Mémoire soutenu le 08 décembre 2021

Institut des Hautes Etudes de l'Amérique latine

Campus Condorcet - 5 cours des Humanités - 93300 Aubervilliers



Je soussigné, Fabien RODRIGUEZ, atteste que le travail qui suit est entièrement original et que toutes les sources utilisées ont été mentionnées explicitement. Je certifie de surcroît que je n'ai pas utilisé des idées ou des formulations issues d'un ouvrage, d'un article ou d'un mémoire – en version imprimée ou électronique – sans en indiquer l'origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Fait à Paris, le 23/11/2021.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Denis Merklen, mon directeur de recherche, qui a suivi et contribué à l'évolution de ma réflexion pendant deux ans. La pertinence de ses remarques, son écoute et sa disponibilité m'ont permis de mener à bien cette recherche.

Je souhaite aussi témoigner ma gratitude, à Aline Poupel, présidente de l'association Romeurope 94, sans qui cette enquête de terrain n'aurait pas eu lieu. Sa patience et ses connaissances ont grandement facilité ce travail. Je salue aussi les autres membres bénévoles de l'association et leur engagement.

Je remercie également les relecteurs des différentes parties du texte : les doctorants de l'IHEAL-CREDA Maïwenn Raoul et Mickaël Orantin, mes camarades de master de l'IHEAL Estelle, Jeanne, Malo et Yann, ma tante Gisèle et enfin ma mère Éliane. J'exprime aussi ma gratitude à cette dernière ainsi qu'à mon père Antonio, pour leur soutien et pour avoir finalement compris, je crois, les raisons de ma reprise d'études. J'ai également une pensée pour mon frère Frédéric.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui m'ont partagé leur quotidien. Si je ne peux les citer nommément ici, je ne les oublie pas.

Mes remerciements vont aussi à toutes celles et ceux qui ont accepté d'échanger dans le cadre de cette recherche.

Je salue tous mes camarades de master ainsi que les membres de l'équipe pédagogique et administrative de l'IHEAL.

Je pense également aux amis qui m'ont encouragé dans cette reprise d'études et qui ont accepté mes absences.

Enfin, ce travail n'aurait pas été possible sans Belén qui m'accompagne et me soutient au quotidien.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire	4
Liste des abréviations	7
INTRODUCTION	8
Partie 1 : La naissance des bidonvilles	17
Chapitre 1 : Histoire et présentation des bidonvilles en France	17
A) Apparition des bidonvilles et des premières politiques à leur égard	17
1. Tentatives de définition et origine du terme « bidonville »	17
2. Origine des bidonvilles en France	19
3. Les premières politiques en direction des bidonvilles : construction d'un problème public	21
B) De la réapparition des bidonvilles à nos jours	24
1. Les réponses politiques des années 1990 et 2000 face à cette résurgence	24
2. Politique des bidonvilles = politique des Roms ?	28
3. La situation actuelle	32
Conclusion du premier chapitre	34
Partie 2 : La vie dans le bidonville, la vie du bidonville	36
Chapitre 2 : Les relations avec l'extérieur	36
A) La discontinuité de l'accès aux ressources du quotidien : illustration de la « distance institutionnelle »	36
1. Un accès partiel aux services urbains	36
2. Accès discontinu à l'école	40
3. Des activités informelles aux revenus irréguliers	45
B) Les relations avec les habitants de la commune et riverains	52
1. Une vision des habitants et du bidonville qui diffère selon le bidonville mais aussi selon les conditions d'habitat des riverains	52
2. Influence des discours politiques et médiatiques sur la perception des bidonvilles : des préjugés véhiculés depuis de nombreuses années	60
Conclusion du deuxième chapitre	67
Chapitre 3 : Les relations au sein du bidonville	69
A) Rapport à la famille	69

	5
1. La famille comme ressource au sein du bidonville	69
2. Tensions au sein de la famille, conflits de génération ?	72
B) Rapports entre habitants du bidonville : entre méfiance et solidarité	75
1. Solidarité entre habitants	75
2. Méfiance et concurrence entre les habitants	78
C) Rapport au temps et à l'espace	81
1. Un autre rapport au temps ?	81
2. Perception du bidonville et rapport à l'espace	85
3. L'ancienneté sur le territoire	91
Conclusion du troisième chapitre	94
Partie 3 : La mort du bidonville ?	96
Chapitre 4 : L'expulsion	96
A) Le rôle des <i>Street-Level Bureaucrats</i> les jours précédant l'expulsion	97
1. La pression de la police	98
2. Les associations entre méfiance et coopération	102
B) Ethnographie d'une expulsion partie 1 : description et analyse du démantèlement du bidonville d'Arcueil	106
1. L'évacuation du <i>platz</i>	106
2. Analyse de l'évacuation du terrain d'Arcueil : des enjeux plus importants que l'hébergement de personnes indésirables	110
C) Ethnographie d'une expulsion partie 2 : et les habitants dans tout ça ?	114
1. Pour les habitants, l'évacuation n'est que le début d'une longue journée	114
2. Analyse de la seconde partie de l'expulsion : les habitants face au démantèlement et aux « solutions d'hébergement »	116
Conclusion du quatrième chapitre	121
Chapitre 5 : Après l'expulsion	123
A) Période d'errance	123
1. Différents niveaux d'errance	123
2. Éclatement de liens sociaux, éclatement sur le territoire et contradiction dans les politiques menées en direction des bidonvilles	127
B) Reconstruire pour mieux repartir ?	129
1. La reconstruction ailleurs	130

2. De l'hétéronomie à l'autonomie : une « distance institutionnelle » plus ou moins importante	133
Conclusion du cinquième chapitre	144
CONCLUSION	146
Bibliographie	150
Sources	158
Table des illustrations	162
Table des annexes	163
Annexes	164

Liste des abréviations

CAF : Caisse d'allocations familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

EPT : Établissement Public Territorial

ONG : Organisation non gouvernementale

INTRODUCTION

« *Ma fille mendie là-bas pour pouvoir payer l'essence pour aller faire la ferraille. C'est pas une vie.* »¹. C'est ainsi qu'Olga m'interpelle alors que je viens de passer le portail pour partir du terrain d'Arcueil où elle vit avec ses sept enfants et son compagnon dans une des vingt baraques implantées sur ce lieu. Avec cette phrase, Olga évoque plusieurs aspects de sa vie actuelle qui ne sont pas propres à elle et sa famille mais communs à de nombreux habitants des bidonvilles français. C'est de ces aspects dont il est en grande partie question dans les pages qui suivent.

En effet, les « bidonvilles », dont le terme renvoie dans l'imaginaire contemporain à une époque révolue ou à des pays lointains, existent pourtant bel et bien aujourd'hui en France, aux abords de toutes les grandes villes. Il faut dire d'une part que cette forme d'habitat est apparue au milieu du siècle dernier en France métropolitaine et a disparue dans les années 1970 pour finalement réapparaître à la toute fin des années 1980. Dans d'autres pays, ils n'ont cessé d'exister et se sont même consolidés. D'autre part, depuis la résurgence du phénomène, les dirigeants politiques successifs ont tout fait pour ne pas employer ce mot qui dérange. C'est seulement le 25 janvier 2018 qu'il est utilisé dans une instruction signée par plusieurs ministres. Ce texte définit un objectif précis, à savoir la résorption des bidonvilles en cinq ans². Selon les dernières données de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), publiées en septembre 2021, il y aurait en France métropolitaine 22 189 personnes qui vivraient dans 439 bidonvilles³. Tenter de saisir cette réalité et son traitement politique actuel est l'objet de ce travail. Dans le cadre de cette recherche, j'ai pu mener des observations de terrain et approcher les acteurs étudiés : habitants de bidonville, militants, élus locaux, employés de mairie, riverains, professeurs des écoles, représentants d'association, agents de police, sous-préfets.

Tout d'abord, un tel travail requiert quelques précisions sur certaines notions et concepts. L'exclusion, cette notion qui a évolué au cours du temps, a fait l'objet de nombreux travaux. Dans les années 1960, elle désigne les personnes qui restent à la marge du développement économique et

¹Extrait de carnet de terrain du 19 mai 2021.

²Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, p. 3, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

³DiHal, *Résorption des bidonvilles. Point d'étape, septembre 2021*, p. 10, [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/10/point_detape_2019-2020_-_resorption_des_bidonvilles_vweb.pdf (consulté le 18 octobre 2021).

des progrès en cours. En somme, elle fournit des indications sur la situation de certaines personnes qui n'ont pas bénéficié des effets positifs de la période que l'on nommera rétrospectivement les « Trente Glorieuses ». À la fin de celles-ci, la notion d'exclusion est moins employée par les dirigeants politiques et par les chercheurs. Ce changement s'explique par le fait qu'un phénomène nouveau devient la préoccupation centrale : le chômage⁴. La notion d'exclusion connaît de nouveau du succès dans les années 1990. Ce retour s'explique notamment par le fait que de nombreux chercheurs se sont intéressés à cette époque à l'augmentation du nombre d'allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI). Les recherches ont montré que ces derniers se trouvaient dans des situations de pauvreté très diverses. En d'autres termes, la notion d'exclusion permet de saisir certains aspects que la notion de pauvreté ne permet pas d'appréhender⁵. Plus que la notion d'exclusion c'est finalement sur les travaux qui soulignent les limites inhérentes à cette dernière que nous nous appuyons ici. Tout comme la notion de pauvreté elle classe des personnes dans des catégories, ce n'est pas le « pauvre » mais l'« exclu ». Les textes de nombreux chercheurs, issus de différentes disciplines, réunis dans l'ouvrage collectif *L'exclusion. L'état des savoirs*, qui interrogent cette notion font partie des ressources mobilisées ici. Parmi ces auteurs, la sociologue Dominique Schnapper écrit :

« Il n'existe pas d'exclusion dans l'absolu - exclusion de quoi ? -, il existe des dialectiques de l'inclusion/exclusion. Toute organisation sociale, quel que soit son niveau - de la famille à l'entreprise ou à la nation -, implique par définition l'inclusion des uns et l'exclusion des autres. Ce qu'il importe d'étudier, ce n'est pas l'exclusion en tant que telle, ce sont les formes spécifiques qu'ont prises aujourd'hui les processus d'exclusion/inclusion⁶. »

Le sociologue Serge Paugam a élaboré quant à lui un concept qui résulte des limites de la notion d'exclusion. La « disqualification sociale » qui « caractérise le processus de refoulement hors de la sphère productive de franges de plus en plus nombreuses de la population et les expériences vécues qui en accompagnent les différentes phases »⁷.

⁴ Serge PAUGAM, « Introduction », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 12.

⁵*Ibid.*

⁶Dominique SCHNAPPER, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 23.

⁷Serge PAUGAM, *op. cit.*, p. 569.

De même, le sociologue Robert Castel, interroge les limites de cette notion d'« exclusion » et préfère parler de « désaffiliation »⁸ : « l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire l'exclusion, ou plutôt, comme je vais essayer de le montrer, la désaffiliation⁹. »

Dans cette continuité, le concept de « distance institutionnelle » permet de dépasser les limites imposées par la notion d'exclusion. Ce concept utilisé une première fois par la sociologue Silvia Sigal a été repris par le sociologue Denis Merklen¹⁰. Selon ce dernier, la distance institutionnelle « permet d'imaginer une aire de réflexion sur les classes populaires située quelque part entre "l'exclusion" et "l'intégration"¹¹. »

Ces quelques précisions conceptuelles effectuées, nous pouvons présenter un état de la littérature sur les bidonvilles.

Les bidonvilles français des années 1950 aux années 1970, ont fait l'objet de quelques études. L'une des premières à s'être intéressée à ce phénomène et plus particulièrement au quotidien des personnes vivant dans ce type d'habitat, est l'anthropologue Colette Pétonnet¹². Puis, des historiens des migrations comme Marie-Claude Blanc-Chaléard ou encore Yvan Gastaut¹³ les ont étudiés a posteriori. Nous pouvons citer également les travaux de recherche de Victor Collet sur le bidonville de Nanterre¹⁴.

Depuis la réapparition de ces habitats informels à la toute fin des années 1980, les recherches ont été bien plus nombreuses et variées. Toutefois, la majorité d'entre elles ont été réalisées entre 2010 et 2013 et parmi celles publiées après cette période, la plupart traitent tout de même de cette époque durant laquelle les bidonvilles occupaient le devant de la scène médiatique et

⁸Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, Collection Folio essais, 1999, p. 19.

⁹*Ibid*, p. 17.

¹⁰Silvia SIGAL, « Marginalidad espacial, Estado y ciudadanía », *Revista Mexicana de Sociología*, vol. 43, N° 4, Mexico, 1981, p. 1547-1577 ; Denis MERKLEN, *Politicit  et sociabilit . Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Dossier d'habilitation   diriger des recherches, EHESS et Universit  Paris Diderot, novembre 2011.

¹¹Denis MERKLEN, *Politicit  et sociabilit . Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Dossier d'habilitation   diriger des recherches, EHESS et Universit  Paris Diderot, novembre 2011, p.49.

¹²Colette P TONNET, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris,  ditions Galil e, 1979.

¹³Marie-Claude BLANC-CHAL ARD, *En finir avec les bidonvilles, Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016 ; Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalit  en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la M diterran e*, N° 69, d cembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consult  le 09 mai 2021).

¹⁴Victor COLLET, *Nanterre, du bidonville   la cit *, Marseille, Agone, 2019.

politique¹⁵. En 2010, c'est le chef de l'État lui-même, Nicolas Sarkozy, qui contribue délibérément à médiatiser cette question perçue simplement comme une conséquence de l'immigration. Des personnes spécifiques sont ciblées : les Roms venus de différents pays d'Europe de l'Est. En 2012 et 2013, c'est le premier ministre Manuel Valls qui va médiatiser de nouveau ce qu'on appelle la « question rom ». Des chercheurs comme les sociologues Claire Cossée, Éric Fassin ou encore l'ethnologue Martin Olivera¹⁶, dénoncent l'instrumentalisation politique et la stigmatisation de ces personnes. D'autres, comme Margot Delon ou Grégoire Cousin ont même centré leurs travaux sur cette médiatisation des bidonvilles. Si le second s'intéresse particulièrement à la période allant de 2010 à 2012¹⁷, la première, analyse les représentations des bidonvilles dans le journal *Le Monde* sur le temps long, de 1945 à 2014¹⁸.

Des géographes tels que Olivier Legros, Mathilde Costil et Élise Roche¹⁹, se sont intéressés aux « villages d'insertion », un type de dispositif de relogement développé dans certaines communes. Ils concluent que ce dispositif s'inscrit dans la continuité des cités de transit des années 1960. L'ethnologue Martin Olivera ou encore l'anthropologue Marianne Hérard²⁰, eux, étudient des projets ponctuels se voulant des alternatives à ces « villages d'insertion ».

Dans sa thèse Thomas Aguilera compare les bidonvilles et les squats de Madrid et de Paris²¹. Il montre comment sont gouvernés ces illégalismes et en quoi ils sont le résultat des politiques

¹⁵Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 2013, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021).

¹⁶Claire COSSÉE, « “Les Roms migrants et gens du voyage” ou l'ethnisation du politique à l'ère néolibérale », *Lignes*, N°35, 2011, p. 167-179. ; Éric FASSIN, « La “question rom” » in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014 ; Martin OLIVERA, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2011.

¹⁷Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 2013, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021).

¹⁸Margot DELON, « Les bidonvilles français dans le journal *Le Monde* (1945-2014) », *Métropolitiques*, 2017, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/Les-bidonvilles-francais-dans-le-journal-Le-Monde-1945-2014.html> (consulté le 10 juin 2021).

¹⁹Olivier LEGROS, « Les “villages d'insertion” : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *Asylon(s). Digitales*, N°8, 2010, juillet, [En ligne] <http://www.reseau-terra.eu/article947.html> (consulté le 03 septembre 2021) ; Mathilde COSTIL et Élise ROCHE, « Traiter les bidonvilles hier et aujourd'hui. Le relogement entre permanence et provisoire », *Les annales de la Recherche Urbaine*, N° 110, 2015, p. 64-73.

²⁰Marianne HÉRARD, « Démantèlement d'un bidonville rom à Saint-Denis : enjeux politiques et projet de relogement » in CARREL Marion et al., *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013 ; Martin OLIVERA, « Un projet “pour les Roms” ? Bricolages, malentendus et informalité productive dans des dispositifs d'insertion et de relogement », *Lien social et Politiques*, N° 76, 2016, p. 230. Adresse URL <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2016-n76-lsp02592/1037073ar/> (Consulté le 8 avril 2021).

²¹Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz, 2017.

publiques, en somme, pourquoi les squats et les bidonvilles existent encore. Thomas Aguilera est le seul à ne pas centrer son travail sur les Roms. Nous le suivons en cela quand il affirme que : « Le caractère roms-gitans des habitants doit être pris en compte mais seulement comme une variable explicative parmi d'autres et non comme justificatif de l'objet »²².

Plus récemment, Jean-Baptiste Daubeuf a réalisé, dans le cadre de sa thèse soutenue en 2018, une longue enquête de terrain, proche des habitants, dans un bidonville de l'agglomération de Nancy²³. Il a étudié la trajectoire de ces personnes depuis leur village en Roumanie jusqu'à leur relogement, en interrogeant l'effet des différentes épreuves qu'elles ont vécues sur leur rapport à la citoyenneté. Dans une perspective assez proche, la sociologue Céline Véniat a réalisé une longue enquête ethnographique dans plusieurs bidonvilles de la région parisienne²⁴. Elle s'est intéressée particulièrement à l'appropriation de l'espace, à l'accès à l'école et à la santé.

Cet état de la littérature sur les bidonvilles français a servi d'appui à la construction du présent travail. D'une part ces nombreuses recherches m'ont fourni de précieuses informations et d'autre part cet état de l'art souffre de certaines limites et c'est précisément ces dernières qui m'ont permis d'orienter mon enquête de terrain. La majorité de ces études évoquent par exemple les difficultés d'accès à l'eau, au service de ramassage des ordures ménagères ou à l'électricité mais ne s'attardent pas sur ces aspects, qui sont juste mentionnés voire sous-entendus du moment que l'on traite des bidonvilles. Des recherches menées sur les quartiers d'habitats informels d'autres pays se sont centrées sur ces aspects là²⁵. Articuler ces derniers avec l'accès à d'autres ressources (culturelles et économiques) nous semble tout à fait pertinent pour rendre compte de la vie dans le bidonville. En d'autres termes, il s'agit de montrer la « distance institutionnelle » par l'analyse des difficultés d'accès aux services urbains, à l'école et aux ressources économiques.

²²*Idem*, p. 35.

²³Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de « La place » : L'intégration en marge des institutions républicaines dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lorraine, novembre 2018.

²⁴Céline VÉNIAT, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel, expériences de l'accès aux droits et mobilisations de familles roumaines vivant en bidonville*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, octobre 2019, p. 178.

²⁵Sarah BOTTON, *Privatisation des services urbains et desserte des quartiers défavorisés: une responsabilité sociale en partage. Le cas des services d'eau et d'assainissement, d'électricité et de télécommunications dans les quartiers « carenciados » de l'agglomération de Buenos Aires (Argentine) de 1991 à 2004*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Marne-La-Vallée, décembre 2005 ; Jean GOULET, *L'organisation des services urbains : réseaux et stratégies dans les bidonvilles de Port-au-Prince*, Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal, octobre 2006 ; Sylvie JAGLIN, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? », *L'Espace géographique*, vol. 41, 2012 ; Francesca PILO', « Rio de Janeiro, ville (in)également branchée ? Service d'électricité et divisions de l'espace urbain », *Métropolitiques*, 2016, février, [En ligne] <https://www.metropolitiques.eu/Rio-de-Janeiro-ville-inegalement-branche.html> (consulté le 31 janvier 2020) ; Lamia ZAKI, « L'électrification temporaire des bidonvilles casablancais. Aspects et limites d'une transformation « par le bas » de l'action publique. Le cas des Carrières centrales », *Politique africaine*, Paris, vol. 4, N° 120, 2010.

D'ailleurs, si de nombreux chercheurs ont pris pour objet d'étude la scolarité des enfants vivant en bidonville, peu se sont focalisés sur l'accès à l'école en tant que tel. Dans la continuité des travaux de Céline Véniat qui s'est intéressée aux difficultés pour inscrire les enfants à l'école primaire, nous évoquerons celles rencontrées sur notre terrain pour l'inscription au collège, ce qui n'implique pas les mêmes acteurs.

De même, les expulsions sont souvent citées et dénoncées mais aucune recherche ne décrit concrètement comment se déroule le jour de l'expulsion. Ce travail permettra d'analyser le déroulement de celle-ci en prenant en compte les différents acteurs impliqués et les enjeux qu'elle représente.

Enfin, le changement de politique annoncé avec l'instruction du 25 janvier 2018, n'a pas encore, à notre connaissance, fait l'objet de travaux. Il semble donc pertinent de s'interroger sur la situation actuelle afin de constater si l'évolution des politiques en direction des bidonvilles depuis 2018 est seulement sémantique.

Ce travail permet également de faire dialoguer les travaux évoqués ci-dessus entre eux mais aussi et surtout avec certaines recherches réalisées à l'étranger. Il ne s'agit pas de faire une comparaison stricto sensu entre les bidonvilles français et ceux d'autres pays. D'ailleurs les traductions locales de ce terme recouvrent des réalités très diverses²⁶. Néanmoins, les travaux réalisés à l'étranger sur les quartiers d'habitats autoconstruits, notamment en Amérique latine, tout comme ceux réalisés en France sur les bidonvilles des années 1960 et 1970 permettront d'éclairer certains éléments de notre réflexion. Notons ici que la résorption des bidonvilles bien que temporaire explique également que les recherches sur le sujet soient moins nombreuses en France qu'ailleurs.

Ainsi, nous constatons que plusieurs auteurs ont réalisé leurs travaux en tentant de répondre à la question : pourquoi les bidonvilles français existent ? Si nous utilisons cette littérature nous allons la compléter en répondant au comment, comment le bidonville vit-il ? Comment les habitants des bidonvilles vivent-ils ? La seconde interrogation est le coeur de notre travail et la partie principale de ce que nous avons appelé le « cycle de vie du bidonville », qui va de sa naissance à sa destruction. Enfin, ce travail est aussi l'occasion d'interroger les politiques menées en direction des

²⁶Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la " vie normale " ? Parcours d'insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France* [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

bidonvilles. La dernière phase du cycle de vie montre que le bidonville, une fois détruit, se reconstruit d'une autre manière, ailleurs. Plusieurs hypothèses peuvent ainsi être formulées : vivre en bidonville n'est pas un choix déterminé par des raisons culturelles ; les politiques menées actuellement en direction des bidonvilles vont à l'encontre de l'objectif affiché de résorption ; tous les habitants des bidonvilles n'entretiennent pas les mêmes relations avec les institutions.

Méthodes de recherche et présentation du terrain :

Pour arriver à ce présent travail, j'ai mené des observations de terrain dans trois bidonvilles du Val-de-Marne pendant plus de huit mois, depuis le mois de février 2021 jusqu'au mois d'octobre 2021 précisément. Les trois bidonvilles étudiés se situent dans les communes d'Arcueil, Créteil et Fontenay-sous-Bois. Si le nombre d'habitants a évolué durant l'enquête, au début de celle-ci, le premier bidonville était composé de 97 personnes, le second de 28 et le troisième d'environ 70. En outre, je me suis servi aussi de certaines observations menées dans un autre bidonville, celui de Champigny-sur-Marne où je me suis rendu de manière plus ponctuelle.

Le choix du terrain a relevé de plusieurs facteurs. Le premier tient au fait que dans le prolongement de mes recherches de l'année précédente je souhaitais initialement étudier l'accès aux services urbains dans les bidonvilles en Argentine, les *villas*. La pandémie de Covid-19 ayant rendu incertain ce projet pendant plusieurs mois, j'ai changé de cas pour privilégier la réalisation d'une enquête ethnographique. De plus, je me suis aperçu en parcourant la littérature existante que les travaux sur les bidonvilles français de notre époque étaient bien moins nombreux que ceux sur les bidonvilles argentins. Je me suis donc renseigné sur les acteurs du secteur associatif qui interviennent dans les bidonvilles de la région. J'ai été orienté vers l'association Romeurope 94 composée uniquement de militants bénévoles. Quant au choix de ces trois bidonvilles précis, il est aléatoire, dans le sens où il tient aux contacts qu'Aline Poupel, présidente de l'association Romeurope 94, a établis avec les habitants de ces lieux. En outre, si cette dernière se déplace également dans d'autres bidonvilles et squats du département, je devais délimiter mon terrain de recherche. Notons ici que si l'écrasante majorité des habitants des trois bidonvilles étudiés est Rom ou se revendique comme tel, mon objectif est d'étudier la vie dans les bidonvilles et les politiques en direction de ces derniers et non de mener un travail sur les Roms migrants. « *Rien ne destinait Whyte à étudier les Italiens de Boston. Il ne savait rien des Italiens du North End. C'est son intérêt*

pour les slums en tant que forme d'habitat pauvre et dense qui l'amena à visiter le North End »²⁷, cette phrase extraite de la préface du célèbre ouvrage *Street Corner Society* de William Foote Whyte, pourrait s'appliquer à ma recherche. Toutefois je suis resté sur le même objet d'étude, à savoir, le bidonville. Comme déjà évoqué précédemment dans la continuité des travaux de Thomas Aguilera, le caractère rom est un élément qui est pris en compte parmi d'autres.

Quant aux méthodes, j'ai mêlé observation participante et simple observation d'enquêteur. En effet, à plusieurs reprises j'ai participé en effectuant certaines démarches, comme par exemple les inscriptions au collège, j'ai transmis des documents de l'association Romeurope 94 aux habitants, j'ai également aidé à décharger à plusieurs reprises les métaux en tout genre au sein des bidonvilles. Toutefois, je n'ai pas occulté mon statut d'étudiant et le fait que j'étais en train de réaliser une recherche sur les bidonvilles, les précisions sur ce sujet variant en fonction de mon interlocuteur et du contexte.

En outre, quinze entretiens semi-directifs ont été réalisés. Parmi ces derniers, cinq ont été effectués avec des habitants des bidonvilles, trois avec des groupes de riverains, trois avec des membres d'associations, un avec la responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'une des communes concernées, un avec une professeure des écoles d'un établissement accueillant des enfants d'un des bidonvilles, un avec la chargée de l'accueil et de l'accompagnement solidaire des étrangers de la mairie d'une des communes concernées et un avec un conseiller municipal d'une des communes concernées.

En ce qui concerne la prise de notes, j'ai essayé de retranscrire au maximum les propos de mes interlocuteurs dans mon carnet de terrain. En effet, au-delà de l'observation et des entretiens, j'ai échangé avec de très nombreux acteurs. Certains riverains n'ont pas souhaité être enregistrés par exemple, les échanges avec les agents de police ou avec une sous-préfète n'ont pas été enregistrés non plus et enfin les nombreuses discussions informelles avec d'autres habitants que ceux qui ont accepté un entretien ont aussi alimenté ce travail.

Quant au style d'écriture, l'utilisation par moment du pronom « je » permet de mieux rendre compte de la participation sur le terrain et d'un certain degré de familiarité avec le milieu étudié. Il ne s'agit pas de romancer le récit mais de tenter de communiquer ce degré de familiarité au lecteur. Je précise ici que par souci d'anonymat, les noms des personnes ont été changés, sauf pour Aline Poupel déjà mentionnée, qui m'a donné son autorisation. En revanche, les noms des communes ont été conservés. Ce choix est justifié pour deux raisons. D'une part, deux des trois bidonvilles

²⁷William FOOTE WHYTE, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2002, p. 20.

n'existent plus aujourd'hui ou du moins ne sont plus situés dans ces communes. D'autre part, conserver les noms des communes permet de mieux rendre compte du parcours de ces personnes et facilite la compréhension de certains événements pour le lecteur. Les noms des villes où les habitants se sont réinstallés récemment ne sont, quant à eux, pas mentionnés.

Afin de répondre à la question principale et valider ou non les hypothèses mentionnées, nous avons divisé ce travail en trois parties. Chacune d'elle est une des phases du « cycle de vie du bidonville ».

Dans un premier temps, il est nécessaire de se pencher sur la longue histoire des bidonvilles, d'étudier le contexte dans lequel ils sont apparus en France. Nous analysons aussi la manière dont ces bidonvilles sont devenus un problème public. Nous présentons également différentes définitions du terme « bidonville » afin de montrer qu'aucune ne fait consensus. Outre montrer comment ils ont disparu pour réapparaître quinze plus tard, il s'agit d'analyser les politiques à leur rencontre jusqu'à nos jours.

Dans une deuxième partie qui est divisée en deux chapitres, le mémoire rend compte des observations de terrain. Il s'agit de montrer dans un premier temps les relations que les habitants des trois bidonvilles étudiés entretiennent avec l'extérieur. Tout d'abord, nous nous concentrons sur l'accès aux ressources venues de l'extérieur. Puis, sur les relations des habitants avec la commune et les riverains. Dans un second temps, nous nous intéressons aux relations au sein du bidonville.

Enfin, dans une troisième partie, nous retranscrivons l'ethnographie d'une expulsion d'un des trois bidonvilles. Puis, nous analysons la période qui suit la destruction, les conséquences de celle-ci sur les habitants. Plus globalement, nous rendons compte de l'un de nos principaux questionnements, à savoir que les politiques publiques actuelles d'une part ne permettent pas la résorption de ce type d'habitat et d'autre part accentuent le déficit d'intégration de ces personnes ou pour reprendre les termes de Robert Castel accentuent le « risque de désaffiliation »²⁸.

²⁸Robert CASTEL, *op. cit.*, p. 52.

Partie 1 : La naissance des bidonvilles

Chapitre 1 : Histoire et présentation des bidonvilles en France

Dans ce chapitre, nous allons dans un premier temps présenter plusieurs tentatives de définition du terme ‘bidonville’, revenir sur ses origines, retracer l’histoire des bidonvilles en France, montrer comment ils sont devenus un problème public et donc a fortiori présenter les politiques qui ont été mises en place jusqu’à leur disparition au milieu des années 1970. Ensuite, il conviendra de s’intéresser à leur réapparition dans les années 1990, de comparer les politiques de cette période avec celles en vigueur vingt ans plus tôt et de montrer comment elles ont contribué à l’ethnisation de leurs habitants. En d’autres termes, comment une politique en direction des bidonvilles a évolué en une politique des Roms. Enfin, nous présenterons la situation actuelle au niveau national avant de poser notre regard sur des familles, des personnes, dans les autres chapitres.

A) Apparition des bidonvilles et des premières politiques à leur égard

1. Tentatives de définition et origine du terme « bidonville »

Avant de présenter les origines du mot, il semble nécessaire de tenter de le définir. S’il est devenu une appellation générique, sa signification est loin de faire consensus. En effet, Louis Bourgois, Alexandre Leclève, Evangeline Masson-Diez et Olivier Peyroux écrivent qu’ « il n’existe pas de définition universelle du bidonville »²⁹. De même, les auteurs Thomas Aguilera et Tommaso Vitale soulignent que la définition des bidonvilles faite par ONU-Habitat ne satisfait pas la majorité des chercheurs³⁰. Cette définition est la suivante : « une zone urbaine fortement peuplée, caractérisée par des logements de mauvaise qualité et par la misère »³¹, puis dans le même

²⁹Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la “ vie normale ” ? Parcours d’insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France*, p. 20, [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

³⁰Thomas AGUILERA et Tommaso VITALE, « Bidonvilles en Europe, la politique de l’absurde », *Revue Projet*, N° 348, 2015, p. 68.

³¹United Nations Human Settlements Programme, *The challenge of slums : global report on human settlements 2003*, 2003 [En ligne] <https://unhabitat.org/the-challenge-of-slums-global-report-on-human-settlements-2003> (consulté le 16 juin 2021), « a heavily populated urban area characterized by substandard housing and squalor », p. 8.

document l'agence onusienne ajoute « un établissement contigu où les habitants sont caractérisés comme ayant des logements et des services de base inadéquats. Un bidonville n'est souvent pas reconnu et traité par les autorités publiques comme une partie intégrante ou égale de la ville³². ».

Thomas Aguilera et Tommaso Vitale, eux, le définissent par : « l'occupation plus ou moins durable d'un terrain sur lequel des habitations sont construites à partir de matériaux de récupération, disposant ou non d'un accès aux infrastructures de services (eau, électricité), généralement de façon informelle³³. ». L'agence des Nations Unies évoque explicitement la difficulté à définir le terme qui en engendre une autre, à savoir, mesurer le phénomène « Le problème de la mesure des bidonvilles commence par l'absence d'une définition convenue³⁴. »

Ainsi, s'il n'y pas consensus sur la définition du terme, tous s'accordent au moins sur la complexité à le définir. Ces différences s'expliquent notamment par le fait que le terme « bidonville » et ses traductions littérales peuvent « se rapporter à des situations extrêmement différentes selon les pays et les contextes³⁵. ». En effet, une *villa* d'Argentine est difficilement comparable avec un bidonville d'Île-de-France aujourd'hui, dans le sens où, certaines *villas* ont plusieurs dizaines d'années d'existence et plusieurs milliers d'habitants, ce sont de véritables villes dans la ville. Le bidonville français actuel est d'une taille bien plus modeste et a une durée de vie plus faible, ce qui n'a pas toujours été le cas, comme nous le reverrons dans les autres parties de ce chapitre. Nous nous rapprochons plus de la définition de Tommaso Vitale et Thomas Aguilera au vu de ce que nous avons observé sur le terrain. Il n'y a rien de surprenant, ce dernier a étudié particulièrement les bidonvilles d'Espagne et de France.

Au-delà de ces différences, il nous semble pertinent de noter qu'aussi bien dans la définition proposée par ONU-Habitat que dans celle de Thomas Aguilera et Tommaso Vitale, il est fait

³²United Nations Human Settlements Programme, *The challenge of slums : global report on human settlements 2003*, 2003 [En ligne] <https://unhabitat.org/the-challenge-of-slums-global-report-on-human-settlements-2003> (consulté le 16 juin 2021), « a contiguous settlement where the inhabitants are characterized as having inadequate housing and basic services. A slum is often not recognized and addressed by the public authorities as an integral or equal part of the city. », p. 10.

³³Thomas AGUILERA et Tommaso VITALE, *op. cit.*, p. 68.

³⁴United Nations Human Settlements Programme, *The challenge of slums : global report on human settlements 2003*, 2003 [En ligne] <https://unhabitat.org/the-challenge-of-slums-global-report-on-human-settlements-2003> (consulté le 16 juin 2021), «The problem with measuring slums starts with the lack of an agreed definition. », p. 10.

³⁵Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la " vie normale " ? Parcours d'insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France*, p. 20, [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

référence aux services, ceci montre bien l'importance de la question de l'accès aux services urbains dès lors que les bidonvilles sont abordés. Le présent travail ne néglige d'ailleurs pas cet aspect.

Si la question de ce que recouvre le terme « bidonville » suscite de nombreux débats, la majorité des chercheurs s'accordent sur l'origine du mot et renvoient aux travaux du géographe et urbaniste Raffaele Cattedra.

Selon ce dernier, le terme « bidonville » est à l'origine le nom d'un quartier de Casablanca qui existait dans les années 1920³⁶. Bidonville (avec un B majuscule) était composé de baraques elles-mêmes constituées de tôles et de bidons hors d'usage. Ce nom de lieu « devint vite une appellation générique en Afrique du Nord, quand à Paris, on ne parle que de 'la zone' »³⁷. En effet, à cette époque, l'habitat précaire auto-construit existe déjà à Paris, ou plutôt autour de Paris, et il est désigné par « la zone », nom donné dans les années 1870 aux terrains non constructibles situés au pied de l'ancienne enceinte fortifiée en cours de démantèlement, où se sont installés les personnes les plus précaires qui ne peuvent pas vivre au sein de la capitale³⁸. À partir de 1919, les expulsions des personnes vivant dans cette ceinture autour de Paris commencent. La disparition de 'la zone' prend plusieurs dizaines d'années et dans les années 1950, d'autres habitations auto-construites apparaissent mais de manière plus éparse, sur tout type de terrain resté vacant : les bidonvilles.

2. Origine des bidonvilles en France

Si les bidonvilles sont apparus au début du XXe siècle autour des villes coloniales françaises du Maghreb, en France métropolitaine, le phénomène se manifeste dans les années 1950³⁹. Le 1er février 1954, l'abbé Pierre lance son célèbre appel à la solidarité sur Radio-Luxembourg qui suscite une mobilisation sans précédent⁴⁰. De très nombreux bénévoles et donateurs tentent de répondre à

³⁶Raffaele CATTEDRA, « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du XXe siècle » in DEPAULE Jean-Charles, *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2006, p. 124.

³⁷Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, *En finir avec les bidonvilles, Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 44.

³⁸Martin OLIVERA, « 1850-2015 : de la Zone aux campements », *Revue Projet*, N° 348, 2015, p. 7.

³⁹Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz, 2017, p. 118.

⁴⁰Fondation Abbé Pierre, www.fondation-abbe-pierre.fr/ [En ligne] <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/la-fondation-abbe-pierre/la-vie-de-labbe-pierre/appele-abbe-pierre-1er-fevrier-1954> (consulté le 04 juin 2021).

leur échelle aux questions du mal-logement et du sans-abrisme⁴¹. Si dans ce discours le mot « bidonville » n'est pas prononcé, c'est avec les fonds recueillis grâce à cet appel que l'abbé Pierre achète un terrain à Noisy-le-Grand qui « sera le premier site non algérien à être désigné explicitement comme “bidonville” »⁴². Ainsi, c'est en 1957, que le terme « bidonville » est employé pour la première fois dans la presse afin de décrire la situation en France métropolitaine. À partir de cette période, la visibilité médiatique des bidonvilles va s'intensifier comme en témoigne l'analyse de Margot Delon intitulée *Les bidonvilles français dans le Journal Le Monde (1945-2014)*⁴³. Le nombre de personnes vivant dans ce type d'habitat informel ne cesse de prendre de l'ampleur pour atteindre 80 000 habitants à la fin des années 1960⁴⁴. Certains bidonvilles d'Île-de-France « prennent l'apparence de véritables villes : Champigny-sur-Marne (15 000 habitants), Saint-Denis (5000), La Courneuve (2 500), Gennevilliers (2 500) »⁴⁵. Cette croissance de la population s'explique en grande partie par l'arrivée de travailleurs portugais, espagnols et algériens comme l'évoquent plusieurs auteurs⁴⁶. En effet, suite à la Seconde Guerre mondiale, le pays doit se reconstruire et pour ce faire, la main d'oeuvre étrangère est nécessaire. Ainsi, comme le fait remarquer l'historien Yvan Gastaut, « un migrant clandestin sur quatre en 1962 et un sur deux en 1965 échouait dans un bidonville »⁴⁷. Nous notons ici que si l'histoire des bidonvilles expose le lien entre la question de l'immigration et celle de l'habitat insalubre⁴⁸, les premiers de la métropole sont

⁴¹Charlotte HATTENBERGER, « Hiver 1954 : l'appel de l'abbé Pierre et l'insurrection de la bonté », *Francebleu*, 2018, février, [En ligne] <https://www.francebleu.fr/infos/societe/1er-fevrier-1954-l-appel-de-l-abbe-pierre-et-l-insurrection-de-la-bonte-1517329389> (consulté le 07 juin 2021).

⁴²Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, *op. cit.*, p. 74.

⁴³Margot DELON, « Les bidonvilles français dans le journal *Le Monde* (1945-2014) », *Métropolitiques*, 2017, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/Les-bidonvilles-francais-dans-le-journal-Le-Monde-1945-2014.html> (consulté le 10 juin 2021).

⁴⁴Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de « La place » : L'intégration en marge des institutions républicaines dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lorraine, novembre 2018, p. 21.

⁴⁵Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 123.

⁴⁶Colette PÉTONNET, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Éditions Galilée, 1979 ; Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de... op. cit.* ; Martin OLIVERA, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁷Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

⁴⁸Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de... op. cit.*, p. 20.

aussi peuplés par des Français mais ces derniers représentent qu'une minorité⁴⁹. C'est pourquoi, durant les années 1950, les bidonvilles sont plutôt perçus comme une conséquence de la guerre d'indépendance algérienne que du mal-logement. Nous suivons en cela Thomas Aguilera quand il affirme que « c'est d'abord la question de l'immigration qui met les bidonvilles en lien avec les acteurs publics, notamment municipaux⁵⁰. »

3. Les premières politiques en direction des bidonvilles : la construction d'un problème public

Au début des années 1950, des expulsions sont organisées au niveau local ainsi que des solutions de relogement dans certaines municipalités mais il n'existe pas de véritable politique nationale en direction des bidonvilles. L'appel de l'abbé Pierre mentionné précédemment mais aussi des mouvements de squatteurs vont faire prendre conscience de la nécessité d'une action coordonnée de l'État sur cette question des bidonvilles. Ainsi, la Société Nationale de Constructions pour les Travailleurs Algériens (SONACOTRAL) est créée en 1956, mais juste avec le nom de cette société originale, il est évident que le problème est toujours perçu à travers le prisme de la question de l'immigration et non celle de l'habitat indigne. La Sonacotral « constitue un outil public national de déplacement et de contrôle des populations étrangères d'origine maghrébine⁵¹. »

Puis, à la fin de la décennie, les premières cités de transit voient le jour. Il s'agit de « cités de plain-pied en préfabriqué léger » mises en place dans quelques villes comme Nanterre⁵², Gennevilliers ou encore Lyon, pour reloger les personnes des bidonvilles dont la majorité sont algériennes et marocaines. Ce dispositif « naturalise le traitement ethnicisant des populations : avec la décolonisation, ce n'est pas la nationalité qui fait critère mais les origines et le lieu de vie »⁵³. En outre, à cette période à Paris et dans la banlieue proche, l'action étatique envers les bidonvilles, sur le terrain, est très violente. Elle se traduit par des destructions et des humiliations menées par la « brigade Z », ces équipes de policiers qui dépendent « administrativement du SAT (Service

⁴⁹Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, *op. cit.*, p. 63 ; Martin OLIVERA, *op. cit.*, p. 10.

⁵⁰Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 119.

⁵¹Marc BERNARDOT, « Chronique d'une institution : la "sonacotra" (1956-1976) », *Sociétés contemporaines*, N° 33-34, 1999, p. 39-58.

⁵²Muriel COHEN et Cédric DAVID, « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 2012, février, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html> (consulté le 21 octobre 2021).

⁵³Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 122.

d'assistance technique) de la préfecture de police de Paris »⁵⁴. Cette politique de la terreur a deux objectifs : chasser les militants indépendantistes algériens du Front de Libération National (FLN)⁵⁵ et limiter l'extension des bidonvilles⁵⁶.

Au début des années 1960, les bidonvilles ne cessant de croître, légiférer sur la question devient de plus en plus urgent, c'est pourquoi le député Michel Debré dépose en décembre 1963 une proposition de loi. Cette dernière va susciter de nombreux débats parlementaires qui vont permettre l'apparition du terme « bidonville » au Journal Officiel⁵⁷, et elle va surtout aboutir, un an plus-tard, au vote de la loi portant le nom du député, la loi Debré. Cette loi a pour objectif l'éradication des bidonvilles⁵⁸. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de connaître l'ampleur du phénomène à éradiquer.

Ainsi en 1966, une enquête nationale est réalisée et permet de quantifier la population vivant en bidonville⁵⁹, certains chiffres mentionnés précédemment sont issus de cette enquête. L'objectif de résorption tarde à être atteint, en effet, si les années 1960 sont effectivement marquées par de nombreuses expulsions, notamment en Île-de-France où « une centaine de bidonvilles sont éradiqués entre 1966 et 1969 »⁶⁰, il y a toujours en 1970, 45 000 personnes qui vivent en bidonville en France métropolitaine⁶¹. Cette situation peut s'expliquer par le fait que si le nombre de bidonville diminue, les bidonvilles restants s'agrandissent. Outre les éradications, la période allant de 1966 à 1970 est marquée par différents événements qui vont avoir un effet sur les bidonvilles en tant que problème public. Tout d'abord, en 1966, la loi Nungesser du nom du secrétaire d'État au logement

⁵⁴Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

⁵⁵ Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de... op. cit.*, p. 20.

⁵⁶ Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains..., op. cit.*, p. 120.

⁵⁷Sénat, *Journal Officiel, débats parlementaires Sénat, séance du jeudi 15 octobre 1964* [En ligne] http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/pdf/1964/10/s19641015_1089_1100.pdf (consulté le 05 juin 2021).

⁵⁸Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

⁵⁹*Ibid.*

⁶⁰Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains..., op. cit.*, p. 124.

⁶¹Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

est votée. Celle-ci vient renforcer « les capacités de l'État par rapport à la loi Debré »⁶². Plus concrètement, cette loi Debré a permis l'expropriation de propriétaires de terrains, la loi Nungesser, elle, définit « la méthodologie à adopter pour délimiter les terrains à exproprier »⁶³, mais nous l'avons vu les bidonvilles continuent de s'agrandir par endroit durant les trois années suivantes. En outre, un colloque sur la migration algérienne est organisé du 13 au 15 octobre 1966, durant lequel la question des bidonvilles est soulevée⁶⁴. Puis, avec le mouvement de mai 1968, la question des travailleurs étrangers et a fortiori de leurs conditions de vie est posée. Certains étudiants notamment à Nanterre se sont rendus dans des bidonvilles, parmi les nombreuses revendications qui vont émerger, il y a celle de la suppression des bidonvilles⁶⁵. Enfin, à la fin de cette décennie, plusieurs incendies dans différents bidonvilles se produisent, certains d'entre eux font des victimes comme à Aubervilliers le 1er janvier 1970 où quatre personnes trouvent la mort⁶⁶. Dans ce contexte, le gouvernement doit agir, force est de constater que les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de résorption des bidonvilles, une troisième loi est votée le 10 juillet 1970, la loi Vivien. L'application de celle-ci conduira à la disparition des bidonvilles en 1976, année où est éradiqué « La Digue » à Nice⁶⁷, considéré comme le dernier bidonville.

Cette première période des bidonvilles français avec les réponses qui ont été apportées pour faire face au phénomène est une bonne illustration de ce qu'est la construction d'un problème public. Il y a eu tout un processus pour que la question des bidonvilles devienne un problème public. En effet, lors de l'apparition du phénomène dans les années 1950, il n'y a pas de véritable politique publique car il n'y a pas de problème identifié. Puis, au milieu de la décennie, il y a une identification du problème. Toutefois, si avec la Sonacotral des bidonvilles sont bien détruits, le but de cette dernière est surtout de contrôler et de surveiller la population étrangère. Il faut attendre le

⁶²Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 126.

⁶³Jean-Baptiste DAUBEUF, Hervé MARCHAL, Thibaut BESOZZI, *Idées reçues sur les bidonvilles en France*, Éditions Le Cavalier Bleu, 2017, p. 20.

⁶⁴Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

⁶⁵Yvan GASTAUT, « Quand Mai 1968 rencontre l'immigration : un moment de l'opinion française », *Hommes & migrations*, N° 1321, 2018, p. 155.

⁶⁶Yvan GASTAUT, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

⁶⁷Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 34.

début des années 1960 pour qu'un changement de référentiel, pour reprendre le terme de Pierre Muller⁶⁸, s'opère. L'objectif principal est désormais la résorption des bidonvilles et les premières lois sont votées. Néanmoins, si en 1970 la loi Vivien est votée, c'est parce que d'une part le problème n'est pas résolu et d'autre part, ce vote s'explique par le contexte de l'époque. Ainsi, si nous reprenons Pierre Favre, cette nouvelle mise à l'agenda en 1970 est donc le produit de deux types d'émergence du problème, émergence progressive par canaux multiples (étudiants et travailleurs de mai 1968, colloque sur la migration algérienne) et émergence instantanée (série d'incendies)⁶⁹.

B) De la réapparition des bidonvilles à nos jours

1. Les réponses politiques des années 1990 et 2000 face à cette résurgence

Alors que pendant près de quinze ans, les bidonvilles sont considérés comme un lointain souvenir, en 1989, à Nanterre, comme un symbole, un « camp de Tziganes roumains » apparaît⁷⁰. Dans cette ville, qui aurait vu l'éradication du dernier bidonville francilien, en 1972⁷¹. En 1989, ce lieu annonce le début du « retour des bidonvilles ». Au niveau international, cette période est marquée par la chute des régimes communistes, ce qui explique en partie l'augmentation de migrants venant de pays d'Europe de l'Est, en France notamment⁷².

Au niveau national, la situation économique et politique n'est plus celle du début des années 1970. Entre ces deux périodes, le chômage a fortement augmenté. « Les hausses les plus rapides ont lieu en 1974-1975 (2,8 à 4 %), 1981-1986 (7,4 à 10,4 %) puis 1990-1994 (8,9 à 12,5 %) »⁷³. En outre, la fin des années 1980 coïncide aussi avec la destruction des cités de transit, « ces

⁶⁸Pierre MULLER, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, N° 2, 2000.

⁶⁹ Pierre FAVRE, *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 7-8.

⁷⁰Alexandra CLAVÉ-MERCIER et Martin OLIVERA, « Une résistance non résistante ? », *L'Homme*, N° 219-220, 2016, p. 176.

⁷¹ Thomas AGUILERA, « À l'ombre du Grand Paris. L'impossible gouvernance métropolitaine des bidonvilles franciliens », in LE GALÈS Patrick, *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 254.

⁷² *Ibid.*

⁷³Valérie VERCLYTTE, *La société de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 87.

préfabriqués, censés remplacer les baraques et durer deux ou trois années avant l'accès au logement social »⁷⁴, mais l'offre de logements sociaux montre ses limites à la même période. D'une part, les familles vivant déjà dans ce type d'habitat ne peuvent pas accéder à d'autres types de logement et donc la mobilité du parc social se réduit. D'autre part, les élus locaux ne font pas de la construction de logements sociaux dans leur commune une priorité, loin de là, c'est d'ailleurs face à ce constat que différentes lois sont votées à cette époque comme la loi d'orientation pour la ville (LOV) en juillet 1991 ou la loi Besson en mai 1990, mais les effets restent limités⁷⁵. C'est donc dans ce contexte que des personnes Roms « fuyant les pays de l'ex-bloc communiste, la fermeture des fermes collectives et des services publics, ou encore les nettoyages ethniques » arrivent en France⁷⁶. Ici, elles ne peuvent pas occuper un emploi formel, car elles n'ont pas d'autorisation de travail, les pays d'où elles viennent, principalement la Roumanie et la Bulgarie et dans une moindre mesure les pays d'Ex-Yougoslavie⁷⁷, ne font pas encore partie de l'Union Européenne. Dans ces conditions, il est difficile de faire une demande de logement et a fortiori d'en obtenir un. Ainsi, les bidonvilles réapparaissent progressivement. En France, ces installations ont surtout lieu dans les communes, jadis, appelées « banlieues rouges ». Le sociologue François Dubet définit cette notion par :

« la banlieue rouge est, au plan-local, la formation sociale qui résulte de l'interaction, autour d'un système politique municipal, d'une conscience de classe ouvrière et d'une communauté populaire fortement intégrée. Les banlieues rouges se sont formées par l'amalgame de l'action d'une classe ouvrière organisée et d'une conscience culturelle populaire ancrée sur un mode de vie spécifique. Elles se sont développées dans l'entre-deux-guerres avec les industries mécaniques et métallurgiques lorsqu'une classe ouvrière combative a accédé au système politique et a organisé la vie municipale autour d'un projet politique réformiste ou révolutionnaire d'une part et, d'autre part, autour de la défense d'une communauté de vie. Le monde ainsi constitué a longtemps possédé de grandes capacités d'intégration à l'égard des nouveaux venus appelés par le développement industriel⁷⁸. »

Si au sens politique certaines de ces communes sont restées des « banlieues rouges », au sens sociologique elles ne le sont plus lorsque les bidonvilles réapparaissent. Thomas Aguilera avance

⁷⁴ Victor COLLET, *Nanterre, du bidonville à la cité*, Agone, Marseille, 2019, p. 88.

⁷⁵ Catherine GRÉMION, « L'accès au logement social », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 526-527.

⁷⁶ Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 130.

⁷⁷ Olivier LEGROS, « L'insertion des migrants roms en France : faux problème, mauvaises solutions ? », *Humanitaire*, N° 33, novembre 2012. Adresse URL <http://journals.openedition.org/humanitaire/1401> (consulté le 23 octobre 2021).

⁷⁸ François DUBET, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Points, 2008, p. 289-290.

deux explications à ce choix géographique pour l'installation de baraques informelles qui se poursuit dans les années 2000. D'une part, ces territoires offrent plus d'espaces disponibles, de friches du fait de la désindustrialisation. D'autre part, il évoque au conditionnel « une plus grande tolérance, toujours relative, que dans les villes conservatrices »⁷⁹.

Le 25 avril 2005, soit deux ans avant l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne, plusieurs États membres dont la France signent un traité prévoyant des mesures transitoires qui limitent l'accès au marché de l'emploi pour les ressortissants de ces deux futurs États membres. Ainsi, à partir de 2007, ces derniers doivent détenir un permis de travail délivré par la Préfecture pour pouvoir accéder au marché de l'emploi salarié formel, en France par exemple⁸⁰. En outre, ils ne peuvent pas exercer n'importe quelle profession, dans un premier temps 62 métiers sont accessibles aux ressortissants de ces deux pays, en 2008, la liste s'agrandit et comporte 150 métiers, il s'agit surtout de domaines pour lesquels la main d'oeuvre fait défaut⁸¹.

Au-delà de la signature de ce traité, comme le rappelle la géographe Céline Bergeon : « la France promet depuis 2006 la politique d'immigration choisie ; pour cela, elle tente de maîtriser l'accès à son territoire et cherche à initier les étrangers en situation irrégulière à retourner volontairement dans leur pays moyennant une aide financière de 300 euros par adulte et 150 euros par enfant »⁸².

Toutes ces mesures ne vont clairement pas dans le sens d'une plus grande intégration. En effet, le traité d'avril 2005 limite l'accès à l'emploi, ce puissant intégrateur qui avait fonctionné pour une partie des classes populaires pendant la période des « trente glorieuses »⁸³. Puis, avec ce dispositif d'« aide au retour humanitaire » mis en place en 2006, qui concernera les personnes

⁷⁹Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 131.

⁸⁰ Olivier LEGROS, « Les pouvoirs publics et les grands “bidonvilles roms” au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *EspacesTemps.net*, 2010, septembre [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01088186/document> (consulté le 15 août 2021).

⁸¹ Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 135.

⁸² Céline BERGEON, « Les Roms roumains en France, entre politique migratoire et politique de non-accueil », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 41, N° 4, 2010, p. 204.

⁸³ Dominique SCHNAPPER, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 24.

roumaines et bulgares même après l'adhésion de leur pays à l'Union Européenne⁸⁴, il est difficile de ne pas saisir la volonté de mise à distance de ces populations.

Enfin, il faut préciser que depuis la résurgence du phénomène, les membres des gouvernements successifs ne réutilisent toujours pas le mot « bidonville »⁸⁵. Il n'existe plus de politique nationale de résorption des bidonvilles comme dans les années 1970. C'est comme si sur la question des bidonvilles, tout ce qui avait pris du temps à être mis en place entre les années 1950 et 1970 n'avait servi rien. Toutefois, des ONG commencent à s'intéresser à la question et des tensions entre des collectivités locales concernées par la présence de bidonvilles dans leurs communes et l'État apparaissent. Ces éléments « ont remis temporairement à l'agenda les bidonvilles comme enjeu social et de logement »⁸⁶. Des projets de relogement et d'insertion se montent au niveau municipal dans certaines communes concernées, à la toute fin des années 1990 et pendant les années 2000. Parfois, l'État intervient pour en financer une partie mais il n'est jamais à l'initiative. Pour n'en citer que quelques-uns : en 1999, à Fontenay-sous-Bois, une des villes où se situe un des bidonvilles de notre enquête, « une insertion par l'emploi a été obtenue pour 20 familles grâce aux actions conjuguées du comité de soutien de la municipalité en lien avec un organisme de formation professionnelle aux métiers de la forêt »⁸⁷, ces familles vivent en province ; à Saint-Maur en 2003, des personnes dont le bidonville allait être démantelé, sont relogées dans une ancienne gendarmerie ; en 2005, à Aubervilliers, le premier « village d'insertion » est créé⁸⁸, un autre verra le jour à Saint-Denis en 2007⁸⁹ ; à Montreuil, en 2009, un projet qui se veut comme

⁸⁴Office français de l'immigration de l'intégration, *Rapport d'activités 2009* [En ligne] https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2020/08/RA_OFII_2009_070710-4.pdf (consulté le 23 octobre 2021).

⁸⁵Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de...*, *op. cit.*, p. 21.

⁸⁶Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 117.

⁸⁷CNDH Romeurope, *Les « Roms migrants » en Ile de France. Etat des lieux provisoire des expériences d'hébergement et de logement d'habitants de squats et bidonvilles* [En ligne] <https://romeurope.org/wp-content/uploads/2017/02/8.-Les-%c2%ab-Roms-migrants-%c2%bb-en-Ile-de-France-Etat-des-lieux-provisoire-des-exp%c3%a9riences-d%e2%80%99h%c3%a9bergement-et-de-logement-d%e2%80%99habitants-de-squats-et-de-bidonvilles-publi%c3%a9-en-janvier-2012.pdf> (consulté le 22 octobre 2021).

⁸⁸Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 143.

⁸⁹ Marianne HÉRARD, « Démantèlement d'un bidonville rom à Saint-Denis : enjeux politiques et projet de relogement » in CARREL Marion et al., *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

« une alternative aux dispositifs dits “villages d’insertion” »⁹⁰, prend forme. Si certaines de ces initiatives fonctionnent à plus ou moins long terme — à Saint-Maur les personnes ont été relogées pendant plus d’une dizaine d’années, le village d’insertion quant à lui, est un dispositif d’hébergement provisoire d’une durée de 3 à 5 ans⁹¹ —, toutes, sont mises en place dans l’urgence et s’apparentent plus à « des bricolages » qu’à une véritable politique de relogement⁹².

2. Politique des bidonvilles = politique des Roms ?

Avant l’année 2010, il y a bien en parallèle de projets locaux, comme ceux cités plus haut, des démantèlements de bidonvilles sans solution de relogement. Toutefois, cette année marque un tournant dans la mesure où la « question rom » va occuper le devant de la scène médiatique et politique. Ainsi, même si le mot bidonville n’est toujours pas prononcé, une politique nationale va se mettre en place, ou du moins le gouvernement national va donner une direction : l’éradication. Celle-ci est clairement affichée dans le discours de Grenoble du 30 juillet 2010 prononcé par le Président de la République de l’époque, Nicolas Sarkozy. Ce dernier ne parle pas de bidonville mais d’« implantations sauvages de campements de Roms », de « zones de non-droit » et de « campements illégaux »⁹³. Peu de temps avant, le 24 juin 2010, une circulaire intitulée « Lutte contre les campements illicites » est cosignée par Brice Hortefeux, alors ministre de l’Intérieur et Éric Besson ministre de l’Immigration, de l’Intégration, de l’Identité Nationale et du Développement solidaire⁹⁴. Les mots ont leur importance, ces termes évoquent plus l’illégalité et la culpabilité de ces personnes qu’un problème de logement. C’est d’ailleurs pour cela que dans son discours Nicolas Sarkozy n’évoque pas le ministère du Logement mais dit plutôt : « j’ai demandé au

⁹⁰Martin OLIVERA, « Un projet “pour les Roms” ? Bricolages, malentendus et informalité productive dans des dispositifs d’insertion et de relogement », *Lien social et Politiques*, N° 76, 2016, p. 230. Adresse URL <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2016-n76-lsp02592/1037073ar/> (Consulté le 8 avril 2021).

⁹¹Marianne HÉRARD, *op. cit.*

⁹²Martin OLIVERA, « Un projet “pour les Roms” ? Bricolages, malentendus et informalité productive dans des dispositifs d’insertion et de relogement », *Lien social et Politiques*, N° 76, 2016, p. 224–252. Adresse URL <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2016-n76-lsp02592/1037073ar/> (Consulté le 8 avril 2021).

⁹³Élysée, *Discours sur le thème de la lutte contre l’insécurité*. Youtube, 24/02/2011. <https://www.youtube.com/watch?v=hqRdN1K7ovw> (consulté le 12 août 2021).

⁹⁴Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p.166.

ministre de l'Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms.⁹⁵»

En outre, comme le souligne le sociologue Éric Fassin, Nicolas Sarkozy fait plusieurs amalgames dans ce discours, celui entre insécurité et immigration notamment et celui qui nous intéresse ici plus particulièrement entre Roms et Gens du voyage⁹⁶. Juste après avoir évoqué ces « campements de Roms », il évoque la loi Besson. Précisons qu'il n'est pas ici question de la loi, du même nom, précédemment évoquée, de 1990. Nicolas Sarkozy fait référence à la loi Besson de 2000 relative aux aires d'accueil pour les Gens du voyage. Or, « les habitants des bidonvilles ne sont pas des gens du voyage et ne sont donc pas concernés par la loi Besson »⁹⁷. L'amalgame est donc entretenu par le chef de l'État lui-même. D'ailleurs, si Nicolas Sarkozy évoque les Roms durant ce discours c'est parce que quelques jours avant, le 22 juillet 2010, à Saint-Aignan, une petite ville située dans le Loir-et-Cher, un jeune homme désigné comme faisant partie des Gens du voyage est tué par un policier. Le lendemain, des proches de la victime attaquent la gendarmerie sans toutefois faire de nouvelles victimes mais des dégâts matériels importants⁹⁸. Selon Céline Bergeon c'est donc : « un conflit opposant un groupe de Gens du voyage sédentarisés (et non de Roms) aux autorités locales qui a déclenché la vague successive de démantèlements de camps illégaux et les expulsions massives de Roms. Les seconds ont donc fait les frais d'un conflit qui, au départ, ne les concernait pas »⁹⁹. Sur ce point Martin Olivera est plus nuancé, selon lui, l'accélération des expulsions a déjà commencé en 2007, il ne nie pas cependant pas l'amalgame, ni l'effet politique et médiatique du discours de Grenoble sur les Roms vivant en bidonvilles et affirme que le niveau élevé des expulsions s'est maintenu en 2010¹⁰⁰. Rappelons toutefois que l'année 2007 correspond justement à l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy. Le nombre de bidonville exacte et a fortiori celui des expulsions sont difficiles à obtenir avec précision, à cette période seules les associations de manière éparse connaissent les expulsions des bidonvilles où elles interviennent.

⁹⁵Élysée, *Discours sur le thème de la lutte contre l'insécurité*. Youtube, 24/02/2011. <https://www.youtube.com/watch?v=hqRdN1K7ovw> (consulté le 12 août 2021).

⁹⁶ Éric FASSIN, « La “question rom” » in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 7-8.

⁹⁷Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 371.

⁹⁸ Olivier LEGROS, *Accueillir ou rejeter? Réflexions sur l'action publique en direction des migrants roms dans les villes françaises*, 2014, [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01088756/document> (consulté le 3 mai 2021).

⁹⁹Céline BERGEON, *op. cit.*, p. 201.

¹⁰⁰Martin OLIVERA, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2011, p. 50.

C'est d'ailleurs en 2010, que la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est créée. Celle-ci fournit aujourd'hui une base de données avec le nombre de bidonvilles au niveau national, mais elle commencera cette collecte d'informations qu'à partir de 2012. Les deux premières années, la DIHAL s'occupe de l'habitat indigne au sens large et des sans-abris mais pas des bidonvilles¹⁰¹. Au-delà des chiffres, le message du 30 juillet 2010 énonce clairement le souhait d'intensifier une politique des expulsions systématiques.

En mai 2012, François Hollande devient Président de la République. Si durant les deux premiers mois de son mandat, « la question est peu ou prou absente des médias »¹⁰², dès l'été, le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, la remet au centre de l'attention politique et médiatique. Le 13 août de cette année, il publie une tribune dans le journal *Libération* dans laquelle il évoque : « l'enracinement de campements insalubres, dangereux tant pour leurs occupants que pour le voisinage » et des « espaces de non-droit »¹⁰³. Avec de tels termes, il semble difficile de parler de rupture entre ce gouvernement et le précédent. Moins d'un an plus tard, comme le rappelle Éric Fassin¹⁰⁴, c'est dans un entretien accordé au *Figaro* que Manuel Valls affirme : « les occupants de campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution »¹⁰⁵. Nous reviendrons sur les effets de cette médiatisation, les amalgames et les stéréotypes à l'égard des Roms et des habitants de bidonville en général dans le second chapitre, à l'appui des entretiens que nous avons réalisés durant cette enquête de terrain.

Outre les discours, un texte est signé par plusieurs ministères : la circulaire du 26 août 2012¹⁰⁶. Si comme le souligne Thomas Aguilera cette circulaire « rompt ainsi le monopole du

¹⁰¹Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 175.

¹⁰²Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 2013, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021).

¹⁰³Manuel VALLS, « Campements illicites : le laisser-faire ne résout rien », *Libération*, publié le 13 août 2012, Adresse URL https://www.liberation.fr/societe/2012/08/13/campements-illicites-le-laisser-faire-ne-resout-rien_839576/ (site consulté le 11 août 2021).

¹⁰⁴Éric FASSIN, « La “question rom”... », *op. cit.*, p. 11.

¹⁰⁵Christophe CORNEVIN, « Manuel Valls affiche sa fermeté », *Le Figaro*, publié le 14 mars 2013, Adresse URL <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/03/14/01016-20130314ARTFIG00647-roms-le-cri-d-alarme-et-le-message-de-fermete-de-valls.php> (consulté le 26 octobre 2021).

¹⁰⁶ Gouvernement français, *Circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*, [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/11/2_dihal_circulaire_du_26_aout_2012.pdf (consulté le 31 mai 2021).

ministère de l'Intérieur » c'est bien le seul changement qui en résulte¹⁰⁷.

Dans les faits, les démantèlements se sont intensifiés sur la période. Selon le directeur du programme Europe et Asie centrale de l'ONG Amnesty International : « Au cours du premier semestre 2013, 10 174 Roms auraient été évacués, un nombre record depuis 2010 »¹⁰⁸. Lors de l'entretien que nous avons réalisé avec Aline Poupel, présidente de l'association Romeurope 94, celle-ci fait le même constat et résume cette période par :

« Sarkozy c'était l'expulsion au bulldozer ! Sous Hollande on a vu... au début des années Hollande, on a eu un frein à ça et puis quand Valls est arrivé au ministère de l'Intérieur ça a repris, mais par contre c'était en... en été. Le...c'était en été avec heu... la date impérative, où on a vu des expulsions la veille de rentrée scolaire » (Entretien, présidente de l'association Romeurope 94, 14 juin 2021).

Sur le terrain, les militants — comme ce qu'exprime Aline aujourd'hui — avaient déjà noté cette continuité à l'époque entre les deux gouvernements. Selon le chercheur Grégoire Cousin, ces derniers auraient même contribué à cette médiatisation des démantèlements au début de l'été 2012¹⁰⁹. Les collectifs militants ne sont pas les seuls à avoir remarqué une certaine continuité. En effet, la Commission Européenne a rappelé en 2013 les principes élémentaires du droit suite à des propos tenus par Manuel Valls sur les Roms. Elle avait déjà mis en garde le gouvernement français en 2010 au sujet d'une circulaire du ministère de l'Intérieur qui ciblait spécifiquement les Roms¹¹⁰.

Nous faisons remarquer ici que la médiatisation à partir de 2010 de la question des bidonvilles, à travers celle de la « question rom », a certainement eu aussi un effet sur les travaux de recherche. Nous notons que la majorité des articles et ouvrages de sciences sociales sur les bidonvilles français depuis leur réapparition en 1989, ont été publiés entre 2010 et 2017.

¹⁰⁷Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 177.

¹⁰⁸Amnesty International, www.amnesty.org/fr/ [En ligne] <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2013/09/france-record-number-forced-evictions/> (consulté le 26 octobre 2021).

¹⁰⁹Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 2013, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021).

¹¹⁰Éric FASSIN, « La "question rom"..., *op. cit.*, p. 22-23.

3. La situation actuelle

Il faut attendre l'instruction du 25 janvier 2018 pour que le mot « bidonville » soit employé officiellement dans un texte signé par des membres du gouvernement, huit ministres précisément¹¹¹. Cette dernière fait un point sur la situation en se basant sur les chiffres fournis par la DIHAL et reconnaît l'inefficacité des expulsions mises en oeuvre depuis vingt ans :

« Malgré des évacuations répétées au cours de ces dernières années, le nombre de personnes occupant ces bidonvilles n'a pas sensiblement baissé. D'après les recensements effectués par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées (DIHAL) depuis 2012, ce nombre reste compris entre 15 000 et 19 000 personnes¹¹². »

Quelques mois plus tard, en juillet 2018, la DIHAL publie un recensement avec des chiffres plus précis. Selon ce dernier, il y avait à cette date environ 16 090 personnes qui vivaient dans 497 bidonvilles en France métropolitaine¹¹³. D'une part, comme l'affirme clairement l'instruction, le nombre reste relativement stable depuis de nombreuses années. Ce qui va à l'encontre de l'idée récurrente de « l'appel d'air » évoquée par des personnalités politiques de différents partis. À la fin de l'année 2013 par exemple, cette crainte est au centre de l'actualité. En effet, les mesures transitoires, mentionnées plus haut, qui restreignaient l'accès à l'emploi pour les personnes roumaines et bulgares ont pris fin le 1er janvier 2014. Rappelons que ces mesures qui avaient été pratiquées dans plusieurs États membres de l'Union Européenne ont été levées au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Hongrie et au Portugal en 2009, alors que la France les a maintenues la durée maximale autorisée soit pendant sept ans¹¹⁴. Ainsi, à la fin de l'année 2013, Jean-Marie Le Pen évoquait une arrivée de 50 000 Roms dès le début de l'année 2014¹¹⁵. Si cette estimation

¹¹¹Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, p. 3, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

¹¹²Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, p. 3, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

¹¹³DiHal, *État des lieux des bidonvilles en France métropolitaine au 1er juillet 2018*, 2018, p. 7, [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/11/recensement_juillet_2018_vweb.pdf (consulté le 19 janvier 2021).

¹¹⁴Olivier LEGROS, « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *EspacesTemps.net*, 2010, septembre [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01088186/document> (consulté le 15 août 2021).

¹¹⁵Gaspard DHELLEMMES, « Les approximations de Le Pen sur les Roms », *Le Journal du Dimanche*, publié le 05 juillet 2013, Adresse URL <https://www.lejdd.fr/Politique/Les-approximations-de-le-Pen-sur-les-Roms-617471-3141353> (consulté le 26 octobre 2021).

volontairement exagérée n'est pas surprenante venant du président d'honneur d'un parti d'extrême droite, la fin de ces mesures divisent la majorité socialiste. À l'époque, des confusions entre l'entrée dans l'espace Schengen de la Roumanie et de la Bulgarie et la fin de ces mesures sont régulièrement faites par des dirigeants politiques et la presse. Nous pouvons nous demander comme l'affirment certaines associations si ce flou n'est pas volontairement entretenu afin de maintenir une certaine hostilité à l'égard des Roms¹¹⁶. Toujours est-il cet « appel d'air » n'a pas lieu en 2014. D'autre part, si la population totale de personnes vivant en bidonville évolue peu, les emplacements, eux, changent régulièrement du fait des expulsions récurrentes. Élaborer une base de données actualisée, ce qui est la tâche de la DIHAL, est donc rendue difficile. Précisons ici que ces chiffres ne prennent pas en compte les habitats informels des régions et collectivités territoriales d'outre-mer, où vivraient 98 115 personnes¹¹⁷.

Au-delà des chiffres, cette instruction du 25 janvier 2018 fixe un objectif : « **il est nécessaire aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion à l'action de l'État dans ce domaine, en fixant pour les 5 années à venir un objectif de résorption durable de ces bidonvilles**¹¹⁸. » (les mots en gras le sont aussi dans le document original). Si l'échec des politiques menées depuis plus de vingt ans ressort de l'instruction, celle-ci évoque tout de même « le développement d'actions qui ont fait la preuve de leur efficacité dans certains territoires » et dont il faudrait s'inspirer au niveau national¹¹⁹.

En septembre 2019, le budget alloué à cet objectif de résorption des bidonvilles est doublé. Il passe ainsi de 4 à 8 millions d'euros annuels¹²⁰.

¹¹⁶Renaud FÉVRIER, « Travailleurs bulgares et roumains : qu'est-ce qui change le 1er janvier ? », *L'Obs*, publié le 30 décembre 2013, Adresse URL <https://www.nouvelobs.com/monde/20131230.OBS0941/travailleurs-bulgares-et-roumains-qu-est-ce-qui-change-le-1er-janvier.html> (consulté le 27 octobre 2021).

¹¹⁷Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de... op. cit.*, p. 23.

¹¹⁸Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, p. 3, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

¹¹⁹Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, p. 2, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

¹²⁰Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informels, *Note d'analyse détaillée*, 2020, p. 12, [En ligne] https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm_publication/wWPBHKJ4tUL4wMCvkgV7qimddYuWhW1MeCJiYNUy.pdf (consulté le 22 janvier 2021).

Conclusion du premier chapitre

Dans ce premier chapitre, nous avons montré les difficultés à définir le terme « bidonville ». S'il y a bien une définition officielle, celle de l'ONU, elle ne fait pas consensus car elle ne prend pas en compte les situations extrêmement hétérogènes englobées sous ce terme et ses traductions littérales. Toutefois, ces différentes définitions traduisent toutes une certaine fragilité de cette forme d'habitat et une instabilité dans l'accès à des services permettant la survie de ses habitants. En outre, la littérature sur le sujet semble d'accord sur l'origine du mot, à savoir qu'il s'agissait au départ du nom d'un quartier de Casablanca, au Maroc, dans les années 1920 et dont les baraques étaient composées de matériaux de récupération.

Nous avons ensuite retracé l'histoire des bidonvilles en France métropolitaine. Apparues dans les années 1950, il a fallu plus de dix ans avant qu'une première loi soit votée. Avant cela le problème n'est pas identifié donc aucune politique publique n'est mise en place. Lorsque celui-ci est défini, la résorption va nécessiter encore dix ans, d'autant qu'avant d'être perçu comme un problème de logement, il est simplement perçu comme un problème migratoire. Nous avons montré que plusieurs événements à la fin des années 1960 conduisent à une nouvelle mise à l'agenda des bidonvilles. Le dernier sera détruit en 1976.

Puis, à la toute fin des années 1980 un premier réapparaît. Nous avons montré dans quel contexte cette résurgence s'inscrit et en quoi il diffère de celui de la première période des bidonvilles français. La période appelée les « Trentes Glorieuses » est terminée depuis quinze ans, le chômage est en hausse, la construction de logements sociaux n'est pas suffisante et la chute des pays de l'ex-bloc communiste a des conséquences au niveau national. Toutefois, si la situation n'est certes pas la même, les premières réponses politiques vont, elles, reproduire le même processus mais chaque phase va être plus longue. Le mot « bidonville » ne sera pas prononcé par des acteurs publics pendant plus de vingt ans. Lorsqu'une politique nationale se met en place elle se résume à des démantèlements et des reconduites aux frontières car le problème serait de nouveau migratoire. Ce ne sont plus les algériens comme à la fin des années 1950 et au début des années 1960 qui sont ciblés mais les Roms venus de Roumanie et de Bulgarie. En d'autres termes, les expériences passées sont oubliées. Il faut attendre l'instruction du 25 janvier 2018, pour que des ministres réemploient le terme « bidonville ». Celle-ci fixe un objectif de résorption de ce type d'habitat en cinq ans, soit en 2023. Est-ce que les autres étapes du schéma des années 1960 et 1970 vont continuer à se reproduire et auquel cas les bidonvilles vont être résorbés, bien que cela voudrait dire aussi qu'ils ne disparaîtront pas de manière durable. Nous ne pouvons prédire l'avenir et ce n'est

pas le propos ici, mais nous sommes en 2021 et notre enquête de terrain permet, entre autres, d'observer la manière avec laquelle cette instruction est mise en place et a fortiori si cette mise en application tend vers l'objectif affiché. Derrière ces chiffres, il y a des personnes et c'est celles-ci que nous avons rencontrées. Avant de parler de résorption il semble pertinent de tenter de comprendre comment on vit dans ce type d'habitat.

Partie 2 : La vie dans le bidonville, la vie du bidonville

Chapitre 2 : Les relations avec l'extérieur

A) La discontinuité de l'accès aux ressources du quotidien : illustration de la « distance institutionnelle »

L'accès aux services urbains pour les habitants des bidonvilles varie d'un endroit à l'autre car comme nous le verrons de nombreux enjeux, impliquant une pluralité d'acteurs, conditionnent cet accès. Néanmoins, nous avons pu constater dans les différents bidonvilles observés des caractéristiques communes, au premier rang desquelles la discontinuité. De même, pour l'accès à l'éducation, les enfants des bidonvilles sont condamnés à suivre une scolarité de la maternelle jusqu'au collège par intermittence. Enfin, nous avons observé dans les différents lieux de vie que la majorité des personnes pratiquent le même type d'activités informelles dont les revenus varient grandement.

Pour saisir cette discontinuité nous ferons appel à la notion de « distance institutionnelle », mentionnée pour la première fois par Silvia Sigal¹²¹, puis reprise par Denis Merklen¹²².

1. Un accès partiel aux services urbains

Dans deux des trois bidonvilles en question, il y a un accès à l'eau qui se matérialise par un robinet commun pour tous les habitants. Il s'agit donc, dans un cas, d'un point d'eau pour 97 personnes et dans l'autre, d'un point d'eau pour environ 70 personnes. Contrairement aux *favelas* de Rio de Janeiro étudiées notamment par Rafael Soares Gonçalves, il n'y a pas de fontaines dans les deux bidonvilles du Val-de-Marne. Ils sont raccordés au réseau public. Néanmoins, tout comme au Brésil, les habitants doivent venir chercher de l'eau plusieurs fois par jour. Si pour ceux qui ont leur habitation proche du point d'eau il faut faire une dizaine de mètres, pour d'autres, il est nécessaire

¹²¹Silvia SIGAL, « Marginalidad espacial, Estado y ciudadanía », *Revista Mexicana de Sociología*, vol. 43, N° 4, Mexico, 1981, p. 1547-1577.

¹²²Denis MERKLEN, *Politicit  et sociabilit . Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Dossier d'habilitation   diriger des recherches, EHESS et Universit  Paris Diderot, novembre 2011, p.42-49.

de marcher près de 180 mètres pour atteindre le point d'eau et autant pour revenir¹²³. Ces distances correspondent à celles observées dans les deux bidonvilles raccordés au réseau mais elles peuvent être beaucoup plus importantes surtout si le bidonville ne possède pas de point d'eau en son sein. En effet, George, qui a vécu par le passé dans un *platz*¹²⁴ à Bonneuil-sur-Marne, me raconte au sujet de l'approvisionnement en eau :

« *c'était très loin, on y est allé dans un parc...le parc c'est à Valenton (autre commune) et nous on habitait à Bonneuil et c'est très loin, on allait avec une voiture, quand quelqu'un il prend pour lui de l'eau dans le bidon...nous on met...on rentre 4/5 personnes dans un camion, on prend 20, 25 bidons de l'eau...pour...pour...nous avons quelques jours de l'eau* ». (Entretien, 07 juin 2021)

La même situation est décrite par Andi, qui vit dans le bidonville de Fontenay-sous-Bois, lorsqu'il me raconte comment lui et les autres habitants s'approvisionnaient avant que le bidonville soit raccordé au réseau. Si Eduard, expose les mêmes modalités d'accès à l'eau, il précise que pour son bébé « *l'eau pour le bébé je l'achète au Lidl...au supermarché* »¹²⁵.

Pour le troisième bidonville qui compose notre terrain, il n'y a pas d'accès à l'eau. Les habitants s'alimentent grâce à une borne incendie située dans la station de poids-lourds, au-dessus du bidonville.

Sur les trois lieux, des bidons sont présents un peu partout, il faut stocker de l'eau à la maison pour éviter de devoir aller à chaque fois au robinet commun et même ainsi les déplacements sont quotidiens. Laura, dix ans, que j'ai aperçue à plusieurs reprises traverser le bidonville avec une poussette et un bidon, me confirme aller chercher de l'eau au moins deux fois par jour au robinet à l'autre bout du bidonville.

Il ne s'agit pas de comparer les bidonvilles d'Île-de-France actuels avec les *favelas* de Rio de Janeiro qui ont pour certaines d'entre elles plusieurs milliers d'habitants et plusieurs dizaines d'années d'existence. Toutefois comme le souligne Rafael Soares Gonçalves sur les fontaines (*bicas*

¹²³Mesures effectuées grâce au cadastre en ligne : France Cadastre, www.france-cadastre.fr/ [En ligne] <https://france-cadastre.fr/cadastre/arcueil> (consulté le 17 juin 2021). Voir annexe 1.

¹²⁴ Nous utilisons le terme *platz* dans ce travail comme un synonyme de bidonville. C'est par ce terme que les habitants rencontrés sur notre terrain désignent leur habitat précaire. Selon la sociologue Céline Véniat : « Le terme *platz* est une transposition phonétique du mot roumain *plaj* qui désigne à la fois un lieu de vie, un lieu dans lequel on peut construire une maison, et aussi une place ou une cour ». Céline VÉNIAT, « Se faire un *platz* dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation de familles roumaines vivant en bidonville », *Espaces et sociétés*, vol. 172-173, N° 1-2, 2018, p. 128.

¹²⁵Extrait d'entretien du 26 mai 2021. Toutes les traductions sont des propositions de l'auteur. Traduit de l'espagnol : « la agua por bebe la compro de la Lidl...en el super ».

d'água) dans les *favelas*, nous pensons que l'accès à l'eau des bidonvilles français décrit ci-dessus représente une « piètre fourniture d'un service collectif public »¹²⁶.

Concernant le ramassage des ordures, deux bidonvilles bénéficient d'un service de ramassage des déchets ménagers. Dans les deux cas, cette collecte est effectuée par un établissement public territorial (EPT), structure administrative créée en 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris¹²⁷. Les EPT en question sont Paris Est Marne&Bois et Grand-Orly Seine Bièvre. Ces établissements collectent également les déchets des autres habitants des deux communes concernées. Des containers ont ainsi été mis à disposition pour ces deux bidonvilles. Cependant, durant une période, pour un des deux lieux de vie, ce service n'avait pas lieu régulièrement car il dépendait du chauffeur. En effet, parmi les différents chauffeurs de la société en charge de la collecte des déchets sur cette commune, un ne souhaitait pas s'arrêter pour vider les poubelles du bidonville en question. Cette situation pouvait durer plusieurs semaines comme nous l'explique Andi : « *ça fait 3 semaines qu'il a pas vidé la poubelle* »¹²⁸. L'intervention d'une association a été nécessaire pour changer la situation et motiver la mairie à payer ce service, nous y reviendrons dans le dernier chapitre. Si cet élément peut sembler anecdotique, il traduit bien un service discontinu. Le troisième bidonville ne bénéficie pas de service de ramassage des déchets. Les habitants vont donc jeter leurs ordures dans des poubelles de la station service la plus proche ou, lorsqu'elles sont en nombre important, ils prennent un véhicule pour aller les jeter dans d'autres poubelles plus éloignées. Comme l'explique George : « *nous on les met dans la benne...ici...des...des...comment ça s'appelle...à station service, parce qu'on a parlé avec eux, ils sont gentils pour l'instant...et sinon quand elles sont trop remplies on les met dans une voiture de quelqu'un...dans une autre poubelle* »¹²⁹.

En outre, sur les trois bidonvilles qui composent notre terrain de recherche, l'un possède deux toilettes sèches qui sont régulièrement changées par une entreprise de maintenance « *deux fois par semaine* » selon Andi. Un autre bénéficie de deux toilettes raccordées au système de tout-à-l'égout et le troisième a une latrine qui a été construite par les habitants eux-mêmes. Pour ce dernier, il s'agit d'une petite cabane composée de quatre murs et d'un toit faits de planches de bois,

¹²⁶Rafael SOARES GONÇALVES, « L'informalité comme une ressource urbaine ? Le cas des favelas de Rio de Janeiro », *EchoGéo*, N° 39, 2017 [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/14872> (consulté le 07 mai 2021).

¹²⁷Direction interministérielle du numérique, www.data.gouv.fr/fr/ [En ligne] <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/etablissements-publics-territoriaux-ept-de-la-metropole-du-grand-paris/> (consulté le 07 juillet 2021).

¹²⁸Extrait d'entretien du 14 avril 2021.

¹²⁹Extrait d'entretien du 07 juin 2021.

tout comme la porte. Au sol, il y a encore des planches, les deux du milieu sont cassées au centre ce qui forme un trou. Dans ce dernier bidonville, George m'affirme « *on va refaire encore une, parce que pour tout le monde ça c'est compliqué juste une* »¹³⁰. Dans les deux autres lieux, le nombre de toilettes ne semble pas suffisant non plus. Comme pour l'eau et le ramassage des ordures, les habitants doivent trouver des alternatives. Razvan, par exemple, me confie : « *Je vais à Auchan (supermarché), dans un bar, à un autre endroit* »¹³¹.

Enfin, au sujet de l'accès à l'électricité, les trois bidonvilles présentent la même organisation informelle. Les habitants cotisent de manière équitable pour acheter plusieurs groupes électrogènes. Sur ces derniers se branchent différentes cabanes, soit différentes familles. Ces groupes électrogènes fonctionnent avec de l'essence, tout comme pour l'achat de la machine, l'essence est achetée par tous les habitants même s'il n'y a pas de suivi exact des dépenses. Nous remarquons ici qu'il n'est pas question de raccordements illégaux contrairement à de nombreux bidonvilles de pays du Sud comme en font état plusieurs chercheurs¹³². Au sein de ces derniers il y a quelques habitants qui sont usagers c'est-à-dire qui payent des factures et qui sont branchés légalement au réseau. Ils partagent ainsi l'électricité volontairement ou non. Dans les bidonvilles franciliens observés, ce n'est pas le cas. Aucun habitant n'est raccordé au réseau, il n'y a pas d'infrastructure même commune à tout le bidonville. Je me suis en effet rendu compte de la présence de ces groupes électrogènes disposés à proximité de certaines habitations dans chaque bidonville. Quant à l'organisation collective pour l'achat de l'essence, elle m'a été confirmée à plusieurs reprises par différents habitants, comme Andi, lorsqu'il me dit durant l'entretien « *il y a 10 personnes...sur ce groupe électrogène... on va payer tous les 10 personnes* »¹³³. Quant au coût, Andi après réflexion affirme « *pour 20 euros...on va faire jusqu'à 3 nuits...3 nuits...parce qu'on va démarrer la nuit, on va laisser...depuis 19h jusqu'à...3h...4h du matin* ». Je complète ces informations grâce à Eduard

¹³⁰Extrait d'entretien du 07 juin 2021.

¹³¹ Extrait de carnet de terrain du 06 juillet 2021. Traduit de l'espagnol : « *Voy al Auchan, en un bar, en un otro lugar* ».

¹³²Sarah BOTTON, *Privatisation des services urbains et desserte des quartiers défavorisés: une responsabilité sociale en partage. Le cas des services d'eau et d'assainissement, d'électricité et de télécommunications dans les quartiers « carenciados » de l'agglomération de Buenos Aires (Argentine) de 1991 à 2004*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Marne-La-Vallée, décembre 2005 ; Jean GOULET, *L'organisation des services urbains : réseaux et stratégies dans les bidonvilles de Port-au-Prince*, Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal, octobre 2006 ; Sylvvy JAGLIN, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? », *L'Espace géographique*, vol. 41, 2012, p. 51-67 ; Francesca PILO', « Rio de Janeiro, ville (in)également branchée ? Service d'électricité et divisions de l'espace urbain », *Métropolitiques*, 2016, février, [En ligne] <https://www.metropolitiques.eu/Rio-de-Janeiro-ville-inegalement-branchee.html> (consulté le 31 janvier 2020) ; Lamia ZAKI, « L'électrification temporaire des bidonvilles casablancais. Aspects et limites d'une transformation « par le bas » de l'action publique. Le cas des Carrières centrales », *Politique africaine*, Paris, vol. 4, N° 120, 2010, p. 45-66.

¹³³Extrait d'entretien du 14 avril 2021.

qui me dit : « *tout le monde... 2 euros... chaque personne... oui chaque personne 1, 2 euros...* » pour « *3 jours* » en me précisant que les enfants ne cotisent pas¹³⁴, seulement les adultes.

Si en apparence les enfants ne cotisent pas pour l'électricité au sein de ce bidonville, c'est parce qu'ils ne sont pas censés travailler mais plutôt aller à l'école. Pourtant, nous le verrons, dans d'autres bidonvilles certains enfants travaillent et cotisent donc d'une certaine manière puisque le fruit de leur travail permet notamment d'acheter de l'essence. Toutefois, lorsqu'il est question des enfants des bidonvilles comme pour tous les autres enfants, la problématique de l'école reste centrale.

2. Accès discontinu à l'école

Si la loi énonce clairement le fait que pour les enfants de trois à seize ans l'instruction est obligatoire¹³⁵, la réalité est bien différente. En étudiant les bidonvilles, nous en avons un aperçu. En outre, la question de la scolarité des enfants reste pour les parents vivant dans un bidonville, comme pour n'importe quel autre parent, une préoccupation majeure, mais les raisons sont multiples et diverses.

Inscription scolaire, inscription territoriale

La première étape pour pouvoir accéder à l'école est l'inscription. Cette dernière est peut-être pour un grand nombre de parents une simple formalité mais pour une personne résidant en bidonville c'est un premier obstacle difficile à franchir. Comme le souligne la sociologue Céline Véniat, la difficulté principale « concerne la possibilité de justifier d'une domiciliation »¹³⁶. Nous avons pu le constater lors du rendez-vous au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'une commune limitrophe de Paris, pour inscrire Victor, 14 ans et Dorian, 11 ans, au collège. En effet, étant des personnes allophones ayant l'âge d'aller au collège, il faut d'abord passer par le CIO. Ce dernier élément, Aline l'a appris par son expérience de terrain, elle qui se déplace depuis plus de 25 ans dans les différents bidonvilles du Val-de-Marne. C'est pourquoi la veille du rendez-vous,

¹³⁴Extrait d'entretien du 26 mai 2021. Traduit de l'espagnol : « *todo el mundo...2 euros...cada persona...si cada persona 1, 2 euros...* » puis « *3 dias* ».

¹³⁵Gouvernement français, www.legifrance.gouv.fr/ [En ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901859 (consulté le 22 octobre 2021).

¹³⁶Céline VÉNIAT, « Pourquoi on n'arrive pas à inscrire les enfants à l'école ? Traitement discriminatoire des enfants des bidonvilles et mobilisation du droit », *Terrains & travaux*, N° 29, 2016, p. 173.

lorsque nous étions au bidonville, elle a contacté le CIO dès que la mère des deux enfants lui a fait part de son souhait de les inscrire à l'école. Lors de ce rendez-vous, les deux jeunes garçons sont accompagnés de leur père, d'un cousin de celui-ci et de moi-même. Le cousin du père, Stefan, est également un voisin, il résidait jusqu'à récemment dans le même bidonville. Il les accompagne parce qu'il parle bien français et il servira donc de traducteur. Aline, présidente de l'association Romeurope 94, n'étant pas disponible ce jour-là, m'a envoyé par mail le document signé et daté confirmant que la famille réside bien dans la commune où est implanté le bidonville. Au-delà de mon souhait d'assister à ce rendez-vous pour observer les interactions, je dois absolument apporter ce document. À peine installé sur les chaises du CIO je saisis l'importance de ce document. La personne qui nous reçoit lit ce dernier et semble confuse. Elle nous demande quelle est l'adresse exacte. Elle affirme que c'est important pour savoir où doit-être envoyé le courrier. Stefan et moi-même expliquons à la secrétaire du CIO située en face de nous qu'il s'agit d'un bidonville mais que le courrier sera bien transmis aux destinataires s'il est envoyé à l'adresse de l'association qui figure sur le document. Sa collègue de travail installée au bureau d'accueil et qui participe également à la conversation dit « *c'est une situation particulière* »¹³⁷. La secrétaire située en face de nous, ne sait toujours pas quelle adresse écrire sur le formulaire et demande à son supérieur, qui, après cinq minutes de discussion avec les deux agents du CIO, dit « *la priorité c'est l'adresse postale pour le courrier* »¹³⁸. Si finalement, Victor et Dorian sont bien reçus, un par un, dans le bureau de la psychologue de l'éducation nationale, processus en vigueur pour tout élève étranger de moins de 16 ans nouvellement arrivé¹³⁹, ce rendez-vous et les différentes interactions observées illustrent bien les difficultés rencontrées par les habitants d'un bidonville pour justifier leur inscription territoriale. Parfois, l'inscription scolaire n'aboutit pas, comme l'a montré Céline Véniat¹⁴⁰, qui a décrit des séquences similaires mais au guichet de différentes mairies car il s'agissait d'inscriptions pour aller à l'école primaire et non au collège. Sarah Akkari, Manon Allassan et Océane Llorca, quant à elles¹⁴¹, présentent dans un article le cas de la maire de Sucy-en-Brie qui a refusé de scolariser en 2014 des enfants vivant dans un bidonville de la commune. Cette dernière a finalement été

¹³⁷Extrait de carnet de terrain du 27 mai 2021.

¹³⁸Extrait de carnet de terrain du 27 mai 2021.

¹³⁹Direction de l'information légale et administrative, www.service-public.fr/ [En ligne] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21304> (consulté le 09 juillet 2021).

¹⁴⁰Céline VÉNIAT, « Pourquoi on n'arrive pas... », *op. cit.*

¹⁴¹Sarah AKKARI, Manon ALLASSAN, Océane LLORCA, « Refus de scolarisation des enfants itinérants : de la responsabilité de l'État à la responsabilisation des maires », *La Revue des droits de l'homme*, 2020, février, [En ligne] <http://journals.openedition.org/revdh/8507> (consulté le 30 avril 2021).

condamnée à payer des dommages et intérêts suite à la mobilisation de plusieurs associations qui se sont constituées parties civiles. Ces refus ne sont pas des cas isolés comme le rappelle Costel Grigoras : « en 2013, moins de la moitié des enfants roms en âge scolaire furent scolarisés, principalement bloqués en phase d'inscription administrative par le refus des maires de scolariser les enfants issus d'habitats informels¹⁴². » Ces expériences aux guichets des mairies mais également la notre au CIO illustrent les relations entre usagers et agents ainsi que le pouvoir discrétionnaire de ces derniers qui peuvent être qualifiés de « *Street-Level Bureaucrats* », pour reprendre l'expression de Michael Lipsky¹⁴³.

Notre séquence au CIO montre d'une part que l'intervention d'une association a été déterminante pour que les enfants puissent être inscrits pour passer des tests en vue de l'inscription au collège. Plusieurs auteurs l'ont déjà souligné en ce qui concerne les inscriptions en école primaire qui se font en mairie, « beaucoup de personnes ne déclarent avoir rencontré des associations que lorsque ces dernières se sont présentées sur le bidonville et ont ainsi, à leur contact, engagé des démarches de scolarisation »¹⁴⁴. D'autre part, et nous touchons ici à une des limites de notre enquête, si je n'avais pas été là, est-ce que les enfants auraient pu être inscrits, ce jour, pour passer les tests ? Je me suis présenté au CIO comme membre de l'association car je devais fournir ce document attestant de la résidence. Si nous ne pouvons répondre à cette question, grâce à cette observation au CIO, nous pensons toutefois, comme Denis Merklen que « le bidonville ne peut pas constituer un « domicile ». On n'a pas d'adresse à noter dans un formulaire, ce qui met en évidence la « distance institutionnelle » dans laquelle se trouve l'habitant du bidonville¹⁴⁵. ».

L'inscription scolaire n'est que la première étape pour accéder à l'école. Même si celle-ci est franchie, l'accès à l'école pour un enfant vivant dans un bidonville est souvent discontinu et ce pour différentes raisons dont la majorité sont encore liées à son lieu de vie.

¹⁴²Costel GRIGORAS, « Trajectoires scolaires des enfants roms vivant en bidonvilles. Facteurs d'influence et conséquences », *Spécificités*, vol. 15, N° 1, 2021, p. 20.

¹⁴³ Michael LIPSKY, « The critical role of Street-Level Bureaucrats », in LIPSKY Michael, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell sage foundation, 2010, p. 3-12. Sur les relations au guichet consulter également : Vincent DUBOIS, « Politiques au guichet, politique du guichet », in BORRAZ Olivier et GUIRAUDON Virginie, *Politiques publiques 2. Changer la société*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 265-286 ; Alexis SPIRE, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 169, N° 4, 2007, p. 4-21.

¹⁴⁴Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la " vie normale " ? Parcours d'insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France*, p. 43, [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

¹⁴⁵Denis MERKLEN, *Inscription territoriale et action collective. Les occupations illégales de terres urbaines depuis les années 1980 en Argentine*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, décembre 2001, p. 224.

À l'école : « ils venaient...vraiment...très en pointillé »¹⁴⁶

Outre l'inscription, les enfants et adolescents vivant en bidonville rencontrent des difficultés inhérentes à leur lieu de vie qui expliquent qu'ils ne peuvent pas suivre les cours de manière régulière et si certains y parviennent, ils ne peuvent pas terminer l'année scolaire.

Tout d'abord, lorsqu'il y a des intempéries, il est fréquent que les enfants et adolescents vivant en bidonville manquent l'école le lendemain. En effet, le sol du bidonville étant partiellement ou pas goudronné, quand il pleut, de la boue sur l'unique allée du bidonville se forme très rapidement et les vêtements dont la quantité est très limitée, se salissent vite. Il faut donc les laver à la main. À cela s'ajoute l'accès partiel à l'eau décrit plus haut, ils ne sont pas secs pour aller à l'école le lendemain. L'observation sur le terrain les jours de pluie donne un aperçu de cette situation. Quant à l'absentéisme des enfants à l'école le jour suivant, il a été évoqué par différents interlocuteurs comme Aline qui affirme « *quand il y a des intempéries, les gosses ne vont plus à l'école, il y a de la boue...ils ont une paire de godasses, un manteau, ils ne peuvent pas les laver* »¹⁴⁷. La boue dans les bidonvilles de différents pays a été évoquée par de nombreux auteurs, c'est une constante. Denis Merklen écrit sur les *villas* d'Argentine, « Il est très fréquent que les *villeros*, lorsqu'ils vont travailler, emportent deux paires de chaussures : l'une est portée à l'intérieur de la *villa*, pour marcher dans la boue, et l'autre chaussée au moment d'aller au travail, à la consultation médicale ou à la municipalité. Une paire pour le bidonville, une autre pour la ville. »¹⁴⁸.

Pour certaines familles, même sans intempéries et sans parler de lavage à la main, la quantité extrêmement faible de vêtements pour les enfants est avancée comme un élément d'explication de l'absentéisme en classe, comme me l'a exposé Olga « *j'ai plus de trucs...j'ai plus de baskets...j'ai plus de...de...d'affaires, j'ai plus rien, comment je vais envoyer mes enfants aller à l'école ?* » puis sa fille « *On a plus des affaires, des vêtements, des chaussures...on a plus rien* »¹⁴⁹.

De plus, si les robinets manquent dans le bidonville, l'eau de pluie, elle, ne manque pas et s'incruste très facilement dans les baraques mal isolées, composées de morceaux de bois et de tôles

¹⁴⁶Extrait d'entretien du 08 juillet 2021.

¹⁴⁷Extrait de carnet de terrain du 10 mars 2021.

¹⁴⁸Denis MERKLEN, *Inscription territoriale et action collective...*, op. cit., p. 225.

¹⁴⁹Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

recyclés de différentes dimensions. Les vêtements et les affaires scolaires prennent facilement l'eau :

« C'est-à-dire que les enfants revenaient le lendemain sans leur cartable 'c'est volé, c'est perdu, ça a pris l'eau' (reprenant les paroles de certains élèves du bidonville), donc nous avons décidé collectivement de ne plus, malheureusement, leur confier leur cartable le soir. Nous ne pouvions pas leur confier de livres. Dès qu'il pleuvait tout prenait l'eau dans le bidonville ! Leurs vêtements, leurs affaires, tout ! » (Entretien, professeure des écoles, 08 juillet 2021).

Outre les intempéries et leurs conséquences, la scolarité des enfants est également corrélée à la vie du bidonville. En effet, lorsqu'il y a une expulsion, les enfants ne vont plus à l'école pendant une certaine durée, même les plus assidus. Une fois réinstallés, ces derniers continuent d'aller à l'école où ils sont inscrits même si celle-ci se trouve éloignée de leur nouveau lieu de vie. C'est le cas d'Adam, 13 ans, qui va au collège à Vitry-sur-Seine alors qu'il vit dans le bidonville d'Arcueil. Ce bidonville a été détruit et les personnes expulsées de celui-ci, au moment où j'écris ces lignes. Quelques jours avant l'expulsion, plusieurs parents ont décidé de ne plus envoyer leurs enfants à l'école. Cette fois-ci, il ne restait qu'une dizaine de jours d'école avant la fin de l'année scolaire mais ce n'est pas toujours le cas, nous y reviendrons dans le dernier chapitre.

D'autre part, les frais de la cantine peuvent être un frein à la présence régulière des enfants des bidonvilles. Ces frais dépendent des municipalités. Celle de Fontenay-sous-Bois, où se trouve un des trois bidonvilles de notre terrain, s'est engagée à la gratuité de la cantine pour les enfants vivant au sein de ce dernier. *« Le Conseil Municipal a décidé, a voté la gratuité pour les habitants du campement », puis, « la gratuité elle est vraie pour plein de gens qui sont démunis...mais là...heu...c'est une position de principe c'est la première fois que voilà...c'est la première fois qu'on est aussi face à un campement comme ça. »* (Entretien, chargée de l'accueil et de l'accompagnement solidaire des étrangers, mairie de Fontenay-sous-Bois, 09 juin 2021).

Plusieurs auteurs qui ont travaillé sur les bidonvilles en France évoquent ce problème de la cantine. Selon Céline Véniat, « Dans certaines communes, les enfants sont exclus de l'école car leurs parents ne peuvent pas payer la cantine »¹⁵⁰. Jean-Baptiste Daubeuf évoque quant à lui la problématique de la cantine scolaire mais plus pour la perception de la nourriture que pour le coût, lorsqu'il écrit : « Cela conduit les habitants à valoriser exclusivement les repas préparés sur le bidonville et à dénigrer ceux proposés dans les cantines scolaires »¹⁵¹. Ce dernier point a été évoqué

¹⁵⁰Céline VÉNIAT, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel...*, op.cit., p. 178.

¹⁵¹Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de...*, op. cit., p. 233.

par une habitante sur mon terrain, « à l'école, à la cantine, ils ne mangent pas, la nourriture est pas bonne. Toi, tu manges des choses que je ne mange pas. Il (en me montrant son fils qui se tient à côté de nous) quand il mange à l'école après il vomit. »¹⁵².

Enfin, au-delà des frais de cantine, un autre élément prouve que la présence en classe des enfants observés est liée à la situation économique des parents. Parmi ces derniers, certains ne pouvant subvenir aux besoins de toute la famille, font travailler leurs enfants. De fait, le temps qu'ils travaillent est du temps en moins passé sur les bancs de l'école et cela peut conduire à leur déscolarisation :

« Pour la deuxième famille, ils venaient...vraiment...très en pointillé...heu...certains enfants ne venaient...venaient vraiment en dents de scie...heu...partaient travailler avec le père à la ferraille...heu...ou autre...heu...donc je crois que les plus petits étaient plus utilisés...heu... pour accompagner les parents lors de leurs sessions de mendicité...heu...et donc ces élèves qui venaient vraiment en pointillé...heu... à un moment donné de l'année ils étaient tout simplement déscolarisés, déscolarisés totalement. » (Entretien, professeure des écoles, 08 juillet 2021).

Cette citation reprise d'un entretien que j'ai réalisé avec une professeure des écoles qui enseignait à des enfants vivant dans un bidonville composant mon terrain va dans le sens de mes observations. Un jour, alors que j'étais en train de partir du bidonville, Olga me dit : « *ma fille mendie là-bas pour pouvoir payer l'essence pour aller faire la ferraille. C'est pas une vie*¹⁵³. ». Ainsi, nous suivons Costel Grigoras quand il affirme que « les enfants scolarisés transitent d'un statut de producteur de ressources vers un statut de consommateur de ressources »¹⁵⁴.

Aussi bien Olga que la professeure des écoles mentionnent deux activités informelles, la ferraille et la mendicité, il s'agit de deux des principales activités rémunératrices pratiquées par les personnes vivant en bidonville, selon nos observations.

3. Des activités informelles aux revenus irréguliers

Si certains habitants de bidonvilles occupent un emploi formel, force est de constater que sur les trois lieux de vie qui forment notre terrain, au moment de notre enquête, aucun adulte n'est dans cette situation. À notre connaissance, seulement une personne est en formation rémunérée et une seconde perçoit une aide de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et une allocation chômage car

¹⁵²Extrait de carnet de terrain du 19 mai 2021.

¹⁵³Extrait de carnet de terrain du 19 mai 2021.

¹⁵⁴Costel GRIGORAS, *op. cit.*, p. 24.

elle a travaillé il y a peu en contrat d'insertion¹⁵⁵. Cela ne signifie pas pour autant que tous les autres restent oisifs, bien au contraire.

La ferraille

Dès le premier jour de mon terrain, avant même de me rendre dans un bidonville, j'ai entendu parler de « faire la ferraille » par un habitant d'un squat où je me suis rendu avec Aline. Par la suite, cette expression a été prononcée presque chaque jour de l'enquête. Elle « renvoie à l'activité de récupération des matériaux dans l'espace public, même si certains patrons l'emploient pour qualifier leur propre activité »¹⁵⁶. Durant l'entretien que j'ai réalisé avec Andi, je lui ai demandé ce qu'il veut dire par « *j'allais à la ferraille* », où il va encore même s'il pratique une autre activité comme nous le verrons plus bas. Il m'explique qu'il récupère les encombrants ou la ferraille sur des chantiers, « *comment ça s'appelle... une fois par...heu...par mois c'est sur toute la... sur la ville. C'est sur...comment il s'appelle...ils jettent...* » puis, « *aujourd'hui c'est à Fontenay, après-demain c'est à Créteil, après-demain c'est Choisy-le-Roi et comme ça j'allais tous les jours...mais...heu...j'allais sur la chantier... je trouve des chantiers et je demande de la ferraille* » ; « *les entreprises qui jettent du fer, moi je...je parle avec...le...le chef de...d'entreprise...du chantier...et je demande, s'il est d'accord ok, sinon il y'a pas de problème, on part* »¹⁵⁷. Ainsi, dans chaque bidonville, lorsque vous cherchez une personne, il est assez fréquent qu'un membre de sa famille ou un voisin vous indique qu'elle est partie « faire la ferraille ». Outre les lavages de vêtements déjà évoqués, que l'on pourrait qualifier de « sempiternels »¹⁵⁸, pour reprendre l'expression de Colette Pétonnet, le bidonville est rythmé par les allées et venues de camions remplis de ferraille. Un jour je vois un père de famille revenir avec son camion, son fils de 10 ans arrive pour l'aider à décharger et je décide alors de leur donner un coup de main. Je reprend ici le début de la liste d'objets que j'avais aperçus et notés dans mon carnet : une antenne, des pommeaux de douche, une tondeuse, une baignoire... mais il y avait également tout un tas de morceaux de métal et de câbles. D'ailleurs, le père qui maîtrise mal le français contrairement à son fils dit à ce

¹⁵⁵Sur les contrats d'insertion voir par exemple : Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la "vie normale" ? Parcours d'insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France*, p. 57, [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

¹⁵⁶Bénédicte FLORIN et Pascal GARRET, « "Faire la ferraille" en banlieue parisienne : glaner, bricoler et transgresser », *EchoGéo*, N° 47, 2019 [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/16942> (consulté le 06 mai 2021).

¹⁵⁷Extrait d'entretien du 14 avril 2021.

¹⁵⁸Colette PÉTONNET, *op. cit.*, 1979, p. 43.

dernier de me dire de faire attention de ne pas me couper avec les différents morceaux de ferraille. Cette dernière peut donc provenir des encombrants ou de chantiers comme le dit Andi, mais il peut y avoir d'autres sources d'approvisionnement comme par exemple des personnes qui viennent voir les habitants du bidonville afin de se débarrasser de leur ferraille. Je me souviens que lorsque j'ai demandé à un père de famille si je pouvais l'accompagner faire la ferraille, il n'a pas saisi la première fois et a compris dans un premier temps que j'avais de la ferraille qu'il pouvait récupérer s'il le souhaitait.

Par ailleurs, j'ai essuyé plusieurs refus lorsque j'ai demandé, à différentes personnes, si je pouvais les accompagner faire la ferraille. Les réactions sont toujours les mêmes une fois que ma question est comprise, dans un premier temps la personne est surprise, puis elle sourit voir rigole. L'entretien réalisée avec Olga et sa fille est assez représentatif, quand je leur demande si ça les dérange qu'un jour je les accompagne faire la ferraille, la femme et l'adolescente rigolent et la première me dit : « *C'est trop difficile pour que tu fais ça* »¹⁵⁹. J'ai compris par la suite que c'est une activité qui se fait en famille, généralement réalisée par le ou les fils avec le père ou ce dernier tout seul. Un jour, j'ai tout de même réussi à convaincre Cezar de m'emmener avec lui revendre la ferraille qui remplit sa grosse voiture, véhicule utilisé exceptionnellement pour cette activité car son camion ne fonctionne plus suite à un accident. Ce jour-là, il est pressé, car l'entreprise où il compte revendre la ferraille va fermer dans moins d'une heure. Nous nous dépêchons de monter dans le véhicule avec son fils de 14 ans qui est recroquevillé à l'arrière du véhicule. Cezar roule vite pour arriver avant la fermeture. Je profite du trajet pour lui demander combien il perçoit avec la ferraille, il répond « *maximum 100 euros, mauvaise journée : 20 - 30 euros* »¹⁶⁰. Andi, lui, m'avait confié durant l'entretien : « *Des fois tu peux trouver plus de 60 euros des fois...tu peux...tu peux trouver rien* »¹⁶¹. Quand nous arrivons, le portail est encore ouvert. D'autres véhicules attendent pour revendre leur ferraille, Cezar connaît d'ailleurs les deux hommes et les deux enfants qui se trouvent dans un camion, il discute un petit instant avec eux. Ensuite, Cezar descend de la voiture, il me dit de rester dans le véhicule avec son fils, je le vois aller vers l'accueil et il revient quelques secondes plus-tard. Puis, il rapproche le véhicule de l'entrée du grand entrepôt, aux abords de celui-ci, à l'extérieur se trouve un énorme tas de morceaux de métal en tout genre. Un employé de l'entreprise fait signe de venir, nous descendons la marchandise. Il faut mettre d'un côté les batteries et de

¹⁵⁹Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

¹⁶⁰Extrait de carnet de terrain du 28 juin 2021.

¹⁶¹Extrait d'entretien du 14 avril 2021.

l'autre peser les sacs de câbles sous les yeux attentifs de l'employé qui note sur un bout de papier. Je remonte dans la voiture avec Cezar alors que son fils va à l'accueil. Celui-ci revient très rapidement avec un papier ressemblant à un ticket. Cezar est un peu agacé car il ne va pas percevoir l'argent aujourd'hui, c'est trop-tard, il faudra revenir. Il regarde rapidement le bout de papier où figurent plusieurs montants, ce qui semble le satisfaire tout de même. Puis, nous retournons au bidonville, en chemin, il s'arrête dans une supérette et achète deux sodas un pour son fils et un pour moi malgré mon refus.

Les échanges cités précédemment et la description de cette dernière séquence montrent plusieurs choses. Tout d'abord, « faire la ferraille » ne semble pas un travail facile. C'est une activité physique et les blessures sont fréquentes. Cezar m'a par exemple montré des cicatrices sur ses mains suite à des blessures qu'il s'est faites à la ferraille. En cas d'accident, la personne ne perçoit pas d'indemnité puisqu'il s'agit d'un travail informel. En outre, cette activité nécessite un certain investissement ne serait-ce que le véhicule et l'essence pour celui-ci. De plus, avec cette scène de la revente chez le ferrailleur, nous suivons Bénédicte Florin et Pascal Garret quand ils affirment que « L'économie de la ferraille, reposant en partie sur l'activité des ferrailleurs, est donc fortement rémunératrice pour les intermédiaires que sont les ferrailleurs. Sans être pleinement reconnue, elle s'inscrit dans l'économie circulaire, tant prônée par ailleurs, ainsi que dans des filières mondialisées du recyclage »¹⁶². Enfin, et c'est le point qui nous intéresse particulièrement dans cette sous-partie, les jours ne se ressemblent pas, le récupérateur de métaux ne sait pas de quoi demain sera fait, il ne maîtrise pas « la reproduction des ressources » qui lui sont indispensables¹⁶³. De ce point de vue, il se rapproche du « chasseur » décrit par Denis Merklen¹⁶⁴. Toutefois, la dimension collective que ce dernier met en avant est ici limitée. En effet, avec cette logique de « chasseurs », le sociologue montre comment des habitants de quartiers populaires, en l'occurrence en Amérique latine, vont chercher des ressources à l'extérieur pour elles-mêmes mais aussi pour les autres habitants de leur quartier ou pour améliorer ce lieu de vie commun. En faisant la ferraille, les habitants d'un bidonville francilien sortent de celui-ci pour pouvoir nourrir leur famille, certes, mais pas tout le bidonville, nous y reviendrons dans le dernier chapitre. Précisons ici que si la recherche de métaux à travers un département ou plusieurs est plutôt pratiquée par les hommes, les autres

¹⁶²Bénédicte FLORIN et Pascal GARRET, « "Faire la ferraille" en banlieue parisienne : glaner, bricoler et transgresser », *EchoGéo*, N° 47, 2019 [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/16942> (consulté le 06 mai 2021).

¹⁶³Sophie BÉROUD, Paul BOUFFARTIGUE, Henri ECKERT, Denis MERKLEN, « Individuation, fragmentation, atomisation », in BÉROUD Sophie, BOUFFARTIGUE Paul, ECKERT Henri et MERKLEN Denis, *En quête des classes populaires*, Paris, La Dispute, 2016, p. 194.

¹⁶⁴Denis MERKLEN, *Politicit  et sociabilit ... , op.cit.*, p. 31.

tâches qu'on peut inclure dans l'expression « faire la ferraille », à savoir trier les objets, dénuder les câbles pour en sortir le cuivre etc... sont aussi pratiquées par les femmes et les enfants garçons ou filles, comme nous avons pu l'observer.

Outre la ferraille, une autre activité déjà mentionnée qui est régulièrement pratiquée mais dont les revenus eux ne sont pas réguliers, est la mendicité.

La mendicité

Moins visible que la ferraille, du moins au sein du bidonville, car elle ne nécessite pas de véhicule, pas d'endroits de stockage et elle ne laisse pas de traces apparentes sur les corps, la mendicité est également très pratiquée par les habitants des trois bidonvilles en question. Elle est également moins visible car les habitants l'évoquent moins que la ferraille, même si certaines personnes en parle librement. Nous précisons ici qu'elles en parlent librement surtout avec Aline car il est arrivé que des habitants aient croisé la route d'Aline justement en faisant la manche. Lors de mon premier jour de terrain, dans le squat déjà évoqué, j'ai non seulement entendu « faire la ferraille » pour la première fois mais j'ai aussi assisté à une discussion ouverte sur la mendicité entre Aline et un couple composé de deux mineurs. Ce jour-là, Aline demande directement combien faire la manche leur rapporte, Gabriele lui répond (selon mes notes de terrain) qu'ils gagnent entre 10 et 15 euros par jour. Plus tard, dans un bidonville, alors que nous marchons avec Aline dans l'allée principale, une femme nous salue et nous explique qu'avec ce temps pluvieux ce n'est pas l'idéal pour aller mendier.

À notre connaissance, se sont surtout les femmes qui mendient, parfois avec leurs enfants qu'ils soient garçon ou fille. Un jour, alors que nous venions de quitter le bidonville, Aline me dit : « *Camélia, elle a 15 ans, elle a deux gosses et son copain est majeur. Elle fait la manche, je ne la vois jamais quand j'y vais. Elle doit faire la manche avec la femme d'Andi*¹⁶⁵. » Puis, elle m'explique qu'elle a proposé à Andi, pour la femme de ce dernier, de faire une formation, mais celui-ci lui aurait répondu qu'elle ne veut pas, qu'elle préfère faire la manche, selon Aline qui reprend les propos d'Andi « *c'est une façon de se retrouver entre elles* »¹⁶⁶. Contrairement, à la ferraille, peu de personnes m'ont avoué pratiquer la mendicité, à part Olga que j'ai déjà mentionnée et un autre jour son fils qui m'a dit ne plus le faire car ça ne rapporte pas suffisamment.

¹⁶⁵Extrait de carnet de terrain du 14 avril 2021.

¹⁶⁶Extrait de carnet de terrain du 14 avril 2021.

Par ailleurs, nous faisons remarquer, même si cela peut paraître évident, qu'il est extrêmement délicat de suivre une ou des personnes qui pratiquent cette activité, ce que je n'ai pas fait. Ma présence pourrait avoir une influence sur les gains amassés, ce qui n'est pas le cas pour la ferraille. Toutefois, j'ai bien noté, et ce à plusieurs reprises, que des femmes reviennent ensemble par deux ou trois en fin d'après-midi, parfois avec des enfants, bien après les heures habituelles de fermeture des écoles maternelles et primaires. Si nous précisons la présence d'enfants, c'est parce que mendier avec ses enfants rapporterait plus d'argent comme l'affirme la sociologue Céline Véniat¹⁶⁷. Sur ce point l'ethnologue Martin Olivera est plus nuancé : « selon les publics, les réactions sont diverses, allant de l'indignation à l'apitoiement »¹⁶⁸. Il est important de préciser que mendier n'est plus un délit en France depuis la réforme du code pénal de 1994 mais faire mendier un mineur en est un¹⁶⁹.

Les échanges et observations mentionnés ci-dessus montrent que la réalisation de cette activité est soumise à de nombreux aléas ce qui traduit une certaine irrégularité et faiblesse des revenus liés à cette activité, malgré les stratégies développées par les habitants.

Les deux activités que nous venons de présenter sont les deux sources de revenus principales pour les habitants des lieux de vie observés. Ce sont aussi les activités qui reviennent le plus régulièrement dans la littérature récente sur les bidonvilles¹⁷⁰. Nous précisons ici qu'une troisième activité a été observée, il s'agit de l'achat, la réparation et la revente de voitures, mais elle ne concerne qu'un seul bidonville de notre terrain c'est pourquoi nous ne développons pas davantage sur celle-ci, même si nous y ferons allusion ailleurs dans ce travail. Enfin, Cezar et Andi, qui ne vivent pas dans le même bidonville, m'ont confié tous les deux qu'ils faisaient des déménagements parfois, mais c'est bien plus rare que la ferraille et de ce fait nous ne faisons que le mentionner ici.

¹⁶⁷Céline VÉNIAT, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel...*, *op. cit.*, p. 133.

¹⁶⁸Martin OLIVERA, *Roms en (bidon)villes ...*, *op. cit.*, p. 78.

¹⁶⁹Julien DAMON, « Faire cesser la mendicité avec enfants », in REYNIÉ Dominique, *Innovation politique 2014*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p. 302.

¹⁷⁰Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, N° 700, 2014 ; Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de... op. cit.* ; Céline VÉNIAT, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel...*, *op.cit.* ; Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.* ; Martin OLIVERA, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les « Roms » et les paradoxes de l'urbanité libérale », *Ethnologie française*, vol. 45, N° 3, 2015 ; Bénédicte FLORIN et Pascal GARRET, « "Faire la ferraille" en banlieue parisienne : glaner, bricoler et transgresser », *EchoGéo*, N° 47, 2019 [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/16942> (consulté le 06 mai 2021).

Toutefois, qu'il s'agisse de la ferraille, de la mendicité ou de la revente de véhicules, outre la division sexuelle du travail, ces activités informelles génèrent toutes des revenus irréguliers voire discontinus. En outre, elles présentent toutes des risques conséquents pour les habitants et illustrent la situation de précarité dans laquelle se trouve ces personnes. Ces dernières, n'appartiennent pas au « au continuum différencié de positions »¹⁷¹, pour reprendre l'expression de Robert Castel. Selon le sociologue français, « Pour tous les salariés et quelle que soit la position qu'ils occupent dans la hiérarchie socioprofessionnelle, le *statut de l'emploi* forme la base de l'économie de la solidarité. La solidarité est une composante de la citoyenneté sociale inscrite dans le statut de l'emploi »¹⁷². Ces individus ne bénéficient donc pas d'une citoyenneté sociale complète. Enfin, les activités informelles en question remplissent les journées de ces personnes qui ne comptent pas leurs heures car elles n'ont pas le choix.

Dans les bidonvilles français aujourd'hui, l'accès aux services urbains élémentaires qui sont nécessaires pour vivre au quotidien est donc discontinu, tout comme l'accès à l'éducation pour les enfants et adolescents ainsi que l'accès à des revenus pour les parents. Nous avons regroupé ces trois éléments sous les termes d'« accès aux ressources » car il s'agit bien de ressources matérielles, culturelles et économiques. Ce terme de « ressources » a été utilisé comme nous l'avons vu plus haut, par différents auteurs que nous avons mobilisés. En outre, cet entre-deux dans lequel se trouvent ces personnes illustre bien leur position dans la société et la « distance institutionnelle » évoquée par Denis Merklen. Selon ce dernier, la « distance institutionnelle », « permet d'imaginer une aire de réflexion sur les classes populaires située quelque part entre 'l'exclusion' et 'l'intégration'¹⁷³. » En effet, les modalités d'accès aux ressources, nous montrent que les habitants des bidonvilles ne sont pas intégrés mais pas non plus totalement exclus de la société avec ses règles et ses institutions. Au sens de Robert Castel, nous pouvons qualifier ces individus de marginaux dans la mesure où l'univers du bidonville que nous avons décrit jusqu'à présent ressemble à celui de la marginalité exposé par ce dernier, à savoir un univers caractérisé par la débrouille et le recours à plusieurs types de ressources pour survivre¹⁷⁴.

¹⁷¹Robert CASTEL, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », in PAUGAM Serge, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 415-433.

¹⁷² *Ibid*, p. 416.

¹⁷³Denis MERKLEN, *Politicit  et sociabilit ... , op. cit.*, p.49.

¹⁷⁴Robert CASTEL, « Les marginaux dans l'histoire », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l' tat des savoirs*, Paris, La D couverte, 1996, p. 39.

B) Les relations avec les habitants de la commune et riverains

Nous précisons d'emblée que nous n'avons pas mené une analyse des relations entre les riverains et les habitants des bidonvilles qui réponde à des critères de représentativité. En d'autres termes, les personnes qui ont accepté d'être interrogées au sujet du bidonville implanté dans leur quartier ou dans le quartier adjacent ne représentent pas forcément un échantillon représentatif des habitants des quartiers et encore moins des communes en question. Tout comme les paroles d'un habitant d'un bidonville qui mentionne les relations qu'il a avec les personnes du quartier, extérieures au bidonville, ne sont pas représentatives de ce que pense la majorité ou la totalité des habitants. Toutefois, comme tous les propos retranscrits dans ce travail, ils viennent compléter nos observations ainsi que les discussions informelles et ils permettent donc d'éclairer certains aspects que nous avons souhaité mettre en avant.

1. Une vision des habitants et du bidonville qui diffère selon le bidonville mais aussi selon les conditions d'habitat des riverains

Grâce au fait que je sois en copie de nombreux échanges de courriels entre les membres de l'association, j'apprends qu'un riverain d'un des trois bidonvilles a écrit un courriel destiné à l'association. Il souhaite échanger avec les membres de cette dernière et surtout « faire part des nombreuses doléances du voisinage » et de leur « exaspération quant aux multiples dégradations et nuisances [qu'ils constatent et subissent] au quotidien avec ce camp »¹⁷⁵. Quelques semaines plus tard Aline me rapporte qu'une manifestation a été organisée en faveur de l'expulsion du bidonville. Par la presse locale, je me rends compte qu'il s'agissait d'un rassemblement d'une dizaine de riverains devant le commissariat le plus proche. Ces éléments me décident à faire une chose à laquelle j'avais pensé depuis longtemps : interroger les personnes qui vivent près des trois bidonvilles.

Ainsi, j'interroge Rafael, 32 ans, dans son quartier, alors qu'il est avec trois autres hommes plus jeunes que lui, en train de recharger la batterie d'une voiture grâce aux câbles branchés sur la batterie d'un autre véhicule. Celui-ci expose une image extrêmement négative du bidonville et de ses habitants qui se trouvent à moins de deux cents mètres de son quartier, même si comme nous le verrons ses propos s'adressent en réalité aux habitants des bidonvilles en général car celui-ci, il ne le connaît pas vraiment. En effet, alors que je lui demande s'il a des relations avec les habitants du

¹⁷⁵ Extrait d'un courriel d'un riverain.

bidonville le plus proche, sa réponse commence par : « *Non, j'ai pas de trop de relations on...des fois on les croise dans dans la cité mais après par contre heu...il y a eu des vols qui ont été déclarés. Il y a eu des preuves. Mon frère lui-même il en a vu dans les caves. Il a couru après eux il les a pas attrapés donc ils ont laissé leur...heu...ce qu'ils avaient pris ils ont laissé dans les caves* »¹⁷⁶. Dès le début nous pouvons constater l'association entre habitants de bidonville et voleurs. Quelques secondes plus tard alors que je lui demande si les vols qu'il mentionne se sont produits ici, dans ce quartier, il me dit : « *Non mais ici par contre il y a eu dans...dans un autre escalier ici dans ce quartier là. Il y a eu des choses qui ont disparues, il y a même heu...et c'est les roms. Et heu...y'a même heu... même un scooter qui a disparu et on dit que c'est eux.* »¹⁷⁷. Puisque les vols qu'il mentionne au départ n'ont pas eu lieu dans son quartier, proche du bidonville, il en évoque d'autres. Ces derniers ont bien eu lieu dans son quartier mais les coupables n'ont visiblement pas été retrouvés tout comme dans le premier cas, mais pour lui se sont « *les roms* ». Outre le fait que pour cette deuxième série de vols il ne dit pas « *Il y a eu des preuves* » mais « *on dit que c'est eux* », nous pouvons noter que pour Rafael, habitant de bidonville signifie « rom ». Mourad, 40 ans, vit dans le même quartier que Rafael, je l'interroge alors qu'il est entouré d'Hamed, 32 ans, Rémi, 42 ans et d'Adel 40 ans également, ces trois derniers participent aussi à l'entretien. Quand je les interroge sur le fait que des habitants du bidonville, relativement proche, viennent dans le quartier, Mourad répond : « *Ben. s'ils viennent jusqu'ici pour faire leur vie normale comme tout le monde, comme Monsieur tout le monde y'a pas de soucis. Sauf que depuis qui sont arrivés voilà y'a eu une recrudescence de cambriolages, y'a une recrudescence de problèmes* »¹⁷⁸. Puis, Hamed un peu plus tard :

« *Donc on se connaît tous dans le quartier, on sait qui fait quoi etc... là on peut vous dire en tout cas, on va pas... on va pas faire des raccourcis. C'est des personnes extérieures au quartier même à la ville ben... qui ont essayé de forcer les caves pour y voler des choses. Et malheureusement... heu... que ça ait un lien ou pas, c'est depuis... heu... qui sont arrivés y'a pas longtemps* » (Second entretien du 05 juin 2021).

Ils évoquent des vols précis comme lorsque Mourad dit : « *les poussettes ils rentrent dans les... les petits locaux à l'extérieur, vélos, sept vélos qu'ont été volés, des poussettes à... en pagaille. Les*

¹⁷⁶Extrait d'entretien du 05 juin 2021.

¹⁷⁷Extrait d'entretien du 05 juin 2021.

¹⁷⁸Extrait du second entretien collectif du 05 juin 2021.

enfants ils se retrouvent en galère, les mamans avec les petits enfants... ici c'est le quartier... », puis, Hamed :

« Voilà. Les personnes qu'on des poussettes etc... heu... voilà moi je sais que j'habite là dans mon escalier y'a le local à poussettes, ils ont mis une affiche ! En disant 'ouais s'il vous plaît veuillez rendre la poussette heu...' tu vois ils pensent que c'est quelqu'un heu... la personne que c'est quelqu'un du bâtiment alors que... faut pas être dingue quoi c'est pas quelqu'un du bâtiment qui va ressortir avec la poussette devant tout le monde alors qu'on sait que c'est c'est la sienne » (Second entretien du 05 juin 2021).

Alors que Rafael m'a dit notamment *« Moi j'ai envie qui dégagent ! Qu'ils aillent j'sais pas où mais qui viennent pas ici »*¹⁷⁹, Mourad, Hamed, Rémi et Adel semblent moins hostiles à l'égard des habitants du bidonville et moins catégoriques que Rafael sur l'identité des coupables de différents vols dans le quartier. Toutefois, le simple fait qu'ils évoquent d'eux-mêmes des problèmes et des vols alors que la discussion jusque-là n'aborde pas cela montre qu'ils associent comme Rafael les habitants du bidonville à des voleurs.

Philippe, quant à lui, vit entre le quartier de Mourad et Rafael et le bidonville, dans un des immeubles bien plus modernes que ceux où vivent Mourad et les autres. Les cours intérieures ne sont pas accessibles sans badge ou sans connaître une personne qui vit dans ces bâtiments. Philippe a participé au rassemblement évoqué plus haut, il est donc en faveur du démantèlement du bidonville qui se trouve à un peu moins de deux cents mètres à vol d'oiseau de son immeuble. Il met en avant plusieurs arguments pour justifier l'expulsion du bidonville. Tout d'abord, selon lui, les personnes du *platz* représentent :

« une population dont on comprend bien qu'ils sont démunis et heu... apparemment pour leur compte ou pour le compte de mafias, ça je vous l'ai pas dit mais heu... mais heu... voilà certaines personnes peuvent les forcer à collecter des déchets et à les mettre sur des terrains et donc à... à dégrader le... le bien être des riverains. C'est ça aussi, c'est une population qui... qui est vulnérable et qui peut être sous la coupe de mafias » (Entretien, 28 juin 2021) .

Il met donc en avant le fait que se sont des personnes qui connaissent la précarité et que parmi elles certaines profiteraient des autres en les faisant faire la ferraille. Nous précisons que dans le bidonville en question nous n'avons pas observé cette situation et ni les discussions avec les habitants, ni celles avec les différents membres d'associations ne laissent transparaître cela. La majorité des habitants font la ferraille certes mais en famille ou seul, pas pour le compte de

¹⁷⁹Extrait d'entretien du 05 juin 2021.

quelqu'un d'autre. Toutefois, nous ne nions pas le fait que dans d'autres bidonvilles franciliens où effectivement selon des discussions que j'ai pu avoir avec des membres d'associations notamment, il y a une minorité de personnes qui gouverne sur le bidonville en faisant travailler et payer les autres. Philippe ensuite expose un argument sanitaire :

« le fait est que la manière dont ils heu... gagnent leur vie constitue un mal-être très important pour les riverains à côté. Donc que se soit les fumées là que vous voyez-là vous voyez... donc quand ils brûlent des matériaux, parce que c'est ça aussi, ils collectent heu... ils collectent des cales etc, il les fait... ils les font fondre et toutes ces émanations sont toxiques et sont mauvaises évidemment, sont délétères pour notre santé » (Entretien, 28 juin 2021).

Dans ce bidonville comme dans les autres, la ferraille est une des activités principales cependant à aucun moment nous avons observé des personnes en train de brûler du métal. En revanche, il est vrai que nous avons constaté à plusieurs reprises que certains habitants brûlent toutes sortes de matériaux pour se chauffer, comme du plastique par exemple, ce qui a des conséquences néfastes pour la santé et l'environnement. D'ailleurs, Philippe avance également un argument écologique : *« ces personnes-là ne sont pas habilitées à collecter ces déchets-là. Ce sont des déchets spéciaux qui doivent être en déchetterie qui font l'objet de tri donc c'est pas du tout écologique, c'est un désastre écologique »*¹⁸⁰. En outre, il utilise un argument économique, *« Surtout que ces déchets là qui paye après ? Je vous l'ai dit c'est des dizaines de millions d'euros. Qui paye ? C'est pas eux. Eux ils vont rien payer »*, puis, *« c'est le contribuable, donc c'est nous qu'allons payer ces millions d'euros... »*¹⁸¹. Avec ses différents propos nous nous rendons compte que c'est surtout les conséquences sur les riverains et donc sur lui qui préoccupent Philippe. Lorsque j'interview ce dernier, Thierry, qui habite le même immeuble que Philippe, intervient dans la conversation. Thierry semble plus hostile à l'égard du bidonville et de ses habitants que Philippe. Lorsque ce dernier lui dit que je m'intéresse au *« camp des Roms »*, Thierry répond : *« Ah le camp des Roms... Oh ben on va faire comme dans le neuf trois ! Le neuf trois heu... dans le neuf trois... t'as vu dans le neuf trois ? »* ; puis : *« les cités sont venues les blacks, les arabes sont venus. À coup de baston ils ont foutu le feu tous les Roms sont partis, ils sont plus jamais revenus et le maire il a tout fermé »*¹⁸². Thierry fait ici référence à un événement qui s'est produit quelques jours avant cet entretien, dans la commune de Rosny-sous-Bois. Des habitants de cette commune ont détruit

¹⁸⁰Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

¹⁸¹Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

¹⁸²Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

plusieurs baraques d'un bidonville et menacé les habitants qui ont pris la fuite. Outre rapporter un événement de la façon qu'il souhaite¹⁸³, Thierry affirme sur les habitants du bidonville d'Arcueil : « *ils parlent pas la langue, l'éducation, la sociabilité, le respect... C'est deux mondes différents hein, c'est deux bulles hein... c'est deux bulles faut pas se leurrer hein* »¹⁸⁴. Il évoque également « *un système mafieux* » et « *les décharges qui balancent* »¹⁸⁵. Bien qu'ayant un discours plus virulent, Thierry utilise un répertoire argumentaire proche de celui de Philippe, qui globalement mobilise l'idée de nuisance au bien commun, à la société.

Si ces derniers sont en faveur de la destruction du bidonville et souhaitent comme Rafael le départ des habitants, ils n'évoquent pas les mêmes raisons, ils ne parlent à aucun moment de vols contrairement aux personnes du quartier à côté de leur immeuble.

Les habitants du bidonville disent ne pas avoir de contacts avec ceux des immeubles, qu'il s'agisse des bâtiments où réside Philippe ou ceux du quartier derrière où vit Mourad, Rafael et les autres. Néanmoins, Nicolae m'a évoqué une fois le fait que les autres habitants du *platz* étaient mieux là haut, plus haut dans le bidonville, car il y a des grands arbres qui les cachent de la vue des habitants de l'immeuble le plus proche. Il affirme avoir vu à plusieurs reprises une personne, sur les balcons de l'immeuble en question, utiliser son téléphone portable en direction du bidonville pour prendre des photos ou filmer. Il esquisse un sourire et me dit de manière à la fois désabusée et amusée que la vidéo va certainement être publiée sur TikTok, réseau social récent permettant le partage de vidéos.

À Fontenay-sous-Bois, Paula, qui vit dans une des maisons les plus proches du bidonville me dit au sujet des habitants de ce dernier : « *moi, ils n'me dérangent pas* »¹⁸⁶. Elle me confie leur avoir donné des tomates à plusieurs reprises. Elle affirme que certaines habitantes mendient au feu rouge dans la rue et laissent des débris près de là où elles mendient dans les buissons, ce qui, selon elle, occasionne parfois la venue d'un camion de la mairie pour nettoyer cette partie de l'espace public. Ayoub vit dans une autre maison pas très loin de celle de Paula. Selon lui, « *non y'a jamais*

¹⁸³Sur l'événement de Rosny-sous-Bois voir par exemple : Mohammad HAJERA, « Rosny-sous-Bois : des familles roms menacées et chassées de leur bidonville par des individus armés », *Francebleu Paris*, 2021, juin, [En ligne] <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/rosny-sous-bois-des-familles-roms-chassees-de-leur-bidonville-par-des-riverains-1624546973> (consulté le 13 août 2021).

¹⁸⁴Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

¹⁸⁵Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

¹⁸⁶Extrait de carnet de terrain du 09 août 2021.

de problème » avec les habitants du bidonville¹⁸⁷. Il m'explique que « *chaque pays a une communauté comme ça. Ils peuvent pas vivre dans une maison normale* », mais de manière un peu paradoxale il me confie avoir vu un documentaire dans lequel il est montré que « *tout l'argent, il va là-bas (en Roumanie), ils construisent des châteaux (des grandes maisons)* »¹⁸⁸. Puis, il m'expose le fait que ce qui l'attriste c'est la situation des enfants du bidonville vers chez lui et des bidonvilles d'une manière générale, « *les enfants, c'est le malheur, ils vivent comme ça* » puis, « *les enfants ils voient, ils vont pas devenir chercheur, médecin. Y'a pas de maison, pas de chambre. En plus de ça quand il va à l'école, il voit les autres bien habillés* »¹⁸⁹. Ayoub a également évoqué son travail :

« Moi je travaille le bâtiment chez les gens la peinture tout... je vois toutes les mentalités », puis, « moi je prends le travail sur internet, ils voient pas la tête et quand je suis arrivé il (le client) il a peur. Comme je travaille, je parlais bien avec la dame, elle a changé la façon de me parler. La femme elle habite la campagne, elle voit BFM et tout c'est les médias aussi » (Extrait de carnet de terrain du 09 août 2021).

Il m'a dit également qu'il est né en Algérie puis, « *Moi quand je vois des gens racistes, je rigole parce que y'a rien dans sa tête, c'est pas de sa faute. C'est les médias. Les gens ils connaissent pas, les gens ils regardent la télé, toute la journée les mêmes salades* »¹⁹⁰. Il évoque certains noms de personnalités régulièrement invitées sur les plateaux de télévision et qui tiennent des propos racistes, puis il me reparle des enfants « *c'est qui qui ramènent les enfants, c'est les étrangers. La jeunesse c'est la richesse* ». Nous constatons que Paula et Ayoub n'expriment aucune animosité envers les habitants du bidonville qui se trouvent à quelques dizaines de mètres de leurs maisons, ils n'évoquent pas les maux exposés par Rafael ou Mourad et pas non plus ceux évoqués par Philippe.

Nous sommes étonnés que deux bidonvilles qui présentent des caractéristiques assez similaires en termes d'organisation, de nombre d'habitants, d'origine de la population, d'activités professionnelles et de degrés d'intégration n'évoquent pas les mêmes réactions des riverains les plus proches. Si nous ne pouvons avancer avec certitude une réponse qui explique ces différences d'attitudes envers les habitants des bidonvilles, du fait du manque de représentativité des échantillons, notre étude permet tout de même d'avancer quelques pistes de réflexion. Tout d'abord, le bidonville de Fontenay est implanté sur un terrain plat alors que celui d'Arcueil est en pente. Il

¹⁸⁷Extrait de carnet de terrain du 09 août 2021.

¹⁸⁸Extrait de carnet de terrain du 09 août 2021.

¹⁸⁹Extrait de carnet de terrain du 09 août 2021.

¹⁹⁰Extrait de carnet de terrain du 09 août 2021.

est vrai que dans ce dernier nous avons observé à de très nombreuses reprises, des personnes, particulièrement des femmes et des enfants, monter l'allée principale du bidonville pour aller chercher l'eau au seul robinet qui se situe à l'extrémité du bidonville, comme déjà évoqué, avec un ou deux bidons de 10 ou 20 litres accrochés à des poussettes. Ce système facilite le transport de l'eau jusqu'à la baraque. Nous avons beaucoup moins observé cette façon d'aller chercher l'eau à Fontenay-sous-Bois, où les personnes, généralement des femmes ou des enfants, vont le plus souvent avec une bassine ou un bidon mais le chemin est plat et le robinet moins loin des baraques qu'à Arcueil. Or, Hamed, Rémi, Adel et Mourad, qui vivent, selon les mots de ce dernier, dans « *le quartier le plus pauvre de Gentilly* »¹⁹¹, proche du bidonville d'Arcueil, mettent en avant et à plusieurs reprises, les vols de poussettes. Philippe qui vit dans une « *résidence* », ne connaît pas ce type de vols, sa résidence est sécurisée. De plus, les hauts édifices, comme celui où vit Philippe, permettent peut-être d'avoir une vue plus générale du bidonville et des fumées qui en sortent par exemple, que depuis des maisons à même le sol pourtant plus proche des baraques comme celle de Paula et d'Ayoub. C'est pour toutes ces raisons que nous évoquons l'idée que la représentation que se font les riverains des habitants du bidonville et inversement dépend en partie de l'habitat, aussi bien la forme du terrain où est implanté le bidonville que l'habitat des riverains. Nous suivons en cela Colette Pétonnet lorsqu'elle écrit : « autour d'un premier abri, l'homme délimite un territoire, que ses trajets apprivoisent, où il concilie ses occupations. Plus il est démuné de moyens et d'artifices modernes, plus il réalise cette première intégration spatio-temporelle sur un territoire restreint »¹⁹². Nous précisons ici que nous n'avons jamais vu une personne d'un bidonville voler une poussette ou quoi que se soit d'autre durant notre enquête. Lorsque « le sujet des poussettes » est évoqué, les habitants répondent qu'elles viennent de la rue. De plus, il faut se garder de toute conclusion hâtive. Si l'association habitant du bidonville et voleur est bien commune aux habitants du quartier interrogés, ces personnes d'un même quartier populaire ne souhaitent pas tous la même chose quant au sort du bidonville le plus proche. Nous l'avons vu Rafael semble favorable à une évacuation le plus rapide possible quand il lance « *Moi j'ai envie qui dégagent !* » alors qu'Hamed nous dit : « *je sais pas des fois on organise des barbecues c'est avec plaisir s'ils passent ils peuvent prendre heu... ils peuvent manger y'a aucun problème* » et Rémi « *Moi je participe pas à ça, moi je suis pas pour les expulsions* »¹⁹³.

¹⁹¹Extrait du second entretien collectif du 05 juin 2021.

¹⁹²Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 37.

¹⁹³Extraits du second entretien collectif du 05 juin 2021.

En outre, nous notons que des points communs ressortent des différents entretiens réalisés avec des riverains, qui dépassent les formes d'habitat de ces derniers. En premier lieu, tous sauf Paula et Rémi une seule fois, reconnaissent ne jamais avoir eu de relations, de contact direct avec les habitants du bidonville plus ou moins proche de chez eux, pourtant ils semblent bien renseigné sur la manière dont vivent ces personnes. Nous avons déjà repris les propos de Philippe quand il évoque la mafia, citons maintenant Rémi, du même quartier que Mourad : « *s'ils pouvaient leur trouver des appartements et les loger nous ça nous dérange pas ils ont le droit d'avoir un appartement comme tout le monde. Après c'est pas leur mode de vie je sais pas s'ils vont accepter mais... eux ils aiment bien rester ensemble dans des camps tout ça c'est leur truc. Ils aiment bien chiner* »¹⁹⁴. Il emploie ici la notion de « mode de vie » comme référence à une identité nationale, une culture¹⁹⁵. De même, Thierry, qui vit dans la résidence de Philippe, avance au sujet des habitants du bidonville d'Arcueil : « *c'est leur mode de vie ! Si vous voulez heu... elles veulent pas changer, elles ont un mode de vie* »¹⁹⁶. Les habitants du *platz* vivraient donc dans un bidonville par choix et faire la ferraille ferait également partie de leur « mode de vie ». Or, comme nous avons pu le constater au cours de différentes discussions avec les habitants et comme Martin Olivera l'évoque « la grande majorité des ferrailleurs rencontrés au fil des années sur les *platz* ont découvert cette activité en France, et s'y sont perfectionnés »¹⁹⁷. De même sur le fait d'habiter en bidonville, il « ne renvoie pas à une culture (soit au goût de « vivre en camps »), mais à l'impossibilité d'accéder à des logements décents »¹⁹⁸. Nous voyons ici que lorsque les riverains évoquent le bidonville et les activités de ses habitants, leurs propos ne sont pas dépourvus de certains préjugés, même ceux qui ne semblent pas ressentir de l'animosité envers le bidonville.

Étant donné qu'aucun de ces riverains n'a jamais mis les pieds dans le bidonville ni même échangé avec les habitants de celui-ci, nous pouvons nous interroger sur la raison qui expliquerait qu'ils en sachent autant sur les façons de vivre à l'intérieur de celui-ci. L'observation depuis leurs fenêtres ? Philippe avoue que son appartement ne donne pas sur le bidonville et quoi qu'il en soit il se situe presque à deux cents mètres, le quartier de Mourad, Rafael, Rémi et les autres est encore derrière, ils n'ont même pas de lien visuel direct depuis leur quartier. Paula et Ayoub, eux vivent

¹⁹⁴Extrait du second entretien collectif du 05 juin 2021.

¹⁹⁵ Sur la notion de « mode de vie » voir : Bruno MARESCA, « Mode de vie : de quoi parle-t-on ? Peut-on le transformer ? », *La Pensée écologique*, vol. 1, N° 1, 2017.

¹⁹⁶Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

¹⁹⁷Martin OLIVERA, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ?... », *op. cit.*, p. 504.

¹⁹⁸Éric FASSIN, *op. cit.*, p. 15.

plus près du bidonville de Fontenay-sous-Bois mais ne sont pas non plus rentré au sein de celui-ci et s'ils peuvent effectivement reconnaître les femmes qui mendient car ils les voient rentrer dans le bidonville, celui-ci est entouré de bâches. Depuis l'extérieur il est difficile d'observer ce qui se passe à l'intérieur. La réponse se situe peut-être ailleurs, un autre point commun à plusieurs entretiens avec différents riverains peut en tout cas légitimement nous le faire penser, à savoir l'évocation des médias.

2. Influence des discours politiques et médiatiques sur la perception des bidonvilles : des préjugés véhiculés depuis de nombreuses années

Comme nous l'avons montré précédemment Ayoub évoque plusieurs fois les médias qui selon lui ont une grande part de responsabilité quant à la construction et la diffusion de préjugés sur les roms et les étrangers en générale en France. Philippe quant à lui, lorsqu'il évoque un autre bidonville récemment démantelé dans une autre ville du Val-de-Marne, lance : « *c'était assez clair que... que une mafia un moment donné a... avait mis en coupes réglées le camp... ça c'était dans les médias c'est ce que j'ai pu lire heu... c'est ce que j'ai pu lire dans Le Parisien par exemple* »¹⁹⁹. Peu importe le sujet traité, les médias ont une influence sur les lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs. La question des bidonvilles ne fait évidemment pas figure d'exception. Outre le fait qu'un média peut difficilement être neutre sur un sujet ne serait-ce que par sa manière de le présenter²⁰⁰, il relaye notamment les discours des décideurs politiques qui ne sont pas objectifs et ne cherchent pas à l'être. En effet, ces derniers sont confrontés à différents enjeux dont les enjeux électoraux. Pierre Bourdieu évoque cette capacité qu'ont les grandes autorités de l'État « de définir, par leurs actions, leurs décisions et leurs interventions dans le champ journalistique (interviews, conférences de presse, etc.) *l'ordre du jour* et la hiérarchie des événements qui s'imposent aux journaux »²⁰¹. Sur la question des bidonvilles force est de constater que depuis plus d'une dizaine d'années les politiques menées vont dans le même sens, celui de l'expulsion. Durant cette période, les discours de décideurs politiques sur le sujet ont changé quelque peu et se sont fait plus rares ces dernières années, mais les actions sont les mêmes. Quant aux médias, ils ont suivi la même trajectoire

¹⁹⁹Extrait d'entretien du 28 juin 2021.

²⁰⁰Sur l'influence des médias voir par exemple : Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2017.

²⁰¹Pierre BOURDIEU, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 101-102, 1994, p. 4.

puisqu'ils sont de fait liés à l'actualité. Néanmoins, au début des années 2010, comme le souligne Olivier Legros, les médias n'ont pas seulement contribué « à faire circuler l'information et, par conséquent, à augmenter la visibilité des migrants roms dans l'espace politico-médiatique »²⁰², ils ont aussi joué un rôle dans « la qualification de la « question rom » en dramatisant les situations observées, en dénonçant les conditions de vie en catégorisant les personnes visées »²⁰³. Sur ces 10 dernières années, des moments précis sont souvent cités par de nombreux chercheurs comme les points culminants d'une politique des expulsions systématique des bidonvilles. Il s'agit du discours, que nous avons déjà mentionné, prononcé le 30 juillet 2010, à Grenoble par Nicolas Sarkozy et les différentes déclarations deux et trois années plus tard de Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur²⁰⁴. Qu'il s'agisse de sa tribune dans le journal *Libération* le 13 août 2012²⁰⁵ ou encore de son intervention sur France Inter le 24 septembre 2013²⁰⁶. Lors de cette dernière, l'ancien ministre de l'Intérieur affirme au sujet des Roms, « ces populations ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres, et qui sont évidemment en confrontation »²⁰⁷. Outre le fait qu'ils traduisent une certaine continuité entre des gouvernements de gauche et de droite dans la politique menée en direction des bidonvilles, ces discours sont aussi les points d'orgue de la médiatisation de la question des migrants roms et des bidonvilles en France. En effet, Margot Delon qui a analysé les représentations des bidonvilles dans le journal *Le Monde* de 1945 à 2014, montre graphiquement à l'appui que les années 2010, 2012 et 2013 sont justement celles où il y a eu le plus d'articles consacrés aux bidonvilles français sur plus de 35 ans. Grégoire Cousin parle de « crise

²⁰²Olivier LEGROS, « Campements et bidonvilles roms en France : quelle(s) solution(s) pour quel(s) problème(s) ? », *Précarisation et grande exclusion*, La Courneuve, Profession Banlieue, 2010, p. 88.

²⁰³*Ibid.*

²⁰⁴Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 2013, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021) ; Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, *op. cit.* ; Éric FASSIN, *op. cit.* ; Martin OLIVERA, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ?... », *op. cit.*

²⁰⁵Manuel VALLS, « Campements illicites : le laisser-faire ne résout rien », *Libération*, publié le 13 août 2012, Adresse URL https://www.liberation.fr/societe/2012/08/13/campements-illicites-le-laisser-faire-ne-resout-rien_839576/ (consulté le 11 août 2021).

²⁰⁶Éric FASSIN, *op. cit.*, p. 12.

²⁰⁷*Ibid.*

médiatique »²⁰⁸, qui s'est « développée en 2010 »²⁰⁹ et qui a été « réactivée en 2012 et en 2013 »²¹⁰. Au-delà de confirmer, comme s'il en était encore besoin que l'agenda politique et médiatique sont liés, nous pensons à l'instar des auteurs cités précédemment que la visibilité accrue de la question des bidonvilles et des migrants roms a eu notamment pour conséquence immédiate une accentuation de la stigmatisation de ces lieux de vie et de ces personnes. En outre, comme le souligne Grégory Derville « l'impact des médias sur le public passe aussi par le fait que les contenus qu'ils diffusent influencent, sur le long terme »²¹¹. Ainsi, les différents stigmates et préjugés peuvent rester bien ancrés pendant plusieurs années dans la mémoire des lecteurs et auditeurs, ce qui pourrait expliquer au moins en partie les propos de Rafael, Mourad, Philippe et les autres aujourd'hui, alors qu'ils ne connaissent pas les habitants du bidonville dont ils parlent. Et ce d'autant plus qu'aucun autre discours proposant une image différente des bidonvilles et de leurs habitants n'a été autant médiatisé que ceux de Nicolas Sarkozy et Manuel Valls ces dernières années. Le sujet a été dépolitisé. En effet, si l'attention médiatique sur les bidonvilles français aujourd'hui n'est pas comparable avec ce qu'elle était en 2010, 2012 et 2013 c'est parce qu'à partir de cette époque « le problème se décale plus clairement sur le terrain de la culture »²¹², comme nous l'évoquions dans le premier chapitre. Au regard de nos observations et des entretiens réalisés « la frontière étanche avec les populations roms »²¹³, tracée notamment par Nicolas Sarkozy puis Manuel Valls, est toujours présente huit ans après.

En effet, si nous nous concentrons sur les trois bidonvilles de notre terrain, à notre connaissance, seulement neuf articles leur sont consacrés au moment d'écrire ces lignes, dont huit par la presse locale. Le neuvième est un article publié dans *Les Echos*²¹⁴. Huit articles dont celui publié par *Les Echos* concernent le bidonville d'Arcueil peut-être parce que c'est le seul des trois bidonvilles pour lequel des riverains se sont mobilisés pour l'expulsion ou peut-être parce qu'il y a

²⁰⁸Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 18 novembre 2013. URL : <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021).

²⁰⁹*Ibid.*

²¹⁰*Ibid.*

²¹¹Grégory DERVILLE, *op. cit.*, p. 66.

²¹²Jean-Baptiste DAUBEUF, *op. cit.*, p. 22.

²¹³Éric FASSIN, *op. cit.*, p. 21.

²¹⁴Marion KINDERMANS, « À Arcueil, le bidonville sur le futur site d'Écotone a été évacué », *Les Echos*, publié le 07 juillet 2021, Adresse URL <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/a-arcueil-le-bidonville-sur-le-futur-site-decotone-a-ete-evacue-1330219#:~:text=Les%20campements%20ill%C3%A9gaux%20install%C3%A9s%20depuis,de%20construire%20pour%20cet%20%C3%A9t%C3%A9> (consulté le 12 août 2021).

un grand projet immobilier de prévu à la place. Quoiqu'il en soit les « riverains » sont mentionnés dans la majorité des articles, mais toujours comme si c'était un groupe uni qui parle d'une seule voix quand il s'agit des bidonvilles. Nous pouvons lire « De nombreuses baraques ont été construites ces dernières semaines, suscitant la colère des riverains »²¹⁵ ou encore « les riverains s'inquiètent »²¹⁶. Dans les articles, les riverains comme Paula ou Ayoub qui donnent des légumes et qui n'ont pas de problèmes avec les habitants du bidonville le plus proche de chez eux, ne sont pas mentionnés, il n'y a pas non plus de différences entre ce que pense Mourad, Rafael et Philippe. Sur ce point précis nos observations vont dans le sens d'Aurélie Windels lorsqu'elle affirme qu'il y a « des citoyens qui, loin d'être « excédés » par la présence des Roms, ne comprennent ni ne cautionnent l'acharnement que ces derniers subissent. Toutefois, ces riverains-là ne sont pas reconnus comme tels : faute de confirmer le sens commun, ils se voient privés de toute visibilité médiatique »²¹⁷.

Avec ces deux éléments, à savoir les discours des décideurs politiques au début des années 2010 allègrement relayés dans les médias mais aussi l'observation du traitement médiatique réservé aujourd'hui à nos cas d'études, il est difficile de réfuter les propos d'Ayoub quand il évoque la responsabilité des médias dans la construction des préjugés à l'égard des Roms vivant en bidonville et plus largement des étrangers en France.

D'ailleurs, comment expliquer que lui, Ayoub, remette en cause les médias alors que d'autres comme Philippe répètent ce qu'ils ont lu ou entendu et citent même parfois le média comme si cela était un gage de vérité. Nous faisons ici référence à cette phrase mentionnée plus haut : « *c'était assez clair que... que une mafia un moment donné a... avait mis en coupes réglées le camp... ça c'était dans les médias c'est ce que j'ai pu lire heu... c'est ce que j'ai pu lire dans Le Parisien par exemple* ». Pour tenter de répondre à cette question nous nous tournons encore vers Mourad, Hamed et Rafael du quartier de Gentilly. Lorsqu'à ces derniers je demande comment est-ce qu'ils arrivent à savoir si la personne qu'ils aperçoivent dans leur quartier vit dans le bidonville, outre que « *c'est un petit quartier, tout le monde se connaît* », Mourad avance :

²¹⁵Florent BASCOUL, « Arcueil : un bidonville rom en place du futur projet Ecotone », *94citoyens.com*, 2020, octobre [En ligne] <https://94.citoyens.com/2020/arcueil-un-bidonville-rom-en-place-du-futur-projet-ecotone,26-10-2020.html> (consulté le 21 juin 2021).

²¹⁶Anissa HAMMADI, « Arcueil : les riverains s'inquiètent de voir le camp de Roms grandir au pied de chez eux », *Le Parisien*, publié le 24 octobre 2020, Adresse URL <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/arcueil-les-riverains-s-inquietent-de-voir-le-camp-de-roms-grandir-au-pied-de-chez-eux-24-10-2020-8404792.php> (consulté le 21 juin 2021).

²¹⁷Aurélie WINDELS, « “Riverains” et autres voisins », in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 110.

« un français de souche lambda quelqu'un Mr tout le monde ben je veux dire il va reconnaître qu'on est des rebeus de France quoi, il va pas se dire voilà lui c'est... il va pas s'appeler Jean-Paul quoi ils savent très bien qu'on est des... rebeus ou un black c'est un black... voilà y'a pas de... y'a rien de péjoratif dans tout ça c'est juste qu'on reconnaît, par rapport au visuel par rapport à... à une dégaine quoi tout simplement donc...heu voilà »²¹⁸.

Hamed juste avant lance : « Donc on se connaît tous dans le quartier, on sait qui fait quoi etc... là on peut vous dire en tout cas, on va pas... on va pas faire des raccourcis. C'est des personnes extérieures au quartier même à la ville »²¹⁹. Nous pouvons supposer que si Hamed ne veut pas faire des « raccourcis » et prendre le risque d'accuser à tort les personnes du bidonville de vol, c'est parce que lui, Mourad et Adel, des « rebeus », ont peut-être déjà été victimes de ce type de « raccourcis » mais nous n'en savons rien, jusqu'à ce qu'Adel, moins bavard que les autres lance « nous on est victime de préjugés, on fait pas d'amalgame »²²⁰. Ayoub, lui, ne vit pas dans un quartier populaire mais il a évoqué ce type de « raccourci » à son encontre, lorsqu'il mentionne la « peur » de la cliente quand celle-ci le voit pour la première fois. Ayoub sous-entend ici que la cliente a peur parce que, comme « Mr tout le monde », elle sait qu'Ayoub est un « rebeu » et il vient de surcroît à son domicile, peut-être pour la voler, finalement il fait juste son travail et la cliente semble satisfaite à la fin des travaux. Avec cet exemple et selon les propos d'Ayoub, la cliente associe personne étrangère à voleur, de même que Mourad, Hamed et Rafael associent roms à voleurs. Ayoub prend du recul sur le discours médiatique à l'encontre des étrangers et a fortiori des roms peut-être du fait comme il le dit qu'au quotidien, au travail, il voit « toutes les mentalités » ou alors de part son expérience en tant que victime de stigmatisation, comme avec la cliente citée ci-dessus. Qu'en est-il de Mourad, Hamed, Adel et Rafael qui sont aussi issus de l'immigration et qui de surcroît vivent dans un quartier populaire ? C'est seulement après l'entretien que Mourad mentionne explicitement les médias lorsqu'il ajoute « si on écoute BFM on va pas aller dans le quartier »²²¹. Seulement il s'exprime au sujet du traitement médiatique réservés aux quartiers et non sur celui réservé aux bidonvilles, comme l'ont fait Ayoub ou Philippe. Outre le fait, déjà mentionné, que Mourad et les autres du quartier peuvent être influencés sur le long terme par les derniers discours les plus médiatisés sur les Roms et les bidonvilles, qui datent déjà d'une dizaine

²¹⁸Extraits du second entretien collectif du 05 juin 2021.

²¹⁹Extraits du second entretien collectif du 05 juin 2021.

²²⁰Extraits du second entretien collectif du 05 juin 2021.

²²¹Extrait de carnet de terrain du 05 juin 2021.

d'années, nous connaissons les stéréotypes régulièrement diffusés par les médias et les décideurs politiques sur les quartiers populaires comme le leur. De nombreux travaux de sociologie traitent de la stigmatisation des quartiers populaires et de leurs habitants dans les médias ou dans les discours politiques²²². Ceci peut en effet aider à la compréhension des propos tenus à l'égard des habitants de bidonvilles de notre terrain. Nous observons ici que des habitants d'un quartier populaire reproduisent certains préjugés qui leurs sont souvent adressés. De plus, ils évoquent tous les conditions difficiles dans lesquelles ils vivent. Rafael dit par exemple « *ces anciens bâtiments c'était pour reloger l'après-guerre. C'est...c'est...ils appelaient ça des "nids de guêpes" voilà c'est tout petit* » puis, « *On est dans la merde* »²²³. Pour Mourad « *c'est pas le bidonville en lui-même qui... qui nous pose problème. Nous mêmes on est issu d'un quartier pauvre on sait ce que c'est un peu de vivre ... c'est sur que par rapport à leur misère... c'est pas comparable mais nous on a grandi ici voilà la misère on a connu.* »²²⁴. Ces commentaires nous rappellent ce qu'écrit Zygmunt Bauman qui reprend une fable d'Ésope, celle des lièvres et des grenouilles, pour évoquer les migrants venus en Europe et l'accueil qui leur ait réservé :

« Les lièvres de cette fable étaient à tel point persécutés par les autres animaux qu'ils ne savaient où aller. Il suffisait qu'un seul animal s'approchât d'eux pour qu'ils prissent la fuite. Un jour, ils aperçurent une horde de chevaux sauvages se précipiter dans leur direction, et, pris, de panique, ils se ruèrent tous vers un lac, bien décidés à se noyer collectivement plutôt que revivre continuellement dans un état de peur. Mais, au moment où ils approchaient des rives du lac, un groupe de grenouilles, effrayées à leur tour par leur arrivée impromptue, sauta dans l'eau. « En fait, les choses ne sont pas aussi terribles qu'elles semblent l'être », déclara un des lièvres. Nul besoin de choisir la mort pour fuir une vie vécue dans la peur²²⁵. »

Les lièvres, proie de nombreux autres animaux (aigles, chiens...), se rendent compte qu'il y a les grenouilles qui se trouvent dans une situation pire que la leur. Dans notre cas, les « autres animaux » sont la société avec les médias et les dirigeants politiques, les habitants du quartier seraient les lièvres et les habitants du bidonville les grenouilles. Pour les habitants du quartier « qui pensent avoir touché le fond, le fait de découvrir que d'autres ont été entraînés plus bas encore est

²²² François DUBET, *op.cit.* ; Laurent MUCCHIELLI, Véronique LE GOAZIOU, *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2007 ; Denis MERKLEN, « Quartiers, banlieues, cités », in BOURSIER Philippe et PELLETIER WILLY, *Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, Paris, La Découverte, 2019, p. 913-926.

²²³Extrait d'entretien du 05 juin 2021.

²²⁴Extraits du second entretien collectif du 05 juin 2021.

²²⁵ Zygmunt BAUMAN, *Étrangers à nos portes. Pouvoir et exploitation de la panique morale*, Paris, Premier Parallèle, 2020, p. 31-32.

un événement salvateur qui leur permet de retrouver un peu de dignité humaine et d'estime de soi »²²⁶.

Ainsi, les relations du bidonville avec les habitants de la commune restent limitées, toutefois, il ne faut pas caricaturer cette relation comme le font généralement les médias au niveau national ou local, en opposant systématiquement les riverains d'un côté et les habitants des bidonvilles de l'autre. De la même manière d'ailleurs que les discours des grands médias et des partis politiques dominants sur les jeunes des cités HLM opposent ces derniers « le plus souvent au reste de la population : les “braves gens”, “ceux qui veulent [vraiment] s'en sortir” »²²⁷. La réalité est plus complexe. Les personnes qui contribuent à l'accès aux ressources que nous décrivons au début de ce chapitre peuvent aussi être des riverains. Tout comme les membres d'association qui interviennent de différentes manières dans les bidonvilles.

²²⁶ *Idem*, p. 33.

²²⁷ Laurent MUCCHIELLI, Véronique LE GOAZIOU, *op. cit.*, p. 77.

Conclusion du deuxième chapitre

Dans ce second chapitre, nous nous sommes intéressés aux relations que les habitants du bidonville entretiennent avec l'extérieur.

Dans un premier temps, nous avons décrit et analysé l'accès aux ressources venues de l'extérieur. Par « accès aux ressources » nous entendons l'accès aux services urbains élémentaires pour vivre au quotidien, l'accès à l'éducation pour les enfants et adolescents ainsi que l'accès aux revenus pour les parents. Nous avons montré en quoi ces accès aux ressources matérielles, culturelles et économiques sont discontinus. Nous aurions pu ajouter l'accès aux soins mais nous avons fait le choix de nous concentrer sur la vie quotidienne de l'ensemble de ces personnes. Cette discontinuité constatée illustre bien la position de ces personnes dans la société et la « distance institutionnelle » évoquée par le sociologue Denis Merklen. En d'autres termes, ces modalités d'accès aux ressources montrent que les habitants des bidonvilles ne sont pas intégrés mais pas non plus totalement exclus de la société.

La seconde sous-partie est centrée sur les relations du bidonville avec le reste de la commune et plus particulièrement avec les riverains. En interrogeant ces derniers nous avons pu constater que les discours sur les bidonvilles varient grandement. Nous avons montré en quoi ces variations dépendent en partie de l'habitat. En effet, les discours des riverains sont différents en fonction du bidonville dont il est question et d'autre part ils varient en fonction de l'habitat des riverains. Précisons ici que cette formulation ne signifie pas que l'espace permet de comprendre le social. Nous pensons que les conditions de logement et d'habitation dans lesquelles les riverains vivent dépendent grandement de leur position sociale. Bien que nous n'ayons que peu de données concernant le capital économique, culturel et social des riverains interrogés, leurs propos au sujet de leur habitat « *quartier le plus pauvre de Gentilly* » pour certains, « *résidence* » pour d'autres et l'observation fournissent des éléments d'analyse. En outre, nous avons pu relever des points communs dans les discours qui épuisent cette distinction par l'habitat. Presque toutes les personnes interrogées reconnaissent ne jamais avoir eu de contact direct avec les personnes vivant dans le bidonville le plus proche de chez elles et pourtant elles affirment connaître les façons de vivre à l'intérieur de celui-ci. De même, une grande majorité évoque les médias dans les entretiens. Par notre analyse, nous montrons que c'est précisément l'influence de ces derniers et des discours politiques qu'ils relayent qui permet d'expliquer une autre partie des propos des riverains interrogés.

Nous allons maintenant compléter cette partie en nous intéressant aux relations au sein du bidonville.

Chapitre 3 : Les relations au sein du bidonville

A) Rapport à la famille

Les relations familiales sont à la base de la vie dans le bidonville. Chaque unité familiale, entendue comme famille nucléaire composée du père, de la mère et des enfants représente une baraque soit une partie de l'ensemble du bidonville. Parfois, les membres d'une même famille élargie, comprenant tous les membres appartenant à une même lignée (grands-parents, oncles, tantes, cousins, cousines etc...), vivent sur le même terrain. En effet, dans les trois bidonvilles, il y a au moins une famille au sein de laquelle trois générations vivent dans le même *platz*. Ainsi, nous tentons, dans les lignes qui suivent, de montrer que si la famille peut être considérée comme une ressource au sein du bidonville, il peut également y avoir des conflits et des tensions entre ses membres. Nous verrons en quoi ces différends émanent souvent de la situation de précarité dans laquelle les personnes se trouvent actuellement.

1. La famille comme ressource au sein du bidonville

Lorsque des migrants très modestes arrivent pour la première fois en région parisienne, le bidonville est une ressource. Nous l'avons vu par le passé, dans les années 1950-1960, il s'agissait de personnes venues de l'étranger mais aussi de l'intérieur du pays. Comme l'a écrit l'anthropologue Colette Pétonnet au sujet des Portugais et des Espagnols : « Ils rejoignent, soit un membre de la proche parenté, soit "ceux du village" ou un ami. Leur réseau de relations n'est pas tellement dense que plutôt organisé en cercle de telle manière que l'on ne trouve jamais le premier parti. Il y a toujours quelque part quelqu'un »²²⁸. Nous notons que la même « loi se dégage »²²⁹ plusieurs dizaines d'années après, sur notre terrain, avec des personnes venues majoritairement de Roumanie. Comme par exemple, lorsque je demande à George, qui a déjà vécu dans plusieurs bidonvilles en France, comment il a trouvé le premier lieu de vie en arrivant en France. Celui-ci me répond :

« y'a des personnes qui... peut-être... ils sont juste à côté de mon ville (en Roumanie), et j'ai parlé avec une, avec lui, par exemple c'est mon cousin quelqu'un. Sinon c'est juste qui habite à côté de

²²⁸Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 29.

²²⁹*Ibid.*

moi. Et j'ai demandé je peux venir là-bas ? Y'a des problèmes y'a quelque chose? Il me dit "oui tu peux venir tu peux faire... des choses" et c'est comme ça on a commencé. » (Entretien, 07 juin 2021).

Au-delà de ces premiers pas au sein du pays d'accueil, ce que nous souhaitons mettre en avant ici se sont les rapports quotidiens qu'entretiennent les personnes d'une même famille au sein du bidonville, une fois qu'elles sont installées.

Les enfants aident très tôt leurs parents dans les activités informelles qui permettent de survivre au quotidien. À l'extérieur du bidonville comme nous l'avons vu pour mendier ou faire la ferraille mais aussi au sein de celui-ci. En effet, cette dernière activité ne se résume pas simplement à aller chercher des morceaux de ferraille, des appareils électroménagers ou toute sorte de métal à l'extérieur, il y a toute une partie de trie qui s'effectue à l'intérieur du bidonville. Nous avons déjà mentionné le fait qu'il faut décharger le camion au sein du bidonville mais il y a d'autres tâches à réaliser avant d'aller revendre le métal à un ferrailleur. Un jour, alors que je marche dans l'allée centrale du bidonville d'Arcueil, contrairement à d'habitude aucun enfant d'Olga ne vient me voir en courant. En m'approchant de la baraque je comprends très vite. Les enfants, filles et garçons, sont tous là, leur père aussi, ils me saluent rapidement de la tête car ils sont tous occupés chacun un couteau à la main à dénuder des câbles électriques. Pas de cris, pas de blagues, tous sont concentrés sur ce qu'ils font. Ce jour-là j'ai pris conscience de la dimension familiale de cette activité et de ce que voulait dire, quelques jours plus tôt, Olga, la mère de famille, par « *on partage les trucs tu vois, on partage. On fait le partage* »²³⁰. Effectivement, ils se partagent le travail quel que soit l'âge des personnes. J'ai saisi avec une nouvelle acuité ce que signifie Costel Grigoras, déjà mentionné dans le précédent chapitre, quand il évoque le « statut de producteur de ressources » des enfants non scolarisés²³¹. Il en va de même pour les activités domestiques. Si j'ai toujours vu les mères laver les vêtements, j'ai aussi vu des enfants faire le ménage et aller chercher l'eau, dans la majorité des cas des filles mais parfois des petits garçons comme Gabi, 6 ans. Lorsque Silvia, 15 ans dit « *y'a mon frère qui va avec mon papa, moi avec ma maman et ma...petite soeur, elle reste avec les autres petits* »²³², ou Adam, 13 ans, « *je mets les enfants dans la maison* »²³³ : leurs propos illustrent ce partage des tâches dans la famille et le fait que très jeune les enfants sont confrontés à des

²³⁰Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

²³¹Costel GRIGORAS, *op. cit.*, p. 24.

²³²Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

²³³Extrait d'entretien du 24 avril 2021.

responsabilités d'adulte. Comme Colette Pétonnet avant nous, « Des enfants, nous en avons rencontrés à diverses reprises, tôt mûris, vite aguerris, étroitement associés à la vie des adultes²³⁴. » Nous précisons toutefois qu'il y a des enfants, notamment ceux qui vont le plus régulièrement possible à l'école ou au collège, que nous n'avons jamais vus avec un couteau à la main en train de sortir le cuivre de câbles ou autre, bien que les parents pratiquent la ferraille. Quant à la cuisine, à notre connaissance, les jeunes enfants ne cuisinent pas, la plupart du temps se sont les mères de famille.

Au-delà du fait que les enfants travaillent et que des activités comme la ferraille, ou certaines tâches quotidiennes, comme porter un bidon de 20 litres à 6 ans, sont dangereuses pour eux, nous avons sous nos yeux une transmission de savoir. Le père montre à ses enfants comment dénuder des câbles pour qu'ils exécutent à leur tour. Matyas qui vit dans un autre bidonville avec sa compagne et ses enfants m'a aussi expliqué avoir appris à réparer les voitures grâce à son père. Il me confie que son frère, que nous voyons passer devant nous, répare aussi des voitures pour les revendre. Il en va de même pour Andi et son frère. Dans ce cas là, se sont les parents qui sont « producteurs de ressources » pour leurs enfants²³⁵.

En plus de la répartition du travail entre parents et enfants et de la transmission de connaissances, les relations familiales dans le bidonville se caractérisent aussi pas de l'entraide entre la génération des parents et celle des grands-parents lorsque ces derniers sont présents. Quand les enfants sont petits, les grands-parents les gardent ainsi les parents et les aînés peuvent aller faire la ferraille ou mendier. En définitive, cette entraide est assez proche de ce que font des familles qui résident dans un habitat plus classique, lorsque les grands-parents n'habitent pas loin et que les parents travaillent. Une différence tout de même doit être apportée, ces derniers peuvent s'ils le souhaitent faire garder leurs enfants en payant une nourrice par exemple, les habitants du bidonville, eux, ne peuvent pas se le permettre. Ils ne sont pas libérés « des contraintes et des exigences liées aux formes de protection plus traditionnelles, comme la famille, le voisinage, les corporations, c'est-à-dire tout ce qui constitue le socle des protections rapprochées²³⁶. » Serge Paugam reprend ici la notion de « protection rapprochée » à Robert Castel. Pour ce dernier, cette protection permet à ce

²³⁴ Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 183.

²³⁵ Costel GRIGORAS, *op. cit.*, p. 24.

²³⁶ Serge PAUGAM, *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 2018, p. 33.

qu'il appelle une « société sans social » de prendre en charge les plus démunis sans la médiation d'institutions²³⁷.

Ces différentes formes de solidarité intergénérationnelle qui s'illustrent au sein du bidonville, font de la famille une ressource indispensable pour ses différents membres. C'est comme si le bidonville fonctionnait à l'inverse du reste de la société. En effet, la littérature tout comme les pouvoirs publics lorsqu'il est question de solidarités familiales face au processus d'exclusion s'intéressent particulièrement à deux sujets ou à « deux temps forts » pour reprendre les termes du sociologue Jean-Hugues Déchaux²³⁸. Il s'agit de la solidarité familiale face à la précarisation des jeunes adultes et la prise en charge des personnes âgées par leurs enfants. Ces « normes d'entraide dans la parenté restent fortes, particulièrement entre les parents et leurs enfants adultes »²³⁹. Si dans le bidonville ces solidarités sont bien présentes, il ne s'agit pas de solidarités financières à cause de la situation de précarité dans laquelle se trouvent les parents. De plus, les formes de solidarités familiales inverses sont plus denses, à savoir l'entraide des personnes âgées envers leurs enfants adultes pour par exemple garder les petits-enfants ou encore l'aide des enfants mineurs pour leurs parents. Cette dernière forme est exclue de la littérature sur la solidarité familiale²⁴⁰, elle est traitée, à juste titre, dans les recherches sur le travail des enfants. L'intérêt de le présenter comme nous venons de le faire est simplement d'ordre théorique, c'est une façon de montrer le décalage des relations familiales entre l'intérieur et l'extérieur du bidonville.

2. Tensions au sein de la famille, conflits de génération ?

Comme dans n'importe quelle famille, vivant en bidonville ou non, il peut y avoir des tensions entre les membres liées à des soucis du quotidien. Cependant, je n'ai pas assisté à de nombreux conflits familiaux et encore moins de conflits violents. Céline Véniat évoque dans sa thèse un conflit au sein d'un bidonville de la région parisienne d'une extrême violence entre une jeune femme et sa belle-mère, cette dernière aurait blessé la jeune femme avec une barre de fer²⁴¹.

²³⁷Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, Collection Folio essais, 1999, p. 60.

²³⁸Jean-Hugues DÉCHAUX, « L'entraide familiale au long de la vie. Des pratiques inégalement réparties », *Informations sociales*, vol. 137, N° 1, 2007, p. 20.

²³⁹Éric WIDMER, « Les solidarités familiales une alternative crédible ? », in PAUGAM Serge, *50 questions de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020.

²⁴⁰Isabelle VAN PEVENAGE, « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », *Idées économiques et sociales*, vol. 162, N° 4, 2010, p. 8.

²⁴¹Céline VÉNIAT, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel ...*, op. cit., p. 91.

Je n'ai rien observé ou entendu de la sorte entre les membres d'une même famille sur mon terrain. Toutefois, si ma présence a peut-être joué et modifié certains comportements, il est arrivé qu'un membre de la famille s'énerve contre un autre devant moi.

En effet, alors que je suis en train d'interviewer Olga avec ses enfants près de nous, la plus grande de ses filles participe de temps en temps. Il est important de préciser ici qu'Olga est une des habitantes de son bidonville qui parle le mieux français, sans avoir suivi de cours, néanmoins j'ai eu parfois des difficultés à comprendre certains mots, notamment à cause de la prononciation. Sa fille, elle, est allée à l'école en France et parle le français encore mieux que sa mère. La séquence qui suit montre que ces différents niveaux de maîtrise du français peuvent être source de tensions. Au milieu de l'entretien, alors qu'Olga me dit que c'est grâce à Aline (de l'association) que la mairie a fait installer des toilettes dans le bidonville, elle lance « *La delou aussi c'est elle qui l'a fait* »²⁴². Je lui demande de répéter car je n'ai pas saisi. Elle me répond « *La delou* », voyant que je n'ai toujours pas compris, sa fille intervient et me dit « *L'eau c'est elle qui a demandé* »²⁴³. Je réponds : « *Ah l'eau, l'eau ok pardon* »²⁴⁴. Puis, Olga parle d'un ton sec à sa fille en romani et enchaîne en français par « *Vas-y faire le ménage parce que tu vas finir jusqu'à minuit !!!* »²⁴⁵. Cette séquence révèle, d'une part, ce que nous avons évoqué plus haut, à savoir que les enfants aident leurs parents dans les tâches domestiques. D'autre part, elle met en lumière que la différence de niveau de maîtrise de la langue – notamment car certains enfants ont pu bénéficier de cours de français à l'école – peut susciter chez les parents un peu de jalousie qui se manifeste par des réactions comme celle d'Olga. Sa fille de 15 ans s'exécute sur le champ sans protester. Il y a un respect des parents, à aucun moment ils ne se moquent du niveau de langue de leur père ou de leur mère comme ils peuvent le faire entre frères et sœurs ou entre cousins et cousines. Sur ce point, nos observations ne vont pas dans le même sens que celles de Colette Pétonnet sur les adolescents issus de familles venues d'Espagne ou du Portugal, vivant en bidonville dans les années 1960. En effet, l'anthropologue affirme : « À l'âge où, selon les exigences de leur développement, ils n'attribuent plus aux parents la toute-puissance que leur accordait la petite enfance, ils découvrent des mères inélégantes et besogneuses, des pères illettrés et soumis, des gens "incapables" ou assistés, objets de mépris ou de

²⁴²Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

²⁴³Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

²⁴⁴Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

²⁴⁵Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

pitié, des parents dont ils ont honte »²⁴⁶. Adam, 13 ans, qui sert souvent de traducteur sur le *platz*, me dit un jour, alors que je lui demande s'il peut traduire mes propos à son père comme il le fait d'habitude : « *mon père il comprend tout, il est plus intelligent que toi* »²⁴⁷. Il semble que « la toute-puissance » soit toujours accordée aux parents même à l'adolescence²⁴⁸. Dans les actes, le jour évoqué précédemment – lorsque toute la famille s'affaire sur les câbles électriques – rend compte aussi de l'autorité du père et du respect que les enfants et adolescents ont pour celui-ci. Tous s'appliquent afin de faire leur part, remplir leur rôle, en l'occurrence identique à celui des autres membres de la famille, du mieux qu'ils peuvent. Est-ce qu'ils craignent leur père, difficile de le dire, toujours est-il quand il y a que leur mère ils paraissent plus bruyants et plus enclin à faire des blagues mais ils écoutent tout de même ce qu'elle dit.

Entre eux, les enfants et adolescents se disputent. Adam, lui qui défend le niveau de maîtrise de français de son père est moins complaisant avec son cousin de 9 ans. Lorsque j'échange avec eux pour la seconde fois, je demande à son cousin s'il comprend bien le français, Adam lance : « *Il sait même pas dire un mot...* »²⁴⁹, alors que je me rends compte par la suite que son cousin parle très bien français. Le fils d'Eduard pleure, assis par terre en nous regardant son père et moi parce que sa soeur un peu plus âgée l'a poussé, cette dernière sourit. Cette fois-ci le père ne dit rien. Ces petites tensions, certes souvent liées au niveau de langue du pays d'accueil, ne sont pas propres aux personnes vivant en bidonville.

En outre, il n'y a pas de conflits relatifs aux beaux-parents pour les enfants, pas de tensions entre deux parents séparés contrairement à ce qu'a observé Michel Agier dans une *avenida* pauvre de Salvador de Bahia²⁵⁰ ou encore Claudia Fonseca dans une *favela* de Porto Alegre²⁵¹. Dans aucun des trois bidonvilles franciliens de notre terrain, il n'y a de famille monoparentale. Est-ce que cela signifie que les habitants des bidonvilles en France ne se séparent jamais ? Avancer une telle posture serait réducteur. Jean-Baptiste Daubeuf évoque dans sa thèse le cas d'un jeune homme vivant en bidonville qui s'est remarié après un divorce. Si les conditions de vie précaires dans lesquelles se

²⁴⁶Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 197.

²⁴⁷Extrait de carnet de terrain du 09 juillet 2021.

²⁴⁸Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 197.

²⁴⁹Extrait d'entretien du 24 avril 2021.

²⁵⁰ Michel AGIER, « Le sexe de la pauvreté. Hommes, femmes et familles dans une "avenida" à Salvador de Bahia », *Cahiers du Brésil contemporain*, N° 8, 1989, p. 81-112.

²⁵¹ Claudia FONSECA, « Valeur marchande, amour maternel et survie: aspects de la circulation des enfants dans un bidonville brésilien », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, N° 5, 1985, p. 991-1022.

trouvent ces personnes peuvent susciter des tensions, d'après nos éléments empiriques, elles n'ont pas pour résultat la séparation des couples. Cet élément va également à l'encontre de l'universalité de la « culture de la pauvreté » développée par l'anthropologue Oscar Lewis. Dans son ouvrage *Les enfants de Sánchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, ce dernier nous présente une famille recomposée qui serait représentative de tous les pauvres. Toujours selon cet auteur, « l'abandon relativement fréquent de l'épouse et des enfants » serait une caractéristique de cette « culture des pauvres »²⁵².

Ainsi, nous pouvons constater que les tensions qui émergent entre les membres d'une même famille ne sont pas spécifiques du fait que ces personnes vivent dans un bidonville.

Si sous certains aspects on peut même qualifier les relations familiales de « sociabilité ordinaire »²⁵³, les conditions de vie précaires font que pour les différents membres, la famille est perçue, plus qu'ailleurs, comme une ressource indispensable. Qu'en est-il des relations entre voisins, entre habitants du bidonville ?

B) Rapports entre habitants du bidonville : entre méfiance et solidarité

Outre les rapports entre les membres d'une même famille, les relations au sein du bidonville se sont aussi celles entretenues entre voisins, entre habitants du bidonville. Si l'impression de désordre et les relations denses – notamment du fait de la promiscuité dans le bidonville – peuvent faire penser qu'il y a peu ou pas de différence entre famille et voisin, les observations sur le terrain donnent à voir cette distinction. L'idée ici est surtout de compléter ce qui a été exposé sur les relations familiales pour éclairer sur ce qu'est le bidonville dans sa dimension sociale, sur les réseaux qui participent à sa structure. Comme nous allons le voir, entre habitants, les relations peuvent être ambiguës, il s'agit d'un mélange de méfiance et de solidarité. Toutefois, les trois terrains nous montrent trois situations distinctes.

1. Solidarité entre habitants

²⁵²Oscar LEWIS, *Les enfants de Sánchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Éditions Gallimard, 1978, p. 31.

²⁵³Céline VÉNIAT, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel ...*, op. cit., p. 57.

Dans les années 1970, Colette Pétonnet attribue aux bidonvilles un rôle de « passage transitoire entre deux mondes »²⁵⁴. Selon la chercheuse, le bidonville assure « la sécurité et l'adaptation des nouveaux arrivants »²⁵⁵. Pour les autres habitants déjà présents, il « protège les enfants, gardés par les voisines si besoin est, et les vieux, qui trouvent toujours de la compagnie »²⁵⁶. Martin Olivera évoque « un sentiment de nostalgie du « temps des baraques » »²⁵⁷, ressenti par les personnes qui sont relogées après avoir vécu en bidonville, dans les années 1960 mais aussi 1990 et 2000. Cette forme d'habitat permet de bénéficier « bien souvent des mécanismes de solidarité de leur milieu d'origine²⁵⁸. »

Si on peut remettre en question le rôle de transition des bidonvilles actuels dans la mesure où aujourd'hui beaucoup d'habitants vivent depuis de nombreuses années dans ce type d'habitat et que certains naissent en vivant en bidonville, qu'en est-il de la solidarité des habitants sur notre terrain ?

Tout d'abord, la coopération s'exprime lorsque les quelques habitants qui maîtrisent bien le français viennent traduire pour leur voisin ce que dit par exemple un membre d'une association au sujet d'une domiciliation, de la scolarisation d'un enfant ou d'un rendez-vous médical. Parfois, il faut aller les chercher mais généralement ils viennent d'eux-mêmes. Andi est souvent auprès des autres habitants dans le bidonville de Fontenay-sous-Bois pour traduire, le jeune Adam, les enfants d'Olga ou Olga elle-même font de même à Arcueil. Quant à Créteil la traduction reste limitée à la moitié du bidonville, celui-ci étant comme divisé en deux groupes distincts, nous y reviendrons.

Aussi, nous voyons souvent les hommes réparer les véhicules, dans les trois bidonvilles. En effet, ils réparent régulièrement les camions permettant de faire la ferraille. Si cette dernière activité s'exerce en famille, à plusieurs reprises, j'ai vu les pères de familles s'entraider pour réparer un véhicule, appartenant à l'un d'eux. De façon moins fréquente, lorsque les camions reviennent chargés de métaux en tout genre, les voisins peuvent aider à décharger les objets les plus lourds, même si en général c'est plutôt entre membres de la famille que cette partie s'effectue. De même, il arrive que des personnes extérieures au bidonville laissent des matériaux à l'entrée de celui-ci. Un après-midi, une camionnette estampillée au nom d'une entreprise de travaux s'arrête devant le

²⁵⁴ Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p.42.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*, p.43.

²⁵⁷ Martin OLIVERA, « 1850-2015 : de la Zone aux... », *op. cit.*, p. 13.

²⁵⁸ *Ibid.*

bidonville, deux hommes habillés aux couleurs de l'entreprise en sortent et crient en direction d'Andi et de moi-même qu'ils ont un radiateur en fonte. Andi s'empresse, je passe l'information aux autres un peu plus loin en train de réparer une voiture. Ils viennent à leur tour. Les deux hommes préviennent que l'objet est très lourd, j'essaye tout de même d'aider Andi à le soulever. Effectivement, le radiateur est extrêmement lourd. Une fois l'objet sorti de la voiture, Andi et deux autres habitants le soulèvent d'une manière presque déconcertante pour moi.

En outre, il n'y a pas que les hommes qui s'entraident. Au moment où je mène l'entretien avec Olga, une femme passe la voir pour demander si elle peut lui prêter un ordinateur. Une des filles avait eu un ordinateur portable à l'école mais elle ne l'a plu. À ce moment-là, je ne comprends pas ce que les deux femmes se disent. C'est la fille d'Olga qui m'explique. Alors que quelques minutes auparavant Olga m'assurait ne pas avoir de relations avec les autres habitants, après son échange avec la voisine, je leur dis, à elle et sa fille, *« vous voyez que vous parlez bien aux gens »*, Olga me répond : *« Nous on parle, on est obligé parce qu'on vit la même...heu... on vit la même ici »*²⁵⁹. Elle veut me dire qu'ils se parlent entre habitants du bidonville parce qu'ils sont dans la même situation, ils ont les mêmes conditions de vie. Sa fille rajoute sur le fait qu'ils s'entraident *« C'est comme ça entre voisins »*²⁶⁰.

Par ailleurs, la relation qu'entretiennent les différents adultes avec l'école peut également illustrer la solidarité entre habitants. Comme le souligne Costel Grigoras dans un article, les parents n'ont pas tous le même rapport à l'école certains y envoient leurs enfants beaucoup plus souvent que d'autres. Cette réflexion de Costel Grigoras prend sens sur le terrain notamment lors d'un entretien avec une professeure des écoles :

« Il y a des familles pour lesquelles l'école a de la valeur, une certaine valeur, donc ils se débrouillaient quoi qu'il arrive mauvais temps ou pas mauvais temps... d'y emmener leurs enfants. Propres, habillés, coiffés...heu...enfin propres pour ce qui était possible de les rendre propres hein... voilà...avec leurs affaires... quand on leur laissait leurs affaires scolaires. En fait, heu...les... d'autres familles, pour d'autres familles, l'école...heu... n'a...pas la même valeur. Je ne dirais pas qu'elle n'a pas de valeur, elle n'a pas la même valeur...heu...elle a une valeur je dirais plus...heu... comment dirais-je...pour pouvoir se débrouiller on va dire, une valeur...heu...qui donne accès à...à plus d'aides pécuniaires. » (Entretien, professeure des écoles, 08 juillet 2021).

²⁵⁹Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

²⁶⁰Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

Toutefois, à l'inverse de Costel Grigoras nous n'avons pas observé de « relation de conflit avec les parents des enfants non scolarisés » et les parents des enfants scolarisés²⁶¹. Au contraire, Andi, dont le fils est un des enfants du bidonville qui va le plus à l'école, a évoqué l'anecdote que certains parents ayant vu les progrès en français de ce dernier auraient envisagé d'envoyer leurs enfants à l'école également. De surcroît, la professeure des écoles mentionnée ci-dessus a aussi abordé le fait que les parents dont les enfants vont le plus régulièrement à l'école se relaient parfois pour aller récupérer ces derniers.

Enfin, il arrive que les anciens voisins d'un bidonville s'entraident même s'ils ne vivent plus au même endroit. Nous avons rencontré à Fontenay-sous-Bois une mère avec son fils et sa fille, qui vivaient quelques jours auparavant dans le bidonville de Champigny-sur-Marne, récemment détruit. Au cours de la conversation nous apprenons qu'ils ne dorment pas ici parce qu'il n'y a plus de place, ils dorment sur un parking. Néanmoins, ils viennent manger, les habitants du bidonville de Fontenay-sous-Bois, les aident en leur accordant un moment de répit le temps d'un repas, alors qu'ils recherchent désespérément un autre terrain pour pouvoir s'installer. Ils avaient vécu avant à Champigny, dans un autre bidonville avec certains habitants de Fontenay-sous-Bois. Cependant, ceci ne signifie pas que les habitants de tous les bidonvilles s'entraident entre eux, loin de là. En effet, les habitants d'un bidonville n'ont pas forcément de contact avec ceux vivant dans un bidonville qui se situe à moins d'un kilomètre. Par exemple les habitants du bidonville de Fontenay-sous-Bois avec ceux implantés, certes dans la commune d'à côté, mais à quelques centaines de mètres.

Il y a donc bien une certaine solidarité entre les habitants du bidonville qui s'exprime sous plusieurs formes mais il faut néanmoins se garder de toute démesure, cette solidarité comporte des limites et coexiste avec une certaine méfiance entre les personnes.

2. Méfiance et concurrence entre les habitants

La proximité spatiale et des conditions de vie peut donc engendrer de la solidarité entre habitants mais la frontière entre proximité et promiscuité est ténue surtout dans un bidonville. Il est très facile de savoir ce que les voisins font ou disent. Si ces personnes s'entraident pour certaines choses, il ne faut pas oublier qu'elles vivent côte à côte malgré elles. Cette promiscuité a donc aussi pour effet une certaine méfiance ou concurrence entre les habitants.

²⁶¹Costel GRIGORAS, *op. cit.*, p. 26.

Durant notre enquête, il est arrivé à deux reprises que des distributions exceptionnelles soient effectuées par des associations. Il s'agissait, dans un cas, d'une distribution de vêtements par une association locale et, dans l'autre, d'une distribution de bons alimentaires effectuée normalement par une grande ONG mais exceptionnellement confiée à Romeurope 94. Dans les deux cas, cela a généré des tensions. Pour la distribution de vêtements, le principe était que les personnes devaient aller chercher les habits au local de l'association située à moins de 20 minutes de marche du bidonville. Alors qu'Olga est déjà allée à l'association chercher ce qu'il lui fallait, je la vois au milieu de l'allée avec une de ses filles en train de regarder avec insistance en direction d'une femme qui parle avec Aline. Bien qu'elle ne puisse entendre la conversation de là où elle se trouve, Olga me dit : « *Elle se plaint parce qu'elle a reçu les couches petite taille, un paquet plus petit...* ». Puis sa fille rajoute : « *Alors qu'elle a même pas d'enfants !* »²⁶². Ces commérages rappellent ceux évoqués par Norbert Elias et John L. Scotson dans une cité de banlieue, en Angleterre, à la fin des années 1950²⁶³. En effet, ceux qui véhiculent les ragots et les cibles de ces ragots ne diffèrent « pas plus par leur classe sociale que par leur nationalité, leur origine ethnique ou raciale, leur confession religieuse ou leur niveau scolaire »²⁶⁴. Quelques heures plus tôt, c'est Olga elle-même qui craignait d'être victime de commérages. Alors que je discute avec elle devant sa baraque, soudain, elle réprimande en romani une petite fille qui se trouve à quelques mètres de nous. Quand je lui demande qu'est-ce qu'elle lui a dit et pourquoi elle s'est énervée, elle m'explique que la jeune fille écoutait ce qu'elle me disait pour tout raconter à sa mère. Nous suivons en cela Dominique Vidal quand il affirme que : « le voisinage est aussi un milieu d'interconnaissance où naissent les rumeurs dévastatrices. Espace où chacun vit vulnérable au regard d'autrui, il est le foyer premier du commérage »²⁶⁵. Tout comme dans la *favela* étudiée par Dominique Vidal, il semblerait en observant et en écoutant Olga que dans le bidonville d'Arcueil chaque habitant est vulnérable aux commérages des autres. Quant à la distribution de bons alimentaires, plusieurs habitants dans deux bidonvilles sont venus voir Aline pour en demander car ils n'ont pas tous eu la même quantité. Les bons avaient été distribués en fonction du nombre de personnes par famille. De plus, seuls ceux qui étaient sur la liste ont pu en recevoir. Les nouveaux arrivants ont donc voulu en obtenir également les jours suivants. Aline a eu beau leur expliquer qu'elle n'avait pas de bons alimentaires

²⁶²Extrait de carnet de terrain du 19 mai 2021.

²⁶³ Norbert ELIAS, John L. SCOTSON, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.

²⁶⁴ *Ibid*, p. 36.

²⁶⁵ Dominique VIDAL, « Vulnérabilité et rapport à l'espace. Être pauvre et citoyen à Recife », *Cahiers des Amériques latines*, N° 35, 2000, p. 91-108. Adresse URL <http://journals.openedition.org/cal/6539> (consulté le 21 juin 2021).

et que s'ils n'étaient pas sur la liste c'est parce qu'ils n'étaient pas sur le bidonville lorsque celle-ci a été élaborée, ils sont repartis énervés et envieux de leurs voisins. D'une manière générale, ces scènes traduisent la méfiance et les désaccords qui peuvent exister entre voisins quand des ressources viennent de l'extérieur de façon occasionnelle.

Au-delà de ces tensions générées par de rares distributions, des éléments liés à la vie quotidienne du bidonville illustrent aussi cette méfiance qu'entretiennent les habitants entre eux. À Arcueil, je me rends compte qu'une des deux toilettes reste fermée depuis plusieurs jours voire semaines. Ainsi, lorsque nous retournons au bidonville avec Aline, nous tentons de comprendre pourquoi. Un homme qui bénéficie d'une chambre d'hôtel, mais qui passe ses journées ici avec certains membres de sa famille, dit à Aline au sujet des toilettes : « *la famille moldave* »²⁶⁶. Effectivement, un peu plus bas dans le bidonville nous croisons un couple de personnes ressortissantes de Moldavie qui nous affirme avoir la clé. Quand Aline leur demande pourquoi ils gardent la clé alors que les toilettes, déjà en quantité insuffisante, sont pour tous les habitants, ils répondent par des gestes car ni elle ni moi ne parlons le romani, le roumain ou le russe, langues parlées en Moldavie. Nous comprenons avec leurs gestes qu'ils prétendent être les seuls à nettoyer les latrines. Quand nous demandons au jeune Adam de 13 ans qui passe près de nous s'il peut traduire, il écoute une première phrase et dit « *gros mots* »²⁶⁷. Je lui demande alors ce que la femme du couple a dit avant les gros mots. Adam me répond : « *il faut des toilettes pour chaque famille* »²⁶⁸. Aline qui n'est pas en charge des toilettes, même si c'est elle qui a comme dans beaucoup d'autres cas écrit à la mairie pour les faire installer, répond à Adam que ce n'est pas possible car cela coûte très cher. Aline et moi continuons notre chemin. Un peu plus tard l'homme moldave nous arrête les clés des toilettes à la main afin de nous montrer comme elles sont sales et nous explique de nouveau par des gestes que c'est lui et sa femme qui nettoient. Au-delà du fait que certains s'approprient l'utilisation d'un bien destiné à tous, cette séquence montre comme les exemples précédents la méfiance que les habitants ont les uns envers les autres. Martin Olivera, aussi, évoque les tensions au sein du bidonville que peuvent engendrer les toilettes. Selon l'ethnologue, « L'odeur du *platz* est un motif de plainte récurrent : celle des latrines lorsqu'elles

²⁶⁶Extrait de carnet de terrain du 02 juin 2021.

²⁶⁷Extrait de carnet de terrain du 02 juin 2021.

²⁶⁸Extrait de carnet de terrain du 02 juin 2021.

n'ont pu, faute de place, être installées à distance »²⁶⁹, puis il ajoute, « Les « autres » occupants du *platz* sont régulièrement désignés comme coupables de cette gêne »²⁷⁰.

Ainsi, les habitants du bidonville vivent ensemble entre méfiance et solidarité. Toutefois, il faut noter que les trois bidonvilles présentent trois situations distinctes à ce sujet-là. Le bidonville de Fontenay-sous-Bois est composée de personnes qui appartiennent toute à la même famille élargie. À Arcueil, les habitants viennent de différents endroits de Roumanie et il y a certaines familles composées de ressortissants moldaves. Enfin, à Créteil, le bidonville est comme divisé en deux, les personnes dont les baraques sont situées à l'ouest du bidonville parlent très peu avec les personnes situées à l'est et inversement. Ces derniers, contrairement à ceux situés de l'autre côté, se revendiquent Roumains et non Roms, bien que certains membres de la famille, qui vivent ailleurs et qu'Aline connaît depuis de nombreuses années, se disent ouvertement Roms. Si l'entraide a donc pu être observée sous différentes formes dans les trois bidonvilles, elle est plus fréquente à Fontenay-sous-Bois. En outre, les commérages entre habitants sont présents sur les trois lieux de vie, mais, à notre connaissance, ils sont moins nombreux à Fontenay-sous-Bois ou en tout cas moins « dévastateurs » pour reprendre le terme de Dominique Vidal²⁷¹.

C) Rapport au temps et à l'espace

Après avoir analysé les rapports au sein de la famille et entre habitants du même bidonville, nous allons nous intéresser maintenant aux rapports qu'entretiennent ces personnes au temps et à l'espace. Nous montrerons également en quoi l'ancienneté sur le lieu de vie, qui allie à la fois le temps et l'espace, est déterminante pour elles.

1. Un autre rapport au temps ?

Dans sa thèse, Jean-Baptiste Daubeuf affirme que : « le monde du bidonville dispose de son propre temps »²⁷². Qu'en est-il sur notre terrain ? Précisons avant de tenter de répondre à cette

²⁶⁹ Martin OLIVERA, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie... », *op. cit.*, p. 503.

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ Dominique VIDAL, « Vulnérabilité et rapport à l'espace. Être pauvre et citoyen à Recife », *Cahiers des Amériques latines*, N° 35, 2000, p. 91-108. Adresse URL <http://journals.openedition.org/cal/6539> (consulté le 21 juin 2021).

²⁷² Jean-Baptiste DAUBEUF, *Le bidonville de « La place » ...*, *op. cit.*, p. 251.

question, ce nous entendons par « temps ». Il s'agit ici de la temporalité de la vie quotidienne – comme ce qu'évoque Jean-Baptiste Daubeuf –, mais aussi du temps long, la temporalité des « étapes de la vie ».

Tout d'abord, les activités informelles comme la ferraille ou la mendicité occupent une grande partie de la journée des habitants du bidonville. Il n'est donc pas rare que lorsque nous demandons à un enfant ou un adolescent, « tu sais quand est-ce que tes parents reviennent ? », il réponde par la négative ou qu'il donne comme Adam plusieurs heures. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas répondre, c'est qu'ils ne connaissent pas la réponse. En effet, si la journée de travail de leurs parents est longue du fait, par exemple, de déplacements à travers tout le département comme nous l'a dit Andi « *aujourd'hui c'est à Fontenay, après-demain c'est à Créteil, après-demain c'est Choisy-le-Roi* »²⁷³, elle ne se termine jamais à la même heure. Nous observons ici une des dimensions de ce que le sociologue Denis Merklen appelle la « logique du chasseur »²⁷⁴, que nous avons déjà mentionnée. L'heure de retour à la maison dépend si la cueillette a été bonne ou pas. Sachant que selon plusieurs habitants la « ferraille » est devenue très concurrentielle. Constantin par exemple, affirme que : « *c'est difficile parce que tout le monde y cherche la ferraille* »²⁷⁵. Ce dernier point avait déjà été mentionné en 2014 par les chercheurs Grégoire Cousin et Olivier Legros²⁷⁶. Nous supposons donc qu'il est nécessaire de passer de plus en plus de temps pour trouver des matériaux ou en d'autres termes, qu'une bonne cueillette est de plus en plus aléatoire et difficile.

Par ailleurs, pour la réalisation d'entretiens avec les habitants, je me suis vite aperçu de ce rapport qu'ils entretiennent avec le temps. En effet, après deux mois d'observation, je souhaite commencer les entretiens, je demande dans un premier temps à ceux avec lesquels j'ai déjà échangé et dont je sais qu'ils parlent français ou espagnol. Je présente brièvement mes intentions un jour pour convenir d'une date pour réaliser l'entretien avec la personne un autre jour. Force est de constater que ce fonctionnement de planifier une date à l'avance ne fonctionne pas, même avec ceux dont j'ai les coordonnées téléphoniques pour leur rappeler l'entretien ou pour proposer une autre date. Ainsi, sur les cinq entretiens enregistrés en face à face avec des habitants des trois bidonvilles, un seul a été programmé plusieurs jours à l'avance, tous les autres se sont fait le jour même, c'est-à-

²⁷³Extrait d'entretien du 14 avril 2021.

²⁷⁴Denis MERKLEN, *Inscription territoriale et action collective...*, *op. cit.*, p. 413.

²⁷⁵Extrait de carnet de terrain du 29 juillet 2021.

²⁷⁶ Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, N° 700, 2014, p. 1278.

dire que je leur ai demandé s'ils étaient disponibles, ils m'ont répondu que oui et l'entretien s'est fait sur le champ. Certains parmi ces derniers n'avaient pas répondu à mes relances les jours précédents mais le jour où je me trouve dans le bidonville et eux aussi, l'entretien enregistré dans un endroit plus ou moins calme est possible. C'est le cas d'Eduard, qui un matin me dit par téléphone être disponible vers 17 heures, 18 heures puis quand je le rappelle dans l'après-midi pour lui dire que je vais venir au bidonville, il m'affirme être en train de faire la ferraille. Néanmoins, quelques jours plus tard, alors que je suis dans l'allée principale du bidonville avec d'autres habitants, il vient me chercher, il me dit qu'il est disponible et nous réalisons l'entretien dans sa baraque.

De fait, ce rapport au temps à court terme, cette vie au jour le jour, a un impact également sur le temps long. Comme l'affirme Robert Castel : « Être dans l'insécurité permanente, c'est ne pouvoir ni maîtriser le présent, ni anticiper positivement l'avenir²⁷⁷. » En effet, l'incertitude des revenus et l'incertitude quant à la durée de vie du bidonville rend les projets à moyen et long terme difficiles. Ne tombons pas toutefois dans une vision trop misérabiliste et excessivement généralisante, Matyas par exemple, jeune père de quatre enfants, m'a montré sur son smartphone une photo de sa maison en construction dans son village en Roumanie et ce n'est pas le seul. Cependant, comme l'écrit la chercheuse Norah Benarrosch-Orsoni, « Les plus démunis, qui n'ont gagné pendant l'année que de quoi se nourrir, retournent en Roumanie de façon plus irrégulière car ils n'ont pas de maison habitable au village. Ceux qui se “ débrouillent” mieux font des aller et retour plus fréquents »²⁷⁸. Matyas fait donc partie de ces derniers même s'il semblerait que les travaux avancent lentement au vue des photos qu'il me montre. Eduard lui aussi a un bout de terrain, en Roumanie, mais il m'explique que rien n'a commencé car il n'a pas assez d'argent. Pour les plus jeunes également l'avenir est incertain. Comme nous l'avons vu, de nombreux enfants manquent fréquemment l'école car ils travaillent avec leurs parents pendant que d'autres gardent leurs frères et soeurs plus jeunes, ce que confirme Silvia, 15 ans : « *y' a mon frère qui va avec mon papa, moi avec ma maman et ma...petite soeur elle reste avec les autres petits* »²⁷⁹. Les enfants qui vont le plus à l'école semblent quant à eux avoir des projets, comme Adam, 13 ans, qui me dit vouloir devenir pilote d'avion.

Enfin, après plusieurs mois de terrain, je m'étais fait la réflexion qu'il y avait peu d'adolescents dans les trois bidonvilles. Sur presque 200 personnes, en cumulant les effectifs des

²⁷⁷Robert CASTEL, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris, Éditions du Seuil et La République des Idées, 2003, p. 29.

²⁷⁸Norah BENARROSH-ORSONI, « L'aménagement de la précarité. Pratiques d'habitat collectif chez des Roms roumains à Montreuil », *Études Tsiganes*, N° 38, 2009, p. 180.

²⁷⁹Extrait d'entretien du 28 mai 2021.

trois lieux de vie, seuls les deux habitants mentionnés précédemment de 15 et 13 ans, ainsi que Victor, 14 ans que j'ai accompagné au CIO, étaient les adolescents auxquels je pensais. Ma réflexion était fautive, d'une part parce que je ne connais pas l'âge de toutes les personnes qui composent ces trois bidonvilles et d'autre part, ma réflexion s'explique par ma vision de l'adolescent qui va au collège ou au lycée, puis à la fin de sa journée fait ses devoirs ou sort avec des personnes de son âge. Pour les habitants des bidonvilles cette période entre l'enfance et la vie d'adulte est raccourcie voire n'existe pas. Le fait déjà mentionné que certains travaillent avec leurs parents très jeunes en est l'illustration mais aussi le nombre de jeunes parents. Un soir, alors que je reste plus tard que les autres jours dans le bidonville, je m'aperçois qu'il y a plus de monde que d'habitude dans l'allée principale, selon Matyas c'est parce que « *là le temps il est bon* » (il fait beau)²⁸⁰. Même si j'avais déjà croisé dans les mois précédents des jeunes femmes enceintes dans les différents terrains, ce soir là cet élément me frappe davantage, peut-être parce qu'il est tard et que tout le monde a terminé sa journée notamment de mendicité, pratiquée par de nombreuses femmes ici, comme me le confirme justement Matyas. Toujours est-il, en étant assis sur une chaise à discuter depuis environ 30 minutes tout en observant les nombreuses allées et venues, j'ai l'impression qu'il y a presque une jeune femme enceinte par baraque ou alors une jeune mère s'occupant d'un bébé. Le cas de Camélia, 15 ans, qui a deux enfants peut sembler extrême mais il y en a d'autres comme Iulia qui est maman depuis une semaine à tout juste 18 ans. Les jeunes sont donc très tôt confrontés à des problématiques d'adultes et de surcroît très précaires. En cela, l'adolescence des habitants des bidonvilles en France, se distingue de celle des habitants des *favelas* brésiliennes décrite par Christophe Brochier²⁸¹ ou encore Dominique Vidal. Selon ce dernier, pour les adolescents d'une *favela* de Recife « les sorties loin du quartier font partie de ces moments où l'on peut espérer dissimuler son origine pour s'essayer aux rôles de la jeunesse branchée que l'on côtoie, plus qu'on ne la fréquente, dans les cafés et les boîtes à la mode »²⁸². Les jeunes des bidonvilles en France, ne semblent pas connaître ce type de sortie. Quelques années plus tard, Dominique Vidal écrit un autre texte sur la même *favela*, dans celui-ci, il décrit justement le processus d'entrée dans la vie adulte pour les jeunes. Selon lui, la représentation de l'adolescence dans la *favela* « exprime la

²⁸⁰Extrait de carnet de terrain du 29 juillet 2021.

²⁸¹Christophe BROCHIER, *Les collégiens des favelas*, Paris, Éditions IHEAL, 2009.

²⁸²Dominique VIDAL, « Vulnérabilité et rapport à l'espace. Être pauvre et citadin à Recife », *Cahiers des Amériques latines*, N° 35, 2000, p. 91-108. Adresse URL <http://journals.openedition.org/cal/6539> (consulté le 21 juin 2021).

reconnaissance de la jeunesse comme une période de la vie socialement valorisée »²⁸³. Cette reconnaissance n'existe pas dans les trois bidonvilles franciliens étudiés.

Le temps au sein du bidonville ne semble donc pas passer de la même façon qu'ailleurs, du moins si on observe la façon dont les habitants le conçoivent, qu'en est-il du rapport à l'espace ?

2. Perception du bidonville et rapport à l'espace

Si les premières images qui viennent à l'esprit lorsque l'on pense aux bidonvilles sont souvent celles de la violence et de la saleté, puis d'autres idées reçues mêlant vrai et faux²⁸⁴, allègrement entretenues par certains hommes politiques, médias et chercheurs, il semble intéressant de s'interroger sur l'image que les habitants eux-mêmes ont de leur lieu de vie.

La situation précaire dans laquelle se trouvent ces personnes les a conduites à vivre dans ce type d'habitat, c'est donc « un choix par défaut »²⁸⁵, qui présente de nombreux défauts. Selon Olga, en référence aux imperfections et au manque d'isolation de sa baraque, « *il pleut à l'intérieur* » lorsqu'il y a des intempéries²⁸⁶. Sa fille lâche « *ça nous manque* », à propos du confort et notamment de la douche et des toilettes de l'hôtel dans lequel elles avaient été hébergées avec leur famille auparavant. Quant à Andi, lorsque je lui demande comment est la maison de son père « *la maison en Rou...en Roumanie c'est comme une maison normalement...et c'est petit* »²⁸⁷, sous-entendu qu'ici, où il vit avec sa famille ce n'est pas « normal », du moins pas comme les maisons en Roumanie ou que les autres maisons en France. Ces échanges montrent d'une part que les habitants ont évidemment conscience de la rudesse des conditions de vie, inhérentes à leur habitat actuel, mais surtout ils ont conscience que le reste de la société ne rencontre pas ces difficultés du quotidien. De même que Christophe Brochier, au sujet des habitants des *favelas* brésiliennes, nous pensons à propos des habitants des trois bidonvilles franciliens étudiés que :

« S'ils ont une vision assez floue des autres classes, on ne peut être assuré que cette vision soit plus déformée que celle que les classes moyennes ont des gens des couches les plus humbles de la ville.

²⁸³ Dominique VIDAL, « Entrer pauvre dans la vie adulte à Recife », *Lusotopie*, N° 10, 2003, p. 13.

²⁸⁴ Jean-Baptiste DAUBEUF, Hervé MARCHAL, Thibaut BESOZZI, *Idees reçues sur les bidonvilles en France*, Éditions Le Cavalier Bleu, 2017.

²⁸⁵ Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la " vie normale " ? Parcours d'insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France*, p. 38, [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

²⁸⁶ Extrait de carnet de terrain du 19 mai 2021.

²⁸⁷ Extrait d'entretien du 14 avril 2021.

Les journaux, la télévision, les contacts avec les administrations, la fréquentation des centres commerciaux les renseignent régulièrement sur les modes de vies des autres segments de la société qui sont le plus souvent affichés comme étalon de la normalité²⁸⁸. »

Toutefois, plusieurs habitants évoquent aussi les avantages du *platz*. Celui qui revient le plus régulièrement est le fait que le bidonville est adapté aux activités informelles pratiquées, la ferraille ou encore la réparation de voitures. Adrian m'explique par exemple qu'au sein du bidonville ils ont de la place pour entreposer et stocker de la ferraille en grande quantité avant d'aller la vendre, « *où il y a de la place, un grand platz, les gens la garde (la ferraille) afin de réunir plus de kilos* »²⁸⁹. Cet argument en faveur du bidonville est aussi exposé par son frère Eduard qui lorsque nous abordons l'éventuelle expulsion et le fait qu'il peut avec sa famille prétendre à un hébergement dans une chambre d'hôtel pour quelques jours au moins, me dit : « *Je ne veux pas d'hôtel je préfère le platz tu sais pourquoi? Pour faire la ferraille* »²⁹⁰. Adam, 13 ans, quant à lui, me répond avec une certaine maturité pour son âge, « *Ça va...là ça passe bien...j'ai...j'ai un toit sur ma tête ça va...j'ai quoi manger...tout, ça va* »²⁹¹.

Au-delà de ces commentaires d'habitants à l'égard de leur lieu de vie, l'observation du bidonville donne à voir une façon réfléchie d'aménager l'espace. Celui-ci n'étant pas extensible à l'infinie parce que limité par une autoroute, un pont, une rue, un parking pour poids-lourds ou encore une aire d'accueil des Gens du voyage, il faut l'optimiser.

Tout d'abord à l'intérieur, même si le logement autoconstruit s'oppose généralement à la standardisation, on retrouve dans chaque baraque le lit qui occupe la majorité de l'espace, à côté un petit canapé ou des chaises et éventuellement un meuble de rangement. Quelques-uns ont un écran plat. Les parois intérieures sont recouvertes de couvertures, serviettes avec les personnages de dessins animés à la mode ou de draps bariolés²⁹². Dans l'angle, se trouve un poêle raccordé à un long tuyau qui traverse le toit pour l'évacuation de la fumée. Certains se sont aménagés un petit espace cuisine à l'intérieur séparé par une planche du reste de l'habitation mais la majorité du temps, la cuisine est à l'extérieur. En effet, les frigos qui servent d'ailleurs de meubles car ils ne

²⁸⁸ Christophe BROCHIER, *op. cit.*, p. 74.

²⁸⁹Extrait de carnet de terrain du 06 juillet 2021. Traduit de l'espagnol : « *donde hay espacio, un platz grande, la gente la deja hasta tener más kilos* ».

²⁹⁰ Extrait de carnet de terrain du 22 juillet 2021. Traduit de l'espagnol : « *No quiero hotel, prefiero un platz, sabes por qué ? Por hacer la chatarra* ».

²⁹¹Extrait d'entretien du 24 avril 2021.

²⁹²Extrait de carnet de terrain du 10 février 2021.

sont pas branchés du fait des contraintes de consommation de l'électricité déjà évoquées, se trouvent dehors proche de l'entrée, à côté d'une bouteille de gaz connectée à un vieux four composé de plaques de cuisson. Précisons ici que les réfrigérateurs même débranchés sont privilégiés aux meubles car ils protègeraient mieux les aliments contre les rats. C'est du moins ce que me dit Razvan avant d'ajouter que « *les rats sont dégoûtants, toxiques* »²⁹³. Les bassines sont placées sur le toit tout comme le vélo pour enfants. Le linge sèche sur un fil accroché sur le côté de la maison. Proche du linge, certains laissent une poussette et des bidons, ceci ne dépend pas de la présence d'enfant en bas-âge dans le foyer mais de la place de la baraque dans le bidonville, les plus éloignés du point d'eau utilisent des poussettes pour aller chercher l'eau. La rationalisation de l'espace est donc comparable avec celle observée dans certains appartements exigus ou petites maisons occupés par des personnes des classes moyennes et populaires, mais avec quelques contraintes supplémentaires.

²⁹³Extrait de carnet de terrain du 06 juillet 2021. Traduit de l'espagnol : « Las ratas son ascos, tóxicos ».

Photographie 1 : Des assiettes, du sucre, du café, du sel, des batteries pour les outils sans fil : le contenu d'un réfrigérateur dans le bidonville de Fontenay-sous-Bois.



Fabien Rodriguez, 06 juillet 2021.

Photographie 2 : Aperçu de l'aménagement de l'espace extérieur d'une baraque du bidonville de Créteil.



Fabien Rodriguez, 15 avril 2021.

Outre l'aménagement de la baraque, la façon d'aménager l'espace extérieur commun à tous les habitants répond à certaines logiques. Deux des trois bidonvilles ont une forme longitudinale, un en pente et l'autre plat, mais tous les deux avec une allée centrale et de part et d'autre de celle-ci, une rangée de baraques presque aussi longue l'une que l'autre. Cette allée centrale permet la circulation des véhicules et surtout des personnes. C'est par ce chemin par exemple que Laura, 10 ans, mentionnée précédemment, et sa petite soeur vont chercher de l'eau plusieurs fois par jour avec

un bidon de 10 ou 20 litres posé sur une poussette. Leur mère lave les vêtements devant la maison mais de fait, également sur l'allée centrale. En outre, au début ou à la fin de cette allée, une partie de l'espace est dédiée à la décharge de la ferraille ou à la réparation des véhicules dans un cas. Enfin, c'est dans cet espace que les membres de différentes baraques échangent la plupart du temps, s'entraident ou se disputent, ce que la sociologue Céline Véniat nomme la « sociabilité de l'allée »²⁹⁴. Il faut mentionner également que la répartition des baraques traduit aussi les liens familiaux, le chef de famille va construire sa baraque proche de celle de son frère ou de celle de ses parents s'ils vivent aussi dans le *platz*. Pour celui de Fontenay-sous-Bois, tout le bidonville est occupé par des personnes d'une même famille élargie, mais la répartition géographique des baraques respecte tout de même cette idée que les personnes qui ont des liens de parenté en ligne directe ou collatérale habitent proche les uns des autres. En d'autres termes, les membres d'une même famille restent proche géographiquement, tout comme l'a observé, entre autres, Michel Agier dans une *avenida* pauvre de Salvador de Bahia²⁹⁵. Enfin, à Fontenay-sous-Bois au moins deux jeunes pères de famille sont sortis du bidonville et vivent désormais en appartement relais avec leur compagne et leurs enfants, l'un a encore ses soeurs, frères et parents dans le bidonville. Dans ce cas-là, la répartition des baraques selon les liens familiaux est a fortiori pas respectée ou du moins modifiée.

²⁹⁴Céline VÉNIAT, « Se faire un *platz* dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation..., *op. cit.*, p.139.

²⁹⁵Michel AGIER, *op. cit.*

Photographie 3 : L'allée centrale du bidonville de Fontenay-sous-Bois.



Fabien Rodriguez, 21 avril 2021.

Ainsi, l'aménagement de l'espace, aussi bien intérieur qu'extérieur, répond à des logiques qui ne sont pas propres aux habitants du bidonville ou aux Roms. L'organisation du lieu de vie ne répond pas à des critères culturels contrairement à ce qu'avancent régulièrement de nombreux médias et hommes politiques. Cette approche ethnicisante de la question des bidonvilles, dont nous parlions dans le premier chapitre, est véhiculée dans les discours de nombreux hommes politiques et

médias depuis les années 2000, mais elle est aussi dénoncée par la majorité des auteurs déjà mentionnés dans ce travail. Enfin, quand les habitants du bidonville évoquent leur lieu de vie ils avancent certains inconvénients mais aussi des avantages à tel point que certains préfèrent le bidonville à un hôtel du 115 pour quelques jours ou semaines. Ce dernier ne permet pas de réaliser les activités informelles et certaines activités domestiques dans les mêmes conditions que dans le bidonville. Nous suivons en cela Martin Olivera quand il affirme que « le bidonville constitue un espace ressource »²⁹⁶. Toutefois, le faible niveau de services urbains de leur lieu de vie n'amène pas les habitants « à se considérer comme définitivement intégrés à l'espace urbain »²⁹⁷, contrairement à ceux de la *favela* de Recife décrite par Dominique Vidal. Ces derniers, eux-mêmes habitants d'une *favela*, ont le sentiment d'être « mieux placés dans la hiérarchie sociale que les *favelados* »²⁹⁸ grâce à l'« urbanisation » de leur quartier²⁹⁹, mais sur notre terrain, comment peut-on parler d'urbanisation quand les infrastructures se résument dans le meilleur des cas à un point d'eau pour près de 100 personnes et deux toilettes ?

3. L'ancienneté sur le territoire

Après avoir vu les rapports entretenus par les habitants du bidonville avec le temps et l'espace, il nous semble indispensable de consacrer quelques lignes à l'ancienneté sur le territoire, qui allie à la fois le temps et l'espace et dont l'importance s'illustre de plusieurs façons.

Avant même la naissance du bidonville, le choix du terrain ne se fait pas au hasard, même si ce choix reste limité. Il faut trouver un espace libre, suffisamment important pour accueillir toute la famille voire la famille élargie et pour pouvoir stocker la ferraille ou les véhicules à réparer comme nous l'avons vu précédemment. Il faut qu'il se situe pas trop loin d'un centre urbain qui peut procurer les ressources nécessaires pour vivre, mais il ne faut pas qu'il soit trop visible, surtout pas les deux premiers jours de l'installation. En effet, les 48 premières heures sont déterminantes selon « l'article 332-4-1 du code pénal, qui définit et réprime le délit d'occupation illicite d'un terrain

²⁹⁶Martin OLIVERA, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie... », *op. cit.*, p. 504.

²⁹⁷Dominique VIDAL, « Vulnérabilité et rapport à l'espace. Être pauvre et citoyen à Recife », *Cahiers des Amériques latines*, N° 35, 2000, p. 91-108. Adresse URL <http://journals.openedition.org/cal/6539> (consulté le 21 juin 2021).

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ *Ibid.*

appartenant à autrui en réunion »³⁰⁰. Outre cette petite durée d'existence indispensable pour que le bidonville prenne réellement vie, c'est sur plus long terme que l'ancienneté sur le territoire prend tout son sens pour les habitants. Comme Adrian me l'expose : « *Les gens nous connaissent. Si on n'a pas d'argent, ils nous laissent le pain quand même, ils savent qu'on va payer la prochaine fois. Je sais qui me donne, qui m'aide* »³⁰¹. Pour re-contextualiser, cette phrase a été prononcée alors que nous discutons d'une éventuelle expulsion. Marie de l'association Romeurope 94 me dit à propos des habitants du bidonville où vit Adrian « *ils ont fait leur trou, les prof les connaissent, les assistants sociaux les connaissent. Il faut un port d'attache* »³⁰². Marie et Adrian exposent chacun à leur façon l'inscription territoriale de ces habitants. Les propos d'Adrian et Marie mettent aussi en avant une forme de solidarité locale qui serait « une réponse au déficit d'intégration »³⁰³ qui caractérise le bidonville. Ce déficit d'intégration a déjà été illustré par la séquence au CIO pour l'inscription au collège. La solidarité évoquée par ces deux personnes n'est pas une réponse suffisante pour combler ce déficit comme l'évoque Denis Merklen mais qu'en est-il s'ils perdent même ça ? C'est cette éventualité et cette fragilité que pointe Adrian. Nous tenterons de répondre à cette question dans la dernière partie de ce travail consacrée à l'expulsion du bidonville.

Cette prise de conscience de l'importance de l'ancienneté sur le territoire par les habitants se manifeste dans d'autres situations. À Arcueil, une association mandatée par la préfecture est venue faire un diagnostic quelques semaines avant l'expulsion. Ce diagnostic s'apparente plus en réalité à un recensement. Certaines familles qui sont présentes ce jour-là et qui ont de l'« expérience » en terme d'expulsion se sont inscrites. Elles savent qu'avoir son nom sur la liste peut permettre, même si nous verrons dans la dernière partie que la réalité est plus complexe, d'obtenir une chambre d'hôtel au moins quelques jours après l'expulsion. Si de nouveaux habitants viennent sur le bidonville juste avant l'expulsion, ils ne figureront pas sur la liste pour prétendre à une chambre d'hôtel. L'importance des recensements pour justifier de l'ancienneté nous rappelle les travaux de María Cristina Cravino sur les *villas* en Argentine notamment lorsqu'elle écrit « le droit à la ville est souvent refusé à ceux qui sont récemment arrivés. Le temps cumulé se concrétise souvent par des

³⁰⁰Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informels, *Note d'analyse détaillée*, 2020, p. 18, [En ligne] https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm_publication/wWPBHKJ4tUL4wMCvkgV7qimddYuWhW1MeCJiYNUy.pdf (consulté le 22 janvier 2021).

³⁰¹Extrait de carnet de terrain du 06 juillet 2021. Traduit de l'espagnol : « La gente nos conoce. Si nosotros no tenemos dinero, ellos nos dejan el pan, saben que vamos a pagar. Yo sé quien me da, quien me ayuda ».

³⁰²Extrait de carnet de terrain du 06 juillet 2021.

³⁰³ Denis MERKLEN, « L'inscription territoriale des classes populaires », in MERKLEN Denis, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, Éditions La dispute, 2009, p. 89.

rites de passage propres à cette régularisation domaniale. Par exemple, les recensements périodiques des habitants réalisés par les autorités fournissent autant de titres d'ancienneté »³⁰⁴. Un jour et de manière exceptionnelle, Aline s'est chargée de la distribution de quelques bons alimentaires fournis par une grande ONG qui a renforcé son dispositif d'aide pendant la crise sanitaire. Quelques jours après la distribution, sur deux des trois bidonvilles, la même scène a eu lieu. Une personne est venue voir Aline pour lui demander des bons alimentaires, la réponse d'Aline a été la même, n'étant pas sur la liste parce qu'elle est arrivée après sur le bidonville, elle ne peut pas bénéficier de ces bons. C'est en partie pour cela, en plus du fait que Romeurope 94 n'est pas une association à vocation humanitaire, qu'Aline ne se charge pas de distributions d'habitude. Elle me le dit de manière explicite un jour, « *Tout mélanger, le droit, l'humanitaire, le caritatif, c'est le bordel* »³⁰⁵.

Ainsi, le rapport au temps des personnes vivant dans le bidonville semble bien différent de celui des personnes qui vivent à l'extérieur. Quant au rapport à l'espace, de manière peut-être paradoxale du fait que les habitants occupent un territoire de manière illégale, les logiques et les pratiques qui l'illustrent au quotidien ne sont pas propres aux habitants du bidonville. Enfin, ces personnes ont bien conscience de l'importance de l'ancienneté sur le lieu de vie, qui allie à la fois le temps et l'espace. Dans tous les cas, ces rapports entretenus par les habitants sont plus le résultat des conditions de précarité dans lesquelles ils vivent que de quelconques pratiques culturelles.

³⁰⁴María Cristina CRAVINO, « Les quartiers illégaux dans la métropole de Buenos Aires : droit à la ville, temporalités et légitimités », in MERKLEN Denis et TASSIN Étienne, *La diagonale des conflits : Expériences de la démocratie en Argentine et en France*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2018, p.204.

³⁰⁵Extrait de carnet de terrain du 26 mai 2021.

Conclusion du troisième chapitre

Ce chapitre a permis de rendre compte des relations qui se développent au sein du bidonville. Nous constatons bien que le rapport au temps et à la famille ne sont pas les mêmes au sein du bidonville et à l'extérieur. Ce décalage rappelle les travaux du sociologue Gino Germani sur les nouvelles classes populaires argentines des années 1940³⁰⁶. Selon ce dernier, la situation de marginalité dans laquelle se retrouve une quantité importante de personnes est une des conséquences de la transition vers la modernité. Ces personnes venues des milieux ruraux pour travailler, avaient besoin d'un certain temps pour s'adapter à la ville moderne. Cette transition prend fin quand les personnes abandonnent leurs pratiques du monde rural et adhèrent aux valeurs de la ville. Il est vrai que les personnes des bidonvilles du Val-de-Marne qui nous ont communiqué leur lieu de naissance ou lieu de vie dans leur pays d'origine, viennent de milieux ruraux. Néanmoins, sur ces espaces ruraux de Roumanie et de Moldavie nous avons peu d'informations, nous ne pouvons donc affirmer qu'ils s'apparentent à ceux évoqués par Gino Germani, à savoir des espaces qui ne sont pas pénétrés par la modernité. En outre, plusieurs de ces personnes ont vécu dans d'autres pays avant d'arriver en France et pas toujours en bidonville. C'est par exemple le cas de George ou encore Razvan, ils ont chacun vécu durant une période en Espagne et dans d'autres types d'habitat. La linéarité et la chronologie du processus de transition vers la modernité défini par Gino Germani ne peut donc s'appliquer ici.

En d'autres termes, les relations au sein des bidonvilles étudiés, ne sont pas le résultat d'un décalage entre tradition et modernité. Elles sont liées à la situation d'instabilité dans laquelle ces personnes se trouvent actuellement. En effet, cette situation modifie le rapport au temps car elle les empêche de se projeter dans l'avenir. Elle change aussi les rapports familiaux, en obligeant notamment certains adultes à faire travailler leurs enfants pour pouvoir survivre. Pour ce qui est des relations entre voisins, entre habitants d'un même bidonville, nous avons constaté qu'elles se caractérisent par un mélange de méfiance et de solidarité. Cette dernière résulte de la proximité de situation, dans le sens de ressemblance de position, mais en même temps se sont ces conditions de vie précaires partagées par tous, qui transforme à certains moments la proximité physique, cette fois, en promiscuité. Celle-ci génère à son tour méfiance et tensions.

³⁰⁶Gino GERMANI, « El surgimiento del peronismo : el rol de los obreros y de los migrantes internos », *Revista Desarrollo Económico*, Vol. 13, N° 51, Buenos Aires, 1973.

Nous allons maintenant nous intéresser à la phase suivante du cycle de vie du bidonville :
L'expulsion.

Partie 3 : La mort du bidonville ?

Après la naissance et la vie du bidonville, voici la troisième partie : la mort du bidonville. Toutefois, si nous avons ajouté un point d'interrogation c'est parce qu'il ne s'agit pas d'une mort définitive. En effet, si le bidonville est généralement démantelé, il est reconstruit d'une manière ou d'une autre comme nous le verrons.

Chapitre 4 : L'expulsion

En premier lieu, nous précisons le choix du terme « expulsion » dans le titre de ce chapitre. C'est ce mot qui est utilisé par différents acteurs rencontrés sur le terrain, habitants, riverains, membres d'associations ou encore employés de mairies. Il signifie ici l'évacuation d'un terrain occupé de façon illégale. Stefan Le Courant par exemple, dans un article sur la politique migratoire française emploie également ce terme mais dans le sens d'une reconduite à la frontière³⁰⁷, ce n'est pas le cas ici, même si nous verrons que pour certains habitants de bidonville le risque d'être renvoyé dans leur pays d'origine existe³⁰⁸. Dans les lignes qui suivent, les termes expulsion, évacuation et démantèlement seront des synonymes.

Tout comme pour les chapitres précédents nous mélangerons volontairement les observations effectuées dans les trois bidonvilles qui composent notre terrain de recherche. Néanmoins, nous évoquerons surtout dans ce chapitre le cas du bidonville d'Arcueil car nous avons assisté à l'expulsion de celui-ci. De plus, nous ferons appel parfois aux observations effectuées dans un quatrième bidonville déjà mentionné, celui de Champigny-sur-Marne. Il convient de préciser ici que s'il existe de nombreux travaux de recherche sur la politique des expulsions systématiques de

³⁰⁷Stefan LE COURANT, « Expulser et menacer d'expulsion, les deux facettes d'un même gouvernement ? Les politiques de gestion de la migration irrégulière en France », *L'Année sociologique*, vol. 68, N° 1, 2018, p. 211-232.

³⁰⁸ Sur la polysémie du terme expulsion voir : Thomas AGUILERA, Florence BOUILLON, Martin LAMOTTE, « Politiques de l'expulsion : acteurs, enjeux, effets », *L'Année sociologique*, vol. 68, N° 1, 2018, p. 11-38.

bidonville, pratiquée en France depuis plus de dix ans³⁰⁹, à notre connaissance, seule Anne-Cécile Caseau, doctorante en science politique et études de genre, a réalisé une description de l'évacuation en tant que telle³¹⁰. En outre, cette description sert surtout d'appui à Anne-Cécile Caseau pour rendre compte de la vulnérabilité des habitants, en effet, dans la partie de son travail consacrée à l'expulsion, elle choisit de présenter la trajectoire de cinq habitants jusqu'à leur comportement le jour du démantèlement. Avec le cas du bidonville d'Arcueil, nous allons pouvoir décrire et analyser le déroulement complet d'une opération d'évacuation en prenant en compte tous les acteurs et les différents enjeux qu'elle représente. En d'autres termes, nous avons effectué une ethnographie de l'expulsion des habitants d'un bidonville que nous allons retranscrire ici. Mais avant cela, il est nécessaire d'analyser l'activité dans le bidonville durant les jours qui précèdent son évacuation.

A) Le rôle des *Street-Level Bureaucrats* les jours précédant l'expulsion

Les lois régissant les expulsions de squats et de bidonvilles dont la dernière en date est la loi Élan, promulguée le 23 novembre 2018³¹¹, laissent une grande marge d'interprétation au juge pour prononcer ou non l'expulsion, cela est dû en grande partie à la notion de « voie de fait » présente dans les lois. « L'interprétation de ce qui constitue la voie de fait est très aléatoire et varie d'un juge à l'autre »³¹². Au-delà de ces différentes interprétations, antérieures à l'expulsion, nous allons nous intéresser ici à l'expulsion en elle-même sur le terrain et les quelques jours qui la précèdent.

La date exacte de démantèlement d'un bidonville est généralement décidée par la préfecture seulement quelques jours avant d'avoir lieu. Certaines préfectures communiquent cette date à la

³⁰⁹ Voir par exemple Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, N° 700, 2014, p. 1262-1284 ; Grégoire COUSIN, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques... *op. cit.* ; Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.* ; Tommaso VITALE, « Les politiques locales face aux Roms : entre réification, effets de visibilité et reconnaissance », *Métropolitiques*, 2015, février, [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Les-politiques-locales-face-aux.html> (consulté le 11 août 2021). En réalité, parmi les travaux sur les bidonvilles français de ces dix dernières années même ceux qui ne traitent pas spécifiquement des expulsions les mentionnent, elles représentent un aspect inhérent à ce sujet de recherche.

³¹⁰ Anne-Cécile CASEAU, « Mise à la rue, mise à l'abri, et ces catégories qui font la différence : jeux et enjeux de la vulnérabilité lors des expulsions de bidonvilles », *RT6-working papers*, N° 2, 2020 [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03120316/document> (consulté le 26 juin 2021).

³¹¹ Assemblée nationale et Sénat, *LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (I)* [En ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=_DttzaKqNijbpDb125D2WFsDFihSq-tW46KWa2ISZzs= (consulté le 28 octobre 2021).

³¹² CNDH Romeurope, *Loi Elan - Bidonvilles/Squats : quels changements pour la trêve hivernale et les délais ?*, p. 4, [En ligne] <https://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2018/12/Note-Loi-ELAN-quels-changements-pour-la-tr%C3%A0ve-hivernale-et-les-d%C3%A9lais.pdf> (consulté le 25 août 2021).

mairie de la commune où est implanté le bidonville, d'autres non. Les habitants qui sont les principaux concernés sont les derniers avertis de la date. En effet, même si, en théorie, ils ont tous pris connaissance de celle inscrite sur le commandement à quitter les lieux, apporté par un huissier de justice en personne dans le bidonville³¹³, à savoir deux mois après la remise de ce document, la date indiquée n'est pas forcément la date effective de l'expulsion. Toutefois, les habitants qui pour la plupart ont déjà été expulsés de terrains où ils étaient implantés, ont appris à reconnaître les signaux qui annoncent un démantèlement prochain de leur lieu de vie. Le principal signal duquel résultent les autres, est l'augmentation, durant les jours qui précèdent l'expulsion, des visites au sein du bidonville d'acteurs venant de l'extérieur. Chacun de ces acteurs a un objectif précis avant l'expulsion.

1. La pression de la police

Parmi les personnes de l'extérieur, nous pouvons citer en premier lieu, les agents de police. En effet, ces derniers viennent bien plus régulièrement que dans la phase précédente du cycle de vie du bidonville. À plusieurs reprises, des habitants du bidonville d'Arcueil m'ont évoqué la venue de policiers la veille ou le matin même et ce à partir du milieu du mois de juin, alors que l'expulsion a eu lieu le 30 juin. L'après-midi du 17 juin, Cezar m'informe que des policiers sont venus au *platz* le matin même. Quand je demande à Cezar ce que les policiers ont dit ou fait, il change de voix pour imiter l'un d'eux et lance : « *Demain c'est fini ici. Prend la route, dégage chez toi !* »³¹⁴. Puis son fils : « *Ils ont dit demain à six heures du matin* »³¹⁵. Le jour même, un autre habitant m'a aussi parlé du fait que la police est venue. Ce dernier connaît Aline de l'association depuis qu'il est tout petit, il l'a donc appelée pour l'avertir. Quand je sors du bidonville, je téléphone à mon tour à Aline, qui me dit avoir contacté la responsable du CCAS de la ville. Selon Aline, les élus auraient affirmé que « *la préfecture s'était engagée à ne pas expulser (le bidonville) avant le 05 juillet* »³¹⁶.

Dix jours plus tard, alors que je suis en train de parler avec Olga et ses enfants, nous apercevons au loin, vers l'entrée deux agents de police : c'est la première fois que j'en vois dans le

³¹³Commandement à quitter les lieux d'un des trois bidonvilles composant notre terrain en annexe 2.

³¹⁴Extrait de carnet de terrain du 17 juin 2021.

³¹⁵Extrait de carnet de terrain du 17 juin 2021.

³¹⁶Extrait de carnet de terrain du 17 juin 2021.

bidonville. Je me dépêche de remonter l'allée principale en direction de l'entrée, tout en essayant de rester discret, arrivé au niveau d'un petit groupe d'habitants, réuni pour écouter les policiers, je me mets derrière eux pour essayer de me fondre parmi le groupe afin d'écouter les propos des agents. L'un d'eux dit : « *Mes collègues...eux quand ils viennent ils ont pas le temps donc heu...ils viennent avec les pelleteuses ils mettent tout par terre là...* »³¹⁷. Il est interrompu par une habitante, je regarde dans sa direction, c'est Olga ! Je me rends compte qu'elle m'a suivi. Étant au courant grâce à Aline que l'expulsion aurait normalement lieu mercredi, soit dans deux jours, elle lance au policier en français : « *Mais ici c'est mercredi !* »³¹⁸. L'agent qui semble un peu surpris, peut-être du fait qu'elle connaisse la date, peut-être par son niveau de français, répond : « *Ok mais...heu... là-bas à côté (en référence à un autre bidonville), ils ont débarqué avant parce que sinon nous on vous laisse pas prendre les voitures et tout hein, sinon nous on récupère tout* ». Puis, l'autre agent insiste : « *On vient vous prévenir que c'est mieux de partir maintenant* ». Olga ne se démonte pas : « *On va pas partir maintenant monsieur, on a des enfants on a pas où on va partir, si on va partir vers où on va faire quoi ?* »³¹⁹. Le premier agent de police ajoute l'argument que le jour de l'expulsion ils n'auront pas le temps récupérer leurs affaires. Puis, les policiers s'en vont. Je cours après eux, je sais que je vais me faire démasquer mais qu'importe maintenant. Les premières secondes, alors que je les interpelle, ils ne semblent pas très coopératifs, ils continuent de marcher vers la sortie du bidonville. Puis, arrivé au niveau de leur véhicule, je leur demande de nouveau pourquoi ils sont venus aujourd'hui alors qu'ils l'ont déjà fait il y a peu et qu'ils savent que l'expulsion devrait normalement avoir lieu dans deux jours. L'un d'eux m'explique que c'est leur travail, que si les habitants s'en vont aujourd'hui ou pas ça ne lui changera pas sa journée et que des expulsions locatives, lui et ses collègues en effectuent tous les jours. Puis, il rajoute « *On leur donne un conseil. Quand vous déménagez, enfin, je ne sais pas comment vous faites quand vous déménagez, mais vous le préparez.* », je lui réponds : « *Quand je déménage j'ai une nouvelle adresse où poser mes affaires, pas eux* »³²⁰. L'agent de police reprend le fait que lorsqu'il y a une expulsion locative, ils ne sont pas plus aimables avec les personnes expulsées, puis il monte dans le véhicule.

³¹⁷Extrait de carnet de terrain du 28 juin 2021.

³¹⁸Extrait de carnet de terrain du 28 juin 2021.

³¹⁹Extrait de carnet de terrain du 28 juin 2021.

³²⁰Extrait de carnet de terrain du 28 juin 2021.

Ces deux séquences donnent à voir le pouvoir que les agents de police détiennent et comment ils l'utilisent sur le terrain. Si les quelques commentaires des policiers que j'ai entendu semblent moins violents que ceux évoqués par Cezar, ils traduisent tout de même cette pression exercée à l'encontre des habitants. L'action des policiers dans ce cas fait partie de ce que le sociologue Éric Fassin nomme « l'auto-expulsion »³²¹. Il s'agit « de créer des conditions insupportables pour ceux que l'on prétend faire partir d'eux-mêmes »³²². Nous précisons ici que dans le bidonville d'Arcueil, entre le 17 juin et le 28 juin, des agents de police sont venus à plusieurs reprises. En outre, ces deux extraits ne signifient pas nécessairement que Cezar et son fils aient exagéré les propos tenus par les policiers lorsque je n'étais pas là. D'une part, je n'ai pas entendu le début de la conversation entre les habitants et les agents quand ces derniers sont arrivés alors que je me trouvais dans le bidonville. D'autre part, il peut s'agir d'autres agents et enfin et surtout des discussions informelles dans d'autres bidonvilles ainsi que des études témoignent également de cette violence verbale mais aussi physique de la police envers les habitants des bidonvilles. Andi du bidonville de Fontenay-sous-Bois, m'a par exemple affirmé que sa conjointe avait été interpellée par la police alors qu'elle allait avec une autre habitante chercher de l'eau dans un parc avant que les habitants bénéficient d'un accès à l'eau au sein du bidonville. Les deux femmes ont été retenues quatre heures en garde à vue selon Andi. Lorsque ce dernier évoque ce moment, Aline, de l'association Romeurope 94, confirme s'en souvenir. À Créteil, George évoque une anecdote similaire. En me parlant d'un bidonville où il a vécu précédemment à Bonneuil-sur-Marne :

« la police elle nous voit dans la rue qu'on ouvre une...heu... une borne, heu... elle nous fait des des bêtises. Il prend les clés, il peut donner des amendes, il peut casser le le le bidon que nous avons ». Puis, « il prend le bidon il il perce avec quelque chose avec une tuyau... avec heu... avec la clé que nous avons. Il a pris notre clé que nous avons pour... pour ouvrir le...le... la borne ». (Entretien, George, 07 juin 2021).

Cette « orchestration du pourrissement » pour reprendre l'expression de Thomas Aguilera³²³, a lieu en réalité durant tout le cycle de vie du bidonville mais elle s'accroît les jours précédant l'expulsion. Je précise ici qu'à chaque fois que j'ai vu des policiers dans un bidonville, il s'agissait des 15 jours précédant l'expulsion ou le jour même de celle-ci.

³²¹Éric FASSIN, « La "question rom"... », *op. cit.*, p. 45.

³²² *Ibid.*

³²³Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 369.

Sur le terrain, les agents de police bénéficient donc d'une certaine marge de manoeuvre pour exercer leur fonction. Les interactions avec les habitants du bidonville décrites ci-dessus, illustrent aussi le pouvoir discrétionnaire de ces agents. De ce fait, nous pouvons qualifier les policiers de « *Street-Level Bureaucrats* », pour reprendre les termes du politiste nord-américain, déjà mentionné, Michael Lipsky³²⁴.

Enfin, si on se place du côté de la police, il faut préciser que cette stratégie de l'« auto-expulsion » peut fonctionner, le bidonville de Champigny-sur-Marne en est l'exemple. En effet, alors qu'un matin de juin je me rends pour la seconde fois à cet endroit avec Aline, qui elle connaît très bien ce bidonville, nous apercevons un camion de police garé près de l'entrée et un gros bloc de béton posé devant le portail principal. Aline gare la voiture et nous sortons. Au même moment deux agents de police sortent de derrière le portail en passant difficilement à cause du bloc de béton. Un des deux agents est un homme en uniforme, le second est une femme habillée en civil avec tout de même son arme apparente et un brassard orange de la police. Cette dernière se présente comme étant lieutenant, nous nous présentons rapidement à notre tour. Aline explique qu'elle était en contact avec un des habitants il y a moins de deux heures, et qu'il ne lui a jamais mentionné le fait qu'ils allaient partir aujourd'hui. Puis, elle demande aux policiers si, quand ils sont arrivés, il y avait encore des habitants sur les lieux, dans un premier temps ils répondent que non puis après ils disent qu'il y avait une famille. Enfin, Aline demande aux agents de police pourquoi ils sont si peu nombreux et pourquoi aucun membre de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) n'est présent, comme c'est le cas lors d'une expulsion. L'agent de police répond rapidement comme s'il s'attendait à cette question : « *Sauf que là c'est pas une expulsion, ils sont partis d'eux-mêmes.* »³²⁵. Une fois la police partie, nous rentrons sur le terrain. Je crois n'avoir jamais vu un tel chaos. Toutes les baraques sont sens dessus dessous mais il reste de nombreux objets même quelques véhicules dont au moins un qui de l'extérieur paraît en état de fonctionnement. C'est comme si les habitants avaient voulu fuir à toute vitesse. Il ne s'agit pas ici de reconstituer une scène à laquelle je n'ai pas assisté, à savoir l'arrivée des policiers dans le bidonville, quelques jours plus tard je serai au démantèlement du début à la fin du bidonville d'Arcueil tout aussi désolant comme nous le verrons. Toutefois, les différentes réactions des agents de police en disent long sur les manières d'atteindre leur objectif, à savoir libéré le terrain, peu

³²⁴Michael LIPSKY, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell sage foundation, 2010.

³²⁵Extrait de carnet de terrain du 07 juin 2021.

importe ce qu'il advient de ces personnes qui se retrouvent à la rue. Quand nous remontons dans la voiture d'Aline, cette dernière me dit : « *Ils font des économies, t'as pas les cars de CRS, t'as pas l'huissier, t'as pas la DRIHL, t'as pas tout ça... tout ça, ça se paye !* »³²⁶. Aline fait ici allusion au coût d'une expulsion. Ce coût varie en fonction de chaque situation. Dans sa dernière publication, la DIHAL mentionne un coût de 108 000 euros pour l'évacuation d'un bidonville d'une centaine de personnes³²⁷. Thomas Aguilera évoque lui une fourchette allant de « 150 000 à 350 000 euros pour la mobilisation du personnel et du matériel » ce qui représenterait un coût total compris « entre 62 millions et 1,4 milliard d'euros » pour la période entre 2010 et 2013³²⁸. L'« auto-expulsion » fait donc économiser de l'argent à l'État, c'est à cela qu'Aline fait référence.

Outre les agents de police, d'autres personnes se présentent au bidonville bien plus régulièrement dans les jours précédant l'expulsion. Parmi elles, certaines viennent d'ailleurs pour la première fois sur les lieux.

2. Les associations entre méfiance et coopération

Un autre signal indique aux habitants expérimentés que la fin du bidonville est proche. Il s'agit de la visite des membres d'Acina, l'association mandatée par la préfecture pour effectuer un diagnostic social. Cette visite permet d'avoir des informations sur la composition des familles et par conséquent de connaître le nombre de personnes vivant sur le bidonville. Aline est très critique à l'égard de l'action de cette association car les informations issues de ce diagnostic social, qui s'apparente en réalité plutôt à un recensement, sont transmises à la préfecture. La réalisation d'un diagnostic social a été définie par la circulaire du 26 août 2012, avant l'association Acina, c'était l'opérateur Adoma, anciennement Sonacotra qui se chargeait des diagnostics sociaux dans la région Île-de-France³²⁹. Pour Aline, la militante, effectuer ce recensement c'est faciliter le démantèlement du bidonville et donc cautionner la politique des expulsions sans solution de relogement, en vigueur

³²⁶Extrait de carnet de terrain du 07 juin 2021.

³²⁷Dihal, *Résorption des bidonvilles. Point d'étape, septembre 2021*, p. 10, [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/10/point_detape_2019-2020_-_resorption_des_bidonvilles_vweb.pdf (consulté le 18 octobre 2021).

³²⁸Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 181.

³²⁹Anne-Cécile CASEAU, « Mise à la rue, mise à l'abri, et ces catégories qui font la différence : jeux et enjeux de la vulnérabilité lors des expulsions de bidonvilles », *RT6-working papers*, N° 2, 2020 [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03120316/document> (consulté le 26 juin 2021).

en France depuis plus de trente ans. En théorie, ces diagnostics servent à « faciliter la mise en place des solutions d'hébergement »³³⁰, mais Aline me rappelle très souvent qu'il ne faut pas confondre relogement et hébergement. Néanmoins, elle communique parfois avec l'association Acina, c'est en partie comme ça qu'elle sait qu'une expulsion se profile. Toutefois, lorsque cette association contacte Aline, c'est selon elle, pour avoir des informations sur les familles afin de faciliter la réalisation du diagnostic, car il est vrai qu'Aline, de par son expérience, est certainement la personne extérieure aux bidonvilles qui connaît le mieux les habitants des bidonvilles du Val-de-Marne. Elle refuse systématiquement de fournir des données qui faciliteraient l'expulsion sans solution de relogement, c'est pourquoi les membres d'Acina ne l'informent plus toujours lorsqu'ils se déplacent faire un diagnostic dans un bidonville du département. Virgil qui vit désormais dans un logement relais avec sa conjointe et ses enfants, vivait dans un bidonville avant ; ses parents, ses frères et sa soeur vivent encore dans celui de Fontenay-sous-Bois, il va souvent les voir, je le croise régulièrement. Un jour il me dit de manière très explicite : « *Quand vient Acina, il y a une expulsion sûre* »³³¹. Ces propos illustrent bien le fait que les habitants qui ont vécu dans plusieurs bidonvilles connaissent la signification du diagnostic social.

Selon Acina, le recensement des bidonvilles est réalisé « en vue d'une mise à l'abri de leurs occupants en cas d'évacuation »³³². Il est vrai que l'association, après sa visite communique la liste des personnes comptabilisées à la préfecture afin que celle-ci prépare au mieux leur mise à l'abri. Même si nous verrons un peu plus bas, avec le démantèlement du bidonville d'Arcueil, que cette mise à l'abri est pour le moins relative, ce qui nous intéresse ici, c'est le pouvoir que détiennent les membres de cette association qui viennent dans le bidonville. En effet, le 15 juin, sur le bidonville d'Arcueil, Aline dit : « *Acina est venu, a fait la liste des personnes pour l'hôtel mais beaucoup n'étaient pas là.* » Puis, « *je vais faire un mail (à son contact de l'association Acina) pour lui dire de revenir. Je vais lui dire que les familles elles n'ont pas compris*³³³. » Ces propos illustrent le fait que les membres de l'association en charge d'inscrire les personnes sur la liste pour une potentielle mise à l'abri ont de fait un pouvoir discrétionnaire. Ils sont également en contact direct avec les habitants et ont une certaine autonomie vis-à-vis de l'association. Ainsi, ils peuvent être qualifiés comme les

³³⁰Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 177.

³³¹Extrait de carnet de terrain du 25 août 2021.

³³²Acina, www.acina.fr/ [En ligne] <https://www.acina.fr/programme-bidonville/> (consulté le 27 août 2021).

³³³Extrait de carnet de terrain du 15 juin 2021.

policiers précédemment de « *Street-Level Bureaurats* ». En effet, ils ont dans ce cas précis un rôle de *policy makers*³³⁴. Être sur la liste élaborée par les membres d'Acina, est pour les habitants du bidonville, la première étape pour pouvoir bénéficier d'une chambre d'hôtel les quelques nuits qui suivent leur expulsion du terrain. Cette approche des *Street-Level Bureaucrats* développée par Michael Lipsky a, comme nous l'avons déjà mentionné lors de notre paragraphe sur notre visite au CIO, été reprise par plusieurs chercheurs³³⁵, mais ils analysent tous le pouvoir des agents de l'administration publique. Or, Acina est une association, nous partageons donc le constat de Pierre-Édouard Weill lorsqu'il affirme que « une telle approche peut s'appliquer à des acteurs extérieurs à l'administration, dès lors qu'ils constituent un chaînon essentiel de la mise en oeuvre de l'action publique »³³⁶.

De même, les membres de Romeurope 94, comme Aline, peuvent également être considérés comme des *policy makers*. Il ne s'agit pas ici de remettre en question l'indépendance de cette association et mettre sur un même plan les actions menées par Acina et celles de Romeurope 94. Néanmoins, cette dernière association, en attaquant les mairies ou la police en justice³³⁷, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises, se retrouve engagée dans l'action publique³³⁸.

De plus, ses membres exercent aussi un certain pouvoir discrétionnaire visible particulièrement dans les jours précédant le démantèlement du bidonville. Craignant par exemple pour les ressortissants de Moldavie qu'ils reçoivent simplement une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) le jour de l'expulsion – leur pays contrairement à la Roumanie ne fait pas partie de l'Union européenne –, Aline leur conseille de partir avant. En effet, une OQTF peut aussi être délivrée à des ressortissants roumains mais en théorie dans des cas plus limités que pour

³³⁴Michael LIPSKY, *op. cit.*, p. 13-25.

³³⁵Vincent DUBOIS, *op. cit.*, p. 265-286. Alexis SPIRE, *op. cit.*, p. 4-21.

³³⁶ Pierre-Édouard WEILL, « Quand les associations font office de *street-level bureaucracy*. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, vol. 56, N° 3, 2014. Adresse URL <http://journals.openedition.org/sdt/3317> (consulté le 01 août 2021).

³³⁷Sarah AKKARI, Manon ALLASSAN, Océane LLORCA, *op. cit.*

³³⁸Pierre-Édouard WEILL, « Quand les associations font office de *street-level bureaucracy*. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, vol. 56, N° 3, 2014. Adresse URL <http://journals.openedition.org/sdt/3317> (consulté le 01 août 2021).

des ressortissants de pays qui ne sont pas membres de l'Union Européenne³³⁹. Toutefois, ce n'est pas certain que les ressortissants moldaves reçoivent une OQTF le jour de l'expulsion, mais dans le doute le traitement qui leur ait accordé est différent. Nous faisons remarquer aussi que dans le recensement effectué par l'association Acina, si certains habitants venant de Roumanie manquaient, aucun habitant de Moldavie ne figurait sur la liste. Aline écrira tout de même à la DRIHL pour rappeler qu'ils sont là aussi afin que la préfecture ne les oublie pas. Une autre anecdote montre le pouvoir discrétionnaire d'Aline. Une semaine avant la destruction du bidonville, alors qu'avec Aline nous nous dirigeons vers l'arrêt de bus le plus proche, elle me dit qu'une personne du CCAS de la commune d'Arcueil avec qui elle a de bons rapports va appeler le cabinet du préfet pour connaître la date exacte de l'expulsion. Je lui rappelle même si j'ai bien conscience qu'elle connaît le sujet mieux que moi, que la préfecture n'est pas obligée de communiquer la date à la mairie. Elle me répond : « *Il (le préfet) va la communiquer. Ils (la mairie d'Arcueil) ont fait croire qu'ils allaient louer un bus* », je lui demande de m'expliquer de nouveau et elle me répond « *ils (la mairie) voulaient un bus, je leur ai dit que c'était pas la peine* »³⁴⁰. Aline aurait dit de ne pas louer de bus à la mairie car, selon elle, la majorité des habitants a un véhicule pour faire la ferraille et le jour de l'expulsion ils ne l'abandonneront pas. Outre le fait que des membres de la mairie considèrent le point de vue d'Aline ou du moins l'association qu'elle représente, nous voyons ici le pouvoir de décision de celle-ci, qui a des effets sur les habitants.

Ainsi, les actions de différentes associations permettent aux habitants, qui ont déjà été expulsés de plusieurs terrains, d'avoir une idée de la date de la future expulsion. Aline qui connaît aussi ce que signifie le recensement réalisé par une association mandatée par la préfecture, le rappelle quoi qu'il arrive aux habitants expérimentés comme aux novices. Les membres d'associations tout comme les agents de police tentent finalement de peser sur le déroulement du démantèlement futur.

³³⁹L'administration française, www.service-public.fr [En ligne] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13517#:~:text=L'OQTF%20est%20une%20d%C3%A9cision%20%C3%A9crite%20et%20motif%C3%A9.&text=%C3%80%20compter%20de%20sa%20notification,%C3%A9tre%20prolong%C3%A9%20par%20le%20pr%C3%A9fet>. (consulté le 28 août 2021).

³⁴⁰Extrait de carnet de terrain du 24 juin 2021.

B) Ethnographie d'une expulsion partie 1 : description et analyse du démantèlement du bidonville d'Arcueil

1. L'évacuation du *platz*

Je m'appuie ici en grande partie sur les notes de mon carnet de terrain, datées du 30 juin 2021, jour de l'évacuation. J'utilise également celles du 28 juin 2021 lorsque j'aborde la difficulté à joindre les personnes du Samu social quand nous composons le 115 avec des habitants pour que ces derniers obtiennent un hébergement. Quand d'autres notes de mon carnet de terrain sont utilisées, la date est précisée.

Il est 6h10, je me lève pour aller au bidonville d'Arcueil. L'expulsion est programmée pour aujourd'hui. Initialement prévue à 7h30, hier soir Aline m'a dit qu'elle aurait lieu finalement à 9h00. La communication est un peu confuse de la part de la préfecture, dans le doute, il vaut mieux arriver tôt. C'est le contact d'Aline au CCAS qui l'a prévenue du changement d'heure. 7h15 je sors du métro à Le Kremlin-Bicêtre, commune limitrophe d'Arcueil. Il pleut, sale temps pour être mis à la rue ! J'attends le bus 323 qui m'amène en moins de dix minutes devant le bidonville. Je passe le portail, à peine arrivé sur le bidonville, Aline me dit : « *la police est encore venue ce matin* ». Je m'aperçois que les personnes moldaves qui avaient leurs baraques proches de l'entrée sont parties. Un groupe d'habitants, la majorité de ceux qui sont restés, est là dehors, proches les uns des autres. Je les salue. Trois autres bénévoles de Romeurope 94, que j'ai déjà croisés à une réunion sont présents et un autre homme assez âgé qui visiblement connaît bien Aline est là aussi, je les salue également. La responsable du CCAS vient d'arriver aussi, elle était sur le terrain la veille avec Aline et moi-même. Cette dernière dit que le directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne a confirmé au directeur de cabinet de la mairie que les familles auraient une solution de relogement. Nous sommes donc confiants. La veille elle nous a également dit que des élus aller venir, « *l'idée étant que la ville s'oppose à l'évacuation s'il n'y a pas de relogement pour tout le monde* »³⁴¹.

Pour le moment pas d'élus en vue mais une personne du conseil départemental qui fait les cent pas devant le bidonville, il faut préciser que le terrain appartient au département et qu'un important projet immobilier doit être construit en partie à cet endroit³⁴². Cinq hommes en tenue de

³⁴¹Extrait de carnet de terrain du 29 juin 2021.

³⁴²Cécile DUBOIS, « Ecotone : le projet écolo d'Arcueil qui efface City Zen parc », *94citoyens.com*, 2017, octobre, [En ligne] <https://94.citoyens.com/2017/ecotone-arcueil-ecolo-city-zen-parc.26-10-2017.html> (consulté le 29 août 2021).

chantiers sont là également, il s'agit de techniciens et d'ouvriers qui viennent détruire les baraques et déblayer le terrain, mais pour l'instant ils restent devant l'entrée. Puis, un énorme camion équipé d'une grue arrive, le conducteur le stationne juste devant le bidonville. Un autre homme en tenue de chantier sort du véhicule, pendant que son collègue positionne la grue au-dessus des deux toilettes. Ces toilettes qui ont suscités des tensions entre les habitants et qui ont été si longues à obtenir dans les premiers mois de l'implantation sur le terrain. Comme dans de nombreux cas, leur installation était difficilement envisageable si la demande n'avait pas été formulée par une association. À peine les chaines de la grue fixée autour des toilettes, ces derniers décollent du sol. L'entreprise qui les loue à la mairie vient récupérer son bien. Il est presque 9h00, différents élus arrivent avec chacun leur parapluie, ils restent dans un premier temps devant le bidonville, comme s'ils n'osaient pas entrer. Quelques minutes plus tard, j'aperçois au bout de la route qui longe le *platz*, un groupe d'une vingtaine de policiers. Ils marchent tous au même rythme d'un pas décidé. Un homme se détache du lot, il s'agit du divisionnaire, il est rejoint par la sous-préfète, le directeur de cabinet de la préfecture et deux jeunes hommes, j'apprends après que l'un de ces derniers travaille pour la DRIHL et l'autre est un employé de la préfecture. À ce moment-là, je ne connais pas non plus les postes des personnes citées précédemment. Je retourne dans le bidonville avec les habitants et Aline, celle-ci me dit que ça serait bien si les élus pouvaient venir ici pour manifester leur soutien. Effectivement, en retournant sur mes pas, je m'aperçois qu'ils sont restés devant la grille à l'entrée du bidonville, et au même moment, je vois, à côté du directeur de cabinet de la préfecture, le couple de personnes de Moldavie, qui vivait dans le bidonville, en train de tenter d'expliquer leur situation. Ceux-là même qui avaient la fameuse clé des toilettes qui viennent d'être enlevées du terrain. Ce couple fait partie des personnes qui ont quitté le bidonville dans la nuit, du moins c'est ce que nous croyions. Le directeur de cabinet voyant qu'ils sont que deux ne discute pas, il leur accorde une chambre d'hôtel. Cette scène donne la sensation que de nombreuses chambres d'hôtel ont été réservées par le 115 puisque le directeur de cabinet en donne aux premiers qui en demandent. Pourtant, les deux jours qui ont précédés l'expulsion nous avons tenté Aline, plusieurs habitants et moi-même de joindre le 115 avec trois téléphones différents, pour de piètres résultats malgré plusieurs heures d'attente. Notons ici comme me le précise Aline « *d'habitude c'est la DRIHL qui trouvent les hôtels* », mais cette fois l'association Acina ainsi qu'un membre de la DRIHL ont informés les habitants que c'est à eux d'appeler le 115. Ce numéro qui est prononcé comme une formule magique, en effet, « il faut appeler le 115 », est une phrase récurrente adressée à une personne qui est à la rue ou susceptible de l'être comme dans le cas d'une expulsion par exemple. En théorie, ce numéro est un peu une

formule magique puisqu'il permet à des gens sans-abri d'avoir un toit, dans les faits, c'est plus compliqué. Nous y reviendrons dans la partie suivante. Le jour de l'expulsion, le directeur de cabinet de la préfecture entre enfin dans le bidonville, il s'approche du groupe d'habitants pendant que les policiers marchent jusqu'au fond du terrain pour vérifier que personne n'est resté dans une baraque. Aline insiste auprès du directeur de cabinet sur la nécessité de reloger ces habitants, qui sont désormais 25. Celui-ci lui fait comprendre qu'il ne souhaite pas s'adresser à elle mais aux habitants. Après quelques nouveaux rudes échanges entre les deux personnes, le directeur de cabinet annonce finalement la situation. Des chambres d'hôtels sont disponibles pour les familles de deux, trois ou quatre personnes. Pour les autres, soit tout de même 17 personnes sur les 25, un gymnase a été réservé jusqu'à dimanche. Les habitants, les membres de Romeurope 94, la responsable du CCAS et moi-même tombons des nues. Durant deux jours, il avait été confirmé que des chambres d'hôtel seraient réservés et la solution d'hébergement est finalement un gymnase pour la très grande majorité des habitants. La tension monte d'un cran suite à cette annonce. La famille d'Olga avec son mari et ses sept enfants et la famille du jeune Adam composée des deux parents et de six enfants refusent d'aller au gymnase. Pendant plusieurs minutes le directeur de cabinet tente de les convaincre en évoquant qu'après dimanche, ils auront une autre solution, sans toutefois préciser laquelle. Aline rappelle à la sous-préfète que l'année scolaire n'est même pas encore terminée et que des enfants et adolescents de ce bidonville vont à l'école. Il avait en effet été communiqué de manière informelle à la mairie, il y a plusieurs mois, que l'expulsion n'aurait pas lieu avant les vacances scolaires. La sous-préfète répond, non sans une certaine condescendance, qu'il ne reste qu'une semaine avant la fin de l'année scolaire. Quelques minutes plus tard, elle s'adresse à moi-même et m'explique que les chambres d'hôtels représentent un budget conséquent pour l'État, elle évoque « *deux milliards d'euros* », sous le regard d'un des élus. Ces derniers qui avaient dit qu'ils s'opposeraient à l'évacuation « *s'il n'y a pas de relogement pour tout le monde* », selon la responsable du CCAS. Tout le monde n'a pas la même définition du terme opposition visiblement. Puis, Aline et moi-même évoquons au directeur de cabinet de la préfecture le fait que les personnes ont appelé le 115 toute la semaine comme cela avait été communiqué, pour qu'ils puissent avoir une chambre d'hôtel et non un gymnase et qu'aucune réponse n'a été obtenue. Il nous répond par : « *Je vais vous donner un chiffre. Il y a combien de personnes aujourd'hui qui sont hébergées par l'État, il y en a combien ?* ». Aline lui rétorque « *ça c'est pas notre problème, votre collègue elle vient de nous dire que ça coûte deux milliards à l'État français mais...* », il l'interrompt « *non ça coûte trois milliards aujourd'hui* ». Finalement, toutes les personnes remontent une dernière fois l'allée

centrale du *platz* et se dirigent vers la sortie. Seuls les policiers et les employés de l'entreprise mandatée pour déblayer le terrain restent sur place. En effet, ceux pour qui le gymnase a été proposé décident de partir vers leurs camions pour aller s'installer ailleurs, certains ne savent pas encore où. Ceux qui ont un hôtel vont vers le bus, affrété finalement après les changements évoqués, par la mairie pour l'occasion. Toutefois, les discussions sont loin de se terminer, elles se poursuivent devant le portail et de l'autre côté de la rue. Nicolae, le père du jeune Adam est avec toute sa famille devant son camion, Olga et sa famille n'est pas loin non plus ainsi que la sous-préfète, le divisionnaire et le directeur de cabinet de la préfecture. Ce dernier répète encore une fois que le gymnase est une solution temporaire mais que c'est toujours mieux que d'être à la rue. À ce moment-là, il se rend compte qu'il y a également un couple, de deux adultes, il s'agit du frère de Nicolae et de sa compagne, à notre connaissance, ils vivaient dans un autre *platz* mais venaient régulièrement ici. Le directeur de cabinet de la préfecture lance : « *vous deux là, vous voulez un hôtel ?* ». Le couple surpris, dont aucun des deux membres ne maîtrise bien le français, échangent quelques mots avec Nicolae et finissent par accepter. Nous rappelons ici que ces deux personnes font partie des 25 cités précédemment mais il y a bien toujours 17 personnes pour qui l'alternative proposée est un gymnase. Pendant ce temps-là, le divisionnaire qui a déjà entendu Olga parler en français demande à celle-ci qui est entourée de sa famille, combien d'enfants a-t-elle. Olga lui donne le chiffre sept et le divisionnaire répond sur un ton tout à fait singulier qu'il faut en faire moins, sous-entendu que c'est en partie pour cette raison qu'elle et son mari sont dans cette situation de précarité. Je ne peux m'empêcher de penser aux paroles déjà citées d' Ayoub, qui vit près du bidonville de Fontenay-sous-Bois : « *c'est qui qui ramènent les enfants, c'est les étrangers. La jeunesse c'est la richesse* ». Tout comme ces paroles, font écho aux écrits de Colette Pétonnet, « Les prolétaires, comme leur nom l'indique, n'ont d'autre richesse que leurs enfants. Ils en ont toujours eu beaucoup »³⁴³. Dans cette citation précise l'anthropologue, ne mentionne pas les étrangers mais quelques lignes plus bas elle ajoute : « Les femmes portugaises et arabes sont enceintes presque chaque année. Bénies des Dieux dans leur pays, elles sont honnies ici, accablées de sarcasmes par la société étrangère »³⁴⁴.

Quelques secondes plus tard, la sous-préfète rappelle qu'il faut se dépêcher et sur le ton de la plaisanterie dit : « *Monsieur le divisionnaire est en train de faire la circulation* ».

³⁴³Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 90.

³⁴⁴*Ibid.*

Cette séquence donne à voir comment se déroule une opération d'évacuation d'un bidonville aujourd'hui. Elle fournit de nombreuses informations qui en disent long sur la politique en direction des bidonvilles et sur la place assignée aux habitants de ces lieux de vie dans la société. Pour s'en rendre compte, il faut analyser cette description de l'événement.

2. Analyse de l'évacuation du terrain d'Arcueil : des enjeux plus importants que l'hébergement de personnes indésirables

Tout d'abord, dans l'organisation de cette évacuation, plusieurs changements se sont opérés peu de temps avant l'événement. En premier lieu, la date de l'évacuation, celle-ci est prévue normalement après la fin de l'année scolaire mais a lieu le 30 juin. Puis, le changement d'heure communiqué à la mairie de la commune, la veille de l'évacuation. En outre, les jours précédents il est demandé aux habitants de contacter le 115 pour qu'ils puissent bénéficier d'une chambre d'hôtel alors que selon Aline qui a assisté à de très nombreuses évacuations de bidonvilles, c'est la DRIHL qui est chargée de trouver des chambres d'hôtel libres pour les personnes concernées. Enfin, durant ces deux jours qui ont précédés l'évacuation, beaucoup d'informations au sujet de l'hébergement ont été transmises entre les différents acteurs, à notre connaissance, à aucun moment n'a été mentionné la possibilité d'héberger les personnes dans un gymnase. Ces éléments peuvent donner l'impression d'une impréparation. Pourtant, un bus, un camion équipé d'une grue ont été réservés pour l'occasion. Plusieurs employés pour déblayer le terrain ainsi qu'un nombre conséquent de policiers ont été mobilisés. Une personne qui représente le propriétaire est là également. Le gymnase a été réservé et des personnes d'une association mandatée par la préfecture sont déjà à l'intérieur de celui-ci pour accueillir les habitants. Nous précisons ici que les hôtels et le gymnase qui sont réservés se situent dans d'autres communes du département. Un tel dispositif demande du temps de préparation. Dès lors nous pouvons nous interroger sur ces changements soudains dans les heures qui précèdent l'évacuation. D'autant que cette opération aussi violente et incroyable qu'elle puisse paraître pour un observateur extérieur qui ne connaît pas la situation des habitants des bidonvilles en France aujourd'hui, « est devenu une routine depuis la fin des années 1990 » pour les forces de l'ordre³⁴⁵. Cette impression d'impréparation n'est donc pas le résultat d'un manque d'expérience. La suite de la description de l'expulsion nous fournit une partie des réponses.

³⁴⁵Alexandra CLAVÉ-MERCIER et Martin OLIVERA, *op. cit.*, p. 176.

En premier lieu, les commentaires et les décisions du directeur de cabinet de la préfecture montrent que pour lui, il faut aller vite. En effet, l'important est de libérer le terrain et de ne pas trop tarder car comme déjà évoqué, une évacuation a un certain coût et plus elle dure dans le temps plus le coût augmente. De plus, un important projet immobilier « d'intérêt métropolitain » doit voir le jour sur ce terrain³⁴⁶. Celui-ci est synonyme d'emplois et d'attractivité pour la commune et le département. Le terrain d'Arcueil fait partie de ces marges urbaines « valorisées dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain »³⁴⁷. C'est pourquoi le directeur de cabinet confirme sans hésiter la première chambre d'hôtel au couple de ressortissants moldaves, puis au frère de Nicolae et à sa femme qui ne sont pas sur les listes de l'association qui a effectué le diagnostic social, ce qui prouve aussi l'inutilité de ce dernier. Enfin, la sous-préfète et le directeur de cabinet évoquent clairement les coûts des hébergements à l'hôtel pour l'État. Les enjeux économiques priment donc sur les solutions d'hébergement pour les habitants du bidonville d'Arcueil.

En outre, tout comme l'auto-expulsion, évoquée par Éric Fassin, est une stratégie, changer la date et l'heure de l'évacuation peut en être une autre, pour par exemple créer la confusion notamment chez les soutiens des habitants comme les membres de Romeurope 94. Aline a par exemple écrit un mail au réseau de militants de Romeurope 94 et à d'autres de ses contacts dès qu'elle a su la date de l'expulsion pour qu'ils puissent venir. Nous supposons que si elle en avait eu connaissance avant elle l'aurait communiquée plus tôt et peut-être que plus de membres de l'association seraient venus. Pour la préfecture, moins il y a de personnes opposées à ses décisions le jour même de l'expulsion, plus celle-ci est facilitée. Aline a également contacté un journal local pour qu'il publie l'information.

Puis, ce semblant d'impréparation traduit aussi, si ce n'est du mépris, une certaine forme de responsabilisation de ces personnes. La DRIHL leur a communiqué le message que c'était à elles d'appeler le 115 pour qu'elles puissent, peut-être, obtenir un hébergement dans une chambre d'hôtel le jour de l'expulsion. Au-delà du fait qu'appeler le 115 n'est pas utile puisque finalement c'est le directeur de cabinet de la préfecture qui choisi qui va à l'hôtel et qui n'y va pas, le fait que les habitants doivent appeler eux-mêmes est une façon de leur signaler qu'il faut qu'ils se prennent en charge. Le commentaire du divisionnaire à Olga sur le nombre d'enfants va également dans ce sens. Nous pensons que ces éléments s'inscrivent dans la continuité du processus d'individuation. Ce

³⁴⁶Cécile DUBOIS, « Ecotone : le projet écolo d'Arcueil qui efface City Zen parc », *94citoyens.com*, 2017, octobre, [En ligne] <https://94.citoyens.com/2017/ecotone-arcueil-ecolo-city-zen-parc.26-10-2017.html> (consulté le 29 août 2021).

³⁴⁷Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, N° 700, 2014, p. 1281.

terme qui est utilisé en philosophie et en psychologie est repris en sociologie, notamment par Denis Merklen dans son texte « *Las dinámicas contemporáneas de la individuación* »³⁴⁸. Tout comme on demande aujourd'hui aux individus de se prévenir par eux-mêmes du risque du chômage ou encore d'épargner pour leur retraite, la DRIHL et un divisionnaire demandent aux habitants des bidonvilles d'agir sur eux-mêmes pour ne pas agrandir une dette qu'ils auraient vis-à-vis de la société.

Ensuite, les élus qui certes se sont déplacés, ont fait surtout acte de présence. Ils sont tout d'abord resté entre eux, après un long moment ils sont rentrés dans le bidonville mais surtout, à notre connaissance, ils n'ont pas tenté de comprendre pourquoi un gymnase a été proposé et non des chambres d'hôtels. Lorsque j'ai moi-même échangé avec la sous-préfète, l'un des élus était très proche, il n'est pas intervenu. Dans cette discussion, je faisais entre autres référence aux bidonvilles au niveau national et surtout au fait qu'il y a moins de 20 000 personnes en France métropolitaine aujourd'hui qui vivent dans ce type d'habitat et qu'aucune solution pérenne n'est trouvée. Pourtant, le sujet de la politique nationale en direction des bidonvilles fait généralement réagir les élus locaux ou les employés de mairie comme le montrent ces différents extraits d'entretiens :

« C'est des beaux discours, mais quand heu... j'ai commencé à m'occuper de ça, je suis allée chercher les écrits qui existaient dans le domaine et les derniers textes et les dernières directives de 2018 de Macron et des préfets qui... parlent de résorption humaine en partenariat entre l'État, les villes, les départements, les associations pour régler au mieux mais dans les faits ça n'existe pas. Dans les faits nous on a eu aucune réponse. Heu... et c'est nous qui avons y compris saisi le département, collectivité territoriale, pour dire là y'a un campement comment on fait pour travailler ensemble. Eux, n'avaient été saisis par personne et l'État est aux abonnés absents depuis le début des courriers qui datent de... février / mars 2020. Puisqu'en mars 2020 déjà, le maire de Fontenay saisi le préfet pour dire y'a un campement à Fontenay, y'a un confinement, une crise sanitaire, comment vous faites pour les mettre à l'abri ? Et... il n'a pas non plus répondu à ce courrier là. »

(Entretien, chargée de l'accueil et de l'accompagnement solidaire des étrangers, mairie de Fontenay-sous-Bois, 09 juin 2021).

« Je pense qu'il n'y a pas de politique en direction des bidonvilles et que... on en chasse un pour qu'il aille s'installer ailleurs pas plus. » (Entretien, responsable du CCAS, mairie d'Arcueil, 25 juin 2021).

Thomas Aguilera montre aussi dans sa thèse que de nombreux maires de communes d'Île-de-France ont interpellé à plusieurs reprises le gouvernement. Il affirme que « les maires

³⁴⁸Denis MERKLEN, « *Las dinámicas contemporáneas de la individuación* » in CASTEL Robert, KESSLER Gabriel, MERKLEN Denis, MURARD Numa, *Individuación, precariedad, inseguridad*, Buenos Aires, Paidós, 2013, p. 45-77.

redéfinissent le problème : des bidonvilles à gérer au niveau local comme un problème de logement ou social, on passe de nouveau aux considérations migratoires dont seul l'État est responsable. Faire des bidonvilles un problème d'immigration les dédouane d'agir en tant que responsables »³⁴⁹. Si nous ne pouvons affirmer ce décalage de la question du logement vers la question migratoire, de la part des maires et des employés de mairie du moins, on constate tout de même ce dédouanement sur la question des bidonvilles. Selon eux, elle incombe à l'État.

Dès lors, pourquoi le jour de l'expulsion les élus qui se sont tout de même déplacés n'en profitent pas pour critiquer plus ouvertement l'État représenté par les membres de la préfecture. Les enjeux électoraux peuvent être une des réponses. Dans les bidonvilles d'autres pays comme les *favelas* au Brésil, composées pour certaines de plusieurs dizaines de milliers de personnes, les habitants représentent « une masse énorme d'électeurs »³⁵⁰. À l'inverse, en France, les habitants des bidonvilles n'ont aucun poids électoral. D'une part, ils ne sont pas si nombreux et d'autre part même si les français et les roumains peuvent voter aux élections municipales, ils doivent avoir une attestation de domiciliation « pour prouver le lien avec la commune depuis au moins six mois »³⁵¹. Les expulsions à répétition limite cette obtention d'attestation et de fait le lien avec la commune. Pour toutes ces raisons, les élus ne vont pas se mobiliser pour s'opposer à l'expulsion d'un bidonville dans leur commune. Au contraire, le maintien du bidonville, comme à Arcueil par exemple, représente plus un risque électoral pour eux quand on sait que certains riverains, qui eux peuvent voter, se sont mobilisés en faveur de l'expulsion.

Ainsi, l'évacuation donne à voir l'importance que l'État mais aussi les collectivités locales accordent à ces personnes. Elles sont plus perçues comme des « indésirables » ou des « encombrants urbains » pour reprendre les termes de Michel Agier que comme des personnes dans le besoin³⁵². Les enjeux économiques et électoraux priment, il faut que ces personnes se prennent en main ou alors qu'elles disparaissent de la commune.

³⁴⁹Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 350.

³⁵⁰Camille GOIRAND, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2000, p. 78-79.

³⁵¹CNDH Romeurope, www.romeurope.org/ [En Ligne] <https://www.romeurope.org/elections-municipales-2020-meme-sans-domicile-les-citoyens-europeens-peuvent-voter/> (consulté le 04 septembre 2021).

³⁵²Michel AGIER, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

C) Ethnographie d'une expulsion partie 2 : et les habitants dans tout ça ?

1. Pour les habitants, l'évacuation n'est que le début d'une longue journée

Durant les jours qui ont précédé l'expulsion, les habitants ont préparé leurs affaires. Ils ont entreposé ce qu'ils souhaitent garder dans des valises et pour ceux qui en ont dans des véhicules. Le contraste entre la préparation des habitants et cette impression d'impréparation ou du moins de confusion orchestrée par la préfecture, analysée précédemment, est saisissant. Le 30 juin, une fois le terrain « libéré », c'est à proximité de ces véhicules que les discussions continuent. Le directeur de cabinet de la préfecture, la sous-préfète mais aussi les membres de l'association, insistent pour que les deux familles nombreuses acceptent d'aller au gymnase jusqu'à la fin de la semaine. Les familles finissent par accepter. La responsable du CCAS m'autorise à l'accompagner, elle et les habitants délogés, dans le bus qui conduit ces derniers soit vers un hôtel soit, pour la plupart, vers le gymnase. Cezar et Nicolae, les deux pères de familles avec certains de leurs enfants préfèrent prendre leur propre véhicule. Dans le bus, seuls la responsable du CCAS de la commune et moi-même accompagnons les personnes jusqu'à leur lieu d'hébergement.

Le premier arrêt est le gymnase. Après avoir fait le tour de toute l'université de laquelle dépend le gymnase, nous trouvons l'entrée du centre sportif. Une grande salle avec des bancs jouxte le gymnase à proprement parlé. Dans cette salle deux personnes d'une association mandatée par la préfecture se trouvent derrière les tables dans un coin. Les membres des familles fatigués s'assoient tous sur les bancs, ensemble, pendant que la personne du CCAS et moi-même allons vérifier que c'est bien le bon endroit auprès des personnes de l'association. C'est bien ici, deux portes ouvertes donnent à voir les lits de camp installés au milieu du terrain de sport. Ce dispositif est à peu près équivalent à ce qui est mis en place lorsque se produit une catastrophe naturelle et qu'un village est détruit par exemple. C'est d'ailleurs à la vue de ces lits de camp, que Cezar se lève et lance : « *moi je préfère la prison qu'être ici* ». Puis, Olga : « *C'est pas des conditions pour des enfants* ». Ainsi, les parents des deux familles changent d'avis et décident de partir. Nicolae retourne à son camion avec sa famille et Cezar fait de même avec la sienne. Si le premier a depuis plusieurs jours trouvé un autre terrain, ce n'est, à ma connaissance, pas le cas du second. Le chauffeur du bus avec les autres personnes pour qui une chambre d'hôtel a été trouvée, nous attendent. La responsable du CCAS et moi-même retournons donc dans l'autocar. Je me demande ce que Cezar, Olga et leurs enfants vont faire cette nuit. Heureusement j'ai un numéro de téléphone pour les joindre plus tard. Dans le bus, j'appelle Aline pour l'informer de ce qui vient de se produire au gymnase, elle me

répond au sujet de la préfecture : « *Ils disent on a appliqué la circulaire de 2018, on leur a proposé un relogement, ils n'ont pas voulu.* »

Second arrêt, les deux personnes venant de Moldavie descendent. À peine les pieds dehors, la porte de l'autobus se referme. Je vois à travers la vitre les deux personnes, dont je sais qu'elles ne maîtrisent pas du tout le français, se diriger vers l'entrée de l'hôtel. Je ne peux m'empêcher de montrer mon étonnement à la responsable du CCAS, en lui demandant pourquoi personne ne les accompagne à l'accueil. Celle-ci me répond : « *ils ont le petit papier de la DRIHL.* » Je sais que le document dont elle parle est un morceau de papier où figure simplement l'adresse de l'hôtel, où les personnes viennent d'arriver puisque le bus les a déposées devant.

Troisième étape, autre hôtel, autre commune, pour un autre couple, Vlad et Valentina, avec lesquels j'ai échangé à de nombreuses reprises dans le bidonville grâce notamment aux traductions du jeune Adam. Je décide cette fois de descendre pour les accompagner à l'accueil. Dans un premier temps, personne n'est présent pour accueillir les clients ou les personnes hébergées. Finalement un homme apparaît, j'introduis les deux personnes car elles ne parlent pas français, je me présente à mon tour rapidement et j'explique brièvement la situation. L'homme me répond : « *On a bien eu un appel, mais je n'ai pas eu de bon de réservation. Il faut appeler le Samu social.* » La responsable du CCAS voyant que nous tardons, finit par nous rejoindre. Elle appelle la directrice adjointe générale des services de la mairie d'Arcueil, cette dernière appellera la DRIHL. Alors que la personne de l'accueil fait comprendre par des gestes à Valentina et Vlad qu'ils doivent attendre dans la salle près de l'accueil, je leur dit au revoir car avec la responsable du CCAS nous devons retourner dans le bus, il y a encore un couple.

Dernière étape, autre hôtel, autre commune, plus éloignée encore du lieu où se trouvait le bidonville. Nous sommes presque dans le département de l'Essonne. La responsable du CCAS d'Arcueil et moi-même accompagnons les deux personnes. Cette fois-ci il y a trois personnes à l'accueil de l'hôtel, nous expliquons de nouveau la situation. L'une des trois personnes répond : « *On a que ça on est habitué* » (en faisant référence aux personnes hébergées par le Samu social). Contrairement à l'hôtel précédent, un jeune homme de l'accueil accompagne le couple jusqu'à leur chambre. Je décide de les suivre et j'explique à la responsable du CCAS que je n'en ai que pour quelques minutes mais si elle et le chauffeur de bus ne peuvent pas m'attendre, je me débrouillerai pour rentrer seul. Ainsi, je peux aider par des gestes et surtout en appelant Nicolae, le frère de l'homme du couple, à traduire ce que leur dit l'employé de l'hôtel. C'est aussi l'opportunité d'observer la façon dont ils sont reçus. Devant la porte de la chambre, l'employé de l'établissement

leur présente tout ce qu'ils ne peuvent pas faire : pas cuisiner, pas laver et sécher de vêtements... Avant de leur dire au revoir, je leur répète une dernière fois qu'ils peuvent rester ici cinq jours et qu'avant ce délais il faut rappeler le 115 pour pouvoir prolonger la chambre. Puis, je pars, le bus n'est plus là, c'est à ce moment précis que je me rends compte où je me trouve, une zone où il n'y a que des hôtels du type de celui que je viens de quitter et des entreprises. Je marche une vingtaine de minutes jusqu'au RER le plus proche.

2. Analyse de la seconde partie de l'expulsion : les habitants face au démantèlement et aux « solutions d'hébergement »

Tout d'abord, les habitants qui sont restés sur le terrain le matin de l'expulsion, n'ont pas opposé de résistance quant au démantèlement, dans le sens où aucune personne n'a essayé de rester sur les lieux. D'ailleurs, les agents de police une fois qu'ils ont vérifié qu'aucune personne n'est resté dans les baraques, se sont positionnés juste derrière les habitants, à quelques mètres, pour bloquer la moitié du bidonville, lorsque les discussions évoquées plus haut entre le directeur de cabinet de la préfecture et les membres de Romeurope 94 ont eu lieu. Cette scène illustre un autre contraste aussi saisissant que celui évoqué plus haut entre préparation des habitants et le semblant d'impréparation de la préfecture. Elle donne le sentiment que le dispositif policier est démesuré. D'un côté, le bloc de policiers, de l'autre, les habitants restés proches les uns des autres, la plupart avec un masque chirurgical contre le Covid-19, qui laissent finalement le terrain sans résistance physique. Bien qu'on détruit leur habitat, nous sommes loin des individus « *extrêmement agressifs* »³⁵³, dépeints par Thierry, le riverain que nous avons déjà cité dans le second chapitre, qui vit dans la résidence à environ deux-cents mètres du bidonville et qui n'est jamais entré dans celui-ci.

Ensuite, l'opposition au gymnase qui se manifeste plus tard ne signifie pas une opposition frontale au démantèlement du bidonville, les habitants vont même accepter pendant un temps cette solution à l'écoute des membres de la préfecture et surtout à l'écoute des membres de Romeurope 94. Les bénévoles bien que mécontents de la solution qui est proposée, pensent que c'est toujours mieux que dormir dehors. Pour les membres de la préfecture, c'est une solution d'hébergement qui est proposée et si les personnes peuvent l'accepter rapidement c'est mieux, ainsi ils peuvent passer à une autre affaire et les hébergements étant dans différentes communes éloignées, le risque d'une réinstallation sur le même terrain est limité. Cependant, à la vue des lits de camp au milieu du

³⁵³Extrait d'entretien avec Thierry, un riverain, 28 juin 2021.

gymnase, les habitants changent d'avis et préfèrent partir. Les uns vont s'installer ailleurs, j'apprendrai par la suite qu'il s'agit d'une maison abandonnée, et les autres vont errer, à la recherche d'un autre terrain où reconstruire un bidonville. Les habitants s'opposent d'une certaine manière, sans violence, à une solution d'hébergement. De même, parmi les habitants qui ont quitté le bidonville la nuit précédant l'expulsion, l'oncle et la tante d'Adam sont allés dans la chambre d'hôtel du 115 dont ils bénéficient depuis plusieurs mois, alors qu'ils vivaient dans le bidonville. La chambre d'hôtel représente une solution de secours ponctuelle, dont ils sont les seuls à bénéficier car ils ont passé un accord informel avec le gérant de l'établissement. Ces deux exemples s'apparentent à ce qu'Alexandra Clavé-Mercier et Martin Olivera appellent « une résistance non résistante »³⁵⁴ :

« Il s'agit en effet pour ces migrants de conserver leur autonomie et leur libre arbitre, tout en composant avec un environnement contraignant et des injonctions contradictoires. Dès lors, l'autonomie effective des "bénéficiaires" ne peut se maintenir et se développer qu'en jouant sur les malentendus et l'équivocité, afin de s'extraire des formes de domination fondées sur une négation de leur qualité de sujets³⁵⁵. »

Ainsi, bien que les contraintes soient différentes, qu'il s'agisse des personnes qui refusent d'aller dormir dans le gymnase le jour du démantèlement ou de celles qui bénéficient d'une chambre d'hôtel ont vécues pendant plusieurs mois sur le terrain d'Arcueil, elles « choisissent » toutes le bidonville³⁵⁶. Nous reviendrons sur les limites de l'hébergement à l'hôtel qui peuvent expliquer ce « choix ». Ce dernier exemple, la famille qui s'est arrangée pour avoir une chambre d'hôtel alors qu'elle vit en bidonville, rappelle aussi ce que le sociologue Erving Goffman nomme les « adaptations secondaires »³⁵⁷. Ces dernières caractérisent « toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et

³⁵⁴Alexandra CLAVÉ-MERCIER et Martin OLIVERA, *op. cit.*

³⁵⁵ *Ibid*, p. 201.

³⁵⁶Yves GRAFMEYER, « Approches sociologiques des choix résidentiels » in AUTHIER Jean-Yves, BONVALET Catherine et LÉVY Jean-Pierre, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2010, p. 40.

³⁵⁷Erving GOFFMAN, « Adaptations primaires et adaptations secondaires », in GOFFMAN Erving, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 245.

partant à ce qu'il devrait être ³⁵⁸. » Elles permettent à l'individu de « s'écarter du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement³⁵⁹. »

En outre, cette description donne à voir comment les habitants sont finalement livrés à eux-mêmes. Autant sur le terrain où été implanté le bidonville, durant les derniers jours, ils étaient l'objet de toutes les attentions, avec leurs noms inscrits dans différents fichiers de l'association Acina, de la DRIHL et aussi de Romeurope 94, autant dans le bus ils se retrouvent presque seuls avant de l'être totalement. En effet, une fois dans le bus, les acteurs ne sont plus les mêmes, la sous-préfète, le directeur de cabinet de la préfecture, le divisionnaire, les élus et les membres des associations ne sont plus là. Puis, les désormais « anciens » habitants du bidonville, qui ont eu la chance de bénéficier d'une chambre d'hôtel, sont déposés par l'autocar à l'adresse indiquée sans un mot. Ils ne parlent pas français et dans les autres établissements où nous nous sommes rendus nous avons bien remarqué que les employés ne parlent pas roumain ou romani. Au-delà de la barrière de la langue, la manière dont ils sont reçus les isole davantage, ils ne sont pas perçus comme des clients bien que l'hôtel va tout de même percevoir de l'argent grâce à eux. Tout ce qu'ils ne peuvent pas faire leur ait bien rappelé et non l'inverse, de surcroît, certains établissements n'ont pas reçu la confirmation du Samu social concernant les personnes à héberger, il faut donc les faire patienter avant de les accepter ou les refuser. En d'autres termes, l'accueil qui leur ait réservé par les employés des hôtels a pour effet de rappeler à ces personnes leur « statut d'assistés et de consacrer leur échec »³⁶⁰. Pour les personnes à qui le gymnase a été proposé, elles repartent seules à la recherche d'un nouveau terrain où s'installer. C'est aussi pour montrer cette rupture, entre le moment où le terrain est évacué et l'arrivée dans le lieu d'hébergement, que nous avons divisé en deux cette ethnographie du démantèlement du bidonville.

Enfin, cette description montre l'inefficacité des expulsions dans la mesure où les personnes se réinstallent sur d'autres terrains, comme nous le verrons dans le dernier chapitre, et également les limites du relogement par le Samu social dans les hôtels dont les capacités sont limitées et inappropriées. Ces capacités d'accueil vont semble-t-il encore se réduire avec la fin de la pandémie si on en croit le directeur de cabinet de la préfecture. Ce dernier, devant le bidonville d'Arcueil, vide de tout occupant, me dit : « *Pendant, le Covid il y avait des hôtels parce qu'il n'y avait pas de*

³⁵⁸ *Idem.*

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ Dominique SCHNAPPER, *op. cit.*, p. 30.

touristes. Les hôteliers étaient d'accord pour accueillir des personnes du 115 maintenant il y en a moins. » Cette simple phrase suffit à montrer que le dispositif actuel d'hébergement est inadapté. En effet, le directeur de cabinet de la préfecture signifie que pendant les différents confinements liés à la crise sanitaire, le système de relogement a mieux fonctionné qu'en temps normal car plus de chambres d'hôtels étaient disponibles. Cette affirmation du haut fonctionnaire est aussi une manière pour ce dernier de justifier le manque de places dans les hôtels et donc la proposition d'hébergement dans un gymnase. En outre, le relogement en chambre d'hôtel est inapproprié pour les activités informelles comme la ferraille : stocker les matériaux trouvés, les trier avant d'aller les revendre est impossible à l'hôtel. Les tâches domestiques quotidiennes sont également limitées, impossibilité de cuisiner ou de laver son linge dans la chambre et les hôtels ne sont pas équipés de laverie. Dans *Éxilés : ce qu'habiter à l'hôtel veut dire*³⁶¹, les sociologues Laetitia Overney et Jean-François Laé s'interrogent sur la possibilité d'habiter et plus largement de vivre dans les chambres de ce type d'hôtels. Cette récente publication donne à voir les difficultés rencontrées par les personnes hébergées dans ce genre d'établissement, elle fait écho à celles déjà mentionnées par certains habitants durant notre enquête qui privilégient le bidonville. En outre, l'emplacement du dernier hôtel, où sont hébergés l'oncle et la tante d'Adam, ne facilite pas non plus la recherche d'emploi formel, même le bidonville était plus proche des villes que l'hôtel. Tout comme le montre la démographe Véronique Dupont sur les démolitions de bidonvilles à Delhi en Inde, le relogement à l'hôtel de certains habitants d'Arcueil est l'illustration d'« un changement d'échelle de la ségrégation : d'une ségrégation à l'intérieur du quartier (...) vers une ségrégation socio-spatiale à l'échelle de l'agglomération urbaine »³⁶². Le bidonville se trouvait certes à la périphérie d'une commune mais à l'intérieur de celle-ci, dans un quartier à quelques minutes de l'école, des transports en communs, l'hôtel est loin de tout ça, situé « en périphérie des villes et à proximité des grands axes de circulation »³⁶³.

Cette seconde partie centrée sur les habitants permet de ne pas oublier ce qui semble l'avoir été durant le démantèlement du bidonville, le sort de ces personnes délogées. Leur dédier une partie

³⁶¹Laetitia OVERNEY et Jean-François LAÉ, *Éxilés : ce qu'habiter à l'hôtel veut dire*, Paris, Editions du Puca, 2021. L'ouvrage est en ligne en libre accès au format PDF http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/exiles_hotels2501web.pdf (consulté le 25 août 2021).

³⁶² Véronique DUPONT, « Des camps de squatters au nettoyage urbain : processus et enjeux de catégorisation autour du slum à Delhi », *L'Année sociologique*, vol. 68, N° 1, 2018, p. 62.

³⁶³Laetitia OVERNEY et Jean-François LAÉ, *op. cit.*, p. 23.

dans la description de l'expulsion est aussi une façon de tenter de se mettre à leur place et de montrer que malgré toutes les contraintes qu'engendre la destruction de leur lieu de vie, elles ont toujours une marge de manoeuvre, aussi faible soit-elle, qui leur permet de rester des sujets actifs. À l'inverse des bidonvillois relogés en cité de transit au début des années 1970 décrits par Colette Pétonnet : « Les gens sont dépossédés de leur pouvoir de décision, de leur capacité d'invention, de leur volonté. Leur sort leur échappe »³⁶⁴.

³⁶⁴Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 50.

Conclusion du quatrième chapitre

Ce chapitre a permis de montrer que l'expulsion est un moment tragique et violent pour les habitants, les militants qui soutiennent ces derniers et l'étudiant chercheur qui assiste à cette mobilité imposée. Cette période du cycle de vie du bidonville commence en réalité plusieurs jours voire semaines avant l'expulsion.

Nous avons analysé l'intensification de la pression policière sur les habitants pour les inciter à quitter le bidonville avant la date fixée par la préfecture. Il s'agit bien d'une stratégie de l'« auto-expulsion », les différents exemples issus du terrain montre qu'Arcueil n'est pas un cas isolé. Sur cette même période, les membres bénévoles ou non de différentes associations accentuent également leurs venues dans le bidonville. Ces organisations n'ont pas le même objectif ni le même type d'actions mais leurs membres comme les agents de police, jouent également un rôle de *Street-Level Bureaucrats*. En effet, chacune de ces visites illustre le pouvoir discrétionnaire que ces personnes exercent quand elles sont en contact direct avec les habitants ainsi que l'autonomie dont elles bénéficient vis-à-vis de l'organisation qu'elles représentent. Ces différents acteurs bien qu'ils ne connaissent pas encore la date exacte de l'expulsion tentent de peser sur le déroulement de celle-ci.

Ensuite, en nous basant sur l'expérience d'Arcueil, nous avons réalisé une ethnographie de l'expulsion d'un bidonville. Celle-ci a été scindée en deux parties pour rendre compte de nombreux aspects. Tout d'abord, pour montrer cette dualité entre d'un côté l'impression d'un manque d'organisation, la responsabilisation puis l'indifférence une fois le terrain libéré, et de l'autre, la dignité, l'organisation et l'inquiétude. En effet, les habitants sont inquiets car pour certains, ils ne savent pas où ils vont aller vivre dans quelques heures. À l'incertitude des revenus, du moyen et long terme, s'ajoute l'incertitude à très court terme. D'ailleurs, aujourd'hui, ils ne sont pas allés travailler, ce qui signifie qu'ils n'auront pas de revenus. Puis, le jour du démantèlement, il y a une rupture entre le moment où le terrain est évacué et l'hébergement, si tenté qu'on puisse parler d'hébergement dans ce cas précis. En effet, les acteurs ne sont plus les mêmes, la sous-préfète, le directeur de cabinet de la préfecture, le divisionnaire, les élus et les membres de l'association ne sont plus là pour accompagner les habitants dans le bus, au gymnase ou à l'hôtel. C'est donc aussi pour rendre compte de cette rupture que l'ethnographie a été divisée en deux parties.

En outre, cette description donne à voir l'ironie de la situation. D'une part, ceux qui prônent la responsabilisation des habitants des bidonvilles n'assument pas leurs engagements. D'autre part,

l'ironie de prétendre vouloir détruire ces habitats indignes pour finalement aggraver la situation en proposant une mise à l'abri qui s'apparente plus à une mise à la rue. De manière plus générale, l'évacuation à elle seule illustre la contradiction déjà mise en avant par Carine Fouteau, à savoir que des décideurs politiques, au niveau national mais aussi local, reprochent aux habitants des bidonvilles « de ne pas s'intégrer tout en les empêchant de tisser des liens en les expulsant d'une ville à l'autre »³⁶⁵.

Le jour même de l'expulsion, il y a beaucoup plus de personnes de l'extérieur qu'à l'accoutumée, comme si ceux qui ne voulaient pas voir cet endroit jusque-là le regardaient enfin, mais c'est son dernier jour, dernier jour sur ce terrain...

³⁶⁵ Carine FOUTEAU, « Hors du commun, hors des communes. De Ris-Orangis à Grigny, un an dans la vie d'un bidonville » in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 87.

Chapitre 5 : Après l'expulsion

A) Période d'errance

Tous les habitants sont confrontés à une période d'errance, certains juste avant l'expulsion et la majorité après celle-ci. Comme nous l'avons vu, après le démantèlement du bidonville, tous les habitants n'ont pas les mêmes solutions d'hébergement qui leur sont proposées, mais malgré cette différence tous vont errer pour une durée plus ou moins longue. Puis, à l'errance succède la résilience.

1. Différents niveaux d'errance

Pour illustrer différentes trajectoires, nous avons réalisé une sorte de typologie des errances, partie intégrante du parcours résidentiel des habitants du bidonville une fois celui-ci démantelé ou sur le point de l'être.

L'errance des « prévoyants »

Si la date de l'expulsion est décidée au dernier moment par la préfecture, comme évoqué précédemment, des signaux amènent les habitants à penser que l'expulsion du bidonville est proche. En outre, lorsque les membres d'associations comme Romeurope 94 ont la confirmation qu'une expulsion va avoir lieu, ils communiquent l'information aux habitants. Parmi ces derniers, certains vont errer, les jours précédant le démantèlement, à la recherche d'un squat ou d'un autre terrain pour construire un nouveau *platz*. Ils parcourent plusieurs villes et repèrent les terrains possibles où s'installer, parfois en faisant la ferraille. C'est le cas de Nicolae qui a trouvé une maison abandonnée. Il fait partie de ceux qui ont « un squat d'avance » pour reprendre l'expression de Grégoire Cousin et Olivier Legros³⁶⁶. En effet, si Nicolae est bien présent avec sa famille le jour de l'expulsion du bidonville d'Arcueil, il a déjà déménagé la plupart de ses affaires dans ce futur squat et une autre partie est encore dans son camion. Avec sa femme et ses six enfants, il ne peut pas bénéficier d'une chambre d'hôtel, il fait partie de ceux à qui est proposé le gymnase comme

³⁶⁶Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, n° 700, 2014, p. 1277.

solution d'hébergement pour cinq nuits. Bien que nous ne savons pas combien de jours il a cherché avant de trouver cette maison, nous l'avons vu déménager la majorité des affaires de sa baraque, avec l'aide de son frère, deux jours avant le démantèlement. Évoquée ainsi, cette situation paraît presque rassurante, mais l'inquiétude liée à l'incertitude de l'habitat demeure. Nicolae ne sait pas combien de temps lui et sa famille vont pouvoir rester dans le nouveau squat. Il espère aussi que lui et sa famille seront hébergés, c'est pour cela qu'il est présent le jour du démantèlement.

Nicolae n'est pas le seul à prévoir une solution de secours. À Fontenay-sous-Bois, Eduard avec sa compagne, ses enfants et quelques membres de la famille de sa compagne ont aussi fait le choix de déménager sur un nouveau terrain, même si à l'heure où sont écrites ces lignes, le bidonville de Fontenay-sous-Bois existe toujours. Eduard tout comme Nicolae font partie de ceux que nous avons appelé les « prévoyants ». Cette dénomination ne remet nullement en cause la perspicacité et l'organisation des autres, surtout que nombreuses sont les personnes qui ont connu ou vont certainement connaître plusieurs expulsions dans leur vie, parfois elles font partie des « prévoyants », parfois non. Les terrains disponibles se font rares, les « marges urbaines ont généralement été valorisées dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain »³⁶⁷, le lieu duquel ils sont expulsés en est un exemple. C'est pourquoi cette situation est moins fréquente que celles qui suivent.

L'errance à partir du jour de l'expulsion

D'autres n'ont pas trouvé de terrain libre ou de squat, ils se retrouvent donc sans rien le jour du démantèlement de leur lieu de vie, ou comme dans le cas d'Arcueil, ils ont une proposition d'hébergement pour cinq nuits dans un gymnase. Comme nous l'avons déjà mentionné, certains ont fait le choix de l'errance plutôt que du gymnase dans l'espoir de trouver un nouvel espace où s'installer. C'est le cas d'Olga, Cezar et leurs enfants.

En effet, lors de cette longue journée du 30 juin 2021, en fin d'après-midi, j'appelle les membres des deux familles qui sont partis du gymnase. Tout d'abord, Nicolae me confirme bien qu'il a trouvé un endroit pour lui et sa famille : « *pas platz, maison* »³⁶⁸. Puis, je contacte Olga qui m'affirme : « *On a pas trouvé le platz. J'ai appelé le 115, jusqu'à qu'il va trouver quelque chose il*

³⁶⁷ *Idem*, p. 1281.

³⁶⁸ Extrait de carnet de terrain du 30 juin 2021.

*va envoyer un message mais pour l'instant il y a pas de place »*³⁶⁹. Je décide donc d'appeler le 115 pour eux. Je suis surpris, contrairement aux jours précédents, quelqu'un décroche alors que j'attends depuis moins d'une heure. Je commence à connaître la procédure, je communique le nombre de personnes concernées et j'explique que ces dernières vivaient dans un bidonville qui a été détruit le matin même à Arcueil, puis je fournis les dates de naissance d'Olga et celle de son conjoint. Après m'avoir transféré vers le 115 du Val-de-Marne, seconde surprise, le deuxième interlocuteur me dit « *on a trouvé une réorientation pour la famille »*³⁷⁰. Puis, l'écoutant du Samu social me communique l'adresse de l'établissement, celui-ci se situe dans le département du Val-d'Oise, soit à 56 minutes en voiture ou 1 h 56 en transport en commun du terrain où était le bidonville d'Arcueil. Je rappelle donc Olga qui me remercie et me confirme qu'elle, Cezar et les enfants vont s'y rendre. Environ deux heures plus tard, Olga me rappelle pour me dire qu'ils sont bien arrivés à l'hôtel mais que l'hôtelier affirme que seules cinq personnes peuvent avoir accès à une chambre, or, ils sont neuf. C'est pourquoi lors de son appel, elle est déjà en train de retourner à la voiture pour rejoindre Cezar et ses enfants. Son téléphone portable n'ayant plus de batterie, je perds le contact avec elle. Deux jours plus tard, elle m'envoie un message pour me dire qu'ils n'ont pas dormi à l'hôtel. Le 09 juillet j'arrive à communiquer avec son fils par téléphone, il me dit : « *On est dans un petit camp. On a emprunté une tente »*. Puis : « *c'est beaucoup mieux que de la voiture »*³⁷¹. Je lui demande donc combien de temps ils ont dormi dans la voiture auquel il répond : « *Depuis le camp il s'est cassé jusqu'à maintenant deux jours »*³⁷². Cela signifie donc que la famille composée de deux adultes et de sept enfants a dormi dans une voiture durant huit nuits avant de trouver un nouveau terrain dans le Val-de-Marne. Selon le fils de Cezar, c'est grâce à un ami de ce dernier qu'ils ont pu s'installer sur ce terrain. Depuis la destruction de leur lieu de vie ils ont donc erré pendant plus d'une semaine.

³⁶⁹Extrait de carnet de terrain du 30 juin 2021.

³⁷⁰Extrait de carnet de terrain du 30 juin 2021.

³⁷¹Extrait de carnet de terrain du 09 juillet 2021.

³⁷²Extrait de carnet de terrain du 09 juillet 2021.

L'errance après l'hébergement

Enfin, même ceux qui ont pu bénéficier d'un hébergement dans une chambre d'hôtel ne sont pas à l'abri d'être remis à la rue et donc d'errer de nouveau.

D'une part, l'hébergement est limité à quelques nuits. Dans le cas d'Arcueil, il s'agit de cinq nuits. D'autre part, s'il est possible de renouveler sa demande d'hébergement en hôtel, le Samu social est difficilement joignable en composant le 115 comme nous l'avons déjà présenté, et si une personne arrive à joindre un écoutant du Samu social, il est nécessaire qu'elle ait une certaine maîtrise de la langue française, autrement il est difficile de communiquer les informations demandées pour un renouvellement. De plus, les places sont limitées, l'hébergement d'urgence n'est pas dédié aux personnes ayant vécu en bidonville. Enfin, comme évoqué dans le chapitre précédent, la chambre d'hôtel n'est pas adaptée pour pratiquer la ferraille, chercher un emploi formel, cuisiner ou encore laver les vêtements. Ces quelques jours à l'hôtel ont donc pour résultat des dépenses et non des rentrées d'argent.

Pour toutes ces raisons, Sonia et Petru sont reparties en Roumanie après avoir été hébergés à l'hôtel avec deux de leurs enfants. Leurs filles, les deux plus grandes, 8 et 10 ans, sont reparties avec leur grand-mère en Roumanie quelques jours avant la destruction du bidonville. Après trois semaines, Sonia, Petru et leurs enfants sont revenus en France pour s'installer sur un nouveau terrain dans le Val-de-Marne, de nouveau.

Hormis le cas d'Eduard et de sa famille, qui est exceptionnel dans la mesure où ils ont changé de terrain bien avant le démantèlement de leur lieu de vie, puisque le bidonville est toujours debout aujourd'hui, l'errance intervient généralement soit peu de jours avant le démantèlement soit dans les jours qui suivent celui-ci. Dans tous les cas de figures, cette période du cycle de vie du bidonville donne à voir, avec plus d'acuité que les précédentes, la place de ces personnes dans la société qui est assez proche de celle du vagabond à la fin du Moyen Âge décrite par le sociologue Robert Castel. « Dans la grande majorité des cas, l'état de vagabond est l'aboutissement d'une trajectoire commençant par une rupture par rapport à un premier enracinement territorial et se poursuivant par une série d'errances »³⁷³.

³⁷³ Robert CASTEL, « Les marginaux dans l'histoire », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 37.

2. Éclatement de liens sociaux, éclatement sur le territoire et contradiction dans les politiques menées en direction des bidonvilles

Les liens entre les habitants du bidonville se fragilisent au moment du démantèlement. Le cas d'Arcueil en est un exemple patent. Certains ont bénéficié de solutions d'hébergement à l'hôtel d'autres non. Des personnes ont trouvé une solution en amont, mais pour leur famille, pas pour les voisins du bidonville. Les solidarités primaires s'effritent de fait et ce processus s'aggrave pendant les périodes d'errance.

Au-delà des liens entre habitants du *platz*, se sont aussi les liens avec l'extérieur qui se fragilisent avec l'expulsion. Le ferrailleur qui rachète la ferraille à Cezar et aux autres ne les reverra pas s'ils s'implantent dans un territoire éloigné. Les commerçants qu'évoquait Adrian dans le troisième chapitre, avec qui les habitants avaient établi une certaine confiance, ne pourront plus leur avancer quelques euros qu'ils rembourseront la prochaine fois. Le jour du démantèlement et les jours qui suivent, les enfants ne vont pas à l'école. Quelques-uns, comme Adam, retourneront au collège à la rentrée mais d'autres arrêteront l'école pour une période bien plus longue, certains changeront d'établissements ou n'y retourneront pas. Les lieux où les personnes vont mendier, où elles savent qu'il y a beaucoup de passage, sont abandonnés. Les riverains comme Paula qui donnent des fruits et des légumes ne peuvent plus aider les voisins du bidonville si ces derniers disparaissent sans pouvoir dire où ils vont. En d'autres termes, « au cours de ces errances, l'individu se désocialise »³⁷⁴.

À cet effritement des liens sociaux qui fait déjà suite à la destruction matérielle de leur lieu de vie et d'une partie de leurs biens, à plusieurs journées sans revenu, la politique des expulsions systématiques sans relogement vulnérabilise aussi sur le long terme ces personnes et tous les Roms vivant en bidonville. En effet, en créant de fait des « nomades urbains »³⁷⁵, elle renforce l'amalgame entre eux et les Gens du voyage évoqué dans le premier chapitre ainsi que les préjugés à leurs égards mentionnés dans le second chapitre. Ces derniers véhiculent à leur tour l'idée que ces personnes ne souhaitent pas s'intégrer. « L'invocation récurrente du nomadisme interdit par exemple de penser les Roms au prisme de la pauvreté, qu'ils partagent avec d'autres »³⁷⁶.

³⁷⁴ *Idem.*

³⁷⁵ Véronique DUPONT, « Création de nomades urbains et appauvrissement. Impact des politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi », *Revue Tiers Monde*, n° 201, p. 37.

³⁷⁶ Éric FASSIN, *op. cit.*, p. 21.

En outre, suite au démantèlement, la préfecture avec le concours du Samu social et de la DRIHL, éparpille ces personnes dans tout le département ou parfois dans le département voisin. Nous faisons ici référence aux hôtels et au gymnase déjà évoqués dans le chapitre précédent, tous situés dans des communes différentes, éloignées les unes des autres. La solution d'hébergement quand elle a lieu est de courte durée, passé cette période les habitants errent et finissent par s'installer ailleurs, sur d'autres terrains sans titre de propriété. Dans ce sens, nous partageons le constat de Thomas Aguilera quand il affirme que : « les politiques publiques produisent de l'illégalité tout autant qu'elles ne la résorbent »³⁷⁷.

Afin de ne pas être totalement désocialisés – nous l'avons fait remarquer avec tous les bouts de trajectoires présentés plus haut –, durant la période d'errance les individus cherchent un terrain dans une commune proche de celle où était implanté le bidonville où ils vivaient. Nicolae et sa famille sont installés dans une commune, Olga, Cezar et leurs enfants dans une autre, Sonia, Petru et leurs enfants dans une troisième. Tous ces anciens habitants du bidonville d'Arcueil, et la liste n'est pas exhaustive, se retrouvent réparties sur trois lieux différents dans le même département. De même, les personnes qui étaient installées dans le bidonville de Créteil vivent désormais sur un terrain dans une autre commune du département. Ce constat est partagé par plusieurs chercheurs qui ont travaillé sur les bidonvilles français comme Thomas Aguilera³⁷⁸, Grégoire Cousin et Olivier Legros³⁷⁹, ou plus récemment Céline Véniat qui affirme : « on note une circularité locale dans le choix des lieux d'installation en lien avec une connaissance de la ville »³⁸⁰. Si comme l'affirme Denis Merklen, cette « assignation locale est une menace » car elle ne permet pas de participer pleinement à la société³⁸¹, c'est le seul outil que ces personnes ont à leur disposition.

Enfin, cet éclatement sur le territoire, même limité au niveau départemental, va à l'encontre des objectifs affichés de la politique en direction des bidonvilles ces dernières années. En effet, dans la récente instruction du 25 janvier 2018, il est écrit :

« Alors que nombre de ces situations d'occupation illicite et d'habitat très précaire perdurent ou se déplacent au sein d'un même territoire, donnant parfois le sentiment d'un enlèvement, **il est nécessaire aujourd'hui de donner une nouvelle impulsion à l'action de l'État dans ce domaine,**

³⁷⁷Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 54.

³⁷⁸*Ibid.*

³⁷⁹Grégoire COUSIN, Olivier LEGROS, *op. cit.*, 2014.

³⁸⁰ Céline VÉNIAT, *op. cit.*, p. 125.

³⁸¹Denis MERKLEN, « L'inscription territoriale des classes populaires... *op. cit.*, p. 93.

en fixant pour les 5 années à venir un objectif de résorption durable de ces bidonvilles³⁸². » (les mots en gras le sont aussi dans le document original)

Les évacuations des bidonvilles d’Arcueil et de Créteil qui ont eu lieu respectivement le 30 juin 2021 et le 27 juillet 2021 ne vont pas dans le sens de la résorption durable prônée dans l’instruction.

L’analogie avec le vagabond de la fin du Moyen Âge décrit par Robert Castel pourrait en réalité être reprise avant cette période de l’après-expulsion. En effet, lorsque le sociologue français compare le vagabond de la fin du Moyen Âge et des personnes des années 1990, c’est pour rendre compte de l’instabilité qui résulte de la précarisation des conditions de travail, du chômage élevé et de l’affaiblissement des rapports sociaux de cette dernière période. Or, les habitants des bidonvilles, comme nous l’avons vu dans les chapitres précédents, travaillent dans des conditions extrêmement précaires qui sont les conséquences, en partie, de ce que décrit Robert Castel. Toutefois, reprendre cette analogie ici avec la perte de leur lieu de vie et l’errance qui s’en suit, nous paraît davantage éclairant.

En outre, cette période d’errance suivie de cette volonté de se réinstaller dans un terrain proche donne à voir également avec pertinence en quoi, ces personnes correspondent à l’« étranger » au sens de Georg Simmel.

« Si l’errance, qui consiste à s’affranchir de tout point donné dans l’espace, représente l’antithèse conceptuelle du fait de se fixer en un point de ce type, alors la forme sociologique de l’« étranger » représente en quelque sorte l’union des deux dispositions — phénomène qui, toutefois, montre que le rapport à l’espace n’est, d’une part, que la condition et, d’autre part, le symbole des rapports aux hommes.³⁸³ »

Ces premières lignes de *Digressions sur l’étranger* permettent de saisir cette tension entre l’errance subie et cette nécessité d’être rattaché à un territoire local, en l’occurrence le département du Val-de-Marne. Si nous avons conscience, tout comme pour l’analogie du vagabond reprise précédemment, que par l’« étranger » Georg Simmel donne à voir la position ambiguë de ce dernier pas seulement dans son rapport strict à l’espace, elle prend tout son sens ici.

B) Reconstruire pour mieux repartir ?

³⁸²Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

³⁸³ Georg SIMMEL, *Digressions sur l’étranger*, in SIMMEL Georg, *L’étranger et autres textes*, Paris, Payot & Rivages, 2019, p. 13.

Toutes les personnes avec qui nous avons pu garder contact après les démantèlements d'Arcueil et de Créteil se sont donc réinstallées ailleurs, soit dans une maison vide de tout occupant soit pour la majorité sur des friches. Elles ont toutes traversé cette période d'errance et les nombreux obstacles évoqués plus haut. Malgré tout, elles font preuve de résilience. Eduard, sa compagne, ses enfants et quelques membres de la famille de sa compagne, eux, n'ont pas connu d'expulsion récemment puisqu'ils ont quitté le bidonville de Fontenay-sous-Bois avant que celui-ci ne soit détruit mais ils repartent presque à zéro comme les autres. D'autant plus que le terrain sur lequel ils se sont installés est vierge, sans habitants ni constructions ou infrastructures existantes. Je me suis rendu à plusieurs reprises sur ce terrain durant cette phase d'installation et de ce fait j'ai pu observer l'évolution sur plusieurs semaines de la reconstruction matérielle, soit l'agrandissement du bidonville, ainsi que la reprise des activités informelles. C'est pourquoi nous évoquerons surtout ce cas précis dans la sous-partie qui suit. Dans un second temps, nous montrerons aussi la reconstruction des liens sociaux, pas directement liés aux activités informelles pratiquées. Nous comparerons le cas de la famille d'Eduard avec celles des personnes expulsées du bidonville d'Arcueil, qui depuis sont donc dispersées sur plusieurs communes, chacune occupe une position, qui peut évoluer, sur un continuum qui va de l'autonomie à l'hétéronomie pour cette nouvelle installation. En d'autres termes, certains font plus appel que d'autres à l'aide extérieure, en l'occurrence aux associations Romeurope 94 et le Comede, au moment de cette réimplantation. Nous essaierons de voir pourquoi et comment ces comportements évoluent. Ainsi, nous interrogerons le rôle de « derniers remparts face à la marginalisation avancée » des associations³⁸⁴, en mobilisant de nouveau le concept de « distance institutionnelle »³⁸⁵.

1. La reconstruction ailleurs

Avant de pouvoir reconstruire, il faut déjà trouver un terrain où s'installer. Un endroit suffisamment grand pour que puisse vivre toute la famille, nucléaire ou élargie et également pour pratiquer la ferraille qui nécessite un espace de stockage important. De plus, ce terrain ne doit pas être trop visible de l'extérieur car, comme déjà évoqué, les 48 premières heures sont cruciales pour pouvoir rester plusieurs mois. Comme le soulignait déjà Colette Pétonnet : « les premiers prennent

³⁸⁴Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 395.

³⁸⁵Denis MERKLEN, « L'inscription territoriale des classes populaires... » *op. cit.*, p. 89.

le risque d'être expulsés »³⁸⁶. Il y a donc une tension entre deux impératifs : la surface et la discrétion. Pour ces raisons, trouver un terrain « incombe à des habitants expérimentés qui ont déjà une connaissance de l'environnement urbain local et des compétences pratiques pour lire la ville »³⁸⁷.

Après plusieurs semaines de recherche, Eduard a finalement trouvé un terrain assez grand pour que lui et 16 autres personnes puissent y vivre. La première fois que je me rends sur ce lieu, malgré les indications que m'a envoyé Eduard, je mets du temps à le trouver. En effet, après avoir pris un RER, un bus et effectué une marche d'une dizaine de minutes, j'aperçois au bord de la route, près d'un pont sur lequel passent les véhicules engagés sur l'autoroute, des baraques auto-construites. Je rentre par l'ouverture à côté du grillage, une femme que je n'ai jamais vue à Fontenay-sous-Bois me fait comprendre qu'elle ne connaît pas Eduard. Il s'agit bien d'un *platz* mais ce n'est pas celui que je cherche. Eduard n'étant pas joignable, je continue donc en suivant les indications que je possède. Après une nouvelle marche de dix minutes, je trouve, de nouveau, des maisons auto-construites. J'aperçois au loin Eduard et d'autres personnes qui me font des signes du bras, au milieu de ce grand terrain à moitié en friche qui longe l'autoroute, cette fois c'est le bon endroit. Le nouveau *platz* est seulement constitué de deux baraques en bois (portes et planches de différentes dimensions récupérées à l'extérieur), d'une petite caravane et de deux tentes. Selon Cosmin, la construction de chaque baraque a nécessité six personnes pour une durée de deux ou trois jours. Certains dorment dans les tentes le temps de construire d'autres baraques. Trois semaines plus tard, les habitants ont installé des bâches sur les grillages qui entourent le terrain et deux baraques supplémentaires, un peu plus spacieuses que les autres, ont été construites. Il faut aussi comprendre que le temps de reconstruire est du temps en moins passé à faire la ferraille et donc des revenus en moins, même si Eduard a visiblement recommencé la ferraille. Il me montre les blocs de pierres qui ont été posés selon ses propos par : « *la police avec la main droite du propriétaire* »³⁸⁸. Ces derniers ont été placés initialement devant l'entrée principale du bidonville pour empêcher les véhicules de circuler, mais Eduard et les autres habitants sont arrivés à les déplacer pour faire rentrer les camions chargés de ferraille. Cette reprise d'activité traduit un certain

³⁸⁶ Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 41.

³⁸⁷ Céline VÉNIAT, « Se faire un *platz* dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation... », *op. cit.*, p. 132.

³⁸⁸ Extrait de carnet de terrain du 05 octobre 2021. Traduit de l'espagnol : « *la policia, con la mano derecha del dueño* ».

ancrage dans la ville et ses alentours, Eduard sait où aller collecter la ferraille et surtout où la revendre.

Quant aux familles qui vivaient à Arcueil, il y en a avec lesquelles j'ai pu reprendre contact. Peu de temps après l'échec de l'hébergement à l'hôtel dans le Val-d'Oise, l'un des fils d'Olga m'a communiqué la ville où ils se sont réinstallés mais sans parvenir à me dire où précisément. Puis, j'ai perdu contact avec eux, le seul numéro que j'avais n'était plus valable. C'est seulement plusieurs semaines plus tard que nous avons pu, avec Aline, nous rendre sur ce terrain. Il s'agit d'un bidonville où vivent plus de cent cinquante personnes selon les habitants eux-mêmes et au vu du nombre de baraques informelles ce chiffre semble plausible. Tout comme l'exemple précédent, ces baraques se trouvent à quelques mètres d'une autoroute. Olga et sa famille se sont donc installées dans un *platz* existant où ils ont reconstruit leur maison. De même, Sonia et Petru, après être retournés en Roumanie quelques semaines, se sont installés en septembre dans un *platz* déjà ouvert depuis plus d'un mois par un ancien habitant d'Arcueil qui était parti avant l'expulsion. Ce dernier lieu, contrairement aux autres, n'est pas proche d'une autoroute mais très proche d'habitations formelles. Actuellement, vingt-sept personnes vivent dans ce *platz*. Un futur projet immobilier est déjà prévu sur ce terrain. Enfin, comme nous l'avons déjà mentionné, Nicolae et sa famille sont installés dans une maison. J'ai eu moins de mal à trouver ce lieu que les précédents car Adam, le fils de Nicolae, a pu me communiquer une adresse précise. En cela notamment le squat est différent du bidonville.

Ces exemples issus de l'enquête de terrain donnent à voir la difficulté à localiser les nouveaux emplacements. Pour la sociologue Céline Véniat, il s'agit d'« une stratégie d'invisibilisation »³⁸⁹. Sans nier que les habitants souhaitent rester discret – les deux premiers jours comme nous l'avons déjà évoqué et l'installation de bâches témoignent de cette discrétion –, il faut tout de même mentionner que le choix du lieu est limité. En d'autres termes, l'invisibilisation n'est pas la seule explication à ces emplacements. Les terrains suffisamment importants pour vivre à plusieurs familles en centre-ville sont rares. Tout comme les bidonvilles d'Arcueil, de Créteil et de Fontenay-sous-Bois, le nouvel emplacement où est réinstallée la famille d'Eduard se trouve très proche d'une autoroute et à la frontière avec la commune voisine. Il en va de même pour le terrain où se trouvent désormais Olga, Cezar et leurs enfants. « Se faire une place dans une ville qui est déjà là, bâtie, prise, occupée, implique toujours la forcer, transgresser son ordre, chercher à profiter

³⁸⁹ Céline VÉNIAT, « Se faire un *platz* dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation... », *op. cit.*, p. 133.

au maximum de ses interstices »³⁹⁰. Ces caractéristiques géographiques communes aux différents terrains donnent à voir la « forme ultime de la ségrégation résidentielle »³⁹¹, conséquence de tout ce que nous avons abordé jusqu'à présent. En d'autres termes, la dégradation du marché de l'emploi, l'effritement des liens sociaux et une politique du logement qui ne permet pas aux personnes les plus vulnérables de se loger dignement sont des obstacles auxquels est confrontée une partie de la population qui dépasse celle des bidonvilles. Toutefois, les habitants de ces derniers cumulent ces difficultés avec des préjugés à leur encontre largement répandus dans les discours des décideurs politiques et les médias, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre. En outre, comme évoqué plus haut, chacun de ces obstacles est encore plus considérable quand l'expulsion va ou vient d'avoir lieu. Nous faisons ici référence à cette période où les activités informelles, qui pallient l'absence d'emploi formel, sont suspendues, tout comme certains liens sociaux et où la perspective de pouvoir se réinstaller est incertaine.

Au-delà de la situation géographique de ces nouveaux lieux de vie, ces séquences et descriptions montrent comment les uns ont su surmonter le choc de l'expulsion et les autres les obstacles liés à la menace de celle-ci. Autrement dit, malgré toutes les difficultés évoquées les personnes rencontrées semblent faire preuve de résilience. Outre le fait qu'elles ont reconstruit elles-mêmes leurs baraques, elles ont recommencé à pratiquer la ferraille et la mendicité. Ces pratiques traduisent déjà un certain ancrage territorial, elles « s'inscrivent dans des habitudes de circulation dans la ville »³⁹². Toutefois, pour d'autres sujets liés également à la vie quotidienne, cette autonomie est bien relative. En effet, comme nous allons le voir dans cette dernière sous-partie, nous pouvons presque parler de situation d'hétéronomie dans certains cas.

2. De l'hétéronomie à l'autonomie : une « distance institutionnelle » plus ou moins importante

Nous allons tenter de montrer ici quelles sont les raisons qui peuvent expliquer que les personnes qui se sont installées sur de nouveaux terrains sollicitent plus ou moins l'aide d'acteurs extérieurs qu'ils connaissent de par les étapes antérieures de leur trajectoire résidentielle. Pour ce faire, nous présenterons les différentes situations, en fournissant des éléments supplémentaires sur

³⁹⁰ Denis Merklen, *Inscription territoriale et action collective...*, *op. cit.*, p. 228.

³⁹¹ Yves GRAFMEYER, « La ségrégation spatiale », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 216.

³⁹² Céline VÉNIAT, « Se faire un *platz* dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation... », *op. cit.*, p. 133.

les nouveaux lieux de vie, puis nous tenterons de faire ressortir les logiques qui permettent d'expliquer ces différents degrés d'intégration et enfin nous évoquerons les limites de cette analyse.

Eduard et sa famille, en position d'hétéronomie suite à la réinstallation

« La naissance d'un bidonville suppose la présence d'eau potable à proximité » écrivait déjà Colette Pétonnet en 1979³⁹³. En effet, outre la reconstruction des baraques et la reprise des activités informelles, la vie du bidonville nécessite d'autres éléments. Tout d'abord, l'accès à certains services urbains est vital pour la survie du bidonville. C'est à ce sujet qu'Eduard, qui m'a associé à Romeurope 94 à force de me voir avec certains membres de cette association, m'a contacté à plusieurs reprises la première semaine du mois d'août. Lui, que j'ai souvent du mal à joindre. Il semble surtout préoccupé par l'accès à l'eau, le ramassage des ordures et les toilettes pour le lieu où il s'est installé. Eduard ne connaît peut-être pas les modalités exactes, mais il sait que l'association Romeurope 94 a permis ces accès dans le bidonville où il vivait juste avant. En effet, à Fontenay-sous-Bois, même si dans le second chapitre nous avons montré que l'accès à ces trois services était discontinu et limité, les habitants avaient un robinet commun, deux toilettes sèches au sein du bidonville et les déchets étaient collectés. Sur ce nouveau terrain, il n'y a rien de tout ça. L'eau, il faut l'acheter à l'extérieur. Pour les déchets, un véhicule est nécessaire pour pouvoir les jeter dans les poubelles publiques plus loin. Ces accès plus partiels qu'à Fontenay-sous-Bois occasionnent des frais importants pour des personnes vivant avec de faibles revenus qui varient chaque jour. Se passer de l'accès à l'eau est impossible pour la survie de chacune de ces personnes, mais le ramassage des ordures est également très important, car les sacs poubelles remplis des restes des repas attirent les rats. Quant à l'accès aux toilettes, déjà à Fontenay-sous-Bois, Eduard et d'autres habitants m'avaient confié ne plus utiliser les deux toilettes sèches mises à disposition pour tout le bidonville car elles étaient trop sales. Ils allaient notamment dans les WC d'un bar. Ici, il n'y a pas de bars à proximité, de plus, la crise sanitaire actuelle complique l'accès du public à de nombreux établissements. C'est d'ailleurs un point qui inquiète Eduard. Un jour, il me demande si le vaccin contre le Covid-19 est obligatoire et si les magasins pour acheter de la nourriture sont toujours accessibles, je le rassure sur ce dernier point. Il faut préciser que lui et sa famille se sont installés sur ce terrain peu de temps avant l'obligation du pass sanitaire. Comme n'importe quelle personne, il s'interroge sur les mesures en vigueur qui changent régulièrement à cette période. Il trouve

³⁹³Colette PÉTONNET, *op. cit.*, p. 41.

cependant des solutions, selon mes notes de terrain, le 05 août, soit quatre jours avant la mise en place de l'obligation du pass sanitaire, Eduard me confie aller dans les toilettes de la grande surface de bricolage qui se trouve à cinq minutes de marche du *platz*. L'obligation de ce pass sanitaire ne changera finalement pas cet accès, puisque plusieurs semaines plus tard, il me confirme continuer aller faire ses besoins dans cette grande surface ou alors dans la partie du terrain couverte par la végétation.

En outre, Eduard me pose de nombreuses autres questions lors de son appel du 04 août. Il s'interroge notamment sur l'éventualité de la venue du propriétaire du terrain. Dans ce cas, que doivent-ils faire lui et les autres habitants ? Il me demande également combien de temps peut durer la procédure judiciaire, en d'autres termes, combien de temps peuvent-ils rester sur le terrain ? Si je ne peux répondre à ces questions, car il faut tout d'abord attendre que le propriétaire dépose une demande en référé au tribunal, celles-ci sont légitimes et pertinentes d'autant plus que seulement quelques heures plus tard, un huissier vient sur le terrain. Je l'apprends, toujours grâce à Eduard, le lendemain. Selon les propos de ce dernier : « *Une fille est venue, l'avocate du propriétaire. Elle m'a dit qu'elle est avocate. Elle m'a dit qu'elle va donner les papiers pour la justice. Elle a fait des photos* »³⁹⁴. Il s'agit bien d'une huissier, celle-ci reviendra le 13 septembre, remettre en main propre aux habitants un exemplaire de l'assignation en référé³⁹⁵. Le propriétaire du terrain, en l'occurrence une entreprise et plus précisément un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), a donc fait la demande en référé au tribunal dont nous parlions plus haut. Ainsi, les habitants apprennent qu'ils doivent se rendre à l'audience prévue le 25 novembre prochain au tribunal judiciaire de Créteil. Le jour de la première visite de l'huissier correspond également à la venue d'un homme qui, selon Eduard, travaille dans le chantier d'en face. Cette personne aurait été mandatée par la mairie pour disposer les fameux blocs de pierre auxquels nous avons fait allusion quelques lignes plus haut. Toutes ces visites de l'extérieur, condensées sur un temps court, suscitent de l'inquiétude et de nombreuses interrogations pour les habitants. S'ils sont arrivés à trouver, seuls, une solution pour les blocs de pierre, ils ont besoin d'un acteur extérieur pour ce qui est relatif aux questions judiciaires. Tout comme ils ont besoin d'un acteur extérieur pour faire la demande d'accès aux services urbains. Enfin, lorsqu'Aline se rend sur le terrain pour la première fois, cette fois-ci les rôles sont inversés, c'est moi qui lui montre où il se trouve car je m'y suis déjà rendu seul. Comme

³⁹⁴Extrait de carnet de terrain du 05 octobre 2021. Traduit de l'espagnol : « ha venido, una chica, la abogada del propietar. Ella me ha dicho que es abogada. Me ha dicho que va dar los papeles para justiciar. Ha hecho fotos ».

³⁹⁵ Les photos des pages principales de ce document, dont certaines informations ont été cachées dans un souci d'anonymat, se trouvent en annexe 3.

à son habitude, Aline va mettre l'accent sur la scolarisation des enfants. Si Eduard avait été moins insistant sur cette question que pour l'accès aux services urbains, les habitants disent vouloir inscrire leurs enfants dans une école proche d'ici car l'école de Fontenay-sous-Bois est loin. Ils fournissent d'ailleurs le nombre et l'identité des enfants en âge d'aller à l'école, première étape qui va dans le sens d'un souhait d'une inscription à l'école. Pour cette question également ils ont besoin d'un acteur extérieur comme nous l'avons déjà évoqué dans le second chapitre.

Le 05 octobre, je me rends une nouvelle fois sur ce terrain. Le bidonville a bien grandi, huit nouvelles baraques ont été construites. Comme il commence à faire froid, Eduard et sa compagne m'accueillent dans une de celles-ci qui est visiblement la leur désormais. Quand je les interroge au sujet de l'agrandissement rapide du bidonville, ils m'expliquent que des personnes qu'ils avaient rencontrées dans un autre *platz*, dans la commune de Bonneuil, sont venues ici suite à un démantèlement. Selon Eduard, ils sont désormais 25 habitants au total, ce qui me semble peu au regard du nombre de baraques et du fait que lors de ma dernière venue ils étaient presque une vingtaine déjà. Ce jour-là, les habitants sont toujours inquiets vis-à-vis de l'audience. Nous discutons d'ailleurs de cela car Aline, de l'association Romeurope 94, m'a demandé de leur rappeler que, s'ils le souhaitent, l'association peut contacter un avocat, comme elle le fait régulièrement. Cependant, le temps presse, l'audience est dans moins de deux mois. Une dizaine d'habitants est venue dans la baraque, ils semblent effectivement tous inquiets quant à l'avenir du *platz* et du leur, à l'image de Florin et d'Eduard. Ce dernier me lance : « *S'ils nous jettent dehors maintenant avec les enfants, il fait froid où allons-nous le 28 ou le 29 novembre ?* »³⁹⁶, Florin me demande la même chose en français à quelques minutes d'intervalle. Toutefois, ils semblent plus autonomes que les deux mois précédents, dans le sens où ils n'appellent plus. Il faut dire que l'accès aux services urbains n'a pas avancé, le changement d'école pour les enfants non plus, ces derniers continuent d'aller avec parcimonie à l'école de Fontenay-sous-Bois, éloignée du bidonville actuel. Ces délais s'expliquent en partie par le fait qu'Aline est la seule de l'association à être venue sur ce terrain et elle intervient déjà sur beaucoup d'autres dans le département, s'engager à suivre les habitants d'un nouveau lieu de vie est un investissement sur le long terme. D'autre part, elle pense dans ce cas précis, que ça va être plus compliqué que dans d'autres communes pour obtenir une réponse favorable pour l'accès aux services urbains et à l'école. Comme elle l'affirme : « *C'est V... (nom de la commune) et ils l'auront pas l'eau etc... Déjà ils vont pas nous répondre* ». Elle fait ici référence

³⁹⁶Extrait de carnet de terrain du 05 octobre 2021. Traduit de l'espagnol : « si nos echan ahora con los niños afuera, hace frío donde vamos el 28/29 de noviembre ? »

aux expériences passées sur la commune, comme en témoigne son commentaire : « *les Roms ils ont jamais pu s'installer durablement sur V...* »³⁹⁷. Enfin, le fait que le bidonville s'est massifié avec le temps, traduit un ancrage territorial plus important. Plus de personnes peuvent donner un coup de main. Ces raisons peuvent aussi expliquer que les questionnements relatifs à l'accès aux services urbains aient diminués au profit de ceux sur l'audience.

La famille d'Olga et la famille de Nicolae : deux types d'autonomie

Dans le nouveau bidonville où se trouvent Olga et sa famille, des toilettes ont été construites par les premiers habitants de la même manière que dans celui de Créteil. Il s'agit de petites cabanes composées de quatre murs et d'un toit faits de planches de bois, tout comme la porte. Au sol, il y a encore des planches, les deux du milieu sont cassées au centre ce qui forme un trou. Concernant l'accès à l'eau, les habitants vont la chercher soit au robinet du terrain de rugby qui se situe à proximité soit à une borne incendie un peu plus loin dans une rue d'une zone d'activités commerciales. Quant au ramassage des ordures, ils n'en bénéficient pas non plus. Toutefois, plusieurs habitants m'ont confirmé qu'ils payaient la déchetterie pour ne pas avoir de problèmes avec la mairie ou la police, il faut préciser qu'ils sont plus d'une centaine de personnes sur ce terrain, les déchets du quotidien sont donc plus importants que ceux produits par la vingtaine d'habitants du bidonville où vit Eduard par exemple. Ces éléments traduisent le souhait de ne pas créer de désordre public et aussi un certain niveau d'organisation pour un bidonville d'une telle importance. En outre, les enfants d'Olga et Cezar ne vont pas à l'école. Le premier jour où nous arrivons sur ce terrain, alors que nous marchons dans l'allée centrale, j'aperçois Cezar et ses trois fils. Ces derniers paraissent surpris et contents à la fois de me voir après autant de temps. Je ne les ai pas revus depuis le démantèlement du bidonville à Arcueil, c'est-à-dire il y a plus de deux mois. Toutefois, ils continuent ce qu'ils font, chacun un couteau à la main, ils découpent des pneus pour en sortir les jantes en métal. Quand je leur demande s'ils vont les revendre à un ferrailleur, le plus grand des trois fils me dit : « *Oui, tu sais là où t'es allé avec nous* »³⁹⁸. Il fait référence à la fois où son père m'a laissé les accompagner pour revendre la ferraille, lorsqu'ils vivaient à Arcueil (séquence évoquée dans le deuxième chapitre). Ce dernier et Olga n'ont pas tenté de reprendre contact avec l'association Romeurope 94 depuis le jour de l'expulsion du bidonville d'Arcueil.

³⁹⁷ Extrait de carnet de terrain du 23 août 2021.

³⁹⁸ Extrait de carnet de terrain du 11 octobre 2021.

J'apprendrai par la suite, qu'Olga aurait notamment évoqué la raison auprès d'une personne de l'association Le Comede. Selon cette dernière, Olga a dit peu de temps après l'expulsion : « *non mais Aline (de l'association Romeurope 94) elle fait la liste pour les hôtels et on n'est pas dedans* »³⁹⁹. Pour rappel, Olga et sa famille font partie des personnes à qui la solution d'hébergement dans un gymnase a été proposée au moment du démantèlement du bidonville, tout comme la famille de Nicolae.

Cette dernière famille, comme déjà mentionné à plusieurs reprises, est installée dans une maison abandonnée. Celle-ci se trouve dans une rue d'une zone résidentielle, à côté de maisons dont les occupants sont propriétaires ou locataires. Ils bénéficient d'un accès à l'eau, du service de ramassage des déchets, de toilettes et également d'un accès à l'électricité, ils sont raccordés au réseau. À la rentrée, les enfants sont retournés à l'école et au collège pour les plus grands. Ils font partie de ceux qui étaient les plus assidus à l'école d'Arcueil et au collège. Ils n'ont pas eu besoin de l'aide d'une association pour la réinscription, ils connaissent les démarches maintenant et les enfants parlent très bien français. Comme le cas précédent, les parents de cette famille n'ont plus tenté de joindre l'association Romeurope 94, d'ailleurs quand deux bénévoles de l'association sont venus sur le terrain, ils n'ont pas été bien reçus. Nicolae leur a reproché de ne pas les avoir aidés le jour de l'expulsion d'Arcueil pour trouver une solution d'hébergement autre que le gymnase.

Enfin, le bidonville où vivent désormais Sonia, Petru et leurs enfants, a des toilettes auto-construites par les premiers habitants du terrain. Pour accéder à l'eau ils vont à un robinet qui se trouve sur un autre terrain à proximité. En cela, leur situation est proche de celle de la famille d'Olga. En revanche, selon un habitant, ils bénéficient du ramassage des ordures. Nous pouvons supposer que c'est parce que le bidonville se trouve dans une zone où il y a des habitations, tout comme le squat de Nicolae, que le service de ramassage des déchets fonctionne. En d'autres termes, la société en charge de la collecte des ordures sur la commune ramasse les sacs poubelles de toute la rue y compris ceux du bidonville. Ici également nous notons une distinction en fonction de la zone géographique où se trouve le bidonville.

Ces éléments issus de l'enquête de terrain effectuée après la réinstallation de toutes ces familles donnent à voir de grandes disparités en termes d'autonomie vis-à-vis des acteurs de l'extérieur et permettent de faire ressortir les principales logiques de ces différentes situations.

³⁹⁹Extrait d'entretien du 11 octobre 2021.

Tout d'abord, le moment d'arriver sur le lieu ou plutôt le réseau de connaissances qui détermine ce moment à son importance. Comme on l'a vu ce n'est pas la même chose d'être le premier à occuper un terrain que de venir dans un bidonville déjà existant. Les exemples précédents montrent en effet que lorsque des personnes arrivent dans un *platz* déjà composé de différentes baraques, elles bénéficient du vécu des premiers habitants qui savent déjà comment pallier au manque de services urbains ou dans certains cas comment en bénéficier. La question de l'accès à ces services est donc partiellement résolue alors que sur un terrain isolé sans aucune infrastructure, les personnes doivent tenter de passer par les acteurs qu'elles connaissent, en l'occurrence les associations. En cela, Eduard déploie la logique du « chasseur » développée par le sociologue Denis Merklen. En effet, Eduard demande des services urbains venant de l'extérieur qui peuvent bénéficier à tout le bidonville. Rappelons toutefois que les associations dont les membres se déplacent dans les bidonvilles franciliens sont en nombres très limités contrairement à la situation dans certains bidonvilles latino-américains évoqués notamment par Denis Merklen. Parmi les familles issues du bidonville d'Arcueil, certaines ont un comportement encore plus proche de celui du « chasseur ». En effet, elles ont identifié les questions sur lesquelles l'association Romeurope 94 peut intervenir, par exemple Sonia et Pétru demandent à Aline de les aider à la réinscription scolaire pour les enfants et ils font appel également au Comede pour les questions relatives à la santé. De plus, la situation géographique facilite ou non cet accès aux services urbains, nous l'avons vu pour le ramassage des déchets par exemple. Pour autant, cet accès n'est pas garanti. Comme à Fontenay-sous-Bois, un chauffeur de la société en charge de la collecte des déchets sur la commune peut décider de ne plus ramasser les sacs du bidonville. Dans ce cas, les habitants sont ramenés à leur position dans l'« espace social », peu importe où se situe le bidonville dans l'« espace physique » pour reprendre le raisonnement de Pierre Bourdieu⁴⁰⁰. En outre, la famille d'Eduard semble bien plus en situation d'hétéronomie que les autres cas cités ci-dessus, parce que contrairement à ces derniers, un huissier est venu, où il est installé, à deux reprises. La seconde fois pour signifier aux habitants qu'ils étaient convoqués au tribunal. Cette scène ne s'est pas encore produite sur les autres terrains. Même si Eduard a déjà connu des démantèlements, il ne maîtrise pas tous les détails juridiques, d'où son interrogation sur le fait d'être expulsé le lendemain de l'audience, alors que la procédure prend plusieurs mois. Si un huissier vient également sur les autres terrains dans les semaines ou mois à venir, il n'est pas certain que les habitants n'appellent pas une ou des

⁴⁰⁰ Pierre BOURDIEU, « Effets de lieu », *La misère du monde*, Paris, Points, 2015, p. 249-262.

associations qu'ils connaissent pour avoir plus d'informations sur la procédure judiciaire et pour éventuellement faire appel à un avocat.

Enfin, au-delà de l'importance du réseau de connaissances pour la réinstallation, ces éléments donnent à voir les effets durables de l'expulsion sur les relations avec les associations. D'une part, les deux seules familles qui n'ont volontairement plus fait appel à l'association Romeurope 94 sont les deux familles pour qui un hébergement en chambre d'hôtel n'a pas été trouvé lors du démantèlement d'Arcueil. Les propos rapportés traduisent le fait qu'ils tiennent en partie pour responsable l'association Romeurope 94 pour ce manque de solutions de relogement. En réalité, dans ce cas précis l'association a notamment aidé plusieurs jours avant le démantèlement à joindre le Samu social et d'une manière générale s'oppose aux expulsions sans solution de relogement, ce qui est une de ses raisons d'être. Par conséquent, si le système d'hébergement d'urgence est inadapté et insuffisant comme nous l'avons déjà expliqué dans le chapitre précédent, ce n'est pas le souhait ni le résultat des actions de l'association. Tout comme cette dernière n'est pas responsable du manque de volonté politique au niveau national et local pour proposer des solutions de relogement pérennes et non des expulsions systématiques. Toutefois, ces personnes qui, contrairement à leurs anciens voisins, n'ont pas bénéficié d'un hébergement à l'hôtel mais seulement d'une solution dans un gymnase, associent cette différence de traitement avec l'association et de ce fait préfèrent prendre leurs distances avec celle-ci. D'autre part, l'association n'est plus en contact avec un certain nombre de personnes. Pour reprendre l'exemple d'Arcueil il s'agit de familles composées de personnes moldaves, parties avant le démantèlement par crainte d'être reconduites dans leur pays d'origine, mais aussi de certaines familles roumaines, et ce pour toutes sortes de raisons. Cette rupture peut être due à la perte de coordonnées, à la mauvaise maîtrise de la langue et/ou des outils de communication (pour indiquer par exemple avec précision où se trouve un terrain qui n'a pas d'adresse) et aux limites de temps, de moyens et de périmètres d'action inhérentes aux associations bénévoles. Les quelques bénévoles de Romeurope 94 ne vont pas intervenir dans d'autres départements d'Île-de-France et a fortiori dans d'autres régions. Or, j'ai appris récemment par exemple, grâce à un membre de l'association Le Comede, qu'un couple qui vivait à Arcueil s'est installé dans un bidonville d'un autre département. Ces personnes par exemple ne sont plus en contact avec l'association Romeurope 94.

Toutefois, il ne s'agit pas de minimiser le travail de cette association. Si certains perdent contact avec cette structure, d'autres personnes appellent pour la première fois l'association ou croisent, de nouveau, la route des militants des mois ou des années plus tard dans un autre

bidonville. Parmi les habitants des nouveaux bidonvilles, celui où sont installés Sonia et Petru et celui où sont installés Olga et Cezar, Aline a revu des personnes qu'elle a rencontrées sur d'autres terrains auparavant. D'ailleurs, suite à la demande de certains habitants, Aline a par exemple contacté la mairie de la commune où est implanté le bidonville où vivent désormais Olga et Cezar pour demander un accès direct à l'eau, au service de ramassage des ordures et l'installation de toilettes. Elle a également commencé à recenser les enfants dont les parents souhaitent les réinscrire à l'école. Si les demandes prennent du temps et même parfois n'aboutissent pas, pour nombre d'habitants comme Eduard par exemple, le simple fait de savoir qu'une association est là, évite de vivre un sentiment de déréliction. Pour rappel, à Arcueil et à Fontenay-sous-Bois, l'accès aux services urbains qui viennent d'être mentionnés a été possible grâce à l'association Romeurope 94 qui avait fait la demande auprès des mairies concernées. Frédéric, qui milite au sein de l'association depuis plus de quinze ans, me dit à ce sujet : « *à ma connaissance ça n'a jamais été installé (l'eau, les bennes à ordures et les toilettes) sans l'intervention de militants* »⁴⁰¹. Cette précision montre que les mairies, bien qu'ayant connaissance de la présence de bidonvilles dans leur commune n'interviennent pas ou rarement de leur propre initiative pour améliorer les conditions de vie sur les lieux en question. En d'autres termes, si l'expulsion limite et fragilise l'action de collectifs militants, ces derniers restent tout de même, pour l'instant, les « derniers remparts face à la marginalisation avancée »⁴⁰². Précisons ici que notre étude ne permet pas d'affirmer un lien entre la couleur politique des mairies et les difficultés d'accès aux services urbains dans les bidonvilles ou le refus d'inscription des enfants à l'école. Selon Aline : « *ça n'a rien à voir avec le bord politique... bon on a plus d'emmerdes avec les gens de droite c'est clair mais on en a aussi avec les gens de gauche* »⁴⁰³. Notons que les trois bidonvilles composant initialement notre terrain se trouvaient dans des municipalités dont le maire est situé à gauche sur l'échiquier politique mais rappelons aussi que ces questions ne se posent pas dans les communes où il n'y a pas de bidonville. Dans le chapitre antérieur, nous avons évoqué le risque politique au niveau local que représente le maintien d'un bidonville sur une commune.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de s'interroger, sur le temps long et en prenant en compte un plus grand nombre de bidonvilles, si l'action des associations n'a pas également un effet contre-productif dans le sens où en demandant par exemple l'accès aux services urbains, aux frais

⁴⁰¹Extrait d'entretien du 1er juillet 2021.

⁴⁰²Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, op. cit., p. 395.

⁴⁰³Extrait d'entretien du 14 juin 2021.

de la mairie, elle n'accélère pas d'une certaine manière l'expulsion. Si c'est bien la préfecture qui organise celle-ci, dans certaines situations, lorsque par exemple la mairie est propriétaire du terrain en question, cette dernière est « elle-même commanditaire des évacuations »⁴⁰⁴.

Nous avons conscience que cette analyse comporte des limites. En premier lieu, ces critères, qu'il s'agisse des caractéristiques du terrain où viennent de se réinstaller les personnes (situation géographique, accès aux services urbains, démarches du propriétaire) ou des effets de l'expulsion sur les relations que ces dernières entretiennent avec les associations ne sont peut-être pas les seuls à prendre en compte pour expliquer ces différences d'autonomie suite à une expulsion. La liste n'est pas exhaustive, si l'enquête avait été menée sur d'autres terrains, peut-être que d'autres éléments d'explication ressortiraient. En outre, ce continuum dont les extrémités sont l'hétéronomie et l'autonomie peut être discutable et notamment ces deux dernières notions. C'est pour cette raison que nous avons parlé de « deux types d'autonomie » en prenant l'exemple de la famille de Nicolae et la famille d'Olga. La différence va au-delà du fait qu'une famille est désormais en squat et bénéficie de services urbains quasi de la même manière que dans un habitat classique et l'autre est de nouveau installée sur un bidonville. Les enfants de la première vont souvent à l'école, comme ils le faisaient lorsqu'ils vivaient à Arcueil, les parents les ont réinscrits eux-mêmes au collège. Les enfants de la seconde n'y vont plus. Ils travaillent la ferraille avec leurs parents, ils le faisaient déjà à Arcueil mais depuis l'expulsion ils sont déscolarisés. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Olga et Cezar ne perçoivent plus l'aide financière d'aide sociale à l'enfance qu'ils percevaient pendant plusieurs mois. Sur ce point, si être autonome signifie réduire ses rapports sociaux comme par exemple ne plus être en contact avec une association qui aide à scolariser les enfants et a fortiori s'éloigner d'une institution telle que l'école, l'autonomie n'a pas le même sens que réinscrire ses enfants sans l'aide d'un organisme extérieur. Pour pallier à ces limites, nous utilisons le concept de « distance institutionnelle » qui semble plus opérant. « Tout un degré de distances s'établit avec la présence plus ou moins irrégulière de l'État et avec la définition de conditions de vie précaires »⁴⁰⁵. Cette distance peut donc être plus ou moins grande selon les situations et peut évoluer. En d'autres termes, les raisons évoquées plus haut, bien que précises, ne sont pas valables une fois pour toutes, elles peuvent changer et les situations qui en résultent également. L'exemple de la famille d'Eduard en est la preuve. Nous revenons ici à ce que de nombreux chercheurs en sciences sociales de

⁴⁰⁴Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 345.

⁴⁰⁵Denis MERKLEN, « L'inscription territoriale des classes populaires... », *op. cit.*, p. 89.

différentes disciplines ont déjà avancé sur la notion d'exclusion, à savoir qu'il s'agit d'un processus⁴⁰⁶.

Néanmoins, les bouts de trajectoires et les relations évoqués plus haut donnent tout de même à voir une grande tendance, celle d'une précarisation suite à l'expulsion. Les liens que ces familles ont avec l'extérieur sont moins solides que ceux qu'ils avaient développés dans leur ancien lieu de vie et les conditions de vie se sont dégradées. À part celles qui squattent dans une maison, toutes les autres personnes ont un accès à différents services urbains plus faible voire inexistant pour certains et il en va de même pour l'accès à la scolarisation des enfants. Quant aux revenus, certains doivent reconstruire des relations professionnelles pour revendre le fruit de leur travail à des ferrailleurs plus proches de leur nouvel habitat et ceux qui percevaient des aides financières les ont perdues. Ces derniers cumulent donc l'affaiblissement des solidarités primaires avec l'arrêt de certaines aides sociales.

⁴⁰⁶ Pour un état de la littérature sur la question de l'exclusion se référer notamment à certains textes déjà cités, appartenant à l'ouvrage collectif, Paugam Serge, (sous la direction de), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, 1996. Les sociologues Dominique Schnapper, François Dubet ou encore Michel Wieviorka, pour ne citer qu'eux, évoquent le terme de « processus » lorsqu'ils interrogent cette notion d'exclusion.

Conclusion du cinquième chapitre

Dans ce dernier chapitre, nous avons analysé les différentes phases que traversent les habitants après le démantèlement du bidonville où ils résidaient et la signification de celles-ci.

Dans un premier temps, nous avons étudié la période d'errance à laquelle sont confrontés tous les habitants des bidonvilles qui composent notre terrain. Cette période n'est pas vécue de la même façon par tous. Au-delà du fait que la durée de l'errance varie d'un cas à l'autre, elle n'a pas lieu au même moment de la trajectoire résidentielle. Tout d'abord, une minorité de personnes erre en amont du démantèlement pour trouver un autre terrain où s'installer. Si l'habitat qu'elles ont édifié elles-mêmes n'est pas encore détruit, l'inquiétude liée à l'incertitude est tout de même présente. D'une part, elles ne savent pas si elles vont pouvoir rester sur le nouveau lieu aussi longtemps que sur celui qu'elles quittent. D'autre part, elles espèrent tout de même être relogées, comme le montre l'exemple de Nicolae qui, bien qu'il ait déménagé une partie de ses affaires, vient avec sa famille le jour du démantèlement afin de tenter de bénéficier d'une solution d'hébergement dans une chambre d'hôtel. En outre, le temps de déménager et de reconstruire est du temps en moins à faire la ferraille et donc des journées sans revenus. Puis, il y a le groupe, plus vulnérable encore, de ceux qui vont errer une fois le bidonville détruit, sans solution faute d'avoir trouvé un terrain où se réinstaller. Le temps que cela se produise ils vont par exemple dormir à neuf dans un véhicule pendant près d'une semaine. Enfin, il y a ceux qui vont errer après avoir été hébergés. S'ils ont pu bénéficier d'un hébergement dans une chambre d'hôtel, cette solution est temporaire, il s'agit de quelques nuits. Il existe bien en théorie la possibilité de renouveler pour une durée supplémentaire la durée d'hébergement, mais il est nécessaire de bien maîtriser le français pour en faire la demande et malgré cela les places sont limitées. Si l'image de l'hôtel peut suggérer implicitement un certain confort supérieur aux conditions de vie en bidonville, il est impossible de travailler la ferraille, de laver ses vêtements et parfois de cuisiner. Pour toutes ces raisons, les personnes hébergées à l'hôtel vont errer de nouveau avant de se réinstaller dans un bidonville existant ou en reconstruire un. Ainsi, ces exemples montrent que les solutions d'hébergement proposées, quand il y en a, sont insuffisantes et inadaptées. En outre, cette situation nous a rappelé celle des vagabonds de la fin du Moyen Âge que décrit le sociologue Robert Castel. Cette analogie que nous avons reprise ici nous semble tout à fait pertinente pour traduire ce rapport à un déracinement territorial suivie par une période d'errance.

Au-delà des difficultés à trouver une solution d'hébergement à plus ou moins long terme, nous avons souligné que cette période se traduit par un éclatement sur le territoire qui va de pair avec un éclatement des relations. Nous rappelons que les personnes sont réparties sur plusieurs départements juste après le démantèlement et donc que les liens entre elles sont fragilisés voire n'existent plus, tout comme les liens qu'ils avaient tissés dans leur environnement local et qui leur permettaient une certaine place dans la société. Afin de ne pas aller « jusqu'au terme d'une trajectoire qui les mènerait inexorablement à la rupture de tous les liens sociaux »⁴⁰⁷, ces personnes reviennent s'installer dans un environnement qu'elles connaissent, dans une commune voisine ou proche de celle où était le bidonville. En cela, elles correspondent à la figure de l'« étranger » au sens de Georg Simmel. Elles représentent « l'union des deux dispositions » que sont l'errance et la fixation en un point donné dans l'espace⁴⁰⁸. Ce chapitre donne à voir également la contradiction entre l'objectif politique affiché de résorption des bidonvilles et cet éclatement sur le territoire.

Dans un second temps, nous avons étudié la reconstruction du bidonville. À la fois la reconstruction physique, comment les habitants choisissent un terrain puis agrandissent le *platz* en construisant de nouvelles baraques mais aussi comment eux-mêmes se reconstruisent en recréant des liens sociaux par la reprise d'activités informelles ou en recontactant des acteurs extérieurs au bidonville, tels que les associations. Nous avons montré en quoi les situations sur les différents terrains sont hétérogènes. Néanmoins, dans tous les cas on note une précarisation des conditions de vie des personnes suite à une expulsion et un affaiblissement des rapports sociaux, les relations entre anciens habitants du bidonville d'Arcueil et bénévoles de Romeurope 94 en sont l'illustration. En d'autres termes, si les associations, et notamment les collectifs militants comme Romeurope 94, continuent de jouer le rôle de « derniers remparts face à la marginalisation avancée » constaté par Thomas Aguilera, nous en avons montré certaines limites⁴⁰⁹.

⁴⁰⁷Dominique SCHNAPPER, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁰⁸Georg SIMMEL, *op. cit.*, p. 13.

⁴⁰⁹Thomas AGUILERA, *Gouverner les illégalismes urbains...*, *op. cit.*, p. 395.

CONCLUSION

Avec ce travail nous avons tenté de répondre à plusieurs objectifs dont les principaux sont : montrer un aperçu du quotidien des habitants des bidonvilles en France aujourd'hui et donner à voir l'application et les conséquences des politiques menées en direction de ces lieux de vie. Chaque chapitre permet d'éclairer certains aspects mais tous ensemble, ils convergent vers ces objectifs centraux.

Dans la première partie, nous avons pointé les difficultés à définir le terme « bidonville » et retracé l'histoire de cette forme d'habitat et des politiques à son égard. Nous avons montré en quoi l'instruction du 25 janvier 2018 semble sur le papier marquer une rupture avec les politiques menées les années précédentes. Dans celle-ci le mot « bidonville » est utilisé, ce qui n'était pas le cas dans les autres textes depuis la réapparition de ce phénomène. En outre, ce document définit un objectif clair de résorption des bidonvilles en France métropolitaine en cinq ans.

Dans le deuxième et le troisième chapitre nous nous sommes intéressés respectivement aux relations que les habitants des bidonvilles de notre étude entretiennent avec l'extérieur et à celles qu'ils nouent entre eux. Nous avons montré en quoi les difficultés d'accès aux services urbains les plus élémentaires, à l'éducation ou encore à des revenus stables illustrent la place de ces personnes dans la société ou plus précisément le fait qu'elles n'aient pas de place assignée. Les échanges avec les riverains montrent, quant à eux, une hétérogénéité de point de vue sur les bidonvilles proches de chez eux mais aussi une méconnaissance, source de nombreux fantasmes. Nous avons tenté de définir les sources de cette hétérogénéité et de ces idées reçues. Nous en avons conclu d'une part que les caractéristiques de chaque bidonville ainsi que les conditions d'habitation et de logement des riverains – résultant de leur position sociale –, fournissent des éléments de compréhension aux discours de ces derniers. D'autre part, les médias ou plutôt l'information qu'ils relaient ont une influence sur les propos des riverains à l'égard du bidonville proche de chez eux et sur les bidonvilles d'une manière générale. Concernant les relations au sein du bidonville, qu'il s'agisse des rapports entre membres d'une même famille, entre voisins ou encore des rapports au temps et à l'espace, nous en avons conclu qu'elles étaient le résultat de la situation d'instabilité économique et sociale dans laquelle se trouvent ces personnes.

L'analyse d'une expulsion dans le quatrième chapitre et celle de la reconstruction dans le cinquième montrent d'une part que les enjeux économiques et électoraux priment sur le relogement

et l'intégration des personnes. D'autre part, nos observations de terrain révèlent que les expulsions sans solution de relogement sont pratiquées aujourd'hui et ont pour conséquence une augmentation du nombre de bidonvilles et une accentuation de la marginalité de ces personnes.

Ainsi, nous pouvons tirer de cette recherche plusieurs conclusions principales qui sont finalement la validation ou la réfutation des hypothèses formulées en introduction.

Tout d'abord, elle permet de répondre à une vision culturaliste de la pauvreté. Certes, la notion de « culture de la pauvreté » est ancienne dans la littérature mais il semble qu'aujourd'hui, des acteurs, aussi bien des dirigeants politiques que des personnes vivant à quelques centaines de mètres d'un bidonville, véhiculent – sans forcément connaître cette littérature –, des idées similaires. En analysant les différentes relations entretenues au sein du bidonville mais aussi avec l'extérieur, nous avons montré que tous ces rapports ne sont pas le fruit de pratiques culturelles transmises de génération en génération ou d'une quelconque sous-culture du bidonville.

Ensuite, les évacuations menées actuellement par l'État au niveau local ne peuvent conduire à l'objectif affiché de résorption de l'instruction de janvier 2018. En d'autres termes, nous notons une certaine continuité et non une rupture avec les politiques pratiquées depuis plus de dix ans.

Enfin, si nous avons bien observé quelques différences selon les familles vivant en bidonville, comme par exemple le rapport à l'école ou à l'emploi, la « distance institutionnelle » est toujours présente. C'est une des caractéristiques communes à tous les habitants des bidonvilles étudiés.

Néanmoins, ce travail comporte quelques limites. D'abord, la barrière de la langue fait que la plupart des discussions avec les habitants ont été réalisées avec ceux qui maîtrisent le français ou l'espagnol ; bien que parmi ces derniers, certains aient joué le rôle de traducteur à plusieurs occasions. Si nous avions pu échanger davantage avec les autres, des aspects de la vie du bidonville auraient peut-être été analysés différemment.

Enfin, si nous avons pu nous entretenir à plusieurs reprises avec des employés ou des élus des municipalités d'Arcueil et de Fontenay-sous-Bois, nous ne sommes pas parvenu à le faire avec celle de Créteil bien qu'un des trois bidonvilles étudiés se trouvait sur cette commune. Cette enquête présente donc une asymétrie à ce niveau entre les trois cas étudiés. Toutefois, l'absence de réponse à nos sollicitations est une donnée en soi et va dans le sens des observations et des discussions informelles qui ont eu lieu durant l'enquête de terrain.

Avant d'aborder les apports de cette recherche et les éventuels prolongements, nous tenons à préciser que le choix du titre, qui est aussi le plan général de ce travail, n'a pas pour intention de naturaliser le bidonville au point d'en faire un organisme vivant comme Robert E. Park a pu le faire au sujet de la ville par exemple⁴¹⁰. Ce titre est apparu tout à fait pertinent pour saisir les différents éléments observés sur le terrain. C'est aussi une façon d'illustrer comment les personnes sont condamnées à errer et à reconstruire sans cesse leur lieu de vie. Le cycle de vie du bidonville n'est donc pas une courbe qui monte puis redescend mais il prend plutôt une forme circulaire, cercle vicieux plus que vertueux dans ce cas.

Outre le fait que ce travail apporte des informations sur des points précis peu ou pas traités tels que l'inscription au collège d'enfants vivant en bidonville ou encore le déroulement d'une expulsion, il permet une meilleure compréhension de l'interdépendance des différents acteurs et enjeux. C'est également le dialogue avec d'autres études déjà réalisées qui rend possible la création de connaissances. La généralisation des résultats de cette recherche à d'autres cas est envisageable.

Pour conclure, divers prolongements à cette recherche sont possibles. Approfondir les relations entre bidonvilles et quartiers populaires, aussi bien qualitativement que quantitativement, permettrait certainement de fournir d'autres clés de compréhension à la stigmatisation dont font souvent l'objet ces deux types de lieux de vie.

À plus court terme, suivre l'évolution du seul bidonville de notre terrain toujours en place, à savoir celui implanté à Fontenay-sous-Bois, peut nous révéler de nouvelles dynamiques à l'oeuvre en terme de politiques au niveau départemental et local.

Enfin, réaliser une enquête de terrain dans d'autres départements ou d'autres pays, de la même façon que celle-ci a été menée, peut être tout à fait pertinent. Nous avons mobilisé beaucoup de travaux réalisés à différentes époques en Amérique latine. Une comparaison presque synchronique avec d'autres pays permettrait de vérifier si nos conclusions sont seulement propres aux cas des bidonvilles franciliens étudiés. Nous n'avons pas effectué de terrain de recherche en Amérique latine mais au vu de la littérature mobilisée pour réaliser ce travail, il semblerait que les conditions de vie des habitants des *favelas* brésiliennes ou des *villas* argentines, pour ne citer que ces exemples-là, soient difficiles et avec d'autres maux plus prononcés qu'en France comme la

⁴¹⁰ Robert E. PARK, « La ville comme laboratoire social » in JOSEPH Isaac et GRAFMEYER Yves, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, Collection Champs, 2009, p. 174.

violence ou la corruption. Mais même en sachant cela, les conditions de vie paraissent moins précaires que celles des bidonvilles étudiés aux portes de Paris aujourd'hui. Ces conditions de vie sont à la fois une cause et une conséquence du faible degré d'intégration de ces populations. En d'autres termes, les habitants des bidonvilles de notre étude seraient moins intégrés à la société française que les habitants de certaines *favelas* au Brésil ou que des *villeros* à l'Argentine déjà fortement marginalisés. Une comparaison synchronique avec ces pays permettrait de vérifier cette hypothèse.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

AGIER Michel, « Le sexe de la pauvreté. Hommes, femmes et familles dans une “avenida” à Salvador de Bahia », *Cahiers du Brésil contemporain*, N° 8, 1989, p. 81-112.

AGUILERA Thomas, « À l'ombre du Grand Paris. L'impossible gouvernance métropolitaine des bidonvilles franciliens », in LE GALÈS Patrick, *Gouverner la métropole parisienne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 249-278.

AGUILERA Thomas, BOUILLON Florence, LAMOTTE Martin, « Politiques de l'expulsion : acteurs, enjeux, effets », *L'Année sociologique*, vol. 68, N° 1, 2018, p. 11-38.

AGUILERA Thomas, *Gouverner les illégalismes urbains, les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz, 2017.

AGUILERA Thomas et VITALE Tommaso, « Bidonvilles en Europe, la politique de l'absurde », *Revue Projet*, N° 348, 2015, p. 68-75.

AKKARI Sarah, ALLASSAN Manon, LLORCA Océane, « Refus de scolarisation des enfants itinérants : de la responsabilité de l'État à la responsabilisation des maires », *La Revue des droits de l'homme*, 2020, février, [En ligne] <http://journals.openedition.org/revdh/8507> (consulté le 30 avril 2021).

BAUMAN Zygmunt, *Étrangers à nos portes. Pouvoir et exploitation de la panique morale*, Paris, Premier Parallèle, 2020.

BENARROSH-ORSONI Norah, « L'aménagement de la précarité. Pratiques d'habitat collectif chez des Roms roumains à Montreuil », *Études Tsiganes*, N° 38, 2009, p. 178-189.

BERGEON Céline, « Les Roms roumains en France, entre politique migratoire et politique de non-accueil », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 41, N° 4, 2010, p. 197-211.

BERNARDOT Marc, « Chronique d'une institution : la "sonacotra" (1956-1976) », *Sociétés contemporaines*, N° 33-34, 1999, p. 39-58.

BÉROUD Sophie, BOUFFARTIGUE Paul, ECKERT Henri, MERKLEN Denis, « Individuation, fragmentation, atomisation », in BÉROUD Sophie, BOUFFARTIGUE Paul, ECKERT Henri et MERKLEN Denis, *En quête des classes populaires*, Paris, La Dispute, 2016, p. 183-198.

BLANC-CHALÉARD Marie-Claude, *En finir avec les bidonvilles, Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

BOTTON Sarah, *Privatisation des services urbains et desserte des quartiers défavorisés: une responsabilité sociale en partage. Le cas des services d'eau et d'assainissement, d'électricité et de*

télécommunications dans les quartiers« carenciados » de l'agglomération de Buenos Aires (Argentine) de 1991 à 2004, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Marne-La-Vallée, décembre 2005.

BOURDIEU Pierre, « Effets de lieu », *La misère du monde*, Paris, Points, 2015, p. 249-262.

BOURDIEU Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 101-102, 1994, p. 3-9.

BROCHIER Christophe, *Les collégiens des favelas*, Paris, Éditions IHEAL, 2009.

CASEAU Anne-Cécile, « Mise à la rue, mise à l'abri, et ces catégories qui font la différence : jeux et enjeux de la vulnérabilité lors des expulsions de bidonvilles », *RT6-working papers*, N° 2, 2020 [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03120316/document> (consulté le 26 juin 2021).

CASTEL Robert, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarité », in PAUGAM Serge, *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 415-433.

CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris, Éditions du Seuil et La République des Idées, 2003.

CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, Collection Folio essais, 1999.

CASTEL Robert, « Les marginaux dans l'histoire », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 32-41.

CATTEDRA Raffaele, « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du XXe siècle » in DEPAULE Jean-Charles, *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2006, p. 123-163.

CLAVÉ-MERCIER Alexandra et OLIVERA Martin, « Une résistance non résistante ? », *L'Homme*, N° 219-220, 2016, p. 175-207.

COHEN Muriel, DAVID Cédric, « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 2012, février, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html> (consulté le 21 octobre 2021).

COLLET Victor, *Nanterre, du bidonville à la cité*, Marseille, Agone, 2019.

COSSÉE Claire, « “Les Roms migrants et gens du voyage” ou l'ethnisation du politique à l'ère néolibérale », *Lignes*, N°35, 2011, p. 167-179.

COSTIL Mathilde, ROCHE Élise, « Traiter les bidonvilles hier et aujourd'hui. Le relogement entre permanence et provisoire », *Les annales de la Recherche Urbaine*, N° 110, 2015, p. 64-73.

COUSIN Grégoire, LEGROS Olivier, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, N° 700, 2014, p. 1262-1284.

COUSIN Grégoire, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, 2013, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-cousin.pdf> (consulté le 11 août 2021).

CRAVINO María Cristina, « Les quartiers illégaux dans la métropole de Buenos Aires : droit à la ville, temporalités et légitimités », in MERKLEN Denis et TASSIN Étienne, *La diagonale des conflits : Expériences de la démocratie en Argentine et en France*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2018, p. 199-215.

DAMON Julien, « Faire cesser la mendicité avec enfants », in REYNIÉ Dominique, *Innovation politique 2014*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p. 295-327.

DAUBEUF Jean-Baptiste, *Le bidonville de « La place » : L'intégration en marge des institutions républicaines dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lorraine, novembre 2018.

DAUBEUF Jean-Baptiste, MARCHAL Hervé, BESOZZI Thibaut, *Idées reçues sur les bidonvilles en France*, Éditions Le Cavalier Bleu, 2017.

DÉCHAUX Jean-Hugues, « L'entraide familiale au long de la vie. Des pratiques inégalement réparties », *Informations sociales*, vol. 137, N° 1, 2007, p. 20-30.

DELON Margot, « Les bidonvilles français dans le journal *Le Monde* (1945-2014) », *Métropolitiques*, 2017, novembre, [En ligne] <https://metropolitiques.eu/Les-bidonvilles-francais-dans-le-journal-Le-Monde-1945-2014.html> (consulté le 10 juin 2021).

DERVILLE Grégory, *Le pouvoir des médias*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2017.

DUBET François, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Points, 2008.

DUBOIS Vincent, « Politiques au guichet, politique du guichet », in BORRAZ Olivier et GUIRAUDON Virginie, *Politiques publiques 2. Changer la société*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 265-286.

DUPONT Véronique, « Des camps de squatters au nettoyage urbain : processus et enjeux de catégorisation autour du slum à Delhi », *L'Année sociologique*, vol. 68, N° 1, 2018, p. 39-66.

DUPONT Véronique, « Création de nomades urbains et appauvrissement. Impact des politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi », *Revue Tiers Monde*, N° 201, 2010, p. 25-45.

FASSIN Éric, « La «question rom» » in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 7-70.

FAVRE Pierre, *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1992.

FLORIN Bénédicte et GARRET Pascal, « “Faire la ferraille” en banlieue parisienne : glaner, bricoler et transgresser », *EchoGéo*, N° 47, 2019 [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/16942> (consulté le 06 mai 2021).

FONSECA Claudia, « Valeur marchande, amour maternel et survie: aspects de la circulation des enfants dans un bidonville brésilien », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, N° 5, 1985, p. 991-1022.

FOOTE WHYTE William, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2002.

FOUTEAU Carine, « Hors du commun, hors des communes. De Ris-Orangis à Grigny, un an dans la vie d'un bidonville » in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 71-108.

GASTAUT Yvan, « Quand Mai 1968 rencontre l'immigration : un moment de l'opinion française », *Hommes & migrations*, N° 1321, 2018, p. 152-160.

GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, N° 69, décembre 2004, p. 233-250. Adresse URL <https://journals.openedition.org/cdlm/829> (consulté le 09 mai 2021).

GERMANI Gino, « El surgimiento del peronismo : el rol de los obreros y de los migrantes internos », *Revista Desarrollo Económico*, Vol. 13, N° 51, Buenos Aires, 1973, p. 435-488.

GOFFMAN Erving, « Adaptations primaires et adaptations secondaires », in GOFFMAN Erving, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, p. 245-262.

GOIRAND Camille, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2000.

GOULET Jean, *L'organisation des services urbains : réseaux et stratégies dans les bidonvilles de Port-au-Prince*, Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal, octobre 2006.

GRAFMEYER Yves, « Approches sociologiques des choix résidentiels » in AUTHIER Jean-Yves, BONVALET Catherine et LÉVY Jean-Pierre, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2010, p. 35-52.

GRAFMEYER Yves, « La ségrégation spatiale », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 209-217.

GRÉMION Catherine, « L'accès au logement social », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 526-527.

GRIGORAS Costel, « Trajectoires scolaires des enfants roms vivant en bidonvilles. Facteurs d'influence et conséquences », *Spécificités*, vol. 15, N° 1, 2021.

HÉRARD Marianne, « Démantèlement d'un bidonville rom à Saint-Denis : enjeux politiques et projet de relogement » in CARREL Marion et al., *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : Perspectives internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

JAGLIN Sylvie, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? », *L'Espace géographique*, vol. 41, 2012, p. 51-67.

LE COURANT Stefan, « Expulser et menacer d'expulsion, les deux facettes d'un même gouvernement ? Les politiques de gestion de la migration irrégulière en France », *L'Année sociologique*, vol. 68, N° 1, 2018, p. 211-232.

LEGROS Olivier, *Accueillir ou rejeter? Réflexions sur l'action publique en direction des migrants roms dans les villes françaises*, 2014, [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01088756/document> (consulté le 3 mai 2021).

LEGROS Olivier, « L'insertion des migrants roms en France : faux problème, mauvaises solutions ? », *Humanitaire*, N° 33, novembre 2012. Adresse URL <http://journals.openedition.org/humanitaire/1401> (consulté le 23 octobre 2021).

LEGROS Olivier, « Campements et bidonvilles roms en France : quelle(s) solution(s) pour quel(s) problème(s) ? », *Précarisation et grande exclusion*, La Courneuve, Profession Banlieue, 2010.

LEGROS Olivier, « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *EspacesTemps.net*, 2010, septembre, [En ligne] <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01088186/document> (consulté le 15 août 2021).

LEGROS Olivier, « Les "villages d'insertion" : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *Asylon(s). Digitales*, N°8, 2010, juillet, [En ligne] <http://www.reseau-terra.eu/article947.html> (consulté le 03 septembre 2021).

LEWIS Oscar, *Les enfants de Sánchez. Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Éditions Gallimard, 1978.

LIPSKY Michael, « The critical role of Street-Level Bureaucrats », in LIPSKY Michael, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell sage foundation, 2010.

MARESCA Bruno, « Mode de vie : de quoi parle-t-on ? Peut-on le transformer ? », *La Pensée écologique*, vol. 1, N° 1, 2017.

MERKLEN Denis, « Quartiers, banlieues, cités », in BOURSIER Philippe et PELLETIER WILLY, *Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, Paris, La Découverte, 2019, p. 913-926.

MERKLEN Denis, « Las dinámicas contemporáneas de la individuación » in CASTEL Robert, KESSLER Gabriel, MERKLEN Denis, MURARD Numa, *Individuación, precariedad, inseguridad*, Buenos Aires, Paidós, 2013, p. 45-77.

MERKLEN Denis, *Politicité et sociabilité. Quand les classes populaires questionnent la sociologie et la politique*, Dossier d'habilitation à diriger des recherches, EHESS et Université Paris Diderot, novembre 2011.

MERKLEN Denis, « L'inscription territoriale des classes populaires », in MERKLEN Denis, *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, Éditions La dispute, 2009, p. 35-94.

MERKLEN Denis, *Inscription territoriale et action collective. Les occupations illégales de terres urbaines depuis les années 1980 en Argentine*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, décembre 2001.

MUCCHIELLI Laurent, LE GOAZIOU Véronique, *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2007.

MULLER Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, N° 2, 2000.

OLIVERA Martin, « Un projet "pour les Roms" ? Bricolages, malentendus et informalité productive dans des dispositifs d'insertion et de relogement », *Lien social et Politiques*, N° 76, 2016, p. 230. Adresse URL <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2016-n76-lsp02592/1037073ar/> (Consulté le 8 avril 2021).

OLIVERA Martin, « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les « Roms » et les paradoxes de l'urbanité libérale », *Ethnologie française*, vol. 45, N° 3, 2015, p. 499-509.

OLIVERA Martin, « 1850-2015 : de la Zone aux campements », *Revue Projet*, N° 348, 2015.

OLIVERA Martin, *Roms en (bidon)villes*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2011.

OVERNEY Laetitia et LAÉ Jean-François, *Exilés : ce qu'habiter à l'hôtel veut dire*, Paris, Editions du Puca, 2021.

PARK Robert E., « La ville comme laboratoire social » in JOSEPH Isaac et GRAFMEYER Yves, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, Collection Champs, 2009, p. 167-183.

PAUGAM Serge, *Le lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 2018.

PAUGAM Serge, « Introduction », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.

PÉTONNET Colette, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Éditions Galilée, 1979.

PILO' Francesca, « Rio de Janeiro, ville (inégalement) branchée ? Service d'électricité et divisions de l'espace urbain », *Métropolitiques*, 2016, février, [En ligne] <https://www.metropolitiques.eu/Rio-de-Janeiro-ville-inegalement-bran-chee.html> (consulté le 31 janvier 2020).

SCHNAPPER Dominique, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.

SIGAL Silvia, « Marginalidad espacial, Estado y ciudadanía », *Revista Mexicana de Sociología*, vol. 43, N° 4, Mexico, 1981, p. 1547-1577.

SIMMEL Georg, *Digressions sur l'étranger*, in SIMMEL Georg, *L'étranger et autres textes*, Paris, Payot & Rivages, 2019, p. 13-27.

SOARES GONÇALVES Rafael, « L'informalité comme une ressource urbaine ? Le cas des favelas de Rio de Janeiro », *EchoGéo*, N° 39, 2017 [En ligne] <http://journals.openedition.org/echogeo/14872> (consulté le 07 mai 2021).

SPIRE Alexis, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 169, N° 4, 2007, p. 4-21.

VAN PEVENAGE Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », *Idées économiques et sociales*, vol. 162, N° 4, 2010.

VÉNIAT Céline, *Se faire un platz dans la ville : Pratiques d'habitat informel, expériences de l'accès aux droits et mobilisations de familles roumaines vivant en bidonville*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, octobre 2019, p. 178.

VÉNIAT Céline, « Se faire un platz dans la ville : décrire les pratiques d'appropriation de familles roumaines vivant en bidonville », *Espaces et sociétés*, vol. 172-173, N° 1-2, 2018, p. 127-142.

VÉNIAT Céline, « Pourquoi on n'arrive pas à inscrire les enfants à l'école ? Traitement discriminatoire des enfants des bidonvilles et mobilisation du droit », *Terrains & travaux*, N° 29, 2016.

VERCLYTTE Valérie, *La société de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2018.

VIDAL Dominique, « Entrer pauvre dans la vie adulte à Recife », *Lusotopie*, N° 10, 2003, p. 11-31.

VIDAL Dominique, « Vulnérabilité et rapport à l'espace. Être pauvre et citoyen à Recife », *Cahiers des Amériques latines*, N° 35, 2000, p. 91-108. Adresse URL <http://journals.openedition.org/cal/6539> (consulté le 21 juin 2021).

VITALE Tommaso, « Les politiques locales face aux Roms : entre réification, effets de visibilité et reconnaissance », *Métropolitiques*, 2015, février, [En ligne] <http://www.metropolitiques.eu/Les-politiques-locales-face-aux.html> (consulté le 11 août 2021).

WEILL Pierre-Édouard, « Quand les associations font office de *street-level bureaucracy*. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, vol. 56, N° 3, 2014. Adresse URL <http://journals.openedition.org/sdt/3317> (consulté le 01 août 2021).

WIDMER Éric, « Les solidarités familiales une alternative crédible ? », in PAUGAM Serge, *50 questions de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020.

WINDELS Aurélie, « “Riverains” et autres voisins », in FASSIN Éric, FOUTEAU Carine, GUICHARD Serge et WINDELS Aurélie, *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique, 2014, p. 109-153.

ZAKI Lamia, « L'électrification temporaire des bidonvilles casablancais. Aspects et limites d'une transformation « par le bas » de l'action publique. Le cas des Carrières centrales », *Politique africaine*, vol. 4, N° 120, 2010, p. 45-66.

SOURCES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

- **Presse**

- **Presse nationale :**

CORNEVIN Christophe, « Manuel Valls affiche sa fermeté », *Le Figaro*, publié le 14 mars 2013, Adresse URL <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/03/14/01016-20130314ARTFIG00647-roms-le-cri-d-alarme-et-le-message-de-fermete-de-valls.php> (consulté le 26 octobre 2021).

DHELLEMMES Gaspard, « Les approximations de Le Pen sur les Roms », *Le Journal du Dimanche*, publié le 05 juillet 2013, Adresse URL <https://www.lejdd.fr/Politique/Les-approximations-de-le-Pen-sur-les-Roms-617471-3141353> (consulté le 26 octobre 2021).

FÉVRIER Renaud, « Travailleurs bulgares et roumains : qu'est-ce qui change le 1er janvier ? », *L'Obs*, publié le 30 décembre 2013, Adresse URL <https://www.nouvelobs.com/monde/20131230.OBS0941/travailleurs-bulgares-et-roumains-qu-est-ce-qui-change-le-1er-janvier.html> (consulté le 27 octobre 2021).

HATTENBERGER Charlotte, « Hiver 1954 : l'appel de l'abbé Pierre et l'insurrection de la bonté », *Francebleu*, 2018, février, [En ligne] <https://www.francebleu.fr/infos/societe/1er-fevrier-1954-l-appel-de-l-abbe-pierre-et-l-insurrection-de-la-bonte-1517329389> (consulté le 07 juin 2021).

KINDERMANS Marion, « À Arcueil, le bidonville sur le futur site d'Écotone a été évacué », *Les Echos*, publié le 07 juillet 2021, Adresse URL <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/arcueil-le-bidonville-sur-le-futur-site-decotone-a-ete-evacue-1330219#:~:text=Les%20campements%20ill%C3%A9gaux%20install%C3%A9s%20depuis,de%20construire%20pour%20cet%20%C3%A9t%C3%A9> (consulté le 12 août 2021).

VALLS Manuel, « Campements illicites : le laisser-faire ne résout rien », *Libération*, publié le 13 août 2012, Adresse URL https://www.liberation.fr/societe/2012/08/13/campements-illicites-le-laisser-faire-ne-resout-rien_839576/ (consulté le 11 août 2021).

- **Presse locale :**

BASCOUL Florent, « Arcueil : un bidonville rom en place du futur projet Ecotone », *94citoyens.com*, 2020, octobre [En ligne] <https://94.citoyens.com/2020/arcueil-un-bidonville-rom-en-place-du-futur-projet-ecotone.26-10-2020.html> (consulté le 21 juin 2021).

DUBOIS Cécile, « Ecotone : le projet écolo d'Arcueil qui efface City Zen parc », *94citoyens.com*, 2017, octobre, [En ligne] <https://94.citoyens.com/2017/ecotone-arcueil-ecolo-city-zen-parc.26-10-2017.html> (consulté le 29 août 2021).

HAJERA Mohammad, « Rosny-sous-Bois : des familles roms menacées et chassées de leur bidonville par des individus armés », *Francebleu Paris*, 2021, juin, [En ligne] <https://>

www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/rosny-sous-bois-des-familles-roms-chassees-de-leur-bidonville-par-des-riverains-1624546973 (consulté le 13 août 2021).

HAMMADI Anissa, « Arcueil : les riverains s'inquiètent de voir le camp de Roms grandir au pied de chez eux », *Le Parisien*, publié le 24 octobre 2020, Adresse URL <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/arcueil-les-riverains-s-inquietent-de-voir-le-camp-de-roms-grandir-au-pied-de-chez-eux-24-10-2020-8404792.php> (consulté le 21 juin 2021).

• Lois, instructions et circulaires

Assemblée nationale et Sénat, *LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (1)* [En ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=_DttzaKqNijbpDbl25D2WFsDFihSq-tW46Kwa2ISZzs= (consulté le 28 octobre 2021).

Gouvernement français, *Circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*, [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/11/2_dihal_circulaire_du_26_aout_2012.pdf (consulté le 31 mai 2021).

Gouvernement français, www.legifrance.gouv.fr/ [En ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901859 (consulté le 22 octobre 2021).

Ministère de la Cohésion des territoires, *Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles*, [En ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42949> (consulté le 25 janvier 2021).

• Sources primaires diverses

Acina, www.acina.fr/ [En ligne] <https://www.acina.fr/programme-bidonville/> (consulté le 27 août 2021).

Élysée, *Discours sur le thème de la lutte contre l'insécurité*. Youtube, 24/02/2011. <https://www.youtube.com/watch?v=hqRdN1K7ovw> (consulté le 12 août 2021).

France Cadastre, www.france-cadastre.fr/ [En ligne] <https://france-cadastre.fr/cadastre/arcueil> (consulté le 17 juin 2021).

• Rapports et autres documents consultés

Amnesty International, www.amnesty.org/fr/ [En ligne] <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2013/09/france-record-number-forced-evictions/> (consulté le 26 octobre 2021).

CNDH Romeurope, *Les « Roms migrants » en Ile de France. Etat des lieux provisoire des expériences d'hébergement et de logement d'habitants de squats et bidonvilles* [En ligne] <https://romeurope.org/wp-content/uploads/2017/02/8.-Les-%c2%ab-Roms-migrants-%c2%bb-en-Ile-de-France-Etat-des-lieux-provisoire-des-exp%c3%a9riences-d%e2%80%99h%c3%a9bergement-et-de-logement-d%e2%80%99habitants-de-squats-et-de-bidonvilles-publi%c3%a9-en-janvier-2012.pdf> (consulté le 22 octobre 2021).

CNDH Romeurope, *Loi Elan - Bidonvilles/Squats : quels changements pour la trêve hivernale et les délais ?* [En ligne] <https://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2018/12/Note-Loi-ELAN-quels-changements-pour-la-tr%C3%AAve-hivernale-et-les-d%C3%A9lais.pdf> (consulté le 25 août 2021).

CNDH Romeurope, *www.romeurope.org/* [En Ligne] <https://www.romeurope.org/elections-municipales-2020-meme-sans-domicile-les-citoyens-europeens-peuvent-voter/> (consulté le 04 septembre 2021).

Dihal, *État des lieux des bidonvilles en France métropolitaine au 1er juillet 2018*, 2018 [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/11/recensement_juillet_2018_vweb.pdf (consulté le 19 janvier 2021).

Dihal, *Résorption des bidonvilles. Point d'étape, septembre 2021* [En ligne] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/10/point_detape_2019-2020_-_resorption_des_bidonvilles_vweb.pdf (consulté le 18 octobre 2021).

Direction de l'information légale et administrative, *www.service-public.fr/* [En ligne] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21304> (consulté le 09 juillet 2021).

Direction interministérielle du numérique, *www.data.gouv.fr/fr/* [En ligne] <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/etablissements-publics-territoriaux-ept-de-la-metropole-du-grand-paris/> (consulté le 07 juillet 2021).

Fondation Abbé Pierre, *www.fondation-abbe-pierre.fr/* [En ligne] <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/la-fondation-abbe-pierre/la-vie-de-labbe-pierre/appel-abbe-pierre-1er-fevrier-1954> (consulté le 04 juin 2021).

L'administration française, *www.service-public.fr* [En ligne] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13517#:~:text=L'OQTF%20est%20une%20d%C3%A9cision%20%C3%A9crite%20et%20motif%20e.&text=%C3%80%20compter%20de%20sa%20notification,%C3%AAre%20prolong%C3%A9%20par%20le%20pr%C3%A9fet.> (consulté le 28 août 2021).

Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informels, *Note d'analyse détaillée*, 2020 [En ligne] https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm_publication/wWPBHKJ4tUL4wMCvkgV7qimddYuWhW1MeCJiYNUy.pdf (consulté le 22 janvier 2021).

Office français de l'immigration de l'intégration, *Rapport d'activités 2009* [En ligne] https://www.ofii.fr/wp-content/uploads/2020/08/RA_OFII_2009_070710-4.pdf (consulté le 23 octobre 2021).

Sénat, *Journal Officiel, débats parlementaires Sénat, séance du jeudi 15 octobre 1964* [En ligne] http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/pdf/1964/10/s19641015_1089_1100.pdf (consulté le 05 juin 2021).

Trajectoires, *Du bidonville à la ville : vers la “ vie normale ” ? Parcours d’insertion de personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France* [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01662685/document> (consulté le 25 novembre 2020).

United Nations Human Settlements Programme, *The challenge of slums : global report on human settlements 2003*, 2003 [En ligne] <https://unhabitat.org/the-challenge-of-slums-global-report-on-human-settlements-2003> (consulté le 16 juin 2021).

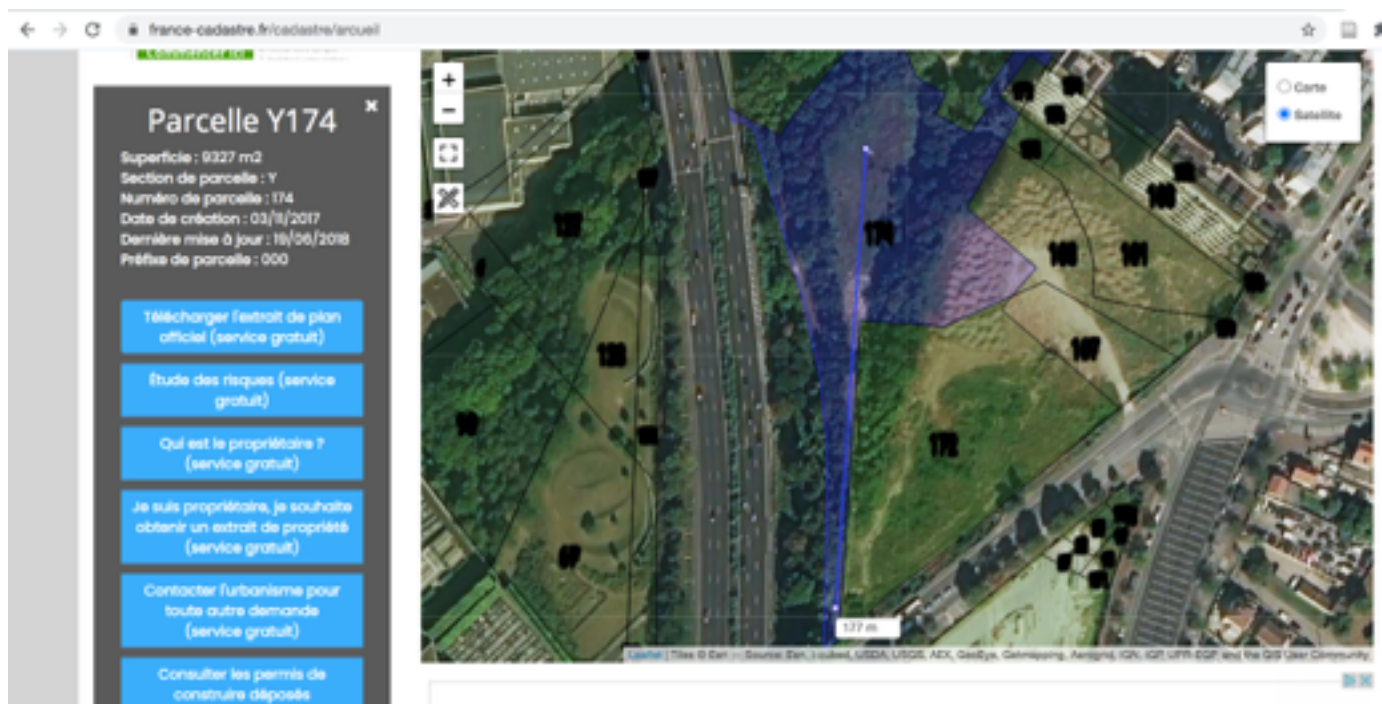
Table des illustrations

Photographie 1 : Des assiettes, du sucre, du café, du sel, des batteries pour les outils sans fil : le contenu d'un réfrigérateur dans le bidonville de Fontenay-sous-Bois.	88
Photographie 2 : Aperçu de l'aménagement de l'espace extérieur d'une baraque du bidonville de Créteil.	88
Photographie 3 : L'allée centrale du bidonville de Fontenay-sous-Bois.	90

Table des annexes


Annexe 1 : Mesure de la distance entre le point d'eau et l'emplacement des baraques situées à l'extrémité sur le terrain où était implanté le bidonville d'Arcueil avec l'outil de mesure du site France Cadastre, www.france-cadastre.fr/ .	164
Annexe 2 : Commandement à quitter les lieux d'un des bidonvilles de notre étude	165
Annexe 3 : Photos des pages principales de l'assignation en référé délivrée aux habitants installés sur un nouveau terrain	169

Annexe 1 : Mesure de la distance entre le point d'eau et l'emplacement des baraques situées à l'extrémité sur le terrain où était implanté le bidonville d'Arcueil avec l'outil de mesure du site France Cadastre, www.france-cadastre.fr/.



Source : France Cadastre, www.france-cadastre.fr/ [En ligne] <https://france-cadastre.fr/cadastre/arcueil> (consulté le 17 juin 2021).

Annexe 2 : Commandement à quitter les lieux d'un des bidonvilles de notre étude (page 1)

 <p>Ministère de la Justice</p> <p>Donner suivi par :</p> <p>ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE</p> <p><i>COPIE</i></p>	<p align="center">COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX Articles L.412-1, R.411-1 et R.412-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution</p> <p>L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le <i>Six Aout</i></p> <p>SCP [REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>A :</p> <p align="right">Madame [REDACTED] [REDACTED] 94120 FONTENAY SOUS BOIS Où étant et parlant à comme il est dit en fin d'acte</p> <p>A LA DEMANDE DE</p> <p>L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC [REDACTED] dont le siège social est situé [REDACTED] agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social</p> <p>Élisant domicile en mon étude,</p> <p>AGISSANT EN VERTU : D'une ORDONNANCE de REFERE rendue par Monsieur le Président du tribunal Judiciaire de CRETEIL en date du 5 novembre 2020 .</p> <p>JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA DATE FIGURANT EN TETE DU PRÉSENT ACTE DE QUITTER ET LIBERER DE TOUTES PERSONNES ET DE TOUS BIENS LES LIEUX QUE VOUS OCCUPEZ INDUMENT</p> <p>Avenue [REDACTED] cadastres F [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] 94120 FONTENAY SOUS BOIS</p> <p>Et CE, AU PLUS TARD LE <i>Six</i> JUIN MILLE VINGT ET UN (<i>06</i> 06/2021)</p> <p>TRES IMPORTANT</p> <p>A défaut, passé cette date, je me verrai contraint de procéder à votre expulsion, et à celle de tous occupants de votre chef, si nécessaire avec l'assistance de la Force Publique, d'un serrurier et d'un déménageur</p> <p>Si vous entendez demander des délais ou élever une contestation relative à l'exécution des opérations d'expulsion, vous devez saisir le Juge de l'Exécution du lieu de la situation de l'immeuble, à :</p> <p>Juge de l'exécution de Créteil Place du Palais 94011 CRETEIL CEDEX</p> <p>Le juge qui ordonne l'expulsion ou qui, avant la délivrance du commandement d'avoir à libérer les locaux mentionnés à l'article L.412-1, statue sur une demande de délais présentée sur le fondement</p>																					
	<p align="center">COUT ACTE</p> <table border="1"> <tr><td>EMOLUMENT ART 844-2</td><td align="right">20,00</td></tr> <tr><td>D.E.P.</td><td></td></tr> <tr><td>AN 444-11</td><td></td></tr> <tr><td>TRANSPORT</td><td align="right">7,67</td></tr> <tr><td>HT</td><td align="right">34,27</td></tr> <tr><td>TVA 20,00 %</td><td align="right">6,85</td></tr> <tr><td>TAXE FORTIFIAIRE</td><td></td></tr> <tr><td>AL. 301 30 Y C01</td><td></td></tr> <tr><td>TIC (1)</td><td align="right">40,12</td></tr> <tr><td>FRAIS POSTAUX</td><td align="right">1,08</td></tr> <tr><td>TIC (2)</td><td align="right">41,20</td></tr> </table> <p align="right">Références Edité le 02/04/2011</p>	EMOLUMENT ART 844-2	20,00	D.E.P.		AN 444-11		TRANSPORT	7,67	HT	34,27	TVA 20,00 %	6,85	TAXE FORTIFIAIRE		AL. 301 30 Y C01		TIC (1)	40,12	FRAIS POSTAUX	1,08	TIC (2)
EMOLUMENT ART 844-2	20,00																					
D.E.P.																						
AN 444-11																						
TRANSPORT	7,67																					
HT	34,27																					
TVA 20,00 %	6,85																					
TAXE FORTIFIAIRE																						
AL. 301 30 Y C01																						
TIC (1)	40,12																					
FRAIS POSTAUX	1,08																					
TIC (2)	41,20																					

Annexe 2 : Commandement à quitter les lieux d'un des bidonvilles de notre étude (page 2)

des articles L. 412-3 et L. 412-4 du code des Procédures Civiles d'Exécution peut, même d'office, décider que l'ordonnance ou le jugement sera transmis, par les soins du greffe, au représentant de l'Etat dans le département, en vue de la prise en compte de la demande de relogement de l'occupant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées prévu par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Dès le commandement d'avoir à libérer les locaux à peine de suspension du délai avant l'expiration duquel l'expulsion ne peut avoir lieu, l'huissier de justice chargé de l'exécution de la mesure d'expulsion doit en informer le représentant de l'Etat dans le département en vue de la prise en compte de la demande de relogement de l'occupant dans le cadre du plan départemental visé à l'alinéa précédent.

JE VOUS RAPPELE CI-DESSOUS LES DISPOSITIONS LEGALES

Article L412-1 du Code des procédures civiles d'exécution (modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018)

« Si l'expulsion porte sur un lieu habité par la personne expulsée ou par tout occupant de son chef, elle ne peut avoir lieu qu'à l'expiration d'un délai de deux mois qui suit le commandement, sans préjudice des dispositions des articles L. 412-3 à L. 412-7. Toutefois, le juge peut, notamment lorsque la procédure de relogement effectuée en application de l'article L. 442-4-1 du code de la construction et de l'habitation n'a pas eu suite d'effet du fait du locataire, réduire ou supprimer ce délai.

Le délai prévu au premier alinéa du présent article ne s'applique pas lorsque le juge qui ordonne l'expulsion constate que les personnes dont l'expulsion a été ordonnée sont entrées dans les locaux par voie de fait »

Article L412-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

« Lorsque l'expulsion aurait pour la personne concernée des conséquences d'une exceptionnelle durée, notamment du fait de la période de l'année considérée ou des circonstances atmosphériques, le délai prévu à l'article L. 412-1 peut être prorogé par le juge pour une durée n'excédant pas trois mois. »

Article L412-3 du Code des procédures civiles d'exécution (modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017) :

« Le juge peut accorder des délais renouvelables aux occupants de lieux habités ou de locaux à usage professionnel, dont l'expulsion a été ordonnée judiciairement, chaque fois que le relogement des intéressés ne peut avoir lieu dans des conditions normales, sans que ces occupants aient à justifier d'un titre à l'origine de l'occupation.

Le juge qui ordonne l'expulsion peut accorder les mêmes délais, dans les mêmes conditions.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le propriétaire exerce son droit de reprise dans les conditions prévues à l'article 19 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement ainsi que lorsque la procédure de relogement effectuée en application de l'article L. 442-4-1 du code de la construction et de l'habitation n'a pas eu suite d'effet du fait du locataire ».

Article L412-4 du Code des procédures civiles d'exécution (modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014) :

« La durée des délais prévus à l'article L. 412-1 ne peut, en aucun cas, être inférieure à trois mois ni supérieure à trois ans. Pour la fixation de ces délais, il est tenu compte de la bonne ou mauvaise volonté manifestée par l'occupant dans l'exécution de ses obligations, des situations respectives du propriétaire et de l'occupant, notamment en ce qui concerne l'âge, l'état de santé, la qualité de sinistré par faits de guerre, la situation de famille ou de fortune de chacun d'eux, les circonstances atmosphériques, ainsi que des diligences que l'occupant justifie avoir faites en vue de son relogement. Il est également tenu compte du droit à un logement décent et indépendant, des délais liés aux recours engagés selon les modalités prévues aux articles L. 442-2-1 et L. 442-2-2 du code de la construction et de l'habitation et du délai prévisible de relogement des intéressés ».

Annexe 2 : Commandement à quitter les lieux d'un des bidonvilles de notre étude (page 3)

Article L412-5 du Code des procédures civiles d'exécution (modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017) :

« Dès le commandement d'avoir à libérer les locaux, l'huissier de justice chargé de l'exécution de la mesure d'expulsion en saisit le représentant de l'Etat dans le département afin que celui-ci en informe la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives prévue à l'article 7-2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, et qu'il informe le ménage locataire de la possibilité de saisir la commission de médiation en vue d'une demande de relogement au titre du droit au logement opposable. A défaut de saisine du représentant de l'Etat dans le département par l'huissier, le délai avant l'expiration duquel l'expulsion ne peut avoir lieu est suspendu.

La saisine du représentant de l'Etat dans le département par l'huissier et l'information de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives par le représentant de l'Etat dans le département s'effectuent par voie électronique par l'intermédiaire du système d'information prévu au dernier alinéa du même article 7-2. »

Article L412-6 du Code des procédures civiles d'exécution (modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018)

« Nonobstant toute décision d'expulsion passée en force de chose jugée et malgré l'expiration des délais accordés en vertu de l'article L. 412-5, il est sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée à la date du 1er novembre de chaque année jusqu'au 31 mars de l'année suivante, à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille.

Par dérogation au premier alinéa du présent article, ce sursis ne s'applique pas lorsque la mesure d'expulsion a été prononcée en raison d'une introduction sans droit ni titre dans le domicile d'autrui par voies de fait.

Le juge peut supprimer ou réduire le bénéfice du sursis mentionné au même premier alinéa lorsque les personnes dont l'expulsion a été ordonnée sont entrées dans tout autre lieu que le domicile à l'aide des procédés mentionnés au deuxième alinéa »

Annexe 2 : Commandement à quitter les lieux d'un des bidonvilles de notre étude (page 4)

Références : 1 [REDACTED]

[REDACTED]
 HUISSIERS DE JUSTICE
 [REDACTED]

ETUDE 168 MODALITES DE SIGNIFICATION DE L'ACTE

Cet acte a été remis par Clerc assermenté soussigné au destinataire dans les conditions indiquées ci-dessous d'une croix, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Affaire : L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC [REDACTED]
 Nom de l'acte : CDT QUITTER LIEUX-LOCAL AFFECTE HABIT. PRINCIPALE
 Signifié à : Mme [REDACTED]

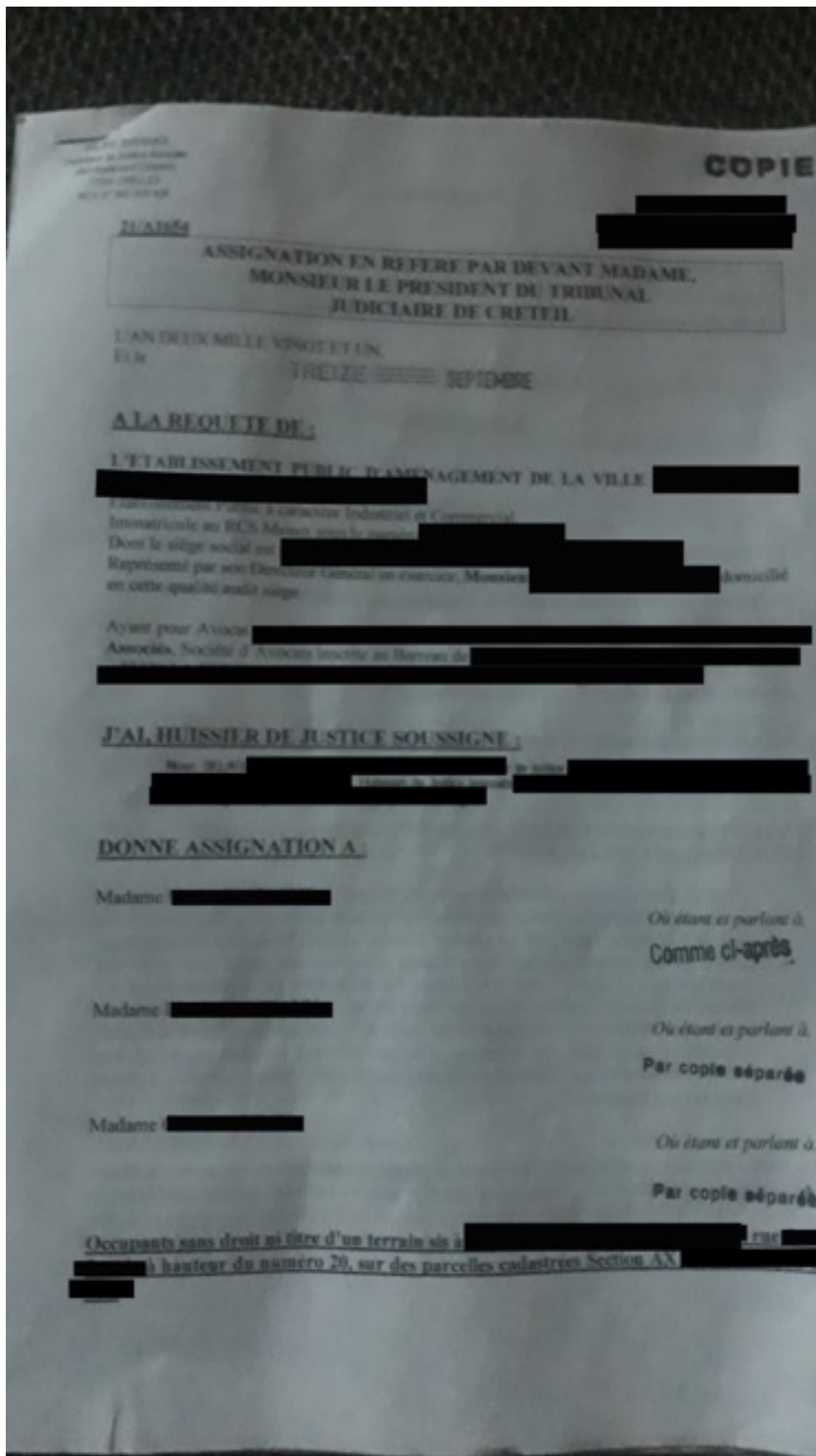
REMISE A PERSONNE	
<input type="checkbox"/>	Au DESTINAIRE PERSONNE PHYSIQUE
<input type="checkbox"/>	Au DOMICILE ELEU, à M. _____ Qualité : _____ qui a donné visa. La lettre prévue par l'art.658 du C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.
REMISE A DOMICILE, A RESIDENCE	
Les circonstances rendant impossible la signification à personne, l'acte a été remis sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre, le cachet de l'Huissier apposé sur la fermeture du pli.	
<input checked="" type="checkbox"/>	A une PERSONNE PRÉSENTE à son domicile : _____ M. _____ Qualité : _____ qui a accepté de recevoir l'acte. un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'art 658 du C.P.C. avec la copie de l'acte a été adressée le premier jour ouvrable suivant la date du présent acte.
DEPOT A L'ETUDE	
N'ayant pu, lors de mon passage, avoir aucune indication sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte, ces circonstances rendant impossible la remise à personne, ou à une personne présente acceptant de recevoir, et vérifications faites que le destinataire est domicilié à l'adresse indiquée suivant les éléments indiqués ci-après, la copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C. a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.	
Les circonstances rendant impossible la signification à personne ou à domicile : <input type="checkbox"/> l'intéressé est absent <input type="checkbox"/> la personne présente refuse l'acte <input type="checkbox"/> autre	
DETAIL DES VERIFICATIONS	
<input type="checkbox"/> Tableau des occupants <input type="checkbox"/> Boîtes aux lettres <input type="checkbox"/> Porte du domicile <input type="checkbox"/> Interphone	
Confirmation par :	
<input type="checkbox"/> Voisin <input type="checkbox"/> Gardien <input type="checkbox"/> Commerçant <input type="checkbox"/> Mairie <input type="checkbox"/> Autre : _____	
PERQUISITION	
N'ayant pu trouver l'intéressé, et après avoir effectué diverses recherches, il s'est avéré que le destinataire HABITAIT ACTUELLEMENT :	
<input type="checkbox"/>	Ne pouvant régulariser l'acte à cette adresse, je l'ai converti en P.V.de PERQUISITION que j'ai signé pour servir et valoir ce que de droit.
<input type="checkbox"/>	Le destinataire est actuellement sans domicile ni résidence connus. En conséquence, un P.V.de Recherche sera dressé en vertu de l'art.659 du C.P.C.et la notification sera faite à l'ancien domicile connu par lettre recommandée avec A.R.et par lettre simple, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, après que les investigations prévues à l'art.659 soient accomplies.

Il a été employé pour la copie de cet acte 3 Feuilles.

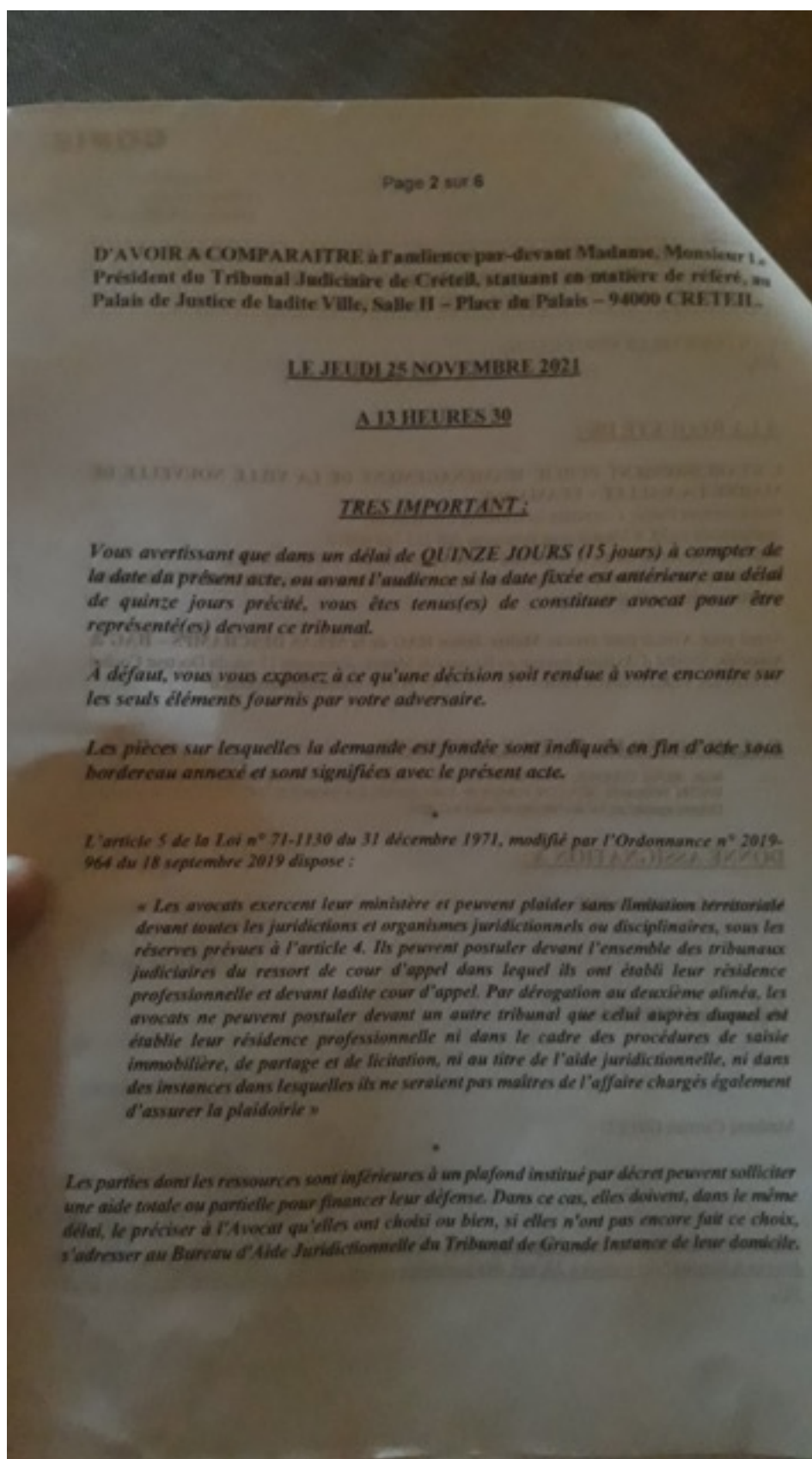
Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.
 Visa par HUISSIER de JUSTICE des mentions relatives à la signification.




Annexe 3 : Photos des pages principales de l'assignation en référé délivrée aux habitants installés sur un nouveau terrain (page 1)



Annexe 3 : Photos des pages principales de l'assignation en référé délivrée aux habitants installés sur un nouveau terrain (page 2)



Annexe 3 : Photos des pages principales de l'assignation en référé délivrée aux habitants installés sur un nouveau terrain (page 3)

